



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Octobre 2019

RAPPORT DES SERVICES DU FMI — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE, ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services** du FMI établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 11 juillet 2019. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 8 mai 2019 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 juin 2019.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités de la République du Congo au FMI*
- Mémoire de politique économique et financière des autorités de la République du Congo*
- Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 19/274
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
11 juillet 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI approuve en faveur de la République du Congo un accord d'un montant de 448,6 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)

- La décision du conseil d'administration permet de décaisser immédiatement 32,4 millions de DTS (environ 44,9 millions de dollars) en faveur de la République du Congo.
- Le programme de la République du Congo au titre de la FEC appuie les efforts déployés par les autorités pour rétablir la viabilité des finances publiques et reconstituer les réserves régionales, tout en améliorant la gouvernance et en protégeant les groupes vulnérables de la population.
- Les autorités congolaises ont redoublé d'efforts en 2018 et en 2019 pour s'attaquer à la crise économique et aux problèmes de gouvernance qui y sont liés.

Le 11 juillet 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en faveur de la République du Congo un accord triennal au titre de sa facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 324 millions de DTS (environ 448,6 millions de dollars, ou 200 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays.

Le programme appuyé par la FEC vise à aider la République du Congo à rétablir la stabilité macroéconomique, y compris la viabilité de la dette, et à jeter les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive. Il cherche aussi à améliorer la gouvernance afin d'accroître l'efficacité et la transparence de la gestion des ressources publiques, plus particulièrement dans le secteur pétrolier. Le programme appuyé par le FMI contribuera de manière positive à la stratégie régionale et aux efforts de stabilité de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

La décision du conseil d'administration du FMI permet de décaisser immédiatement 32,40 millions de DTS, soit environ 44,9 millions de dollars. Les décaissements du montant restant seront échelonnés sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles par le conseil d'administration du programme appuyé par le FMI.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la République du Congo, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré :

« La République du Congo a été durement touchée par le choc des prix du pétrole et par le retard du rééquilibrage budgétaire, auxquels s'ajoutent des problèmes de gouvernance et une dette non viable. Ce choc a réduit les amortisseurs budgétaires et extérieurs et déclenché une profonde récession. Pour remédier à ces problèmes, le programme appuyé par le FMI donne la priorité à : i) un rééquilibrage budgétaire et une restructuration de la dette ; ii) un renforcement du capital humain, notamment au moyen de mesures protégeant les groupes vulnérables, et iii) des réformes structurelles mettant l'accent sur la gouvernance pour renforcer la diversification économique et rendre la croissance plus inclusive.

« Les autorités ont commencé à mettre en œuvre un programme ambitieux d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles. La mobilisation des recettes intérieures constituera un pilier essentiel de la stratégie ; les autorités devraient poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues au budget 2019, en mettant l'accent sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et le respect de la réglementation, tout en protégeant les dépenses sociales en faveur de l'éducation, de la santé et des groupes vulnérables, y compris les programmes destinés aux femmes. Il importera également d'accroître la transparence des finances publiques, d'améliorer l'efficacité des investissements publics et de supprimer les dépenses hors budget.

« Le récent accord de restructuration de la dette bilatérale de la République du Congo devrait s'accompagner d'efforts de bonne foi visant à restructurer la dette commerciale, afin de maintenir la viabilité de la dette du pays.

« Les autorités ont appliqué un paquet ambitieux de réformes visant à améliorer la gouvernance. D'autres réformes s'imposeront en vue de renforcer l'État de droit et le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de mettre sur pied la nouvelle haute autorité de lutte contre la corruption.

« Les perspectives à moyen terme pour la République du Congo sont exposées à des risques découlant de la volatilité des cours pétroliers, d'éventuels déséquilibres dans la mise en œuvre des politiques, et de la détérioration de la situation sécuritaire. Cependant, les autorités ont déjà pris des mesures décisives pour améliorer les finances publiques et ont récemment fait preuve d'une bonne mise en œuvre des réformes structurelles. Les risques pesant sur le programme devraient être gérables si les autorités continuent d'appliquer des politiques prudentes.

« Le programme est appuyé par des efforts déployés à l'échelle de l'Union pour maintenir une orientation adéquate de la politique monétaire, constituer des réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier. »

Annexe

Évolution économique récente

La République du Congo souffre depuis plusieurs années de l'une de ses pires crises économiques. La crise a été provoquée par la forte baisse des prix du pétrole depuis 2014 et des retards dans la mise en œuvre d'une riposte efficace de la part des pouvoirs publics. Elle a conduit à une récession économique, à des déficits budgétaires et courants élevés, à une dette insoutenable, à une accumulation d'arriérés intérieurs considérables et à une érosion de la confiance liée à la mauvaise gouvernance.

Dans ce contexte, les autorités ont agi de manière résolue en 2018 et 2019. Elles ont approuvé des budgets prudents pour les deux années, ont commencé à exécuter un programme rigoureux d'assainissement des finances publiques et ont mis en œuvre un ensemble ambitieux de réformes structurelles qui met fortement l'accent sur une amélioration de la gouvernance. Elles ont aussi redoublé d'efforts pour mettre au point un accord de restructuration de la dette bilatérale du pays vis-à-vis de la Chine, ce qui représente une étape décisive en vue de rétablir la viabilité de la dette.

Résumé du programme

Le programme appuyé par la FEC vise à rétablir la viabilité des finances publiques grâce à un assainissement vigoureux et à une restructuration de la dette, à améliorer la gouvernance (y compris la gestion des finances publiques) afin de promouvoir un usage plus efficient des ressources publiques et à protéger les groupes vulnérables de la charge de l'ajustement. Le programme a pour objectif aussi d'appuyer les efforts de stabilisation qui sont déployés à l'échelle régionale

L'aide accordée par le FMI devrait catalyser une assistance internationale, notamment sous la forme d'une restructuration de la dette.

Les objectifs budgétaires du programme seront atteints grâce à un assainissement des finances publiques, à des mesures énergiques du côté des recettes et à une réaffectation des ressources au profit de l'investissement et des dépenses sociales. La restructuration de la dette jouera un rôle essentiel aussi pour en rétablir la viabilité. À cet égard, la conclusion d'un accord de restructuration de la dette avec la Chine doit s'accompagner d'une nouvelle restructuration de la dette commerciale extérieure, conformément à la stratégie de

restructuration de la dette suivie par les autorités. Le programme envisage l'apurement des arriérés extérieurs envers les créanciers officiels d'ici la première revue de l'accord au titre de la FEC. Il prévoit aussi le remboursement des arriérés intérieurs pendant la période couverte par le programme afin de soutenir la croissance et de préserver la stabilité du secteur financier.

Si la riposte initiale face à la crise a été lente et a soulevé des problèmes de mauvaise gouvernance et de manque de transparence, les réformes récentes vont dans la bonne direction. Pendant l'année écoulée, les autorités ont mis en œuvre un vaste train de réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence.

La mise en œuvre du programme reste exposée à des risques considérables, parmi lesquels la volatilité des prix du pétrole et d'éventuelles difficultés à inscrire l'effort de réforme dans la durée. Cependant, ces risques sont atténués par la forte volonté d'appliquer le programme, au plus haut niveau politique, comme en témoignent toutes les réformes que les autorités ont opérées avant l'approbation du programme.

Contexte

La République du Congo, qui est devenue membre du FMI le 10 juillet 1963, dispose d'une quote-part de 162 millions de DTS au FMI.

Pour des informations supplémentaires sur le FMI et la République du Congo, voir :

<https://www.imf.org/en/Countries/COG>

République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Production et prix								
PIB à prix constants	-2,8	-1,8	1,6	5,4	1,6	1,9	0,1	1,3
Pétrole	-1,5	15,3	23,9	15,8	-0,3	-1,6	-8,8	-6,1
Hors pétrole	-3,2	-6,2	-5,5	1,0	2,5	3,6	4,0	4,1
PIB aux prix courants	-8,7	12,4	24,8	0,8	0,8	0,5	-2,7	0,3
Déflateur du PIB	-6,1	14,4	22,9	-4,3	-0,8	-1,4	-2,8	-1,0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8	2,6	2,8	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,0	1,8	0,9	2,0	2,5	2,7	3,0	3,0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	-6,7	38,2	44,6	0,7	-1,8	-2,5	-7,2	-2,6
Importations, f.à.b.	11,2	-43,2	5,0	2,2	3,1	3,8	1,1	0,3
Volume des exportations	-14,5	29,1	28,4	14,6	-1,0	-1,9	-9,7	-7,4
Volume des importations	0,1	-37,6	5,9	5,6	1,2	2,5	0,6	-0,5
Termes de l'échange (- = dégradation)	-5,5	9,6	13,4	-8,9	-2,7	-2,0	2,4	4,4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-63,5	-5,9	6,7	5,6	5,1	1,6	-1,4	-1,9
Avoirs extérieurs net	-69,1	-54,2	12,3	57,5	69,1	41,0	9,1	7,4
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	91,4	80,0	61,3	58,1	56,6	55,5	54,2	52
Secteur monétaire								
Monnaie au sens large	-15,4	-10,4	-4,0	7,5	9,4	12,2	3,4	2,7
Crédit au secteur privé	7,1	-5,4	-2,7	2,6	4,8	6,8	7,5	7,8
Crédit au secteur privé (% du PIB non pétrolier)	42,6	45,0	44,6	44,8	45,0	45,2	45,4	45,5
	(en pourcentage du PIB)							
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	-7,0	23,9	23,8	26,4	27,7	26,1	25,7	27,2
Publique	9,8	1,6	9,2	12,7	13,7	14,2	15,0	14,7
Privée	-16,8	22,3	14,6	13,7	14,0	11,9	10,7	12,5
Investissement brut	56,5	29,8	17,1	20,9	22,6	24,5	27,1	29,1
Public	15,5	7,9	2,2	4,5	5,4	6,0	6,5	6,8
Privé	41,0	21,9	14,9	16,4	17,2	18,5	20,3	22,1
	(en pourcentage du PIB non pétrolier sauf indication contraire)							
Finances de l'administration centrale								
Total des recettes	54,1	53,6	74,2	78,7	77,7	74,8	71,2	67,5
Recettes pétrolières	24,1	25,2	50,6	48,3	43,8	40,7	35,9	32,0
Recettes hors pétrole (dons compris)	28,6	28,4	23,6	30,4	33,9	34,1	35,3	35,5
Total des dépenses et prêts nets	85,9	67,8	57,4	59,8	59,2	57,4	54,8	53,3
Courants	46,8	48,4	51,9	48,5	46,1	43,7	41,2	40,1
Capital (et prêts nets)	30,2	15,2	5,5	11,3	13,1	13,7	13,5	13,2
Hors budget	8,9	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base déficit, base ordonnancement, % du PIB)	-20,1	-7,4	6,6	7,5	7,6	7,6	7,9	7,3
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-51,7	-35,3	-28,1	-24,8	-21,6	-20,1	-16,9	-15,9
Solde budgétaire primaire de base (- = déficit) ¹	-18,3	-1,9	24,8	23,4	22,2	20,6	19,0	16,1
Solde budgétaire de référence (% du PIB) ²	-1,5	-0,7	-4,7	-0,8	2,6	4,9	5,7	5,2
Solde primaire (en % du PIB)	-17,4	-5,2	8,9	9,3	9,2	9,0	9,1	8,3
Écart de financement (milliards de FCFA) ³	0,0	0,0	0,0	362	411	245	66	-35
Dettes publiques totales (en % du PIB)	118,6	117,5	87,8	81,7	76,6	71,6	66,8	60,7
Service de la dette publique extérieure	23,4	24,0	24,6	37,6	32,0	22,8	18,9	12,5
Dettes publiques extérieures	275,5	293,4	210,9	187,6	178,9	172,0	160,8	151,0
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)							
PIB nominal	4.616	5.189	6.476	6.529	6.578	6.611	6.432	6.449
PIB pétrolier nominal	1.708	2.493	3.932	3.926	3.863	3.723	3.343	3.133
PIB non pétrolier nominal	2.908	2.695	2.544	2.603	2.715	2.888	3.089	3.316
PIB nominal (en millions de dollars)	7.787	8.932	11.664	11.382	11.592	11.715	11.472	11.532
Prix mondial du pétrole (dollars/baril)	43	53	68	59	59	58	58	58
Production de pétrole (millions de barils)	85	98	121	140	140	137	125	118
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	592,8	580,9	555,2
TCER (variation en pourcentage)	4,1	0,5	1,2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement public financé sur ressources extérieures).

² Solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

³ Avant le financement du FMI au titre de la FEC, les autres financements attendus et le financement exceptionnel dû à la restructuration de la dette extérieure, nette des passifs conditionnels restructurés.



RÉPUBLIQUE DU CONGO

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

28 juin 2019

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte. La République du Congo a été durement touchée par le choc sur les prix du pétrole et par le retard pris dans l'ajustement budgétaire, sur fond de problèmes de gouvernance et d'endettement non viable. Bien que les négociations sur le programme aient été longues et complexes, les autorités ont accompli des progrès décisifs en 2018 et au début de 2019, avec un assainissement résolu des finances publiques et la mise en œuvre d'un vaste ensemble de réformes structurelles, dont deux séries de mesures préalables pour améliorer la gouvernance et la transparence. En outre, des assurances financières ont été obtenues.

Axes du programme. Le programme de la République du Congo s'articule autour de trois axes : i) un assainissement budgétaire et une restructuration de la dette ; ii) une mise en valeur du capital humain, notamment pour atténuer les effets de l'ajustement sur les populations pauvres, et iii) des réformes structurelles de la gouvernance et de l'offre pour promouvoir la diversification et la résilience de l'économie. Le programme sera appuyé par les efforts déployés à l'échelle de l'union pour conserver une orientation adaptée de la politique monétaire, accumuler des réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier.

Principales recommandations.

- Rétablir la viabilité des finances publiques et apporter des assurances de financement du programme en s'employant résolument à assainir les finances publiques et à restructurer la dette.
- Appliquer des mesures audacieuses sur le plan des recettes pour atténuer la nécessité de procéder à des réductions difficiles des dépenses et créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales afin de protéger les groupes vulnérables.
- Accroître l'efficacité des finances publiques en améliorant les processus de gestion, en supprimant les dépenses hors budget et en rationalisant la masse salariale.
- Favoriser la mise en œuvre des assurances régionales, notamment par une meilleure application de la nouvelle réglementation des changes.

- Rehausser la productivité des facteurs de production en investissant davantage dans le capital humain.
- Mettre en œuvre des réformes audacieuses en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption pour créer un système économique plus transparent, rétablir la confiance et promouvoir la diversification de l'économie.

Approuvé par
Zeine Zeidane
 (département
 Afrique) et **Martin
 Sommer**
 (département de
 la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens ont eu lieu à Brazzaville en février–mars 2017, mai–juin 2017, décembre 2017, avril et novembre 2018, et mai 2019. Les équipes des services du FMI étaient composées de A. Segura-Ubierno (chef d'équipe à partir d'août 2018), A. Wane (chef d'équipe avant août 2018), A. Thomas (représentant résident), A. Baldini, H. Selim, L. Charry, F. Nsengiyumva, G. Jenkinson, C. Tsangarides, P. Egoume Bossogo, M. Gado (tous du département Afrique) ; de K. Hellwig, M. Kaffo (tous du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation); de S. Pompe (responsable des travaux sur la gouvernance), J. Swanepoel, Y. Soto (tous du département juridique) ; de C. Verdugo-Yepes (département des finances publiques) et de J. Tchicaya-Gondhet de Trebaud et Nsongui Tonadio (bureau local). Les missions ont rencontré le président Denis Sassou N'guesso, le Premier ministre Clément Mouamba, le ministre des Finances Calixte Nganongo et d'autres hauts fonctionnaires, et ont travaillé en étroite collaboration avec Lucien Ebata, président du Comité technique, qui a pris la tête des négociations relatives au programme. Les services de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale ont participé à la plupart des réunions des missions. M. Perinet, A. Rodriguez et J. N. Rosas ont apporté leur concours aux travaux de recherche et F. Adjahouinou a fourni une aide sur le plan administratif dans le cadre de l'établissement du présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE : ANATOMIE DE LA CRISE	6
II. PERSPECTIVES A COURT ET A MOYEN TERME	12
III. OBJECTIFS DU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC	14
A. Rétablir la viabilité des finances publiques	15
B. Réformes structurelles	24
IV. MODALITES DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES	30
V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	35
A. Contexte	66
B. Évaluation du taux de change	67
ENCADRÉS	
1. Accords de partage de la production et recettes pétrolières	9

2. Perspectives dans le secteur pétrolier _____	13
3. L'ancrage budgétaire de la République du Congo en tant que pays riche en ressources naturelles _____	16
4. Récentes réformes de la gouvernance en République du Congo _____	26
5. Variation de la dette _____	34

GRAPHIQUE

1. Évolution économique récente _____	38
---------------------------------------	----

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23 _____	40
2A. Opération de l'administration centrale, 2016–23 (en milliards de FCFA) _____	41
2B. Opérations de l'administration centrale, 2016–23 (en % du PIB hors pétrole) _____	42
2C. Opérations de l'administration centrale, 2016–23 (% du PIB) _____	43
3A. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2018–20 (en milliards de FCFA44 _____	
3B. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, 2018–20 (en milliards de FCFA) _____	45
4. Balance des paiements à moyen terme, 2016–23 _____	46
5. Situation monétaire, 2016–23 _____	47
6. Besoins bruts de financement, 2016–23 _____	48
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–18 _____	49
8. Encours de la dette publique _____	50
9. Arriérés extérieurs _____	51
10. Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC proposé, 2019–22 _____	52
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, avril 2019–2031 _____	53
12. Critères de réalisations quantitatives (RQ) et objectifs indicatifs (OI) _____	54
13. État d'avancement des réformes structurelles de la liste initiale _____	55
14. Repères structurels proposés _____	58

ANNEXES

I. Restructurer la dette pour en assurer la viabilité _____	59
II. Évaluation de la stabilité extérieure _____	66
III. Multiplicateurs budgétaires et sources de croissance hors pétrole _____	72
IV. Relations banques/dette souveraine, restructuration de la dette intérieure et stabilité financière au Congo _____	84
V. Gains macrobudgétaires des réformes anticorruption en République du Congo _____	97

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	117
Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières _____	119
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	147

Abréviations

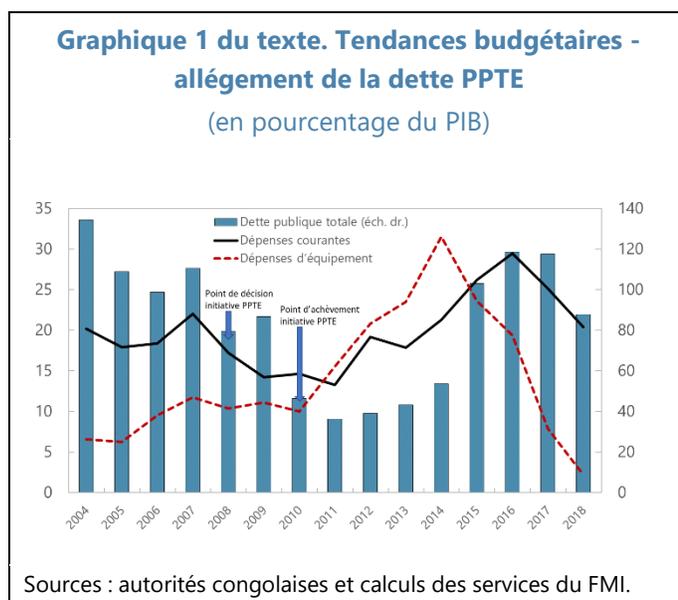
AFC	AFRITAC Centre
ANIF	Agence nationale d'investigation financière
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CCA	Caisse congolaise de l'Amortissement
CIT	Impôt sur les Sociétés
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique Centrale
CORAF	Raffinerie de pétrole
CNDP	Comité national de la dette publique
HRP	Hypothèse du revenu permanent
MPEF	Mémoire de politique économique et financière
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PEMFAR	Examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PETS	Enquête de suivi des dépenses publiques
PFM	Gestion des finances publiques
PIT	Impôt sur le revenu
PND	Plan de développement national
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSTAT	Projet de renforcement des capacités statistiques
SNPC	Société nationale des pétroles du Congo

I. CONTEXTE : ANATOMIE DE LA CRISE

1. **La République du Congo souffre d'une crise économique profonde provoquée par la chute brutale des prix du pétrole depuis mi-2014.** Il s'agit d'une des pires crises de l'histoire du pays, caractérisée par de lourdes pertes de production, des déficits budgétaires et courants élevés, une érosion de la confiance associée à une mauvaise gouvernance et une explosion de la dette publique. La situation s'est nettement améliorée en 2018 et au début de 2019, car les autorités ont continué de mettre en œuvre un ambitieux programme d'assainissement budgétaire, intensifié leurs efforts pour obtenir des assurances de financement (notamment un allègement de la dette) et poursuivi un audacieux programme de réformes structurelles axé notamment sur la gouvernance et la transparence. La présente partie porte sur le contexte antérieur à la crise, l'anatomie de la crise au cours de la période 2014–17 et les mesures qui ont amorcé le redressement en 2018 et au cours du premier semestre de 2019¹.

Du point de décision de l'initiative PPTE au début de la crise (2006–14)

2. **L'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et le niveau élevé des prix internationaux du pétrole ont permis au Congo d'accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté.** Après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010, le Congo a accru ses dépenses consacrées aux infrastructures et à la consommation, qui ont été financées par des recettes pétrolières exceptionnelles et par une nouvelle accumulation rapide de dettes. Au cours des quatre années antérieures à 2014, les dépenses courantes ont augmenté pour atteindre 21 % du PIB,



tandis que les dépenses en capital ont triplé pour s'établir à 31 % du PIB (Graphique 1 du texte). Les projets ont pour la plupart été financés dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine² et d'accords non transparents gagés sur le pétrole qui ont été conclus avec des négociants et des producteurs de pétrole. Cette stratégie a contribué à réduire la pauvreté de 52 % en 2004 à 31 % en

¹ Le présent rapport constitue une mise à jour complète du rapport établi par les services du FMI en juillet 2018 (EBS/18/75), lequel n'a pu être examiné par le conseil d'administration du FMI en raison d'un manque d'assurances de financement suffisantes.

² Dans le cadre du partenariat stratégique de 2006, la Chine a financé des projets d'infrastructure dont le remboursement a été garanti par un compte séquestré en Chine, sur lequel sont déposées 15 % des exportations de pétrole vers ce pays. Les soldes excédant le montant nécessaire pour garantir ces remboursements ont été rapatriés à la BEAC en 2018.

2015. Cela s'explique en grande partie par la forte croissance du PIB, qui s'est établie en moyenne à 5 % au cours de la période considérée (la croissance non pétrolière a atteint 6½ % en moyenne). Cela dit, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités, est monté à 0,46 et la vulnérabilité à la pauvreté est restée élevée, à 70 %.

Effets et répercussions du choc sur les prix du pétrole (2014–2017)

3. La baisse des prix du pétrole depuis 2014 a fortement détérioré les perspectives du Congo.

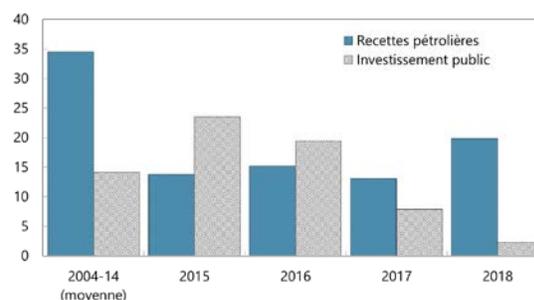
Les prix moyens du pétrole sont passés de plus de 100 dollars le baril entre début 2011 et mi-2014 à moins de 40 dollars à la mi-2016. En conséquence, les exportations pétrolières se sont effondrées et le solde des transactions extérieures courantes s'est nettement dégradé, avec un déficit de plus de 40 % du PIB au début de 2016. De ce fait, les recettes pétrolières, qui s'élevaient en moyenne à 35 % du PIB en 2004–14, sont tombées à environ 15 % du PIB après le choc (2015–17) et n'ont commencé à se redresser qu'en

2018 avec la hausse de la production et des prix du pétrole. La baisse des recettes pétrolières a été exacerbée par des révisions des dispositions contractuelles des accords de partage de la production qui ont réduit la part revenant à l'État (Encadré 1). Les autorités ont commencé à ajuster leur ambitieux programme de construction d'infrastructures et l'investissement public est passé d'environ 24 % du PIB en 2015 à 8 % du PIB en 2017 (Graphique 2 du texte), puis s'est effondré à 2¼ % en 2018. La réduction de l'investissement public a été l'un des principaux vecteurs par lesquels la crise a pesé sur la croissance à court terme (Annexe III).

4. Le choc pétrolier a fortement ralenti la croissance.

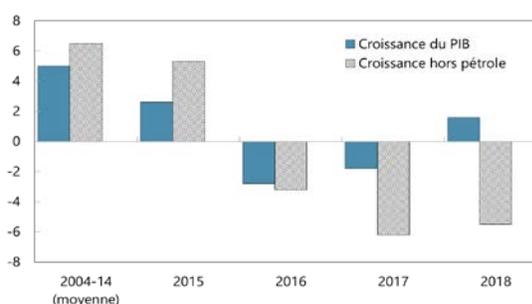
Celle-ci a commencé à ralentir en 2015 et est devenue nettement négative en 2016–17, avec des ralentissements particulièrement notables de la croissance non pétrolière, sous l'effet de fortes contractions des dépenses en infrastructures (Graphique 3 du texte). La confiance des chefs d'entreprise s'est érodée, l'État a commencé à accumuler des arriérés considérables envers le secteur

Graphique 2 du texte. Recettes pétrolières et investissement public
(pourcentage du PIB)



Sources : données des autorités congolaises et calculs des services du FMI.

Graphique 3 du texte. Effets de la crise sur la croissance
(pourcentage)



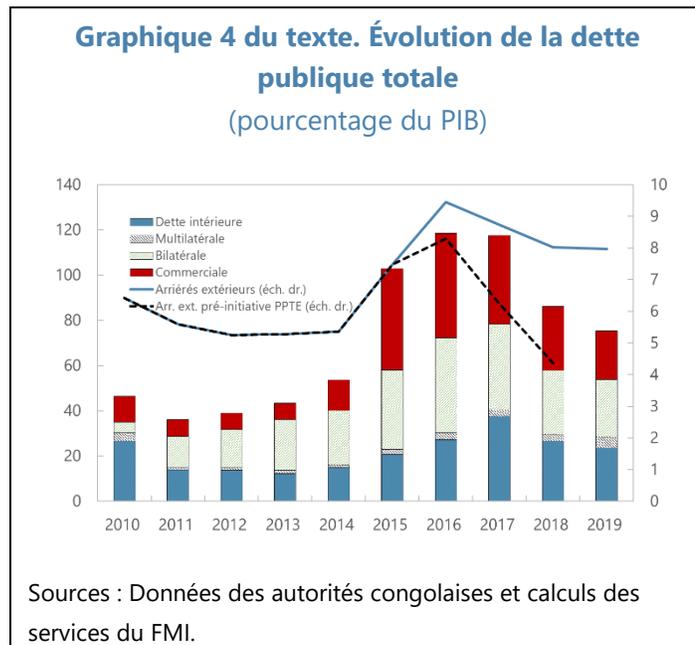
Sources : Données des autorités congolaises et calculs des services du FMI.

privé et les réserves imputées brutes du Congo à la banque centrale régionale (BEAC) ont baissé de plus de 90 %, passant de 2 601 milliards de FCFA en 2014 à 202 milliards de FCFA en 2018.

5. Les rigidités budgétaires, dues notamment aux lacunes sur le plan de la gouvernance, ont retardé la riposte des pouvoirs publics. Alors que des élections présidentielles et législatives se profilaient dans un contexte de tensions de plus en plus vives en matière de sécurité, les autorités ont porté les dépenses³, y compris celles consacrées aux infrastructures et aux salaires, à plus de 60 % du PIB en 2014. Les lacunes en matière de gouvernance se sont traduites par : i) des rabais sur le prix de vente du pétrole de l'État ; ii) des accords non transparents de troc pétrole contre infrastructure et des prêts gagés sur des préachats de pétrole auprès de négociants ; et iii) des dépenses hors budget élevées alors que le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux⁴ et la corruption est insuffisant. Ce type d'emprunt a contribué à des politiques de finances publiques et d'endettement insoutenables.

6. La détérioration de la situation budgétaire, conjuguée à la baisse du PIB, a entraîné une explosion de la dette publique. La dette totale (y compris les arriérés intérieurs) a presque triplé, passant de moins de 40 % du PIB en 2011 à environ 118 % en 2017–18 (Graphique 4). Cette augmentation s'explique par :

- i) l'expansion de la dette commerciale, largement liée à des accords opaques avec des négociants en pétrole ;
- ii) l'augmentation de la dette bilatérale (principalement avec la Chine) pour financer l'ambitieux programme d'investissement public ; et
- iii) une augmentation notable de l'encours des arriérés intérieurs, qui a atteint 16 % du PIB en 2017, en raison de l'effondrement des recettes pétrolières et des retards pris dans l'exécution du programme d'assainissement budgétaire.



³ L'initiative de « municipalisation accélérée », la préparation des 11^e Jeux Africains, tenus à Brazzaville en 2015, et le projet « Eau pour tous » ont donné lieu à des dépenses d'infrastructure considérables.

⁴ Le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2014 et l'évaluation mutuelle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme réalisée en 2015 par le GABAC, institution régionale du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) pour l'Afrique centrale, ont mis en évidence de graves dysfonctionnements, y compris l'absence de mécanisme national d'évaluation des risques liés à ces questions, la mauvaise application des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur financier et non financier, et l'absence de cellule opérationnelle de renseignement financier.

Encadré 1. Accords de partage de la production et recettes pétrolières

Les recettes pétrolières ont dégringolé de 35 % du PIB en 2014 à 13½ % du PIB en 2015. Cela s'explique par les effets de la chute des cours sur la valeur de la part de l'État dans la production de pétrole, qui ont été amplifiés par la réduction de la part de l'État dans la production à la suite de l'adoption, en 2015, de dispositions budgétaires plus généreuses (Tableau 1).

Les nouvelles dispositions budgétaires ont relevé les plafonds des coûts recouverts par les compagnies pétrolières (le « cost stop ») et réduit la part de l'État dans i) le « excess oil » (la différence

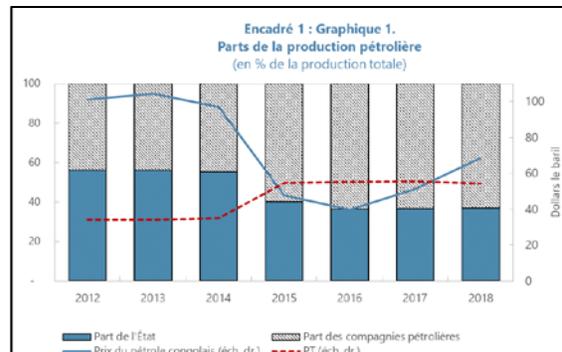
entre les coûts réels et le « cost stop »), ii) le « profit oil » (la production après redevances et « cost oil ») et iii) le « super profit oil » (dans le cas où les prix internationaux deviennent inférieurs à un prix seuil prédéfini dans les contrats de partage de la production). Toutefois, la baisse des cours en dessous du nouveau prix seuil a accentué cette chute en supprimant des volumes considérables de production que l'État avait coutume d'obtenir lorsque les prix étaient supérieurs au prix seuil.

Les nouvelles dispositions budgétaires, qui ont touché environ 60 % de la production jusqu'en 2017, visaient à encourager de nouveaux investissements et à compenser des coûts plus élevés pour les compagnies exploitant des champs pétrolifères arrivant à maturité et situés en eaux profondes. Par conséquent, la part de l'État dans la production totale de pétrole a reculé de 55 % en 2014 à environ 37 % en 2018, ce qui a contribué à la diminution des recettes budgétaires pétrolières (Graphique 1).

Si les cours du pétrole étaient restés supérieurs au nouveau prix seuil (à environ 95 dollars le baril), l'application des nouvelles dispositions aurait réduit la part de l'État à 50 %, au lieu de 55 % en 2015. Si l'État avait conservé les anciennes dispositions budgétaires, la baisse du prix du pétrole, à elle seule, (en dessous de l'ancien prix seuil de 55 dollars le baril) aurait ramené la part de l'État à 45 % en 2015 (Annexe V). Les autorités ont indiqué que la remise sur les ventes de pétrole congolais témoigne de difficultés de commercialisation, dont des retards dans les livraisons depuis le terminal géré par une société étrangère. Elles ont néanmoins constaté que la situation s'expliquait en partie par des problèmes de gouvernance dans la gestion du secteur pétrolier, parmi lesquels un manque de transparence en ce qui concerne les ventes de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Encadré 1: Tableau 1: Disposition des accords de partage de la production

	Anciennes dispositions budgétaires	Nouvelles dispositions budgétaires
Parts de l'État (% de la production totale sauf indication contraire)		
Redevances	12%	15%
Cost Stop	50%	50%
Prix seuil (dollars le baril)	34	55
Excess oil	50%	50%
Profit oil	60%	50%
Super profit oil	70%	66%
Part des compagnies pétrolières (% de la production totale, sauf indication contraire)		
Cost oil (U\$/bbl)	45	45
Excess oil	50%	50%
Profit oil	40%	50%
Super profit oil	30%	34%



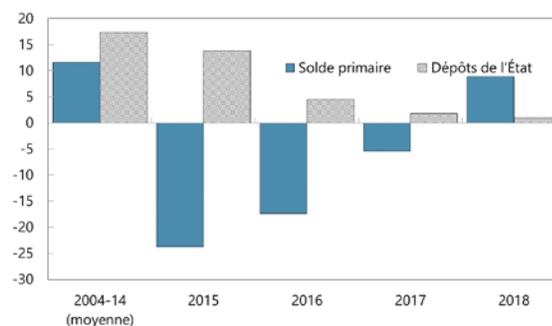
Signes de stabilisation et réformes en 2018 et début 2019

7. Sur fond de dégradation rapide de la situation, les autorités ont redoublé d'efforts pour faire face à la crise et aux problèmes de gouvernance en 2018.

Elles ont mis sur pied un comité technique chargé de négocier un programme avec les services du FMI sous la supervision d'un comité politique⁵ et, à la fin de l'année 2017, l'Assemblée nationale a approuvé un budget prudent pour 2018. La nouvelle structure de gouvernance de la SNPC, instituée à la fin 2017, a nommé une nouvelle équipe dirigeante dont le cadre de

responsabilisation a été renforcé (Annexe V). Les autorités ont également procédé à un examen des sauvegardes budgétaires en août 2018, avec l'assistance technique du FMI. À la suite d'une recommandation du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique Centrale, l'Agence nationale d'investigation financière du Congo (ANIF) a organisé un atelier visant à présenter aux responsables congolais la méthode utilisée par la Banque mondiale pour évaluer les risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

Graphique 5 du texte. Solde primaire et dépôts de l'État
(en pourcentage du PIB)

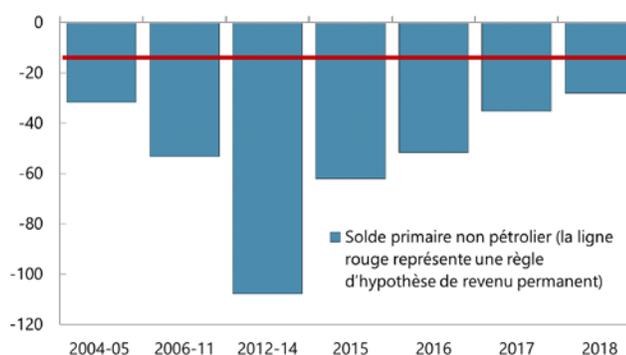


Sources : Données des autorités congolaises et calculs des services du FMI.

8. La croissance globale est devenue positive en 2018 et la situation budgétaire s'est nettement améliorée.

Le déficit primaire est passé de 24 % du PIB en 2015 à 5½ % en 2017, avant de faire place à un excédent de près de 9 % du PIB en 2018 (Graphique 5 du texte). Si ce résultat s'explique en partie par la hausse de la production et des prix du pétrole, qui a fait remonter les recettes pétrolières, il est aussi dû aux efforts consentis pour maîtriser les dépenses. Le déficit primaire hors pétrole, qui mesure plus directement l'effort budgétaire des autorités, s'est également amélioré, passant de 35,3 % du PIB hors pétrole en 2017 à 28,1 % en 2018, et a atteint son niveau le plus bas depuis 2004 (Graphique 6 du texte). Grâce à ces efforts sur le plan budgétaire et à la hausse du PIB nominal

Graphique 6 du texte. Solde primaire hors pétrole, 2004-18
(pourcentage du PIB non pétrolier)



Sources : Données des autorités congolaises et calculs des services du FMI.

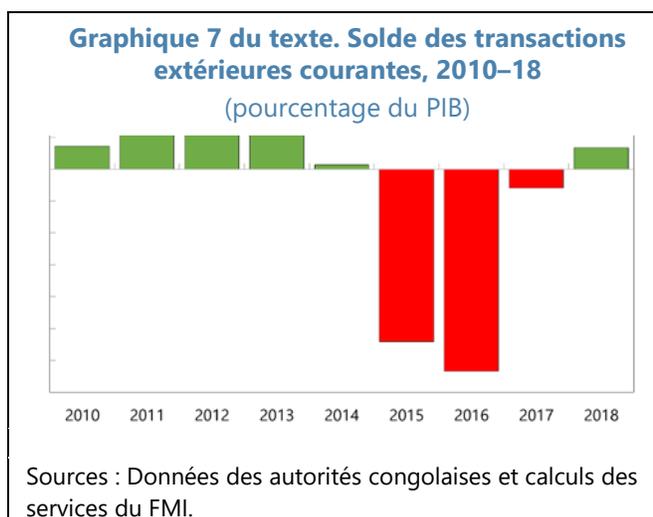
⁵Le comité politique se compose du Premier ministre (président), du ministre d'État chargé de l'Économie et du ministre des Finances. Le comité technique, présidé par un conseiller spécial du Président, comprend aussi le directeur de cabinet du Premier ministre et un conseiller du ministre des Finances.

associée à l'augmentation de la production et des prix du pétrole, la dette publique totale a diminué de 30 points de pourcentage, passant de 118 à 88 % du PIB.

9. La position extérieure s'est également nettement améliorée : le compte des transactions extérieures courantes a enregistré son premier excédent depuis 2014.

La production et les prix pétroliers ont augmenté d'environ 25 % entre 2017 et 2018. De ce fait, les exportations ont augmenté de 45 %, tandis que la croissance des importations est restée modeste (environ 5 %) compte tenu de l'activité économique relativement faible dans le secteur non pétrolier (Graphique 7 du texte). Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont augmenté de plus de

10 % et les réserves brutes imputées se sont stabilisées par rapport aux niveaux historiquement bas de 2017, mais demeurent à des niveaux très modestes, couvrant moins d'un mois d'importations. Dans l'ensemble, la position extérieure de la République du Congo reste plus faible que ne le laissent supposer les paramètres fondamentaux et un ajustement de la politique économique est donc nécessaire. L'évaluation quantitative du taux de change à l'aide de la méthode EBA-lite du FMI, ainsi que d'autres méthodes adaptées aux exportateurs de ressources non renouvelables, montrent que le taux de change est surévalué de 15 à 20 % (voir Annexe II).



10. La vulnérabilité du secteur bancaire s'est accrue, mais le secteur demeure solvable.

La liquidité des banques s'est détériorée : la croissance de la masse monétaire au sens large est tombée de 13 % en 2014 à -12 % en 2015–17. Fin 2018, les dépôts des banques commerciales avaient diminué de plus de 700 milliards de FCFA depuis 2014 (environ un tiers), ce qui a fait descendre le ratio dépôts/prêts de plus de 170 % en 2014 à 90 % en 2018. Les prêts improductifs sont passés de 4 % du crédit brut en 2014 à 10 % en 2015–17, puis à 23 % en 2018 (Graphique 1e). Cette évolution, conjuguée au durcissement de la politique monétaire de la BEAC, a contribué à un ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé, qui est passée de 26 % en 2014 à presque 4 % en 2015–17, puis à un recul de presque 3 % en 2018. Le ratio de solvabilité global du secteur bancaire (25 % en 2018) reste néanmoins largement supérieur au minimum réglementaire (7,5 %), grâce aux augmentations de capital des grandes banques (Annexe IV). Deux banques n'étant pas d'importance systémique se trouvent en difficulté. En septembre 2018, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), a demandé aux autorités de retirer l'agrément de l'un de ces établissements sous-capitalisés.

II. PERSPECTIVES A COURT ET A MOYEN TERME

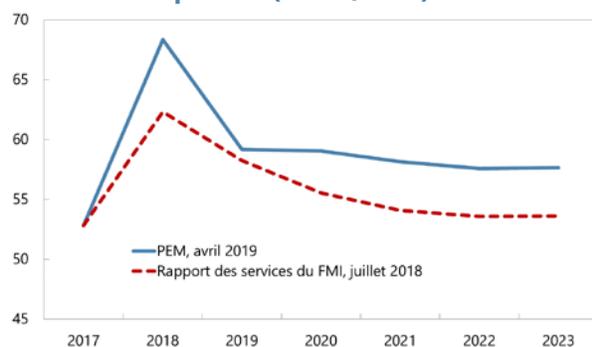
11. La conjoncture économique demeure difficile, mais devrait s'améliorer en 2019. La

croissance globale devrait atteindre 5,4 % en 2019, tirée par une expansion de la production pétrolière (Encadré 2) et, dans une moindre mesure, par une reprise de la croissance non pétrolière, qui devrait atteindre 1 %.

Cette prévision repose sur un redressement de l'investissement public, qui constitue un des principaux moteurs de la croissance non pétrolière. En outre, il est probable que l'approbation du programme appuyé par le FMI et le remboursement partiel des arriérés intérieurs se traduisent par un regain de confiance. Le cadre à moyen terme est basé sur les hypothèses relatives aux cours

pétroliers qui sont présentées dans l'édition d'avril 2019 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), selon lesquelles les prix moyens du pétrole sont supérieurs d'environ 3½ dollars/baril à ceux des hypothèses utilisées en juillet 2018 (Graphique 8 du texte).

Graphique 8 du texte. Cours internationaux du pétrole (dollar/baril)



Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

12. Les positions budgétaire et extérieure, qui se sont sensiblement renforcées en 2018, devraient encore s'améliorer en 2019.

Dans l'hypothèse d'une mise en œuvre résolue des engagements prévus dans le programme, le solde budgétaire global devrait enregistrer un excédent de 7½ % du PIB, tandis que le déficit primaire hors pétrole devrait s'ajuster à 24,8 % du PIB non pétrolier en 2019. Cela permettra de reconstituer les réserves de l'État : les dépôts à la banque centrale devraient passer de 64 milliards de FCFA en 2018 à 213 milliards de FCFA en 2019. Dans le même temps, le solde des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2019 (5,6 % du PIB). Les positions budgétaire et extérieure positives porteront les avoirs extérieurs nets imputés du Congo à la banque centrale à 319 milliards de FCFA, ce qui contribuera à l'accumulation des réserves au niveau régional.

13. À moyen terme tablent, l'activité économique devrait reprendre progressive, la discipline budgétaire devrait être maintenue et la position extérieure devrait s'améliorer.

En particulier, la croissance non pétrolière devrait se redresser progressivement pour atteindre environ 4 % en 2022–23 (Tableau 1 du texte). De solides excédents primaires de quelque 9 % en moyenne au cours de la période sur laquelle porte le programme orienteront fermement la dette publique à la baisse, la dette publique totale tombant à environ 60 % d'ici à 2023. Dans le même temps, le déficit primaire hors pétrole reculera à environ 16 % du PIB hors pétrole, ce qui permettra de reconstituer des réserves pour atténuer la volatilité éventuelle des prix du pétrole et de conserver une part des recettes du pétrole pour résoudre d'éventuels problèmes d'épuisement des ressources (Encadré 3).

Encadré 2. Perspectives dans le secteur pétrolier

Les réserves pétrolières prouvées de la République du Congo sont estimées à 1,6 milliard de barils et la production devrait atteindre un pic en 2019. La production était d'environ 121 millions de barils en 2018, ce qui représente une augmentation d'environ 20 % par rapport à 2017. Ce niveau de production place le Congo au troisième rang des pays d'Afrique subsaharienne, après le Nigeria et l'Angola. Une quarantaine de gisements pétroliers sont actuellement exploités et la plupart d'entre eux sont situés au large des côtes. L'augmentation prévue portera les niveaux de production à 140 millions de barils en 2019 et en 2020. Elle est due à l'exploitation d'un nouveau gisement offshore (Moho Nord, le plus important de l'histoire du Congo), dont la production devrait culminer à 37 millions de barils en 2019. La production issue de ce nouveau gisement, combinée à celle du premier gisement en eau profonde du pays (Moho-Bilondo), représentait 45 % de la production totale de pétrole en 2018. Des capacités supplémentaires devraient provenir des gisements de Banga Kayo et de Nene-Banga, qui représenteront 20 % de la production.

Les services du FMI ont mis à jour les prévisions de production pétrolière sur la base des renseignements reçus par les autorités, des rapports récents des experts du secteur et de consultations avec des sociétés pétrolières qui représentent environ 75 % de la production. Ces entretiens laissent penser que les prévisions de production pourraient encore faire l'objet de révisions à la hausse. Les niveaux de production du premier trimestre de 2019 indiquent que les estimations révisées de la production sont réalistes.

Les perspectives de production à court terme se sont donc améliorées. Au cours de la période 2020–23, la capacité de production devrait reposer sur les principaux gisements de pétrole, qui fourniront quelque 181 000 barils/jour en moyenne et représenteront 50 % de la production. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la deuxième phase des cycles d'octroi de permis de prospection, offrant jusqu'à 18 lots en appel d'offres, dont cinq en eaux peu profondes, cinq en eaux profondes et très profondes et huit gisements à terre. L'appel d'offres est en cours et les résultats devraient être annoncés d'ici au mois de juillet 2019. En 2023, en l'absence de faits nouveaux et à mesure que les gisements arrivent à maturité, la production pétrolière devrait diminuer de 16 % par rapport aux niveaux records.

Tableau 1. République du Congo : scénario du programme, 2016–23

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Projections				
<i>(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
Production et prix								
PIB réel hors pétrole	-3,2	-6,2	-5,5	1,0	2,5	3,6	4,0	4,1
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8	2,6	2,8	3,0
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-63,5	-5,9	6,7	5,6	5,1	1,6	-1,4	-1,9
Avoirs extérieurs nets (% du PIB)	10,0	4,1	3,9	5,4	8,6	11,9	13,4	14,4
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	91,4	80,0	61,3	58,1	56,6	55,5	54,2	51,5
Agrégats budgétaires								
<i>(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)</i>								
Recettes non pétr. (dons et revenus d'invest. compris)	30,1	28,5	23,7	30,5	34,1	34,3	35,5	35,6
Total des dépenses	85,9	67,8	57,4	59,8	59,2	57,4	54,8	53,3
Dont : Dépenses d'investissements	30,7	15,2	5,5	11,3	13,1	13,7	13,5	13,2
Solde global (base caisse)	-26,4	-12,7	16,2	18,9	18,5	17,5	16,5	14,2
Solde primaire (en % du PIB)	-17,4	-5,2	8,9	9,3	9,2	9,0	9,1	8,3
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-51,7	-35,3	-28,1	-24,8	-21,6	-20,1	-16,9	-15,9
Écart de financement (milliards de FCFA)	0	0	0	362	411	245	66	-35
Encours des dépôts de l'État à la BEAC (milliards de FCFA)	205	93	64	213	437	661	686	721
Pour mémoire :								
Dettes publiques totales (en % du PIB)	118,6	117,5	87,8	81,7	76,6	71,6	66,8	60,7
Production de pétrole (millions de barils)	85	98	121	140	140	137	125	118

Sources : Données des autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

14. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont liés à la volatilité des prix du pétrole, à une éventuelle mise en œuvre inégale de la politique économique et à une possible dégradation des conditions de sécurité.

- Une baisse des prix du pétrole pèserait sur les soldes budgétaire et extérieur, tandis qu'un affaiblissement de l'euro alourdirait le fardeau de la dette et creuserait le déficit courant, en raison des difficultés à accroître les exportations non pétrolières dues aux contraintes pesant sur l'offre. Cela pourrait avoir une incidence négative sur la capacité du Congo à rembourser le FMI. La restructuration de la dette envers des créanciers commerciaux devrait permettre au Congo de faire face à la volatilité des prix dans le secteur des produits de base et d'afficher un risque modéré de surendettement extérieur d'ici à 2023. À cette fin, les services du FMI ont recommandé aux autorités, qui ont marqué leur accord, de faire en sorte que tout accord de restructuration de la dette conclu avec des négociants en pétrole prévoie des mécanismes d'urgence en cas de chute des prix du pétrole au-dessous des niveaux de référence (MPEF, paragraphe 33).
- Les risques intérieurs découlent des difficultés à maintenir l'appui politique nécessaire au programme de réforme, notamment la capacité des autorités à maintenir des excédents budgétaires élevés ou à continuer de mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gouvernance. Les retards éventuels dans l'apurement des arriérés intérieurs représentent un autre risque, qui nuirait au secteur privé et à la stabilité du secteur financier. Une résurgence du conflit dans la région du Pool aurait également des conséquences négatives pour le climat des affaires.
- Ces risques sont atténués par la volonté des autorités politiques, au plus haut niveau, d'atteindre les objectifs du programme appuyé par le FMI, les perspectives d'une hausse de la production pétrolière et la prudence budgétaire dont font preuve les autorités (en 2018 et début 2019), laquelle devrait permettre de reconstituer progressivement des amortisseurs, y compris les dépôts de l'État, et d'atténuer des chocs imprévus. Les autorités ont également mis en œuvre un vaste ensemble de réformes structurelles, y compris des mesures décisives pour améliorer la gouvernance avant l'approbation du programme.

III. OBJECTIFS DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

15. Les entretiens en vue de la conclusion d'un programme appuyé par le FMI (juillet 2019–juillet 2022) ont principalement porté sur l'importance de rétablir la viabilité des finances publiques, de protéger les groupes vulnérables et d'améliorer la gouvernance. Le programme appuyé par le FMI s'articule en particulier autour : i) d'un assainissement budgétaire et d'une restructuration de la dette dans l'optique de rétablir la viabilité de la dette, tout en garantissant des ressources suffisantes pour atténuer le fardeau de l'ajustement qui pèse sur les groupes vulnérables ; et ii) de réformes structurelles qui visent à améliorer la gouvernance, à garantir une utilisation plus efficiente des fonds publics (notamment par des mesures visant à mettre en valeur le capital humain) et à favoriser la stabilité financière. Le programme s'appuie sur la forte détermination des autorités à retrouver une croissance élevée, durable et inclusive (lettre d'intention,

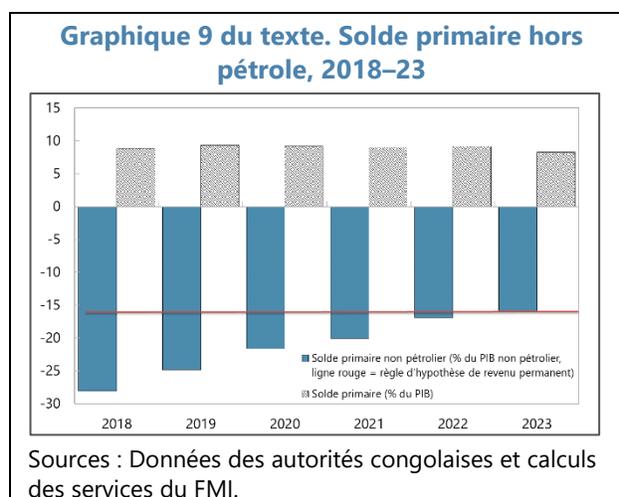
paragraphe 2) et sur des mesures visant à rétablir la viabilité budgétaire à moyen terme (MPEF, paragraphe 19).

16. L'accord en faveur de la République du Congo qui est appuyé par la FEC apportera également une contribution décisive aux efforts de stabilité régionale déployés au sein de la CEMAC. La République du Congo sera notamment le cinquième pays de l'union monétaire à appliquer un programme appuyé par le FMI, en phase avec la stratégie adoptée par les chefs d'État de la CEMAC en décembre 2016. En tant que premier producteur de pétrole de la région, elle devrait également apporter une contribution majeure à l'accumulation des avoirs extérieurs nets à la BEAC (environ ¼ de l'accumulation prévue dans la région en 2019–22). Pour atteindre cet objectif, il faudra maintenir la discipline budgétaire et appliquer rigoureusement les initiatives des institutions régionales, notamment le partage des contrats avec la BEAC (repère structurel pour fin septembre 2019) pour mettre en évidence les dérogations aux obligations de rapatriement, le rapatriement des dépôts publics se trouvant à l'étranger et la modification des comptes séquestres offshore pour les placer sous le contrôle de la BEAC.

A. Rétablir la viabilité des finances publiques

Stratégie d'assainissement budgétaire

17. Pour rétablir la viabilité des finances publiques, il faut continuer de dégager des excédents primaires élevés et procéder à un ajustement progressif du solde primaire hors pétrole. Malgré la reprise de la croissance non pétrolière à moyen terme, la croissance globale du PIB s'établira en moyenne à environ 2 % en 2019–23, compte tenu des baisses considérables de la production pétrolière après 2021. Par conséquent, pour orienter la dette fermement à la baisse, il faut dégager des excédents primaires élevés. Dans le même temps, il faut tenir compte de l'épuisement des ressources naturelles et établir des amortisseurs budgétaires importants pour faire face à la volatilité des prix du pétrole. Une estimation du solde primaire à atteindre pour ramener les indicateurs de viabilité de la dette sous les seuils nécessaires afin d'afficher un risque modéré de surendettement d'ici à 2022–23 (supplément AVD) constitue l'ancrage budgétaire à moyen terme. Cet objectif contribue également à placer la dette publique sur une trajectoire résolument descendante pour qu'elle atteigne 60 % du PIB d'ici à 2023, et le solde primaire non pétrolier correspondant est globalement compatible avec une hypothèse du revenu permanent (voir Encadré 3)⁶. La stratégie



⁶ Les calculs sont fondés sur les hypothèses suivantes : i) des réserves existantes d'environ 1,9 milliard de barils (avec des découvertes attendues d'environ 0,3 milliard de barils) ; ii) un prix du pétrole à moyen terme d'environ 60 dollars ; iii) environ 45 % des recettes revenant à l'État ; iv) un horizon temporel d'environ 15 ans ; et v) à la fois un facteur d'actualisation et un taux de rendement des actifs financiers d'environ 5 %.

budgétaire proposée permettrait également de reconstituer des amortisseurs et de porter les réserves brutes imputées à 3-4 mois d'importations d'ici à la fin du programme, ce qui offrirait un appui important à la stratégie régionale de la CEMAC.

Encadré 3. L'ancrage budgétaire de la République du Congo en tant que pays riche en ressources naturelles

La règle de l'hypothèse du revenu permanent (HRP) constitue un ancrage budgétaire prudent. Elle suppose qu'une part considérable des recettes pétrolières doit être épargnée pour constituer un stock d'actifs financiers non liés aux ressources naturelles. Le rendement de ces actifs génère un flux de ressources qui permet de maintenir les dépenses publiques réelles, une fois l'extraction aura pris fin. Conformément à FMI (2012)¹, dans le cas du Congo, le solde primaire hors pétrole (en pourcentage du PIB non pétrolier) est l'indicateur budgétaire le plus adapté, étant donné que l'horizon des ressources est court (moins de 20 ans) et que les considérations relatives à l'épuisement des ressources constituent un facteur important. L'ancrage de la politique budgétaire sur cet indicateur permet également de dissocier la politique budgétaire de la volatilité des prix du pétrole. L'objectif budgétaire peut être fixé de diverses manières. Selon l'HRP traditionnelle, le solde primaire hors pétrole est établi à un niveau qui correspond à la fois aux richesses financières accumulées et aux richesses financières attendues, ce qui revient à considérer les richesses naturelles dans le sol comme des richesses financières "virtuelles", à calculer la valeur actuelle en se fondant sur l'horizon des ressources naturelles et à supposer un taux implicite de rendement. Cette méthode suppose de déterminer le volume des ressources du sol et des recettes pétrolières qui reviendront à l'État.

La règle de l'HRP peut être nécessaire lorsque l'horizon des ressources est court, que les niveaux d'endettement sont élevés et que la gestion des investissements publics est médiocre. Il peut être pertinent de s'écarter de cette règle si les besoins de développement sont de taille et si les investissements dans les infrastructures et le capital humain peuvent être plus rentables que l'accumulation d'actifs financiers. Dans ce cas, les richesses du sol sont transformées en d'autres formes de capital (infrastructures, santé et éducation) qui peuvent contribuer à diversifier l'économie, accroître la compétitivité et stimuler la croissance hors pétrole. Dans le cas du Congo, l'augmentation massive des investissements publics n'a été accompagnée ni d'une planification, d'une exécution et d'une évaluation adéquates des investissements, ni de pratiques transparentes de passation des marchés publics. Une fois que la République du Congo aura i) rétabli la viabilité de sa dette, ii) reconstitué des amortisseurs suffisants pour atténuer la volatilité des cours du pétrole et iii) amélioré la transparence et l'efficacité de son système de gestion des investissements publics, il serait possible de réviser l'ancrage budgétaire en prenant en considération les besoins considérables du pays en matière de développement.

¹ Voir le document du FMI « Macroeconomic Policy Frameworks for Resource Rich Developing Countries », 2012. <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Macroeconomic-Policy-Frameworks-for-Resource-Rich-Developing-Countries-PP4698>

18. L'assainissement budgétaire repose sur une bonne tenue des recettes intérieures et sur la maîtrise des dépenses courantes.

Les recettes non pétrolières devraient augmenter d'environ 11 % du PIB non pétrolier au cours de la période sur laquelle porte le programme (Tableau 2 du texte). Cette hausse permettra de compenser en grande partie la diminution des recettes pétrolières qui résultera la tendance à la baisse de la production pétrolière en 2021–22. Les dépenses courantes seront réduites d'environ 10¾ % du PIB non pétrolier et l'essentiel de l'ajustement sera basé sur une réduction des transferts au secteur pétrolier. Dans le même temps, l'investissement public devrait repartir à la hausse après les faibles niveaux observés en 2018. Les autorités ont également l'intention d'adopter une stratégie de privatisation pour créer un espace budgétaire (repère structurel d'ici à la fin septembre 2019 et MPEF, paragraphe 22).

Tableau 2 du texte. République du Congo : Composition de l'ajustement budgétaire, 2018 et 2022
(en % du PIB hors pétrole)

	2018	2022	Diff.
	Prél.	Proj.	
Total des recettes et dons	74,2	71,2	-3,0
Recettes	74,0	70,1	-3,9
Recettes pétrolières	50,6	35,9	-14,7
Recettes non pétrolières	23,4	34,2	10,9
Dons	0,2	1,1	0,9
Dépenses et prêts nets	57,4	54,8	-2,7
Dépenses courantes	51,9	41,2	-10,7
Dépenses d'investissements	5,5	13,5	8,0
Solde primaire hors pétrole	-28,1	-16,9	11,1
Solde global (base caisse)	16,2	16,5	0,2

Source : données des autorités congolaises ; projections des services du FMI.

19. Le programme budgétaire à moyen terme exigera, dans un premier temps, la mise en œuvre rigoureuse du budget 2019 établi par les autorités (MPEF, paragraphes 28–30).

Il prévoit un solde primaire hors pétrole nettement plus élevé, mais repose sur des hypothèses trop optimistes en ce qui concerne les recettes non pétrolières (Tableau 3 du texte). En se basant sur une analyse détaillée des mesures, les services du FMI invitent à la prudence pour ce qui est des projections de recettes non pétrolières. Les autorités ont également entrepris de plafonner le niveau des transferts et des subventions, en réduisant de 100 milliards de FCFA les transferts alloués au secteur pétrolier, notamment à la raffinerie de pétrole (CORAF)⁷. Il y a de bonnes chances que cet objectif soit atteint, compte tenu des tendances budgétaires observées au premier trimestre de 2019. Par conséquent, les services du FMI ont proposé d'augmenter les transferts sociaux en faveur des pauvres d'environ

Tableau 3 du texte. République du Congo : budget approuvé et projections du FMI, 2019

	Budget 2019		Projections du FMI pour 2019	
	Milliards de FCFA	PIB non pétrolier (%)	Milliards de FCFA	PIB non pétrolier (%)
Recettes non pétrolières	887	34,1	763	29,3
Dons	28	1,1	28	1,1
Dépenses primaires	1443	55,4	1438	55,2
dont : Salaires	374	14,4	374	14,4
Biens et services	188	7,2	188	7,2
Transferts et subventions	471	18,1	520	20,0
Dépenses en capital	293	11,3	293	11,3
Solde primaire hors pétrole	-528	-20,3	-647	-24,8

Source : données des autorités congolaises ; projections des services du FMI.

⁷ La raffinerie de pétrole CORAF avait bénéficié d'importants transferts en nature (ex. : pétrole brut) en 2017–18. Ces ressources ont été utilisées par la raffinerie pour des projets d'investissement visant à accroître ses capacités. L'achèvement des projets d'investissement, accompagnés d'un plan de performance visant à améliorer leur efficacité opérationnelle, et l'ajustement progressif des prix du carburant permettront de réduire les besoins de transferts en faveur de la CORAF. Cette évolution a influé sur le niveau prévu du solde primaire non pétrolier de base (dont les transferts liés au pétrole sont exclus), qui constitue l'objectif opérationnel de ce programme.

50 milliards de FCFA, car il est nécessaire d'atténuer davantage les effets de l'assainissement budgétaire sur ces populations (MPEF, paragraphe 31) (voir ci-dessous)⁸.

20. Il sera indispensable de s'employer résolument à accroître les recettes non pétrolières.

Les services du FMI et les autorités conviennent de fixer un plancher pour les recettes non pétrolières (protocole d'accord technique (PAT), paragraphe 15). Les entretiens ont porté sur des mesures spécifiques qui peuvent contribuer à accroître les recettes non pétrolières de 5,9 % du PIB hors pétrole en 2019 (MPEF, paragraphe 29) (Tableau 4 du texte). Ces mesures sont de trois types : i) l'application rigoureuse de nouvelles mesures budgétaires prévues dans le budget 2019, y compris l'élimination du taux réduit de TVA sur les importations, les réductions du seuil de TVA et les nouvelles dispositions relatives aux accises, notamment sur les boissons et le tabac ; ii) des mesures administratives visant à renforcer le respect des obligations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôts, en mettant l'accent sur le respect des conventions existantes, le code des investissements et l'imposition des importations de pétrole raffiné ; et iii) d'autres mesures sur le plan législatif, y compris, dans le secteur des télécommunications, une taxe de 10 % sur les abonnements de télévision et une taxe de 1 % pour les transactions en ligne. Une augmentation progressive des taxes sur les carburants, après l'adoption par le gouvernement d'une structure révisée des prix des carburants prévoyant des taxes plus élevées et des mécanismes d'indexation automatique (repère structurel pour la fin octobre 2019), conduirait aussi à une hausse des recettes non pétrolières. La nouvelle stratégie de tarification des autorités reposera sur une étude du mécanisme actuel d'établissement des prix des carburants, réalisée avec l'assistance de la Banque africaine de développement (MPEF, paragraphe 29). En cas de retard dans la mise en œuvre des mesures visant à accroître les recettes (ou dans l'obtention de véritables résultats en matière de recouvrement)⁹, les autorités devraient probablement ajuster l'investissement public, qui devrait augmenter d'environ 5¾ % du PIB non pétrolier.

⁸ Les transferts et subventions comprennent de nombreuses catégories de dépenses, dont les transferts au secteur pétrolier pour soutenir la participation de l'État, les transferts aux entités publiques semi-autonomes, les subventions aux carburants et à l'énergie, et les transferts sociaux. Dans l'ensemble, les transferts augmentent lorsque la production de pétrole progresse et que le gouvernement n'ajuste pas les prix de l'énergie.

⁹ Certaines des mesures fiscales ont été définies dans de récents rapports d'assistance technique et les autorités ont approuvé leur mise en œuvre.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Estimation des recettes tirées des mesures prévues dans le budget 2019

	Milliards de FCFA	% du PIB hors pétrole (2019)	% du total
I. Stricte mise en œuvre des règles actuelles et ajustement du système	99,0	3,8	64,2
I.1 Élimination du taux réduit de TVA et réduction du seuil d'assujettissement à la taxe (de 100 à 60 millions de FCFA)	82,1	3,2	53,3
I.2 Mise en œuvre des dispositions sur les droit d'accise et la taxe sur les boissons et le tabac	7,7	0,3	5,0
I.3 Mise en œuvre du taux de 2 % pour la taxe spéciale sur les sociétés (TSS)	9,2	0,4	6,0
II. Renforcement des fonctions fiscales et douanières	53,4	2,1	34,6
II.1 Renforcement de la discipline fiscale	16,2	0,6	10,5
II.2 Recouvrement des arriérés d'impôt (au moins 60 %)	19,2	0,7	12,5
II.3 Application des règles d'audit et renforcement des contrôles douaniers	18,0	0,7	11,7
III. Mesures législatives	1,8	0,1	1,2
III.1 Instauration de redevances TV	0,6	0,0	0,4
III.2 Instauration d'une taxe de 1 % sur les transactions électroniques	1,2	0,0	0,8
Total de l'impact estimé	154,2	5,9	100,0

Source : estimation des services du FMI sur la base d'entretiens avec les autorités congolaises.

21. L'assainissement budgétaire devrait également tenir compte de la charge que l'ajustement fait peser sur les groupes vulnérables (MPEF, paragraphe 31)¹⁰. Le budget prévoit 306 milliards de FCFA (4,7 % du PIB) de dépenses sociales, y compris des mesures visant à atténuer les effets de l'ajustement sur les groupes vulnérables. Cinquante milliards de FCFA liés aux économies réalisées sur les transferts pétroliers seront réaffectés aux dépenses sociales et répartis entre le système de transfert monétaire « Lisungi » et d'autres programmes sociaux prioritaires, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide aux femmes. Au cours des quatre prochaines années, 199 milliards de FCFA seront investis dans le cadre du projet « Lisungi » pour en étendre la portée à 192 065 ménages et un premier effort dans ce sens est prévu en 2019 (repère structurel pour la fin décembre 2019). Les autorités accorderont également la priorité au remboursement anticipé des arriérés du secteur social (notamment pour les retraites).

22. La stratégie prévoit également l'apurement d'un stock élevé d'arriérés intérieurs. Fin 2018, l'encours était estimé à 986 milliards de FCFA (15 % du PIB de 2018)¹. Il s'agit i) d'arriérés sociaux (cotisations de retraite) d'environ 223 milliards de FCFA et ii) d'arriérés envers les fournisseurs des administrations publiques d'environ 528 milliards de FCFA accumulés au cours de la période 2014–16 (Tableau 5 du texte). Après un audit indépendant réalisé par Ernst and Young en avril 2019, environ les 3/4 de ce stock ont été rejetés en raison d'irrégularités, ce qui laisse un encours d'arriérés commerciaux audités pour la période 2014–16 équivalent à 138 milliards de

¹⁰ Le projet de transfert monétaire a été étendu jusqu'à présent à 10 000 familles, ce qui est inférieur à l'objectif initial de 32 000, qui n'a pas encore été atteint du fait de contraintes budgétaires. En collaboration avec la Banque mondiale, les services du FMI ont mis en évidence les efforts supplémentaires à consentir et proposé une augmentation des dépenses sociales d'environ 0,8 % du PIB.

FCFA. Toutefois, les autorités ont accumulé de nouveaux arriérés au cours de la période 2017–18, ce qui a entraîné une augmentation du stock des arriérés de 626 milliards de FCFA, dont 506 milliards reviennent aux fournisseurs publics et 120 milliards à des entités relevant de l'administration publique (chèques flottants non encaissés pendant plus de 90 jours). Ce montant fera l'objet d'un nouvel audit (repère structurel pour la fin octobre 2019). Il sera fondamental d'adopter un plan crédible visant à donner la priorité au remboursement des arriérés sociaux (en particulier les pensions de retraite) et à régler les arriérés intérieurs dus aux fournisseurs publics pour protéger le revenu de base, soutenir la croissance et préserver la stabilité du secteur financier (Annexe IV). Il s'agit là d'une des priorités économiques les plus urgentes à court terme. La stratégie du gouvernement consiste à apurer les arriérés sociaux sur trois ans, à partir de 2019, et le reste des arriérés sur cinq à sept ans (MPEF, paragraphe 33).

Tableau 5 du texte. République du Congo : Encours et amortissement des arriérés intérieurs

(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Encours	% du PIB							
			Flux d'amortissement						
Arriérés vérifiés	361	5,6	102	102	102	28	28	0	0
Commerciaux	138	2,1	28	28	28	28	28	0	0
Sociaux et pensions	223	3,4	74	74	74	0	0	0	0
Arriérés non vérifiés	626	9,7	74	107	128	144	138	18	17
Sous-traitants/fournisseurs de l'État ¹	506	7,8	57	90	110	126	121	1	0
Stock des instances de paiement ²	120	1,9	17	17	17	17	17	17	17
Flux annuels de remboursement	176	209	229	171	166	18	17
Encours total des arriérés	986	15,2	810	601	372	201	35	17	0
Pour mémoire :									
Créances rejetées ³	415	6,4							

Sources : Données des autorités congolaises et projections des services du FMI.

¹ La plupart des arriérés concernent des biens et services non payés liés au ministère des Infrastructures et des Travaux publics.

² Créances impayées liées à des ordres de paiement non réglés moins de 90 jours après l'émission de l'ordre de paiement.

³ Créance liée à des projets d'infrastructure rejetés par les autorités après un examen administratif, du fait d'erreurs concernant la non-livraison de biens et services.

23. Ces arriérés intérieurs résultent de retards pris dans l'assainissement budgétaire avant 2018, de graves contraintes de trésorerie et de mauvaises pratiques de gestion des finances publiques. Bien que les résultats du récent audit des arriérés intérieurs laissent à penser qu'une part considérable des nouveaux arriérés pourrait être rejetée en raison d'erreurs ou d'irrégularités comptables, les autorités devraient aussi renforcer les contrôles en matière de gestion des finances publiques pour s'assurer que les ministères (notamment le ministère des Infrastructures) ne concluent aucun contrat avant d'avoir dûment obtenu les fonds leur permettant de respecter leurs engagements. Par exemple, les autorités ont récemment rejeté, à l'issue d'un examen administratif, des créances brutes liées à des travaux publics dont le montant s'élève à 415 milliards de FCFA, soit 6,4 % du PIB de 2018. Il est approprié de refuser des paiements pour des services qui n'ont pas été

fournis, mais les systèmes de gestion des finances publiques et de comptabilité auraient dû empêcher l'apparition de ces créances dès le départ.

Restructuration de la dette

24. La dette publique, y compris les arriérés intérieurs, reste élevée. Malgré un recul considérable par rapport à 2017, la dette publique totale est estimée à 87¾ % du PIB en 2018 et la dette extérieure représente 61¾ % du PIB (Tableau 7). Une grande partie de la dette extérieure est due à la Chine (21,4 % du PIB) et aux négociants en pétrole (16,4 % du PIB). Les arriérés de paiement extérieurs sont passés de 453 milliards de FCFA (817 millions de dollars) à la fin 2017 à 520 milliards de FCFA (908 millions de dollars) à la fin 2018 (Tableau 8), mais cette augmentation est le résultat de l'accumulation d'arriérés envers des négociants dans la cadre de la stratégie des autorités pour restructurer la dette. Bien que le total des arriérés officiels reste inchangé en 2018 par rapport à l'année précédente, les arriérés bilatéraux officiels postérieurs à l'initiative PPTTE sont passés de 33 milliards de FCFA (environ 60 millions de dollars) à environ 75 milliards de FCFA (130 millions de dollars)¹¹.

25. L'accord de restructuration de la dette conclu avec la Chine en avril 2019 doit être évalué conjointement à une opération antérieure et beaucoup plus limitée de reprofilage de la dette de février 2018. Les dispositions de l'accord de restructuration de la dette conclu en avril 2019 avec la Chine prévoient le paiement d'un tiers de l'encours de la dette sur trois ans et le rééchelonnement des 67 % restants au moyen d'une prolongation de 15 ans du délai de remboursement à un taux moyen d'environ 1,7 % (MPEF, paragraphe 33). Considérés conjointement, les deux accords contribuent largement à rétablir la viabilité de la dette parce qu'ils : i) réduisent d'environ 370 millions de dollars le service de la dette pendant la période sur laquelle porte le programme et offrent ainsi des assurances de financement essentielles ; ii) réduisent d'environ la moitié le service de la dette immédiatement après la fin du programme (2023–28) et iii) garantissent un niveau bas et prévisible de paiements au titre du service de la dette (inférieur à 0,5 % du PIB par an) pendant 15 ans (2029–45).

26. Malgré la prise en considération de ces accords de restructuration de la dette dans le scénario de référence et l'ajustement budgétaire considérable décrit ci-dessus, le Congo présente toujours un risque de surendettement et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rétablir la viabilité de la dette (supplément AVD). Le déficit de financement au cours de la période sur laquelle porte le programme (2019–22) est estimé à environ 1 084 milliards de FCFA (environ 1,9 milliard de dollars) après ajustement budgétaire et prise en considération du récent accord sur la restructuration de la dette avec la Chine. Il s'agit d'une réduction d'environ 2/5 par rapport aux hypothèses retenues dans le rapport des services du FMI de juillet 2018 (EBS/18/75),

¹¹ En 2018, les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE envers l'Arabie saoudite ont été restructurés selon les modalités prévues par l'initiative. Les autorités ont également informé les services du FMI qu'un accord avait été conclu avec la Russie au sujet des arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE. Le solde des arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE dus à l'Angola et aux Émirats arabes unis peut ne pas être comptabilisé, étant donné qu'un accord représentatif de restructuration de la dette a été conclu avec le Club de Paris et que les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour le rembourser. Les autorités n'ont pas accumulé d'arriérés postérieurs à l'initiative PPTTE avec ces deux pays.

ce qui témoigne de l'amélioration de la capacité de remboursement du Congo à la suite de la hausse de la production et des prix du pétrole. Toutefois, même après avoir supposé que les prêts concessionnels au titre du programme combleraient le déficit, la dette publique totale devrait demeurer au-dessus des seuils fondamentaux pendant toute la durée du programme (supplément AVD).

27. Par conséquent, les autorités poursuivent leurs efforts de restructuration de la dette extérieure commerciale et de la dette intérieure pour atteindre un niveau modéré de surendettement d'ici à 2023. Sur le plan opérationnel, il faudra ramener tous les indicateurs de l'AVD au-dessous de leur seuil respectif d'ici à 2023 (Graphique 10 du texte). Pour atteindre cet objectif, les autorités ont annoncé leur intention de restructurer la dette en avril 2018 et ont nommé des conseillers juridiques et financiers à cette fin. Malgré l'accord conclu avec la Chine, une nouvelle restructuration de la dette extérieure commerciale et de la dette intérieure sera encore nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie des autorités et rétablir la viabilité de la dette. Les autorités sont déterminées à achever la restructuration de la dette extérieure commerciale et de la dette intérieure d'ici à la première revue du programme (MPEF, paragraphe 33). Leur stratégie repose sur les éléments suivants :

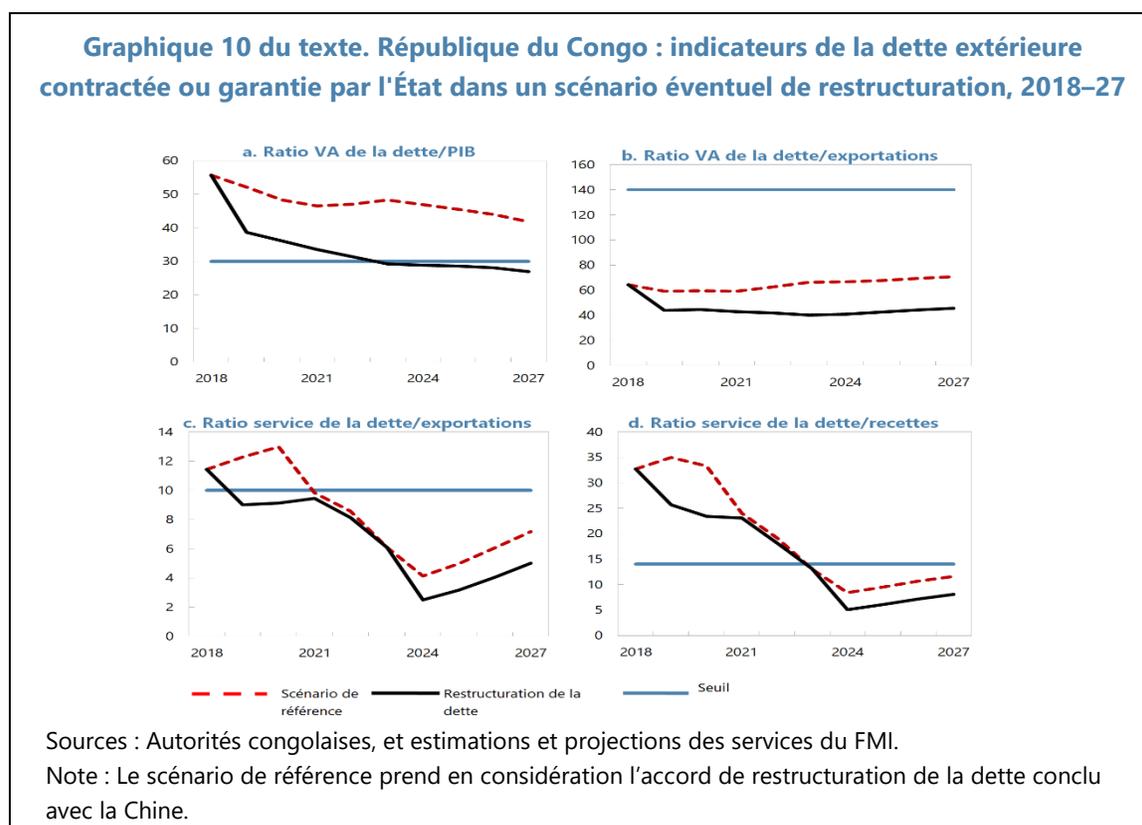
- une décote nominale serait appliquée aux créanciers extérieurs commerciaux;
- la dette intérieure (y compris les arriérés intérieurs, mais hors avances de la BEAC, obligations régionales et bons du Trésor) ferait également l'objet d'une décote nominale et serait progressivement remboursée à moyen terme. La stratégie de restructuration de la dette intérieure dépend de la concrétisation des résultats de l'audit de la dette intérieure, qui recensera les créances en cours sujettes à l'application d'un facteur d'actualisation en raison de leur nature extrabudgétaire ou d'irrégularités dans les pratiques de gestion des finances publiques.
- d'autres créanciers extérieurs officiels ne participent pas à la restructuration de la dette et verraient leurs arriérés extérieurs postérieurs à l'initiative PPTTE apurés avant la première revue du programme.

28. La dette intérieure ferait l'objet d'une restructuration, sauf pour quelques exceptions.

Les autorités ont notamment mené à bien un audit initial de la dette intérieure et adopté un plan de remboursement des arriérés conforme aux paramètres du programme. Elles projettent de restructurer la dette intérieure pour rétablir la viabilité de la dette globale en fonction des moyens financiers de l'État. La participation des créanciers intérieurs au financement sera déterminée une fois que le nouvel audit de la dette intérieure aura été achevé. Les services du FMI et les autorités conviennent que la restructuration de la dette intérieure devrait préserver la stabilité du secteur financier et les groupes vulnérables (Annexe IV). Les passifs conditionnels menacent la viabilité de la dette et sont abordés de manière franche dans la stratégie¹². En conséquence, les projections des

¹² Ces passifs conditionnels se rapportent aux passifs découlant de la dette de la Commisimpex et de l'encours des arriérés intérieurs rejetés.

dépôts des administrations publiques comprennent une marge de manœuvre pour payer le service de la dette au titre de ces créances dans le cas où ces passifs se concrétiseraient.



29. Il est crucial de restructurer la dette extérieure commerciale et la dette intérieure pour rétablir la viabilité de la dette à moyen terme et pour contribuer au financement du programme.

Le déficit de financement pour la période 2019–22 s'élève à 1 084 milliards de FCFA (environ 2 milliards de dollars ; Tableau 6 du texte). Un financement exceptionnel provenant de la restructuration de la dette devrait couvrir environ 42 % de ce déficit.

Tableau 6 du texte. République du Congo : financement du programme, 2019–22
(milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2019–22
Écart de financement	362	411	245	66	-35	1,084
Nouveau financement extérieur	270	229	229	52	0	780
Banque mondiale	57	57	56	0	0	171
Banque africaine de développement	131	66	66	0	0	262
France	30	30	30	0	0	89
FMI	52	78	78	52	0	259
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette	132	220	52	50	-1	454
Créanciers extérieurs	96	177	7	16	-34	295
Créanciers intérieurs	36	42	46	34	33	158
Passifs conditionnels restructurés	-39	-38	-37	-35	-34	-149
Écart de financement résiduel (- = surfinancement)	0	0	0	0	0	0

Sources : données des autorités congolaises et projections des services du FMI.
Note : 1 Mesure les effets d'une concrétisation éventuelle des passifs conditionnels.

La stratégie de restructuration décrite ci-dessus devrait également permettre de ramener la valeur actuelle de la dette publique totale en deçà de 35 % d'ici à 2025.

30. Il convient d'appliquer rapidement les recommandations formulées récemment à l'issue de missions d'assistance technique du FMI en matière de renforcement de la gestion de la dette. Il s'agit principalement de : i) renforcer le rôle de coordination du Comité national de la dette publique (CNDP), qui devrait notamment émettre un avis sur tout nouveau projet d'endettement sur la base d'une AVD ; ii) de mieux respecter les directives de la CEMAC relatives à la gestion de la dette, en annexant par exemple la stratégie de gestion de la dette à la loi de finances et en faisant ratifier les accords de prêt par le CNDP ; et iii) d'intensifier la formation du personnel de la cellule chargée de la gestion de la dette, notamment en ce qui concerne l'analyse de la viabilité de la dette. La mission d'assistance technique conduite par AFRITAC Centre en mars 2018 a permis aux autorités d'actualiser les textes de loi portant création du CNDP et d'élaborer un projet de manuel de procédures. Ce manuel a été adopté par le CNPD en mai 2019 et énonce l'obligation pour toutes les parties prenantes de transmettre tous les renseignements pertinents en matière de dette à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA). Il restreint en outre la capacité de toute entité à contracter de nouvelles dettes en dehors de ce cadre. Une fois que ce renforcement de la gestion de la dette de l'administration centrale aura été mené à bien, les services du FMI inciteront les autorités à publier en temps voulu les statistiques consolidées de la dette publique, dont les actifs et passifs de toutes les entreprises publiques, afin d'améliorer le contrôle des risques budgétaires et le suivi du programme (MPEF, paragraphe 34). Le programme établit également un plafond zéro pour les emprunts garantis par de futurs approvisionnements en ressources naturelles (y compris de pétrole), interdit les accords de préfinancement et de troc pétrole contre infrastructure, et limite les emprunts à des prêts concessionnels.

B. Réformes structurelles

Améliorer la gouvernance et la transparence

31. Le renforcement de la gouvernance économique et de la lutte contre la corruption au Congo est une condition préalable à une croissance plus inclusive (MPEF, paragraphes 38 à 45). Avec l'aide des services du FMI, les autorités ont établi et publié en juin 2018 un rapport de diagnostic sur la gouvernance et la corruption (mesure préalable)¹³. Le rapport évalue les facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption, conformément au document du conseil d'administration de 2018, dans les domaines suivants : état de droit, systèmes de gestion des finances publiques, surveillance du secteur financier, réglementation du marché et climat des affaires, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, et dispositif de lutte contre la corruption. Il propose en outre un plan d'action comportant des mesures concrètes et adaptées. Les services du FMI aideront les autorités à assurer un suivi de ce plan, notamment au moyen des

¹³ Le rapport a été établi sur la base du cadre défini dans le document d'orientation du FMI intitulé « Examen de la note d'orientation de 1997 sur la gouvernance — proposition de cadre pour un renforcement de l'action du FMI » (2018).

mesures énoncés dans l'Encadré 4 et d'autres mesures visant à renforcer la surveillance du secteur financier, à améliorer le climat des affaires et à accroître la transparence.

32. Malgré certains retards dans la mise en œuvre, les autorités ont pris de nombreuses mesures pour améliorer la gouvernance et la transparence (Encadré 4). Elles ont notamment présenté au Parlement des rapports sur : i) les accords de préfinancement de la SNPC ; ii) les grands projets d'investissement mis en œuvre au cours de la période 2014–17 ; et iii) les contrats spéciaux gagés sur le pétrole signés avec des exploitants pétroliers. Les rapports révèlent des lacunes en ce qui concerne le cadre de gestion des investissements publics et la gouvernance du secteur pétrolier, notamment une surveillance insuffisante de la SNPC, des transactions commerciales opaques avec des négociants en pétrole et de périlleux accords de troc pétrole contre infrastructures conclus avec des sociétés pétrolières au nom de l'État (Annexe V). Ces opérations ont occasionné une utilisation inefficace des ressources publiques. Les services du FMI continueront également d'encourager les autorités à entreprendre d'autres réformes pour renforcer la gouvernance des entreprises publiques, notamment pour améliorer la surveillance et la responsabilisation de la SNPC (Encadré 4) (MPEF, paragraphe 24). A l'occasion de la première revue, la mise en place d'un cadre de référence explicite, assorti de limites tant sur le type des futurs emprunts que sur leur niveau, sera envisagée pour les entreprises d'État (ou au minimum pour la SNPC). Les services du FMI inviteront également les autorités à réaliser une évaluation de la transparence budgétaire, avec l'aide du FMI.

33. Les autorités prendront des mesures pour renforcer le système de gestion des finances publiques et réorganiser le cadre de référence pour l'investissement public¹⁴. À cet égard, elles prévoient : i) de mener une enquête de suivi des dépenses publiques sur les projets de la période 2014–18, en consultation avec la Banque mondiale, pour repérer les pertes subies au cours des processus d'investissement ; ii) de réaliser une évaluation de la gestion des investissements publics qui servira à renforcer le système de gestion des investissements publics ; iii) de mettre au point une réserve de projets classés par ordre de priorité sur la base d'études de faisabilité et d'analyses coûts-avantages (avec l'aide de la Banque africaine de développement) ; et iv) de mettre fin à la pratique des achats entre fournisseurs et prêteurs en séparant la négociation et la signature des contrats de prêts des attributions de marchés, en vue d'accroître la compétitivité de la procédure des appels d'offres. À l'occasion de la première revue, les services du FMI inviteront les autorités à renforcer les contrôles externes par l'adoption d'une loi et des textes d'application correspondants sur l'organisation et les fonctions de la Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB)¹⁵.

¹⁴ D'autres mesures de gestion des finances publiques à moyen terme sont énoncées dans les recommandations du rapport de 2014 sur les dépenses publiques et la responsabilité financière, du rapport de 2015 sur la gestion des dépenses publiques et la responsabilité financière, les rapports d'assistance technique du FMI, la stratégie de gouvernance à moyen terme des autorités décrite dans le CRC (2018) et l'Annexe V.

¹⁵ Les autorités prévoient de solliciter l'assistance technique du département des finances publiques en ce qui concerne l'outil d'évaluation des dépenses qui permet de relier les dépenses et les réalisations.

Encadré 4. Récentes réformes de la gouvernance en République du Congo

Les autorités congolaises ont reconnu la nécessité d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la corruption de façon décisive. À cette fin, bénéficiant d'un soutien au plus haut niveau, elles se sont engagées dans une politique de rupture à l'égard des dysfonctionnements observés de longue date dans ce domaine. Pour remédier directement à certaines des principales lacunes en matière de gouvernance, trois des mesures préalables au programme consistent à présenter au Parlement des rapports sur les principaux domaines dans lesquels des lacunes ont été observées, à savoir la gestion des recettes pétrolières, les dépenses en infrastructure et les emprunts contractés hors budget. En 2017, les autorités ont demandé aux services du FMI de les aider à mener une évaluation diagnostique des faiblesses en matière de gouvernance et de corruption. Le rapport de diagnostic a été publié en juin 2018 et fait le bilan de l'état actuel de la gouvernance et des facteurs de vulnérabilité en matière de corruption, conformément au dispositif de gouvernance renforcé établi par le FMI en 2018, et présente les mesures que les autorités proposent pour donner suite à ces conclusions, notamment des réformes assorties de délais précis.

Les autorités ont pris des mesures fondamentales pour améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier, notamment remplacer les équipes dirigeantes, promulguer une loi exigeant la réalisation d'un audit externe des comptes de la SNPC chaque année, placer la SNPC sous la tutelle du ministère des Hydrocarbures au moyen d'un contrat écrit définissant les fonctions que la SNPC exerce pour l'État et reprendre la publication des rapports de rapprochement des recettes pétrolières qui sont établis par KPMG.

L'une des lacunes transversales relevées est le manque général de transparence, notamment en ce qui concerne les opérations des administrations publiques et les informations budgétaires. Une loi prévoyant un accès étendu à l'information et exigeant des pouvoirs publics qu'ils publient des informations essentielles avait été adoptée en 2017, mais n'avait pas été rendue opérationnelle. En mai 2019, les autorités ont promulgué une loi portant création du comité chargé de superviser l'application de la loi sur la transparence. Ce comité compte 11 membres, dont 6 sont issus de la société civile, de professions spécialisées et de la presse. L'adoption d'un décret d'application pour rendre ce comité opérationnel, et par conséquent mettre en œuvre la loi sur la transparence correspondante, est proposée comme repère structurel pour la fin du mois de septembre 2019.

En ce qui concerne l'infrastructure officielle de lutte contre la corruption, les autorités ont promulgué en février 2019 une loi portant création d'une nouvelle commission de lutte contre la corruption indépendante et dotée de pouvoirs d'enquête. Une fois que le décret d'application nécessaire aura été adopté (repère structurel proposé pour la fin septembre 2019), cette nouvelle commission disposera d'un large mandat pour définir et coordonner l'application de la stratégie anticorruption au Congo et pour enquêter dans ce domaine. Le ministère public sera tenu d'agir sur la base des informations qui lui seront fournies par l'organisme de lutte contre la corruption. Les autorités se sont également engagées à modifier la législation en vigueur dans ce domaine afin de la rendre pleinement conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (repère structurel proposé pour la fin mars 2020).

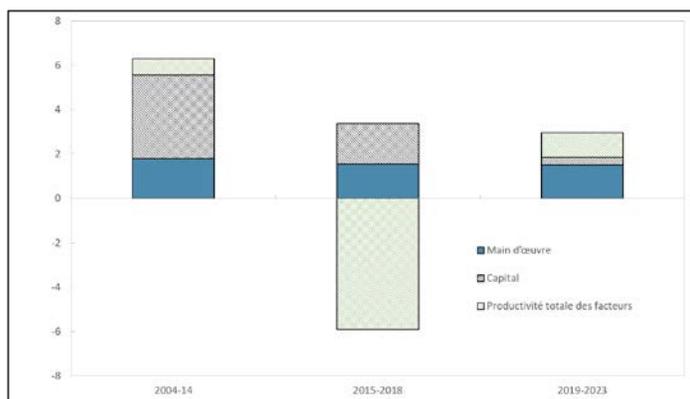
L'obligation pour les hauts fonctionnaires de divulguer leur patrimoine, inscrite dans la Constitution, n'est pas respectée depuis un certain nombre d'années. Pour remédier à cette situation, les autorités ont promulgué une loi imposant cette obligation en février 2019. Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire pour améliorer les dispositions de cette loi, la traduction de cette exigence constitutionnelle dans les faits est un pas dans la bonne direction. Les autorités sont déterminées à collaborer avec les services du FMI pour combler les lacunes constatées dans la loi sur la divulgation du patrimoine, ce qui devrait compléter efficacement leur action globale en matière de lutte contre la corruption. La loi pourrait être améliorée en ce qui concerne la portée des renseignements à fournir (p. ex., prise en considération des actifs incorporels), la date d'achat et la valeur des biens, les actifs détenus au nom d'un tiers, les actifs qui appartiennent indépendamment à la famille immédiate du déclarant ou la valeur et la source des revenus de ce dernier.

Promouvoir la diversification et une croissance plus inclusive

34. Les entretiens sur la mise en œuvre du programme à moyen terme ont principalement porté sur les mesures visant à ramener la croissance à son potentiel et à faire de la productivité des facteurs, plutôt que l'accumulation des facteurs, le moteur de la croissance.

Au cours des trois dernières décennies, la croissance hors pétrole a été tirée par l'accumulation du stock de capital et du travail (Annexe III). Le capital dans le secteur non pétrolier a représenté près de la moitié de la croissance totale durant la période 2004–14, grâce à un investissement public record (Graphique 11 du texte). Le stock de capital a presque triplé, mais la contraction de la productivité totale

Graphique 11 du texte. Sources de croissance, 2004–23



Sources : données des autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

des facteurs a freiné la croissance non pétrolière. Pour soutenir la croissance tout en rétablissant la viabilité de la dette, il faudra stimuler la productivité, notamment au moyen de réformes ambitieuses de la gouvernance (Annexe V). Cette transition vers une croissance tirée par la productivité est conforme aux mesures préconisées dans le programme économique et financier de la CEMAC (PREF-CEMAC) et dans le projet de plan national de développement 2018–22. L'objectif principal est de ramener la croissance hors pétrole à son potentiel en stimulant le capital humain et la productivité grâce à la diversification de l'économie, en particulier dans l'agriculture, le tourisme et l'industrie (MEFP 150–51). Des réformes favorables aux entreprises devraient mettre l'accent sur les domaines où le Congo affiche de faibles résultats (Graphique 12 du texte) (MPEF, paragraphe 13).

35. Le programme appuyé par le FMI insiste sur la qualité de l'éducation et les soins médicaux, un dispositif de sécurité sociale plus efficace et une plus forte participation des femmes (MPEF, paragraphe 31). En particulier :

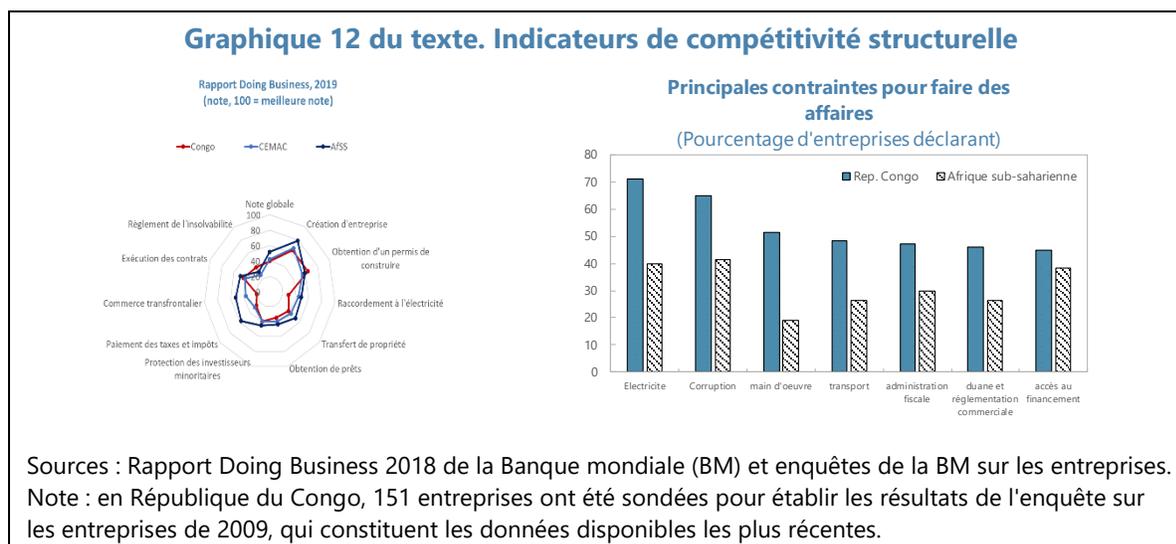
- Dans le secteur de l'éducation, l'objectif consistera à universaliser l'enseignement de base et à modifier les programmes scolaires pour mieux répondre à la demande de compétences du secteur privé. L'accent mis sur l'enseignement pré-supérieur est judicieux et cohérent, compte tenu du niveau de développement du Congo et des besoins de son secteur privé.
- Dans le secteur de la santé, les autorités prévoient de parachever la construction de 14 hôpitaux de district et de mettre en place un financement fondé sur les résultats pour élargir l'accès aux services de santé et accroître la responsabilisation des administrations publiques. Les services du FMI ont conseillé d'établir un ordre de priorité parmi les mesures d'amélioration de l'efficacité et de reprendre progressivement la construction des

infrastructures à mesure que des professionnels médicaux compétents pour faire fonctionner ces installations seront trouvés.

- Par ailleurs dans le domaine social, il s'agit d'améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation pour les enfants, les personnes âgées et les ménages les plus pauvres. Les services du FMI souscrivent également à l'intention du gouvernement d'étendre le dispositif de sécurité sociale en faveur des ménages pauvres et d'allouer des ressources budgétaires à des initiatives en faveur des femmes (centres de formation, lutte contre la violence fondée sur le genre, etc.).

36. Le Plan national de développement (PND) place également les secteurs de l'agriculture et de l'énergie au centre de la stratégie de diversification économique. Dans le secteur agricole, les autorités ambitionnent de moderniser l'agriculture familiale et d'encourager l'industrie agroalimentaire, notamment en facilitant l'accès des organisations de petits producteurs au marché (MPEF, paragraphe 51). Dans le secteur de l'énergie, elles ont l'intention d'améliorer les résultats opérationnels et commerciaux grâce à des réformes de la prestation des services publics et du cadre réglementaire (MPEF, paragraphe 52). En ce qui concerne le climat des affaires dans d'autres secteurs, les autorités ont déjà commencé à simplifier les procédures et à réduire les paiements non officiels nécessaires pour créer une entreprise, régler des impôts, faire du commerce transfrontalier, enregistrer un bien ou obtenir un permis de construire. Elles entendent également abaisser et régulariser les taxes parafiscales, créer un point de guichet unique pour les transactions immobilières et renforcer les registres publics, notamment par l'informatisation.

37. Les autorités prennent également des mesures pour réduire les disparités entre les sexes. Le budget 2019 prévoit en particulier : i) la construction de centres de réadaptation pour les femmes et les filles victimes de violence ; ii) l'autonomisation économique des femmes par un appui aux caisses d'épargne en faveur des femmes (notamment un soutien à la promotion d'activités génératrices de revenus pour les mères) ; et iii) l'exécution de politiques actives en faveur des femmes, axées sur la lutte contre la violence sexiste et la prévention du VIH/sida (MPEF, paragraphe 31).



Renforcement du secteur financier

38. Il est essentiel de régler le cas des banques en difficulté et de s'attaquer au volume élevé de prêts improductifs pour préserver la stabilité du secteur financier. Le système bancaire reste globalement solvable, malgré des tensions sur la liquidité et un accroissement des prêts improductifs (Annexe IV). Le ratio de solvabilité global est supérieur au minimum réglementaire, grâce aux augmentations de capital réalisées par de grandes banques pour endiguer les effets de la crise sur leur bilan. Les autorités adopteront une stratégie pour la restructuration ou la résolution ordonnée des banques les plus fragiles, en concertation avec la COBAC (MPEF, paragraphe 35). Si les investisseurs ne se montrent pas intéressés par la banque insolvable, celle-ci sera liquidée sans injection de ressources publiques¹⁶. Les déposants assurés seront protégés par le fonds de garantie des dépôts (FOGADAC). Il est important de parvenir à une solution rapide (d'ici à la fin septembre 2019) pour appuyer le renforcement de la surveillance et de la gouvernance régionales. Les services du FMI souscrivent également au plan des autorités qui vise à réduire les prêts improductifs en facilitant l'apurement des arriérés intérieurs après leur restructuration et en favorisant une mise en œuvre rigoureuse du programme appuyé par le FMI qui est proposé pour éviter de nouveaux arriérés.

39. Le développement du secteur financier favorisera la diversification de l'économie et l'inclusion. Les services du FMI incitent les autorités à élaborer une stratégie de développement du secteur financier, en étroite collaboration avec les autorités régionales, et à solliciter le concours de leurs partenaires extérieurs pour son application. Dans l'intervalle, les autorités devraient accélérer la mise en place de registres des crédits et des garanties, renforcer la capacité des systèmes juridique et judiciaire à examiner les contentieux financiers et encourager davantage le développement de la microfinance et de la banque mobile. Cela contribuera à réduire les exigences en matière de garanties, actuellement élevées, et les apports de fonds propres nécessaires pour obtenir un prêt.

Améliorer la qualité des données et des statistiques

40. Il est nécessaire de continuer d'accroître la transparence pour améliorer la formulation de la politique économique, l'efficacité et la responsabilisation. La publication systématique des données responsabilisera davantage les pouvoirs publics et incitera plus fortement les fonctionnaires à respecter la législation en vigueur. Les services du FMI soulignent que, pour asseoir la crédibilité de la stratégie de gouvernance des autorités, il faut régulièrement communiquer au public des informations sur la gestion des ressources pétrolières, les dettes garanties par le pétrole et les investissements publics effectués pendant la précédente flambée des cours du pétrole (Encadré 4 et paragraphe 43).

41. Les autorités s'emploient à améliorer la qualité, le délai de production et la publication des statistiques macroéconomiques. À cet égard, il est absolument nécessaire de mettre en place

¹⁶ Selon l'Annexe IV, les besoins de recapitalisation des banques insolubles en cas de décote importante sur les créances de l'État sur le secteur privé pourraient atteindre 1,6 % du PIB.

un site Internet public dont l'accès serait libre et fiable (MPEF, paragraphe 40). Les autorités ont déjà publié deux nouvelles séries de données pour assurer un suivi de l'activité économique et accroître la transparence¹⁷. Les services du FMI recommandent d'adopter et de mettre en œuvre le plan d'urgence pour l'amélioration des systèmes statistiques. Ce plan prévoit des réformes visant à améliorer les capacités de collecte des données et à garantir la publication régulière de statistiques de qualité. Il préconise de renforcer la mission de l'Institut national de la statistique et celle des autres organismes de statistique. Les autorités bénéficient de l'assistance technique et financière de la Banque mondiale dans le cadre du Projet de renforcement des capacités statistiques (PSTAT). Elles ont également sollicité l'assistance du département des statistiques du FMI en vue de procéder à un examen approfondi de l'appareil statistique à partir duquel un plan d'action pourrait être établi pour corriger les lacunes repérées.

IV. MODALITES DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES

42. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), avec un niveau d'accès fixé à 324 millions de DTS (200 % de la quote-part). Le niveau d'accès se justifie par l'ampleur et le caractère durable du besoin de financement de la balance des paiements, par l'importance du programme proposé et par la capacité du Congo à rembourser le FMI.

- Le choc pétrolier a contribué à créer un besoin considérable et prolongé de financement de la balance des paiements, pour un montant de 1,91 milliard de dollars au cours de la période 2019–2022. Malgré l'augmentation prévue de la production pétrolière, les recettes resteraient relativement faibles par rapport aux niveaux antérieurs, et un nouvel ajustement budgétaire ne serait pas souhaitable compte tenu de la faiblesse de l'activité économique et de la nécessité de protéger des programmes sociaux fondamentaux.
- Les autorités ont tenu leurs promesses et sont déterminées à poursuivre un rééquilibrage budgétaire vigoureux et immédiat, et à mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses. La conditionnalité quantitative est décrite dans le Tableau 11, l'Appendice 1, le Tableau 1 et le PAT, et la conditionnalité structurelle dans les Tableaux 12 et 13.
- La capacité du Congo à rembourser le FMI est suffisante. Le pays a mis en œuvre huit programmes appuyés par le FMI et affiche un bilan satisfaisant en matière de remboursement, avec un encours de 2,42 millions de DTS à la fin mai 2019. Le service de la dette du Congo envers le FMI culminera à 4,9 % de ses exportations de biens et services en 2026 avant de retomber à 0,1 % en 2031 (Tableau 10).

¹⁷ Ces séries de données comprennent le taux d'inflation mensuel et les projections trimestrielles pour les statistiques de finances publiques, ainsi que les chiffres trimestriels concernant l'encours et le service de la dette intérieure et extérieure.

43. Le soutien du FMI permettrait de stimuler l'aide internationale, notamment avec la restructuration de la dette, et de combler le déficit de financement du programme. L'accès prévu dans le cadre de l'accord proposé au titre de la FEC couvrira 24 % du déficit de financement extérieur prévu au cours de la période 2019–22 et environ un tiers des nouveaux financements extérieurs. En outre, 48 % du déficit de financement sera comblé par d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux (la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la France). Le besoin de financement résiduel (28 %) sera couvert par la restructuration de la dette (Annexe I). Pour la première année du programme, des engagements fermes de financement intégral ont été pris et, pour le reste de la période couverte par le programme, les perspectives à cet égard sont bonnes. La coordination entre le FMI et les autres partenaires multilatéraux contribuera à garantir une certaine complémentarité, tout en évitant les doublons. Étant donné que le Congo a des arriérés extérieurs envers ses créanciers officiels et commerciaux, un examen des assurances de financement devra être effectué à chaque revue de l'accord au titre de la FCE.

44. Les autorités ont mis en œuvre toutes les mesures préalables, en deux phases. Lors de la première phase (avant juillet 2018), elles ont : i) adopté, le 27 décembre 2017, un budget 2018 conforme au programme ; ii) publié, le 19 juin 2018, une étude de diagnostic sur les questions de gouvernance et de corruption, réalisée avec le concours des services du FMI ; et iii) présenté au Parlement, le 18 juin 2018, un projet de modification de la loi portant création de la SNPC pour rendre obligatoire la publication de ses états financiers vérifiés et de ceux de ses filiales. Au cours de la seconde phase (avant la fin mai 2019), les autorités ont présenté au Parlement trois rapports distincts sur les accords de préfinancement conclus par la SNPC avec des négociants en pétrole, sur les grands projets d'infrastructure de la période 2014–17 et sur les accords spéciaux signés avec des exploitants pétroliers pour financer des infrastructures par des paiements en nature. Elles ont également publié des rapports de rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière vérifiés par KPMG.

45. Les risques pesant sur la mise en œuvre du programme sont considérables, mais surmontables. La capacité de mise en œuvre des autorités est bonne, comme en témoignent l'exécution de réformes structurelles et les résultats obtenus récemment en matière d'assainissement budgétaire. La mise en œuvre du programme s'appuiera également sur une stratégie à moyen terme de renforcement des capacités élaborée conjointement avec les services du FMI.

- Le risque le plus sérieux tient à un affaiblissement de la détermination à appliquer des réformes indispensables sur le plan de la gouvernance. De plus, le gouvernement pourrait éprouver des difficultés à continuer de dégager des excédents budgétaires élevés au fil du temps. Ces risques sont atténués par la capacité du Congo à maintenir des excédents primaires élevés par le passé et par sa tendance à concentrer les décaissements en fin de période.
- En outre, le fait qu'une grande partie des mesures de rééquilibrage budgétaire et des réformes structurelles aient déjà été mises en œuvre au cours de la période précédant l'application du programme atténue les risques associés à une éventuelle lassitude dans l'exécution de ce dernier. Les services du FMI et les autorités ont réfléchi à des mesures

d'urgence, notamment un nouvel assainissement des dépenses consacrées aux biens et services et aux transferts non sociaux pour faire face à des recettes insuffisantes.

- Le programme prévoit des ajustements pour faire en sorte que ses objectifs soient atteints en cas d'insuffisance des recettes pétrolières ou de privatisation et de l'aide extérieure nette (PAT, paragraphes 23 à 26). Des retards dans l'allégement de la dette promis dans le cadre de la restructuration et, plus généralement, des dérapages dans l'opération de restructuration de la dette constituent des risques supplémentaires pour le programme. Les entretiens ont aussi porté sur les moyens de réagir à d'éventuelles surprises en ce qui concerne la dette intérieure (Encadré 5).

46. Un processus crédible est en cours pour achever la restructuration de la dette du Congo et contribuer au rétablissement de la viabilité de la dette. La conclusion d'un accord de restructuration de la dette avec la Chine¹⁸, conjuguée aux plans de restructuration de la dette commerciale extérieure établis par les autorités, permettra de ramener le service de la dette dans les limites définies par les paramètres du programme. En ce qui concerne la dette commerciale extérieure, les autorités sont assistées par leurs conseillers juridiques et financiers et poursuivent la mise en œuvre de leur stratégie de restructuration de la dette, annoncée publiquement en avril 2018. Elles ont notamment échangé des informations avec leurs créanciers commerciaux externes et mené plusieurs cycles de négociations « de bonne foi » avec leurs créanciers, en particulier avec les négociants en pétrole. Une restructuration de la dette commerciale extérieure conformément aux paramètres du programme devrait rétablir la viabilité de la dette du Congo.

47. Le Congo a des arriérés extérieurs envers des créanciers officiels et bancaires, qu'il a l'intention de régler, y compris dans le cadre de la restructuration de la dette. Les arriérés extérieurs officiels et commerciaux s'élevaient à environ 0,9 milliard de dollars à la fin mai 2019, dont 494 millions de dollars antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE¹⁹ que le Congo s'efforce de régler. Le reste (quelque 414 millions de dollars) s'explique par les difficultés budgétaires liées à la baisse des cours du pétrole en 2014. En particulier :

- *Les autorités ont des plans crédibles d'apurement des arriérés de 13,3 millions de dollars dus à des institutions multilatérales et plurilatérales au cours de la période sur laquelle porte le programme²⁰.* En outre, les autorités règlent les arriérés officiels postérieurs à l'initiative PPTE envers les créanciers bilatéraux du Club de Paris (129,6 millions de dollars) et envers les autres créanciers bilatéraux officiels (31,2 millions de dollars). Les créanciers ont consenti à

¹⁸ L'accord de restructuration de la dette conclu avec la Chine a été ratifié par le Parlement congolais en mai 2019.

¹⁹ Les autorités continuent de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour restructurer ces arriérés, comme en témoigne la conclusion récente d'accords avec l'Arabie saoudite et la Russie.

²⁰ Il s'agit notamment de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, de la Commission économique européenne, du Fonds européen de développement, de la Banque européenne d'investissement, de la Banque de développement des États d'Afrique centrale et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

l'octroi d'un financement du FMI en dépit de ces arriérés officiels, que les autorités ont l'intention de régler avant la première revue²¹.

- *Conformément à la politique du FMI en matière de prêt aux pays en situation d'arriérés, les services du FMI ont constaté que la République du Congo s'efforce, en toute bonne foi, de parvenir à un accord de collaboration avec ses créanciers bancaires. Les arriérés envers les créanciers commerciaux s'élèvent à 240,4 millions de dollars et les autorités ont envoyé des lettres et partagé des informations pertinentes au sujet de leurs difficultés financières. Ils ont également donné aux créanciers l'occasion de donner leur avis sur leur stratégie d'apurement des arriérés commerciaux. Étant donné qu'un soutien financier rapide du FMI est considéré comme essentiel pour la bonne exécution du programme et que le Congo continue d'appliquer des mesures appropriées, le FMI peut lui accorder un financement nonobstant ses arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux.*

48. La BEAC et la COBAC ont continué de mettre en œuvre leurs engagements et la BEAC a fourni une assurance actualisée en ce qui concerne les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019, en appui aux programmes appuyés par le FMI dans les pays de la CEMAC.

S'agissant des assurances existantes, la BEAC a soumis une nouvelle réglementation des changes au comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale et a rendu opérationnel le nouveau cadre de politique monétaire avant la fin de 2018. En outre, l'assurance régionale sur les avoirs extérieurs nets à la fin 2018 a été dépassée. Dans sa lettre d'appui actualisée, la BEAC a présenté une projection révisée des avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 et a en outre réitéré son engagement à mener une politique monétaire suffisamment stricte pour réaliser les projections des avoirs extérieurs nets, tandis que les pays membres appliqueront des mesures d'ajustement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Les assurances relatives aux avoirs extérieurs nets données par la BEAC sont essentielles pour la réussite du programme de la République du Congo et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

49. En outre, la BEAC continue d'appliquer le reste des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des sauvegardes de 2017. Dans l'ensemble, la transition complète de la BEAC vers les normes IFRS pour l'exercice 2019 progresse comme prévu et les efforts s'intensifient pour accélérer la révision des instruments juridiques secondaires en vue de leur mise en conformité avec les statuts de la BEAC. L'adoption des textes législatifs secondaires révisés a été prolongée au-delà de la date initialement prévue (juin 2018) pour permettre la poursuite des consultations avec les parties prenantes, notamment les services du FMI.

²¹ Ces créanciers sont le Brésil, la Belgique, la France, la Suisse, la Russie, l'Inde, la Turquie et l'Arabie Saoudite. L'Inde, la Turquie et l'Arabie saoudite ont donné leur consentement par l'intermédiaire de leur administrateur. Lors de leur réunion du 17 juin, les membres du Club de Paris ont indiqué qu'ils consentiraient à l'octroi d'un financement du FMI malgré les arriérés, et les services du FMI ont contacté certains membres par l'intermédiaire de leur administrateur pour en avoir confirmation.

Encadré 5. Variations de la dette

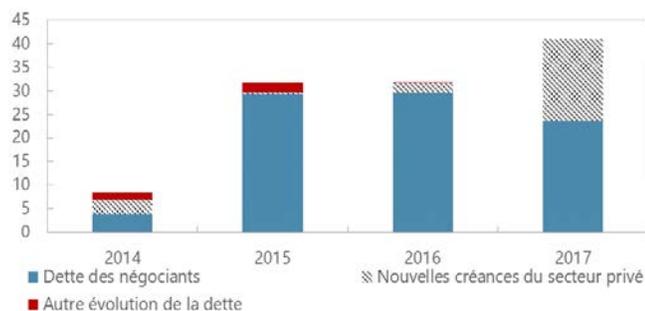
Il y a eu d'importants changements dans les données sur la dette et les comptes budgétaires pendant les négociations relatives au programme.

Les modifications concernant la dette ont fait suite à la communication par les autorités en juin 2017 : i) d'un encours de 2,3 milliards de dollars au titre d'accords de préfinancement gagés sur le pétrole ; ii) de nouvelles créances intérieures sur le secteur privé de 3,2 milliards de dollars, dont 1,4 milliard de dollars ont par la suite été rejetés par les autorités ; et iii) de l'équivalent d'environ ½ milliard de dollars de retenues sur les recettes

pétrolières de l'État chaque année, qui n'ont pas été comptabilisées dans les statistiques de finances publiques jusqu'au mois d'avril 2018, afin de payer les sociétés pétrolières pour les infrastructures qu'elles ont construites et d'autres transactions. Toutes les variations de l'encours de la dette liée au pétrole sont le fruit des travaux de rapprochement entre la valorisation de la part de l'État dans la production de pétrole, au titre des accords de partage de la production, et les recettes pétrolières recouvrées par le Trésor. Outre les variations de l'encours de la dette et la sous-évaluation correspondante des recettes pétrolières de l'État permettant d'assurer le service de la dette, l'exercice de rapprochement a mis en évidence des recettes supplémentaires (environ 250 millions de dollars chaque année) qui ne figuraient pas dans les données budgétaires auparavant, ainsi que les utilisations qui en sont faites, dont des transferts à la raffinerie de pétrole à des fins d'investissement ou de maintien des prix des carburants à un faible niveau, et des contributions de l'État aux coûts d'exploitation de cinq champs pétrolifères à laquelle il prend part. Les autorités ont estimé que ces transactions ne devaient pas figurer dans les comptes budgétaires parce qu'il ne s'agit pas de transactions en numéraire et que les prêts auprès de négociants ont été contractés par la SNPC et non directement par l'État. De mauvaises pratiques de gestion des finances publiques et l'absence d'un système centralisé de gestion de la dette ont également été à l'origine de lacunes dans la communication de données sur la dette contractée par les administrations publiques.

Graphique 1 de l'Encadré 5. Variations de la dette

(en termes cumulés, en pourcentage du PIB)



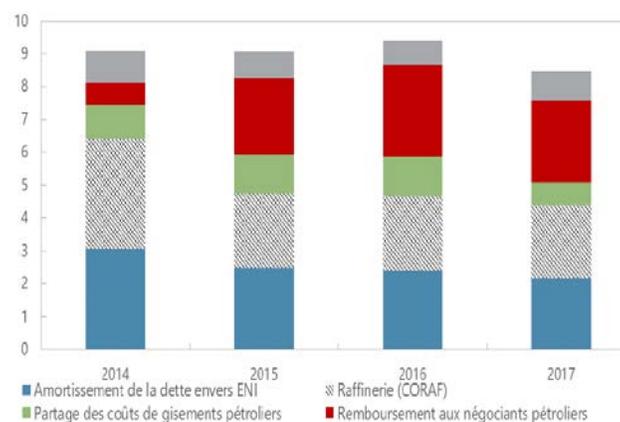
Encadré 5. Variations de la dette (suite)

Les autorités procèdent actuellement à un bilan pour recenser correctement les créances intérieures. Elles ont tout d'abord coopéré avec les services du FMI pour mener à bien un exercice de rapprochement des recettes pétrolières. Elles ont en outre procédé à un audit des arriérés intérieurs accumulés au cours de la période 2014–16 et convenu d'achever d'ici octobre 2019 un audit des arriérés accumulés en 2017–18. Elles ont également dressé un

inventaire des accords spéciaux conclus avec des sociétés pétrolières qui confèrent à celles-ci des droits sur le pétrole de l'État et ont intégré tous les accords spéciaux dans le cadre de la restructuration de la dette. Enfin, pour améliorer la communication de données sur la dette, le gouvernement a adopté en mai 2019 un manuel sur les procédures relatives à la dette qui prévoit l'obligation pour toutes les parties prenantes de transmettre à l'entité compétente (la CCA) toutes les informations pertinentes en la matière.

Les autorités ont également convenu de s'abstenir de conclure de nouveaux accords de préfinancement et de troc pétrole contre infrastructure. Elles formuleront en outre des propositions pour restructurer la dette intérieure une fois que le gouvernement aura approuvé un calendrier définitif de remboursement de cette dette, sur la base du nouvel audit des arriérés intérieurs. Les autorités ont également accepté d'intensifier les efforts d'assainissement budgétaire au cas où de nouvelles variations inattendues de la dette ou des passifs conditionnels venaient à se concrétiser.

Graphique 2 de l'Encadré 5. Recettes pétrolières supplémentaires
(en pourcentage du PIB)



V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

50. Au cours de l'année écoulée, les autorités ont pris des mesures décisives pour améliorer la gouvernance et placer les finances publiques sur une trajectoire viable. Si la réaction initiale à la crise a été lente et a fait apparaître des lacunes en matière de gouvernance et de transparence, les réformes menées récemment laissent entrevoir une volonté politique de rompre avec le passé. Le redressement des finances publiques en 2018 a été particulièrement impressionnant et la dette

publique a diminué de 30 % du PIB, même si cela tient également à l'évolution relativement favorable de la production et des prix du pétrole.

51. La reprise économique à court terme dépendra de la mise en œuvre résolue du programme. Il convient de féliciter les autorités des efforts qu'elles déploient pour faire face à un certain nombre de questions complexes, notamment l'approbation et l'exécution d'un budget prudent pour 2019, la poursuite de nombreuses réformes structurelles et la conclusion récente d'un accord de restructuration de la dette avec la Chine. Il sera essentiel de poursuivre l'assainissement budgétaire, notamment en prenant des mesures énergiques pour accroître les recettes non pétrolières, afin protéger les dépenses de développement (investissements publics et programmes sociaux essentiels). Les autorités devraient également veiller à ce que les groupes vulnérables soient dûment protégés des effets de l'ajustement, en procédant à la hausse des dépenses sociales définie avec le soutien des services du FMI et de la Banque mondiale. Elles devraient également accorder une attention particulière aux politiques actives qui visent à réduire les disparités entre les sexes, notamment en préservant les dépenses consacrées à la construction de centres de réadaptation pour les victimes de violence, en privilégiant les activités génératrices de revenus pour les jeunes mères et en favorisant la prévention du VIH/sida.

52. Les services du FMI saluent les récentes réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence, mais des mesures supplémentaires devront être prises. Le nombre de réformes récemment mises en œuvre est impressionnant. Toutefois, ces efforts n'ont que partiellement compensé des années de mauvaise gestion économique et un bilan historique médiocre en matière de gouvernance et de transparence. Les autorités devraient faire en sorte que les lois récemment adoptées, notamment en ce qui concerne les déclarations de patrimoine et la commission anticorruption, soient rapidement mises en œuvre, tout en veillant à ce qu'elles soient conformes aux normes et aux meilleures pratiques internationales applicables. Elles s'assureront ainsi que les réformes ne sont pas uniquement des textes juridiques, mais qu'elles sont effectivement mises en œuvre et entraînent des changements durables. Il sera particulièrement important de communiquer avec le public et la société civile pour accroître leur confiance et donner une légitimité suffisante aux réformes. Une fois que le Parlement aura eu l'occasion de les examiner, les rapports sur les grands projets d'infrastructure, les accords de préfinancement conclus par la SNPC et les accords spéciaux pour financer des infrastructures par des paiements en nature devraient être publiés.

53. Sur fond de confiance fragile du secteur privé, les autorités doivent réussir le défi difficile de relancer la croissance tout en maîtrisant les dépenses. Pour y parvenir, elles devront agir avec détermination et adopter une stratégie de communication claire pour faire en sorte que leurs efforts de réforme bénéficient d'un large soutien. Les enjeux économiques sont complexes et les risques élevés en raison de la volatilité des prix du pétrole et du fait qu'il faudra relancer la croissance sans recourir à des mesures contracycliques de relance de la demande. En conséquence, les autorités devraient s'attacher principalement à accroître la productivité, notamment en améliorant l'accès aux services de santé et en augmentant les investissements dans la formation professionnelle. Elles devraient également collaborer avec le secteur privé et présenter les mesures

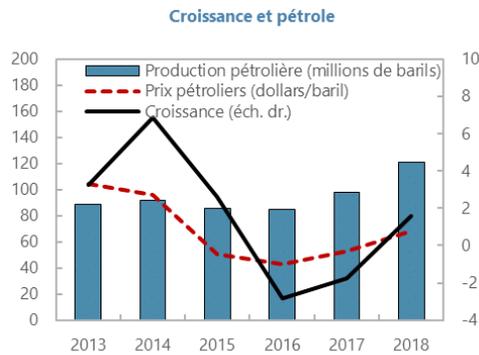
qu'elles comptent prendre pour régler les arriérés intérieurs et améliorer le climat des affaires. Ces initiatives peuvent contribuer à renforcer la confiance et à préserver la stabilité financière.

54. Malgré son récent recul, la dette reste insoutenable et il faudra continuer d'avancer dans la restructuration de la dette commerciale. Les autorités doivent poursuivre leurs efforts de bonne foi pour restructurer leur dette commerciale, en particulier envers les négociants en pétrole, compte tenu de la capacité financière du pays et des objectifs du programme. Cette dette est coûteuse et devrait être restructurée avant la première revue. Au cours de la période précédant la signature d'un accord de restructuration de la dette, les autorités ont indiqué qu'elles déposeraient des ressources dans un compte de garantie bloqué et que celles-ci resteraient disponibles pour rembourser les créanciers à vue après la restructuration. Avec l'aide de leurs conseillers, les autorités devraient élaborer une stratégie pour dissiper toutes les incertitudes qui subsistent sur leur endettement dans le contexte de la restructuration globale de la dette. Les autorités devraient s'abstenir de contracter de nouveaux prêts non concessionnels jusqu'à ce que les finances publiques soient de nouveau clairement viables. En outre, il est urgent de renforcer la gestion de la dette et des actifs publics (supplément AVD ; paragraphes 14 et 16).

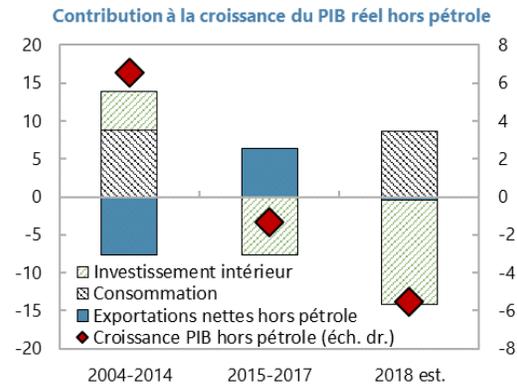
55. Compte tenu de la solidité du programme et de la bonne mise en œuvre des assurances régionales, les services du FMI souscrivent à la demande d'assistance des autorités au titre de la FEC pour un montant de 200 % de la quote-part. L'accord au titre de la FEC permettra au Congo de trouver un juste équilibre entre ajustement et financement. Le Congo est un pays fragile qui reste exposé à des risques considérables d'instabilité politique durant la période d'exécution du programme si les réformes de la gouvernance ne débouchent pas sur une plus forte adhésion de la population. En outre, le pays demeure vulnérable en cas de nouveaux replis des cours internationaux du pétrole, qui auraient pour effet de réduire les recettes de l'État et de compliquer le rétablissement de la viabilité de la dette. Il est primordial que les autorités respectent leur engagement à améliorer la gouvernance afin d'atténuer ces risques. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles au niveau de l'union, comme établi dans le document de référence pour l'ensemble de l'union qui est daté de juin 2019.

Graphique 1. République du Congo : évolution économique récente

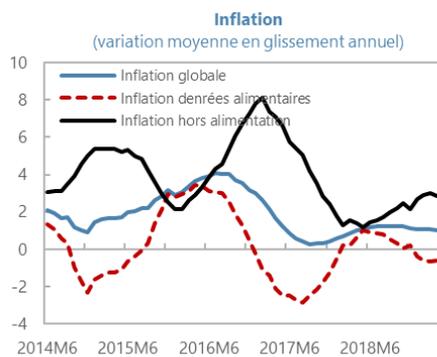
a. La croissance globale progresse grâce à la hausse de la production et des prix pétroliers...



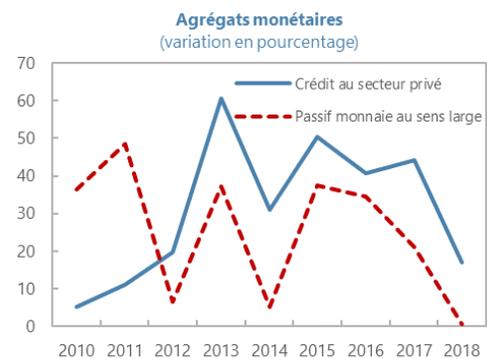
b. ... mais l'économie hors pétrole reste en récession...



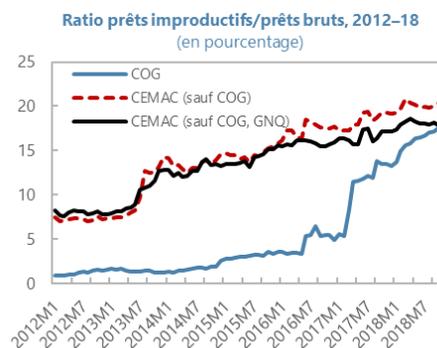
c. ... et l'inflation demeure modérée.



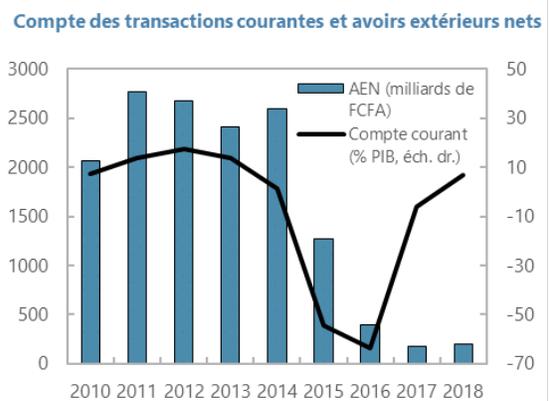
d. Dans un contexte de resserrement de la politique monétaire et de contraction du crédit au secteur privé...



e. ... les vulnérabilités du secteur bancaire augmentent compte tenu de la hausse des prêts improductifs depuis 2016...



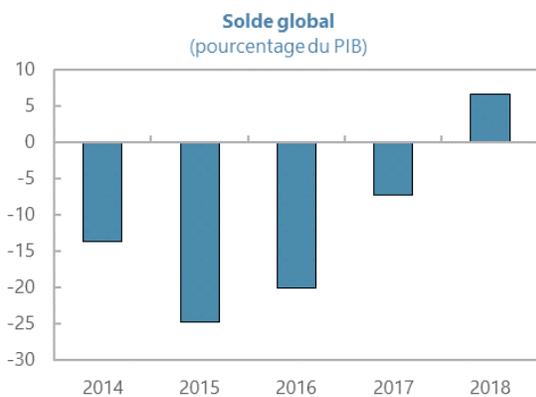
f. ... et les avoirs extérieurs nets diminuent malgré une amélioration du compte des transactions courantes.



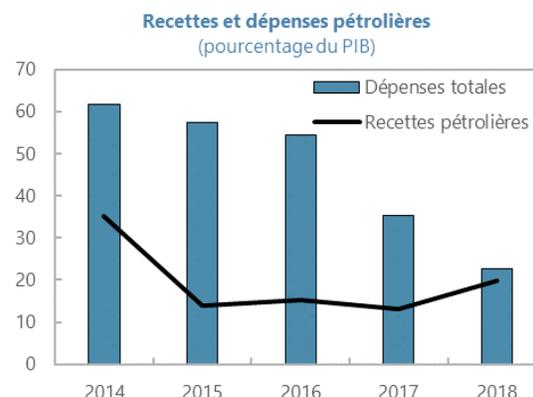
Sources : autorités congolaises, BEAC et calculs des services du FMI.

Graphique 1. République du Congo : évolution économique récente (suite et fin)

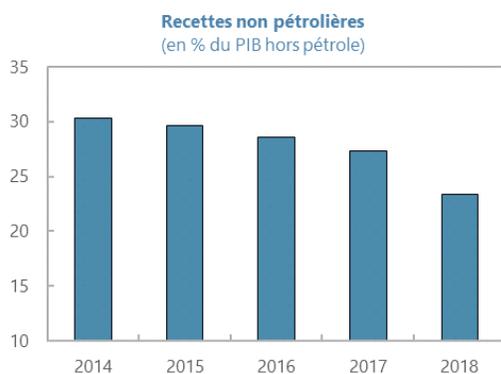
a. Le solde budgétaire global a récemment progressé et un important excédent budgétaire global a été dégagé...



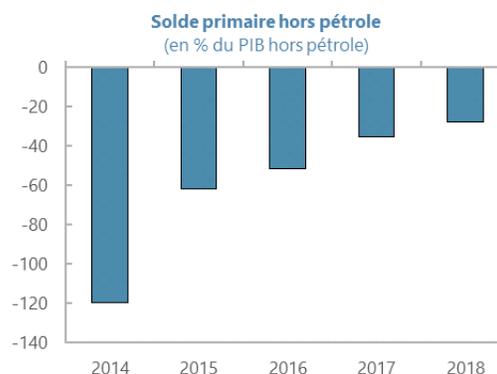
b. ... grâce aux réductions des niveaux de dépenses et aux récentes hausses des recettes pétrolières.



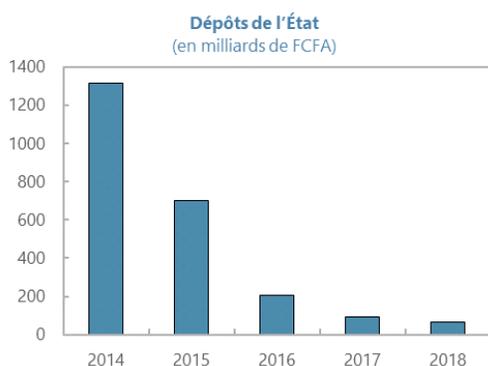
c. Les recettes non-pétrolières ont considérablement diminué...



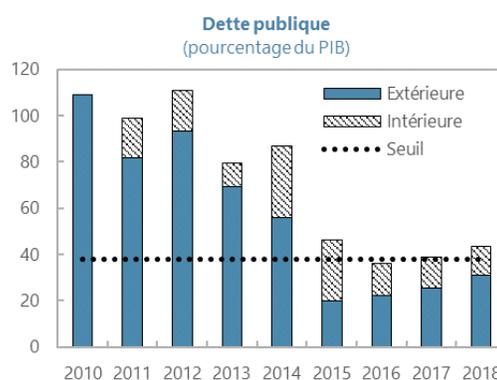
d. ... mais le solde primaire hors pétrole a progressé grâce aux efforts de maîtrise des dépenses.



e. Les dépôts de l'État sont tombés à de faibles niveaux...



f. ... et la dette publique demeure non viable, malgré une forte baisse en 2018.



Sources : Autorités congolaises, BEAC et calculs des services du FMI.

Tableau 1. République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
			EBS/18/75	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>									
Production et prix									
PIB à prix constants	-2,8	-1,8	2,0	1,6	5,4	1,6	1,9	0,1	1,3
Pétrolier	-1,5	15,3	24,8	23,9	15,8	-0,3	-1,6	-8,8	-6,1
Hors pétrole	-3,2	-6,2	-5,4	-5,5	1,0	2,5	3,6	4,0	4,1
PIB aux prix courants	-8,7	12,4	13,7	24,8	0,8	0,8	0,5	-2,7	0,3
Déflateur du PIB	-6,1	14,4	11,5	22,9	-4,3	-0,8	-1,4	-2,8	-1,0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,2	0,4	1,6	1,2	1,5	1,8	2,6	2,8	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,0	1,8	1,7	0,9	2,0	2,5	2,7	3,0	3,0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b.	-6,7	38,2	29,7	44,6	0,7	-1,8	-2,5	-7,2	-2,6
Importations, f.à.b.	11,2	-43,2	-3,7	5,0	2,2	3,1	3,8	1,1	0,3
Volume des exportations	-14,5	29,1	22,0	28,4	14,6	-1,0	-1,9	-9,7	-7,4
Volume des importations	0,1	-37,6	-1,3	5,9	5,6	1,2	2,5	0,6	-0,5
Termes de l'échange (- = dégradation)	-5,5	9,6	8,8	13,4	-8,9	-2,7	-2,0	2,4	4,4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-63,5	-5,9	4,2	6,7	5,6	5,1	1,6	-1,4	-1,9
Avoirs extérieurs nets	-69,1	-54,2	166,3	12,3	57,5	69,1	41,0	9,1	7,4
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	91,4	80,0	72,9	61,3	58,1	56,6	55,5	54,2	52
Secteur monétaire									
Monnaie au sens large	-15,4	-10,4	13,0	-4,0	7,5	9,4	12,2	3,4	2,7
Crédit au secteur privé	7,1	-5,4	-1,1	-2,7	2,6	4,8	6,8	7,5	7,8
Crédit au secteur privé (% du PIB non pétrolier)	42,6	45,0	46,9	44,6	44,8	45,0	45,2	45,4	45,5
<i>(pourcentage du PIB)</i>									
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	-7,0	23,9	23,3	23,8	26,4	27,7	26,1	25,7	27,2
Publique	9,8	1,6	12,6	9,2	12,7	13,7	14,2	15,0	14,7
Privée	-16,8	22,3	10,6	14,6	13,7	14,0	11,9	10,7	12,5
Investissement brut	56,5	29,8	19,0	17,1	20,9	22,6	24,5	27,1	29,1
Public	15,5	7,9	4,6	2,2	4,5	5,4	6,0	6,5	6,8
Privé	41,0	21,9	14,5	14,9	16,4	17,2	18,5	20,3	22,1
<i>(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)</i>									
Finances de l'administration centrale									
Total des recettes	54,1	53,6	79,1	74,2	78,7	77,7	74,8	71,2	67,5
Recettes pétrolières	24,1	25,2	47,4	50,6	48,3	43,8	40,7	35,9	32,0
Recettes hors pétrole (dons compris)	28,6	28,4	31,7	23,6	30,4	33,9	34,1	35,3	35,5
Total des dépenses et prêts nets	85,9	67,8	62,9	57,4	59,8	59,2	57,4	54,8	53,3
Courant	46,8	48,4	52,5	51,9	48,5	46,1	43,7	41,2	40,1
Capital (et prêts nets)	30,2	15,2	10,4	5,5	11,3	13,1	13,7	13,5	13,2
Hors budget	8,9	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base déficit, base ordonnancement, % du PIB)	-20,1	-7,4	7,1	6,6	7,5	7,6	7,6	7,9	7,3
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-51,7	-35,3	-26,0	-28,1	-24,8	-21,6	-20,1	-16,9	-15,9
Solde budgétaire primaire de base (- = déficit) ¹	-18,3	-1,9	25,5	24,8	23,4	22,2	20,6	19,0	16,1
Solde budgétaire de référence (% du PIB) ²	-1,5	-0,7	-2,5	-4,7	-0,8	2,6	4,9	5,7	5,2
Solde primaire (en % du PIB)	-17,4	-5,2	9,5	8,9	9,3	9,2	9,0	9,1	8,3
Écart de financement (milliards de FCFA) ³	0,0	0,0	512,0	0,0	362	411	245	66	-35
Dettes publiques totales (en % du PIB)	118,6	117,5	102,1	87,8	81,7	76,6	71,6	66,8	60,7
Service de la dette publique extérieure	23,4	24,0	...	24,6	37,6	32,0	22,8	18,9	12,5
<i>(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)</i>									
PIB nominal	4.616	5.189	5.760,0	6.476	6.529	6.578	6.611	6.432	6.449
PIB pétrolier nominal	1.708	2.493	3.215,6	3.932	3.926	3.863	3.723	3.343	3.133
PIB non pétrolier nominal	2.908	2.695	2.544	2.544	2.603	2.715	2.888	3.089	3.316
PIB nominal (en millions de dollars)	7.787	8.932	10.886,2	11.664	11.382	11.592	11.715	11.472	11.532
Prix mondial du pétrole (dollars/baril)	43	53	62	68	59	59	58	58	58
Production de pétrole (millions de barils)	85	98	122	121	140	140	137	125	118
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	592,8	580,9	...	555,2
TCER (variation en pourcentage)	4,1	0,5	...	1,2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement public financé sur ressources extérieures).² Solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.³ Avant le financement du FMI au titre de la FEC, les autres financements attendus et le financement exceptionnel dû à la restructuration de la dette extérieure, nette des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 2A. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2016–23
(milliards de FCFA)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	EB5/16/75					
Milliards de FCFA									
Total des recettes et dons	1,572	1,445	2,012	1,888	2,048	2,111	2,160	2,200	2,237
Recettes	1,531	1,415	1,982	1,882	2,020	2,083	2,133	2,166	2,201
Recettes pétrolières	700	679	1,206	1,288	1,257	1,190	1,176	1,109	1,060
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	129	126	338	227	354	349	342	337	336
Recettes non pétrolières	832	736	776	594	763	893	957	1,057	1,141
Impôts directs	355	321	331	253	325	367	407	448	481
Taxes sur les biens et services	327	296	306	233	312	365	378	417	448
Recettes douanières	126	108	123	95	109	135	143	164	183
Recettes non fiscales	24	11	16	14	18	27	28	28	29
Dons	40	30	30	6	28	28	28	34	36
Dépenses et prêts nets	2,499	1,828	1,601	1,461	1,556	1,608	1,656	1,692	1,767
Dépenses courantes	1,360	1,303	1,336	1,320	1,263	1,251	1,261	1,273	1,331
Salaires	380	391	366	363	374	392	402	415	445
Autres dépenses primaires courantes	834	784	784	788	745	759	767	781	822
Biens et services	248	219	178	173	188	193	199	207	219
Transferts	509	488	570	575	520	518	520	526	551
Transferts sociaux (Lisungi et autres)	50	60	71	70	75
Transferts traditionnels	315	295	293	251	352	335	324	328	345
Transferts liés au pétrole	194	193	277	324	118	123	125	128	131
Charges communes	77	76,4	36	40	37	48	48	48	52
Intérêt	123	111	134	147	119	100	91	78	64
Dettes intérieures	13	29	25	24	21	18	15	12	11
Dettes extérieures	110	83	109	123	97	82	76	66	53
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	89	72	66	83	50	30	20	17	2
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	23	17	53	22	26	0	0	0	0
Dépenses d'investissements	894	410	264	141	293	357	396	418	436
Financées sur ressources intérieures	581	161	131	92	150	164	216	251	272
Financées sur ressources extérieures	312	249	133	62	143	142	142	133	138
Prêts nets	-15	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde primaire hors pétrole ²	-1,505	-951	-661	-714	-647	-587	-581	-523	-526
Solde primaire de base hors pétrole ³	-1,233	-732	-557	-658	-531	-473	-466	-424	-424
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-1,038	-538	-280	-334	-413	-350	-341	-296	-293
Solde budgétaire de référence ⁵	-71	-34	...	-307	-54	173	324	365	337
Solde primaire	-805	-272	545	574	610	603	595	586	534
Solde global (base ordres de paiement)									
Dons non compris	-968	-413	382	421	464	475	474	474	434
Dons compris	-927	-383	412	427	491	503	504	508	470
Variation des arriérés	160	40	-4	-15	0	0	0	0	0
Extérieurs ⁶	58	17	0	67	0	0	0	0	0
Intérieurs ⁷	102	23	0	-82	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-767	-344	407	412	491	503	504	508	470
Financement	767	344	-919	-412	-853	-914	-749	-575	-436
Extérieur (net)	236	260	-291	-210	-538	-469	-295	-244	-118
Tirages	435	424	103	44	122	114	115	99	102
Amortissement échu	-246	-257	-491	-339	-660	-583	-410	-343	-220
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-40	-62	-272	-144	-303	-300	-115	-123	-64
Annulation de la dette	0	57	0	0	0	0	0	0	0
Autre financement étranger	47	35	96	86	0	0	0	0	0
<i>dont : dépôts en Chine</i>	47	35	96	86	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	531	84	-628	-203	-315	-445	-453	-331	-378
Système bancaire (net)	658	102	-304	34	-145	-244	-244	-159	-152
Banque centrale	494	111	-255	27	-150	-224	-224	-82	-95
Banques commerciales	164	-9	-49	8	5	-20	-20	-20	0
Financement non bancaire	-126	-18	-324	-237	-170	-200	-209	-171	-166
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-176	-209	-229	-171	-166
<i>Dont : service de la dette envers ENI</i>	-111	-109	-157	-74	0	0	0	0	0
Écart de financement (- = excédent)	0	0	512	0	362	411	245	66	-35
Financement attendu (hors IMF)	0	0	214	0	218	152	152	0	0
FEC du FMI	0	0	25	0	52	78	78	52	0
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ⁹	0	0	273	0	92	182	16	15	-35
Pour mémoire :									
Encours des arriérés intérieurs ⁸	...	982	...	986	810	601	372	201	35
Encours des dépôts de l'État	205	93	346	64	213	437	661	686	721
PIB aux prix de marché courants	4,616	5,189	5,760	6,476	6,529	6,578	6,611	6,432	6,449
PIB non pétrolier aux prix du marché	2,908	2,695	2,544	2,544	2,603	2,715	2,888	3,089	3,316

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Note : « RS » renvoie aux projections du projet de rapport des services du FM de juillet 2018.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole. Ceci constitue un critère de réalisation/objectif indicatif.

⁵ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

⁶ Les arriérés extérieurs postérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTTE et accumulés depuis 2016 sont intégrés à l'encours de la dette. Les remboursements prévus sont inclus dans l'amortissement de la dette extérieure.

⁷ Les remboursements prévus d'arriérés intérieurs sont inclus dans le financement intérieur.

⁸ Inclut les estimations des arriérés intérieurs vérifiés par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), ainsi que les arriérés signalés mais pas encore vérifiés.

⁹ Net des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 2B. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2016–23
(% du PIB hors pétrole)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
			EBS/18/75	Proj.					
Total des recettes et dons	54,1	53,6	79,1	74,2	78,7	77,7	74,8	71,2	67,5
Recettes	52,7	52,5	77,9	74,0	77,6	76,7	73,9	70,1	66,4
Recettes pétrolières	24,1	25,2	47,4	50,6	48,3	43,8	40,7	35,9	32,0
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	4,4	4,7	13,3	8,9	13,6	12,9	11,8	10,9	10,1
Recettes non pétrolières	28,6	27,3	30,5	23,4	29,3	32,9	33,1	34,2	34,4
Impôts directs	12,2	11,9	13,0	9,9	12,5	13,5	14,1	14,5	14,5
Taxes sur les biens et services	11,3	11,0	12,0	9,2	12,0	13,4	13,1	13,5	13,5
Recettes douanières	4,3	4,0	4,8	3,7	4,2	5,0	5,0	5,3	5,5
Recettes non fiscales	0,8	0,4	0,6	0,5	0,7	1,0	1,0	0,9	0,9
<i>dont : Intérêts sur les actifs financiers</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Dons	1,4	1,1	1,2	0,2	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1
Dépenses et prêts nets	85,9	67,8	62,9	57,4	59,8	59,2	57,4	54,8	53,3
Dépenses courantes	46,8	48,4	52,5	51,9	48,5	46,1	43,7	41,2	40,1
Salaires	13,1	14,5	14,4	14,3	14,4	14,4	13,9	13,4	13,4
Autres dépenses primaires courantes	28,7	29,1	30,8	31,0	28,6	28,0	26,6	25,3	24,8
Biens et services	8,5	8,1	7,0	6,8	7,2	7,1	6,9	6,7	6,6
Transferts	17,5	18,1	22,4	22,6	20,0	19,1	18,0	17,0	16,6
Transferts sociaux (Lisungi et autres)	1,9	2,2	2,5	2,3	2,3
Transferts traditionnels	10,8	10,9	11,5	9,9	13,5	12,3	11,2	10,6	10,4
Transferts liés au pétrole	6,7	7,2	10,9	12,7	4,5	4,5	4,3	4,1	4,0
Charges communes	2,6	2,8	1,4	1,6	1,4	1,8	1,7	1,6	1,6
Intérêt	4,2	4,1	5,2	5,8	4,6	3,7	3,2	2,5	1,9
Dette intérieure	0,4	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,5	0,4	0,3
Dette extérieure	3,8	3,1	4,3	4,8	3,7	3,0	2,6	2,1	1,6
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	3,1	2,7	2,6	3,3	1,9	1,1	0,7	0,3	0,0
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	0,8	0,6	2,1	0,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissements	30,7	15,2	10,4	5,5	11,3	13,1	13,7	13,5	13,2
Financées sur ressources intérieures	20,0	6,0	5,1	3,6	5,8	6,0	7,5	8,1	8,2
Financées sur ressources extérieures	10,7	9,2	5,2	2,4	5,5	5,2	4,9	4,3	4,2
Dépenses hors budget	8,9	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire hors pétrole ²	-51,7	-35,3	-26,0	-28,1	-24,8	-21,6	-20,1	-16,9	-15,9
Solde budgétaire primaire de base	-18,3	-1,9	25,5	24,8	23,4	22,2	20,6	19,0	16,1
Solde primaire de base hors pétrole ³	-42,4	-27,1	-21,9	-25,9	-20,4	-17,4	-16,1	-13,7	-12,8
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-35,7	-20,0	-20,9	-13,1	-15,9	-12,9	-11,8	-9,6	-8,8
Solde budgétaire de référence ⁵	-2,4	-1,3	-5,6	-12,1	-2,1	6,4	11,2	11,8	10,2
Solde primaire	-27,7	-10,1	21,4	22,6	23,4	22,2	20,6	19,0	16,1
Solde global (base ordres de paiement)									
Dons non compris	-33,3	-15,3	15,0	16,6	17,8	17,5	16,5	15,4	13,1
Dons compris	-31,9	-14,2	16,2	16,8	18,9	18,5	17,5	16,5	14,2
Variation des arriérés	5,5	1,5	-0,2	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs ⁶	2,0	0,6	0,0	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs ⁷	3,5	0,8	0,0	-3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-26,4	-12,7	16,0	16,2	18,9	18,5	17,5	16,5	14,2
Financement	26,4	12,7	-36,1	-16,2	-32,8	-33,7	-25,9	-18,6	-13,1
Extérieur (net)	8,1	9,6	-11,4	-8,2	-20,7	-17,3	-10,2	-7,9	-3,5
Tirages	15,0	15,7	4,1	1,7	4,7	4,2	4,0	3,2	3,1
Amortissement échu	-8,5	-9,5	-19,3	-13,3	-25,4	-21,5	-14,2	-11,1	-6,6
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-1,4	-2,3	-10,7	-5,7	-11,6	-11,0	-4,0	-4,0	-1,9
Annulation de la dette	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre financement étranger	1,6	1,3	3,8	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Chine	1,6	1,3	3,8	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	18,3	3,1	-24,7	-8,0	-12,1	-16,4	-15,7	-10,7	-9,6
Système bancaire (net)	22,6	3,8	-11,9	1,3	-5,6	-9,0	-8,5	-5,2	-4,6
Banque centrale	17,0	4,1	-10,0	1,0	-5,8	-8,3	-7,8	-2,7	-2,9
Banques commerciales	5,6	-0,3	-1,9	0,3	0,2	-0,7	-0,7	-0,6	0,0
Financement non bancaire	-4,3	-0,7	-12,7	-9,3	-6,5	-7,4	-7,3	-5,5	-5,0
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	0,0	0,0	-6,8	-7,7	-7,9	-5,5	-5,0
<i>Dont : service de la dette envers ENI</i>	-3,8	-4,1	-6,2	-2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (- = excédent)	0,0	0,0	20,1	0,0	13,9	15,1	8,5	2,1	-1,0
Financement attendu (hors IMF)	8,4	0,0	8,4	5,6	5,2	0,0	0,0
FEC du FMI	1,0	0,0	2,0	2,9	2,7	1,7	0,0
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ⁹	10,7	0,0	3,5	6,7	0,5	0,5	-1,0
Pour mémoire :									
Encours des arriérés intérieurs ⁸	...	36,4	...	38,8	31,1	22,1	12,9	6,5	1,0
Encours des dépôts de l'État	7,0	3,4	13,6	2,5	8,2	16,1	22,9	22,2	21,7
PIB non pétrolier aux prix du marché (milliards de FCFA)	2,908	2,695	2,544	2,544	2,603	2,715	2,888	3,089	3,316

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Note : « RS » renvoie aux projections du projet de rapport des services du FM de juillet 2018.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole. Ceci constitue un critère de réalisation/objectif indicatif.⁵ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.⁶ Les arriérés extérieurs postérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTe et accumulés depuis 2016 sont intégrés à l'encours de la dette. Les remboursements prévus sont inclus dans l'amortissement de la dette extérieure.⁷ Les remboursements prévus d'arriérés intérieurs sont inclus dans le financement intérieur.⁸ Inclut les estimations des arriérés intérieurs vérifiés par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), ainsi que les arriérés signalés mais pas encore vérifiés.⁹ Net des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 2C. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2016–23

(% du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
			EBS/18/75	Proj.	Proj.	Projections			
Total des recettes et dons	34,1	27,9	34,9	29,2	31,4	32,1	32,7	34,2	34,7
Recettes	33,2	27,3	34,4	29,1	30,9	31,7	32,3	33,7	34,1
Recettes pétrolières	15,2	13,1	20,9	19,9	19,2	18,1	17,8	17,2	16,4
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	2,8	2,4	5,9	3,5	5,4	5,3	5,2	5,2	5,2
Recettes non pétrolières	18,0	14,2	13,5	9,2	11,7	13,6	14,5	16,4	17,7
Impôts directs	7,7	6,2	5,8	3,9	5,0	5,6	6,2	7,0	7,5
Taxes sur les biens et services	7,1	5,7	5,3	3,6	4,8	5,5	5,7	6,5	6,9
Recettes douanières	2,7	2,1	2,1	1,5	1,7	2,1	2,2	2,6	2,8
Recettes non fiscales	0,5	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Dons	0,9	0,6	0,5	0,1	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Dépenses et prêts nets	54,1	35,2	27,8	22,6	23,8	24,4	25,1	26,3	27,4
Dépenses courantes	29,5	25,1	23,2	20,4	19,4	19,0	19,1	19,8	20,6
Salaires	8,2	7,5	6,4	5,6	5,7	6,0	6,1	6,4	6,9
Autres dépenses primaires courantes	18,1	15,1	13,6	12,2	11,4	11,5	11,6	12,1	12,7
Biens et services	5,4	4,2	3,1	2,7	2,9	2,9	3,0	3,2	3,4
Transferts	11,0	9,4	9,9	8,9	8,0	7,9	7,9	8,2	8,6
Transferts sociaux (Lisungi et autres)	0,8	0,9	1,1	1,1	1,2
Transferts traditionnels	6,8	5,7	5,1	3,9	5,4	5,1	4,9	5,1	5,4
Transferts liés au pétrole	4,2	3,7	4,8	5,0	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0
Charges communes	1,7	1,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8
Intérêt	2,7	2,1	2,3	2,3	1,8	1,5	1,4	1,2	1,0
Dettes intérieure	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Dettes extérieure	2,4	1,6	1,9	1,9	1,5	1,2	1,1	1,0	0,8
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	1,9	1,4	1,1	1,3	0,8	0,5	0,3	0,2	0,0
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	0,5	0,3	0,9	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissements	19,4	7,9	4,6	2,2	4,5	5,4	6,0	6,5	6,8
Financées sur ressources intérieures	12,6	3,1	2,3	1,4	2,3	2,5	3,3	3,9	4,2
Financées sur ressources extérieures	6,8	4,8	2,3	1,0	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1
Prêts nets	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire hors pétrole ²	-32,6	-18,3	-11,5	-11,0	-9,9	-8,9	-8,8	-8,1	-8,2
Solde primaire de base hors pétrole ³	-26,7	-14,1	-9,7	-10,2	-8,1	-7,2	-7,0	-6,6	-6,6
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-22,5	-10,4	-4,9	-5,2	-6,3	-5,3	-5,2	-4,6	-4,5
Solde budgétaire de référence ⁵	-1,5	-0,7	0,0	-4,7	-0,8	2,6	4,9	5,7	5,2
Solde primaire	-17,4	-5,2	9,5	8,9	9,3	9,2	9,0	9,1	8,3
Solde global (base ordres de paiement)									
Dons non compris	-21,0	-8,0	6,6	6,5	7,1	7,2	7,4	6,7	6,7
Dons compris	-20,1	-7,4	7,1	6,6	7,5	7,6	7,9	7,3	7,3
Variation des arriérés	3,5	0,8	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs ⁶	1,3	0,3	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs ⁷	2,2	0,4	0,0	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-16,6	-6,6	7,1	6,4	7,5	7,6	7,6	7,9	7,3
Financement	16,6	6,6	-16,0	-6,4	-13,1	-13,9	-11,3	-8,9	-6,8
Extérieur (net)	5,1	5,0	-5,1	-3,2	-8,2	-7,1	-4,5	-3,8	-1,8
Tirages	9,4	8,2	1,8	0,7	1,9	1,7	1,7	1,5	1,6
Amortissement échu	-5,3	-4,9	-8,5	-5,2	-10,1	-8,9	-6,2	-5,3	-3,4
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-0,9	-1,2	-4,7	-2,2	-4,6	-4,6	-1,7	-1,9	-1,0
Annulation de la dette	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre financement étranger	1,0	0,7	1,7	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont : dépôts en Chine</i>	1,0	0,7	1,7	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	11,5	1,6	-10,9	-3,1	-4,8	-6,8	-6,9	-5,1	-4,9
Système bancaire (net)	14,2	2,0	-5,3	0,5	-2,2	-3,7	-3,7	-2,5	-2,4
Banque centrale	10,7	2,1	-4,4	0,4	-2,3	-3,4	-3,4	-1,3	-1,5
Banques commerciales	3,5	-0,2	-0,8	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,3	0,0
Financement non bancaire	-2,7	-0,4	-5,6	-3,7	-2,6	-3,0	-3,2	-2,7	-2,6
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-2,7	-3,2	-3,5	-2,7	-2,6
<i>Dont : service de la dette envers ENI</i>	-2,4	-2,1	-2,7	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (= excédent)	0,0	0,0	8,9	0,0	5,5	6,2	3,7	1,0	-0,5
Financement attendu (hors IMF)	0,0	0,0	3,7	0,0	3,3	2,3	2,3	0,0	0,0
FEC du FMI	0,0	0,0	0,4	0,0	0,8	1,2	1,2	0,8	0,0
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ⁹	0,0	0,0	4,7	0,0	1,4	2,8	0,2	0,2	-0,5
Pour mémoire :									
Encours des arriérés intérieurs ⁸	...	18,9	...	15,2	12,4	9,1	5,6	3,1	0,5
Encours des dépôts de l'État	4,4	1,8	6,0	1,0	3,3	6,6	10,0	10,7	11,2
PIB aux prix de marché courants	4,616	5,189	5,760,0	6,476	6,529	6,578	6,611	6,432	6,449
PIB non pétrolier aux prix du marché	2,908	2,695	2,544,4	2,544	2,603	2,715	2,888	3,089	3,316

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Note : « RS » renvoie aux projections du projet de rapport des services du FM de juillet 2018.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole. Ceci constitue un critère de réalisation/objectif indicatif.⁵ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.⁶ Les arriérés extérieurs postérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTe et accumulés depuis 2016 sont intégrés à l'encours de la dette. Les remboursements prévus sont inclus dans l'amortissement de la dette extérieure.⁷ Les remboursements prévus d'arriérés intérieurs sont inclus dans le financement intérieur.⁸ Inclut les estimations des arriérés intérieurs vérifiées par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), ainsi que les arriérés signalés mais pas encore vérifiés.⁹ Net des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 3A. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2018–20

(milliards de FCFA)

	2018		2019					2020				
	T1		T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Eff.	Proj.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Projections				
Total des recettes et dons	1.888	438	466	437	551	593	2.048	481	448	565	616	2.111
Recettes	1.882	433	466	432	546	576	2.020	481	443	560	599	2.083
Recettes pétrolières	1.288	277	290	279	352	336	1.257	274	264	333	318	1.190
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	398	88	88	88	88	88	354	87	87	87	87	349
Recettes non pétrolières	594	156	176	153	194	240	763	207	179	226	281	893
Impôts directs	253	68	75	67	82	100	325	85	75	93	113	367
Taxes sur les biens et services	233	64	70	64	79	99	312	81	75	93	116	365
Recettes douanières	95	18	26	20	30	33	109	32	24	37	41	135
Recettes non fiscales	14	6	6	3	2	7	18	8	4	3	11	27
Dons	5,9	5	0	5	5	17	28	0	5	5	17	28
Dépenses et prêts nets	1.461	307	280	361	416	500	1.556	294	376	441	497	1.608
Dépenses courantes	1.320	272	255	272	286	450	1.263	258	276	290	427	1.251
Salaires	363	93	87	94	93	101	374	91	98	97	106	392
Autres dépenses primaires courantes	810	153	142	147	168	312	771	146	151	172	290	759
Biens et services	173	44	51	55	46	35	188	52	56	47	36	193
Transferts	575	100	80	80	106	255	520	79	80	105	254	518
Transferts sociaux (Lisungi et autres)	...	0	0	5	5	40	50
Transferts traditionnels	234	33	43,9	40	79	189	352	49	49	74	223	396
Transferts payés en barils de brut	341	67	35	35	22	27	118	31	31	31	31	123
Charges communes	40	9	7	9	10	11	37	10	12	13	14	48
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	22	0	5	3	6	11	26	5	3	6	-14	0
Intérêt	147	25	26	31	25	37	119	22	26	21	31	100
Dettes intérieures	24	3	5	3	3	10	21	5	2	2	9	18
Dettes extérieures	123	23	21	28	22	27	97	17	24	18	22	82
Dépenses d'investissements	141	35	25	89	130	50	293	35	101	151	70	357
Financées sur ressources intérieures	92	4	25	29	50	46	150	35	42	71	66	215
Financées sur ressources extérieures	50	32	0	59	80	4	143	0	59	79	4	142
Solde primaire hors pétrole ²	-714	-121	-77	-171	-192	-206	-647	-65	-166	-188	-167	-587
Solde primaire de base hors pétrole ³	-670	-94	-77	-117	-117	-220	-531	-65	-112	-114	-181	-473
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-329	-27	-43	-82	-95	-193	-413	-34	-82	-84	-150	-350
Solde primaire	574	156	212	108	160	130	610	209	98	145	151	603
Solde global (base ordres de paiement)												
Dons non compris	421	126	186	71	130	76	464	187	67	119	102	475
Dons compris	427	131	186	76	136	93	491	187	72	124	120	503
Variation des arriérés	-15	0	138	0	0	-26	112	0	0	0	0	0
Extérieurs ⁵	67	0	112	0	0	0	112	0	0	0	0	0
Intérieurs ⁶	-82	0	26,2	0	0	-26	26	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	412	131	324	76	136	67	603	187	72	124	120	503
Financement	-412	-131	-329	-76	-182	-267	-853	-359	-164	-278	-112	-914
Extérieur (net)	-210	-131	-267	-90	-97	-84	-538	-158	-108	-83	-120	-469
Tirages	44	20	0	30	47	45	122	0	28	44	42	114
Prêts-projet	44	20	0	30	47	45	122	0	28	44	42	114
Prêts garantis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement échu	-339	-151	-171	-120	-144	-226	-660	-158	-136	-127	-162	-583
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-144	-76	...	-76	-76	-151	-303	-75	-75	-75	-75	-300
Annulation d'arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements extérieurs	86	0	-96	0	0	96	0	0	0	0	0	0
Dépôts en Chine	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-203	0	-62	14	-85	-182	-315	-201	-56	-195	7	-445
Secteur bancaire	34	0	36	14	-51	-144	-145					
Banque centrale (net)	27	0	0	14	-51	-113	-150	-86	-14	-138	13	-224
Banques commerciales (net)	8	0	0	0	0	5	5	0	0	0	-20	-20
Financement non bancaire	-237	0	-98	0	-34	-39	-170	-115	-42	-57	14	-200
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	0	0	0	0	-35	-141	-176	-42	-42	-42	-84	-209
<i>Dont : service de la dette envers ENI</i>	-74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	5	5					
Écart de financement (- = excédent)	0	0	0	0	46	317	362	172	92	154	-7	411
Financement attendu (hors IMF)	0	0	0	0	0	219	219	55	0	94	0	149
Banque mondiale	0	0	0	0	0	56	56	55	0	0	0	55
Banque africaine de développement	0	0	0	0	0	133	133	0	0	65	0	65
France	0	0	0	0	0	30	30	0	0	29	0	29
FEC du FMI	0	0	0	0	26	26	52	38	0	38	0	76
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ⁷	0	0	0	0	20	72	92	79	92	22	-7	186

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées, et net de cotisations de sécurité sociale.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole. Ceci constitue un critère de réalisation/objectif indicatif.

⁵ Les arriérés extérieurs postérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPIE et accumulés depuis 2016 sont intégrés à l'encours de la dette. Les remboursements prévus sont inclus dans l'amortissement de la dette extérieure.

⁶ Les remboursements prévus d'arriérés intérieurs sont inclus dans le financement intérieur.

⁷ Net des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 3B. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, 2018–20

(milliards de FCFA, en termes cumulés depuis de le début de l'exercice)

	2018		2019					2020				
	Prél.	Prél.	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
Total des recettes et dons	1.888	466	903	1.455	2.048	2.048	481	929	1.494	2.111	2.111	
Recettes	1.882	466	898	1.444	2.020	2.020	481	924	1.484	2.083	2.083	
Recettes pétrolières	1.288	290	568	920	1.257	1.257	274	538	871	1.190	1.190	
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	398	88	177	265	354	354	87	175	262	349	349	
Recettes non pétrolières	594	176	330	524	763	763	207	386	612	893	893	
Impôts directs	253	75	142	224	325	325	85	160	254	367	367	
Taxes sur les biens et services	233	70	134	213	312	312	81	156	249	365	365	
Recettes douanières	95	26	46	76	109	109	32	57	94	135	135	
Recettes non fiscales	14	6	8	11	18	18	8	13	16	27	27	
<i>dont : Intérêts sur les actifs financiers</i>	3	1	1	2	4	4	1	2	2	5	5	
Dons	6	0	5	11	28	28	0	5	11	28	28	
Dépenses et prêts nets	1.461	280	641	1.056	1.556	1.556	294	670	1.111	1.608	1.608	
Dépenses courantes	1.320	255	527	813	1.263	1.263	258	534	824	1.251	1.251	
Salaires	363	87	180	273	374	374	91	189	286	392	392	
Autres dépenses primaires courantes	788	142	290	458	771	771	146	297	469	759	759	
Biens et services	173	51	106	152	188	188	52	109	156	193	193	
Transferts	575	80	160	265	520	520	79	159	264	518	518	
Transferts sociaux (Lisungi et autres)		0	5	10	50	50	
Transferts traditionnels		44	84	163	352	352	49	98	172	396	396	
Transferts payés en barils de brut		35	70	91	118	118	31	61	92	123	123	
Charges communes	40	7	16	26	37	37	10	21	34	48	48	
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	22	5	8	14	26	26	5	8	14	0	0	
Intérêt	147	26	57	82	119	119	22	48	69	100	100	
Dettes intérieure	24	5	8	11	21	21	5	7	9	18	18	
Dettes extérieure	123	21	49	71	97	97	17	41	59	82	82	
Dépenses d'investissements	141	25	113	243	293	293	35	136	287	357	357	
Financées sur ressources intérieures	92	25	54	104	150	150	35	78	149	215	215	
Financées sur ressources extérieures	50	0	59	139	143	143	0	59	138	142	142	
Dépenses hors budget	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde primaire hors pétrole ²	-714	-77	-249	-440	-647	-647	-65	-231	-419	-587	-587	
Solde primaire de base	618	212	374	609	725	725	209	361	580	717	717	
Solde primaire de base hors pétrole ³	-670	-77	-194	-311	-531	-531	-65	-177	-292	-473	-473	
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-329	-43	-125	-220	-413	-413	-34	-116	-200	-350	-350	
Solde primaire	574	212	320	480	610	610	209	307	452	603	603	
Solde global (base ordres de paiement)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dons non compris	421	186	258	388	464	464	187	254	373	475	475	
Dons compris	427	186	263	399	491	491	187	259	383	503	503	
Variation des arriérés	-15	138	138	138	112	112	0	0	0	0	0	
Extérieurs ⁵	67	112	112	112	112	112	0	0	0	0	0	
Intérieurs ⁶	-82	26	26	26	0	26	0	0	0	0	0	
Solde global (base caisse)	412	324	401	537	603	603	187	259	383	503	503	
Financement	-412	-329	-405	-587	-853	-853	-359	-523	-801	-914	-914	
Extérieur (net)	-210	-267	-357	-454	-538	-538	-158	-266	-349	-469	-469	
Tirages	44	0	30	77	122	122	0	28	72	114	114	
Amortissement échu	-339	-171	-291	-434	-660	-660	-158	-294	-421	-583	-583	
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-144	...	-76	-151	-303	-303	-75	-150	-225	-300	-300	
Autres	86	-96	-96	-96	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépôts en Chine												
Intérieur (net)	-203	62	48	-133	-315	-315	-201	-257	-452	-445	-445	
Banque centrale (net)	27	0	14	-37	-150	-150	-86	-100	-238	-224	-224	
Banques commerciales (net)	8	0	0	0	5	5	0	0	0	-20	-20	
Financement non bancaire	-237	-98	-98	-132	-170	-170	-115	-157	-214	-200	-200	
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	0	0	0	-35	-176	-176	-42	-84	-125	-209	-209	
<i>Dont : service de la dette envers ENI</i>	-74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Écart de financement (- = excédent)	0	0	0	45	362	362	172	264	418	411	411	
Financement attendu (hors IMF)	0	0	0	0	219	219	55	55	149	149	149	
Banque mondiale	0	0	0	0	56	56	55	55	55	55	55	
Banque africaine de développement	0	0	0	0	133	133	0	0	0	65	65	
France	0	0	0	0	30	30	0	0	0	29	29	
FEC du FMI	0	0	0	26	52	52	38	38	76	76	76	
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ⁷	0	0	0	19	92	92	79	171	193	186	186	

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole. Ceci constitue un critère de réalisation/objectif indicatif.

⁵ Les arriérés extérieurs postérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE et accumulés depuis 2016 sont intégrés à l'encours de la dette. Les remboursements prévus sont inclus dans l'amortissement de la dette extérieure.

⁶ Les remboursements prévus d'arriérés intérieurs sont inclus dans le financement intérieur.

⁷ Net des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 4. République du Congo : Balance des paiements à moyen terme, 2016–23

(milliards de FCFA)

	2016	2017 Est.	2018		2019 Proj.	2020 Proj.	2021 Proj.	2022 Proj.	2023 Proj.
			EBS/18/75	Proj.					
Solde des transactions courantes	-2.931	-307	243	433	363	337	109	-88	-120
<i>dont : non pétrolier</i>	-2.089	-1.008	-1.192	-938	-896	-951	-1.040	-1.023	-972
Balance commerciale	-1.225	1.407	2.439	2.890	2.875	2.711	2.494	2.107	1.979
Exportations, f.à.b.	2.583	3.569	4.061	5.160	5.197	5.105	4.979	4.618	4.498
Secteur pétrolier	1.847	2.852	3.635	4.439	4.447	4.350	4.201	3.803	3.580
Secteur non pétrolier	736	717	426	721	749	755	778	815	917
Importations, f.à.b.	-3.807	-2.162	-1.622	-2.270	-2.321	-2.394	-2.485	-2.512	-2.519
Secteur pétrolier	-1.237	-656	-643	-961	-1.021	-1.005	-1.026	-989	-933
Administrations publiques	-947	-390	-158	-254	-234	-285	-317	-335	-349
Secteur privé non pétrolier	-1.624	-1.117	-821	-1.056	-1.067	-1.103	-1.143	-1.188	-1.237
Balance des services	-1.171	-1.050	-1.524	-1.451	-1.545	-1.472	-1.461	-1.369	-1.309
Secteur pétrolier	-867	-816	-1.012	-1.193	-1.271	-1.208	-1.187	-1.090	-1.028
Secteur non pétrolier	-304	-233	-512	-259	-274	-264	-274	-279	-281
Revenu	-232	-404	-635	-749	-722	-654	-666	-565	-520
Revenu du travail	-31	-8	-23	-34	-32	-30	-28	-21	-17
Revenu des investissements	-200	-396	-612	-715	-689	-623	-638	-544	-503
Transferts courants (net)	-304	-261	-36	-256	-246	-249	-258	-261	-270
Compte de capital	34	80	30	4	22	22	22	15	15
Dons officiels	40	30	30	10	28	28	28	15	15
Annulation de la dette	0	57	0	0	0	0	0	0	0
Actifs non produits non financiers	-6	-6	0	-6	-6	-6	-6	0	0
Compte financier	1.968	-22	-557	-501	-580	-473	-78	128	201
Investissement direct (net)	1.738	194	1.154	190	266	273	272	300	315
Investissement de portefeuille	-20	-1	-19	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Autre investissement	251	-216	-1.692	-690	-845	-745	-349	-172	-114
Moyen et long terme	520	54	-449	-518	-744	-488	-192	-205	-88
Secteur public	320	185	-387	-229	-538	-469	-295	-244	-118
Tirages	508	424	103	44	122	114	115	99	102
Projet	345	219	103	59	122	114	115	99	102
Programme	0	205	0	0	0	0	0	0	0
Autre (garanti)	163	0	0	-15	0	0	0	0	0
Amortissement ¹	-246	-257	-491	-339	-660	-583	-410	-343	-220
Variation nette des arriérés	58	17	0	67	0	0	0		
Secteur privé	200	-130	-62	-289	-206	-18	104	39	30
Pétrole	380	-142	-113	-290	-219	-32	27	24	23
Hors pétrole	-180	12	51	1	13	14	77	15	7
Court terme	-269	-270	-1.243	-172	-100	-258	-157	33	-26
Erreurs et omissions	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-927	-249	-284	-64	-194	-114	54	55	96
Financement	927	249	-229	64	-168	-298	-299	-121	-64
Financement sur réserves	880	213	-325	-22	-168	-298	-299	-121	-64
Dépôts de l'État à l'étranger	47	35	96	86	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel ²	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement (- = excédent)	0	0	512	0	362	411	245	66	-35
Financement attendu (hors IMF)			214	0	218	152	152	0	0
FEC du FMI			25	0	52	78	78	52	0
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ³			273	0	92	182	16	15	-35

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut l'allègement de l'encours de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE.² Inclut l'allègement du flux de la dette du Club de Paris et du Club de Londres, ainsi que les paiements aux créanciers ayant engagé des poursuites.³ Net des passifs conditionnels restructurés.

Tableau 5. République du Congo : Situation monétaire, 2016–23

	2016	2017	2018		2019				2020	2021	2022	2023
			EBS/18/75	Prél.	T1	T2	T3	T4				
(en milliards de FCFA)												
Avoirs extérieurs nets	461	212	490	252	181	198	244	351	568	789	863	928
Banque centrale	393	180	480	202	181	189	229	319	539	760	829	890
Banques créatrices de monnaie	68	32	10	49	-0	10	15	32	29	30	35	37
Avoirs intérieurs nets	1.510	1.554	1.506	1.443	1.425	1.367	1.403	1.472	1.427	1.449	1.450	1.449
Crédit intérieur net	1.744	1.807	1.511	1.772	1.724	1.603	1.586	1.708	1.597	1.514	1.560	1.574
Crédit net au secteur public	506	596	316	636	625	613	557	543	376	210	159	64
Crédit net à l'État	498	600	321	634	630	618	562	542	375	208	158	63
Banque centrale	373	484	253	510	507	495	439	412	265	119	89	-6
Créances	578	577	600	575	574	574	600	626	702	780	774	714
Dépôts	-205	-93	-346	-64	-68	-79	-161	-213	-437	-661	-686	-721
Banques créatrices de monnaie	125	116	68	124	123	117	81	126	100	101	103	103
Créances sur les agences publiques (net)	7	-4	-4	1	-5	-5	-5	1	1	1	1	95
Crédit à l'économie 1/	1.239	1.212	1.194	1.136	1.099	990	1.029	1.165	1.221	1.304	1.401	1.510
Autres postes, net	-234	-253	-253	-328	-298	-237	-183	-236	-170	-65	-110	-125
Monnaie au sens large	1.972	1.767	1.997	1.695	1.607	1.565	1.647	1.823	1.995	2.239	2.314	2.377
Circulation fiduciaire hors banques	511	470	531	445	408	404	421	478	523	587	607	623
Dépôts à vue	1.109	987	1.116	973	894	865	872	1.046	1.145	1.285	1.328	1.364
Dépôts à terme	352	309	349	278	304	296	320	298	327	366	379	389
(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)												
Monnaie au sens large	-15,4	-10	13,0	-4,0	-5,2	-7,7	-2,9	7,5	9,4	12,2	3,4	2,7
Avoirs extérieurs nets	-46,5	-12,6	15,7	2,2	-4,2	-3,2	-0,5	5,8	11,9	11,1	3,3	2,8
Avoirs intérieurs nets	31,2	2,2	-2,7	-6,3	-1,1	-4,5	-2,4	1,7	-2,5	1,1	0,1	-0,1
Crédit intérieur net	32,0	3,2	-16,8	-2,0	-2,8	-9,9	-10,9	-3,7	-6,1	-4,2	2,1	0,6
Crédit net au secteur public	27,8	4,6	-15,8	2,3	-0,6	-1,3	-4,6	-5,5	-9,1	-8,3	-2,3	-4,1
Crédit à l'économie 1/	4,2	-1,4	-1,0	-4,3	-2,2	-8,6	-6,3	1,8	3,0	4,2	4,3	4,7
Autres postes, net	-0,9	-1,0	--	(4,3)	1,8	5,4	8,6	5,4	3,6	5,3	(2,0)	(0,6)
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Monnaie centrale	-33,2	-10,4	9,9	2,4	2,5	10,0	9,3	12,2	5,2
Crédit à l'économie 1/	8,7	-2,2	-1,4	-6,3	2,6	4,8	6,8	7,4	7,8
Vélocité (PIB non pétrolier/M2 fin de période)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
(en pourcentage)												
Croissance du PIB nominal total	-8,7	12,4	13,7	24,8	0,8	0,8	0,5	-2,7	0,3
Croissance du PIB non pétrolier	-5,3	-7,3	-4,6	-5,6	2,3	4,3	6,4	7,0	7,3
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	42,6	45,0	46,9	44,6	44,8	45,0	45,2	45,4	45,5
Pour mémoire :												
Réserves officielles brutes imputées (milliards de FCFA)	519	277	600	291	274	281	347	458	755	1053	1174	1233
En mois d'importations	1,8	0,84	2,1	0,9	1,3	2,2	3,1	3,5	3,7
Engagements de la banque centrale envers non-résidents	126,1	96,4	120,0	88,7	92,9	92,7	118,2	139,6	216,4	293,6	345,4	342,8

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1 Secteur privé et entreprises publiques.

Tableau 6. République du Congo : besoins bruts de financement, 2016–23

(milliards de dollars)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2019–22
		Est.	EBS/18/75	Proj.			Proj.			
Besoins de financement	7,96	5,43	7,27	7,36	7,84	7,66	7,52	7,09	6,51	30,11
Déficit des transactions extérieures, sauf dons et exportations pétrolières	7,55	4,99	6,34	6,75	6,69	6,63	6,80	6,47	6,12	26,59
Amortissement de la dette extérieure	0,42	0,44	0,93	0,61	1,15	1,03	0,73	0,61	0,39	3,52
Financement	6,51	5,06	6,91	7,40	7,50	7,46	7,62	7,18	6,68	29,77
Exportations de pétrole	3,12	4,91	6,87	8,00	7,75	7,67	7,45	6,78	6,39	29,65
Transferts courants	-0,51	-0,45	-0,07	-0,46	-0,43	-0,44	-0,46	-0,47	-0,48	-1,79
Transferts de capital	0,06	0,14	0,06	0,01	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,14
Investissement direct étranger et investissement de portefeuille	2,93	0,33	2,14	0,34	0,46	0,48	0,48	0,53	0,56	1,96
Emprunt extérieur (tirages)	0,86	0,73	0,20	0,08	0,21	0,20	0,20	0,18	0,18	0,79
Flux à court terme	-0,45	-0,46	-2,35	-0,31	-0,17	-0,45	-0,28	0,06	-0,05	-0,85
Autres flux ¹	0,52	-0,13	0,06	-0,25	-0,36	-0,03	0,18	0,07	0,05	-0,14
Variation des réserves officielles nettes (accumulation = -)	1,48	0,367	-0,61	-0,040	-0,29	-0,52	-0,53	-0,22	-0,11	-1,56
Écart de financement	0,0	0,0	1,0	0,00	0,63	0,73	0,43	0,12	-0,06	1,91
Niveau visé des réserves officielles brutes imputées										
en milliards de dollars	0,88	0,48	1,13	0,52	0,80	1,33	1,87	2,09	2,21	
en mois d'importations	1,8	0,8	2,1	0,9	1,3	2,2	3,1	3,5	3,7	

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce poste inclut : i) la variation nette des arriérés ; ii) l'emprunt extérieur au secteur privé ; iii) la variation des dépôts de l'État à l'étranger ; iv) les financements exceptionnels reçus.

Tableau 7. République du Congo : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–18

(%, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018 Octobre
Capital				
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques ^{1,2}	19,5	19,1	22,8	27,6
Qualité des actifs				
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	4,6	7,9	33,0	39,2
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	3,6	4,8	13,3	17,6
Résultat et rentabilité				
Rentabilité des fonds propres	20,4	28,0	9,9	-
Rentabilité des actifs ³	2,3	4,0	1,7	-
Liquidité				
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	116,1	104,4	146,6	167,4
Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires)	125,5	102,8	90,5	90,9
Crédit				
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	1424,1	1459,8	1400,6	1315,1
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé	19,8	2,5	-4,1	-9,5

Source : base de données des ISF

¹ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle 1. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires (« tier 2 »).

² Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

³ Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Tableau 8. République du Congo : encours de la dette publique

	2015			2016			2017			2018			Mai 2019		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB
Dette publique totale	5205	8631	102,9	5473	8796	118,6	6096	11000	117,5	5689	9871	87,8	5580	9486	85,5
Dette extérieure	4154	6888	82,1	4219	6782	91,4	4152	7492	80,0	3970	6889	61,3	3861	6564	59,1
<i>dont : arriérés</i>	<i>378</i>	<i>627</i>	<i>7,5</i>	<i>436</i>	<i>701</i>	<i>9,4</i>	<i>453</i>	<i>817</i>	<i>8,7</i>	<i>520</i>	<i>902</i>	<i>8,0</i>	<i>535</i>	<i>909</i>	<i>8,2</i>
Créanciers multilatéraux et autres	115	190	2,3	140	225	3,0	154	278	3,0	207	360	3,2	209	355	3,2
FMI	7	12	0,1	5	8	0,1	4	6	0,1	2,4	4	0,0	2,1	3	0,0
IDA/BIRD	66	109	1,3	76	121	1,6	76	137	1,5	109	189	1,7	110	187	1,7
BaFD	13	22	0,3	9	14	0,2	29	52	0,6	49	84	0,7	49	83	0,7
FIDA	11	18	0,2	11	17	0,2	13	23	0,2	12	21	0,2	12	21	0,2
Autres	17	29	0,6	39	63	1,1	33	59	0,6	35	61	0,5	36	61	0,5
Bilatéraux officiels	1768	2932	35,0	1941	3120	42,1	1973	3559	38,0	1816	3152	28,0	1797	3055	27,5
Club de Paris	111	185	2,2	132	213	2,9	247	445	4,8	196	340	3,0	197	336	3,0
Brésil	32	53	0,6	34	55	0,7	29	52	0,6	30	52	0,5	31	52	0,5
Belgique	0	0	0,0	35	56	0,8	85	154	1,6	78	135	1,2	78	132	1,2
France	79	132	1,6	63	101	1,4	52	94	1,0	64	110	1,0	64	109	1,0
Russie							74	133	1,4	18	31	0,3	18	31	0,3
Suisse							7	12	0,1	7	12	0,1	7	12	0,1
Hors Club de Paris	1657	2747	32,8	1809	2907	39,2	1726	3114	33,3	1620	2812	25,0	1599	2719	24,5
Chine	1497	2483	29,6	1526	2452	33,1	1434	2588	27,6	1387	2408	21,4	1360	2312	20,8
Inde	31	52	0,6	37	59	0,8	47	84	0,9	53	92	0,8	55	93	0,8
Koweït	33	55	0,7	34	54	0,7	30	55	0,6	32	55	0,5	32	55	0,5
Turquie	0	0	0,0	116	186	2,5	116	209	2,2	45	79	0,7	46	79	0,7
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	95	158	1,9	97	155	2,1	99	179	1,9	103	179	1,6	106	180	1,6
Créanciers privés	2271	3765	44,9	2138	3437	46,3	2026	3655	39,0	1946	3377	30,1	1856	3154	28,4
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	1484	2461	29,4	1361	2187	29,5	1190	2148	22,9	1061	1841	16,4	965	1641	14,8
Glencore	530	879	10,5	514	827	11,1	447	806	8,6	385	668	5,9	366	623	5,6
Trafigura	804	1332	15,9	691	1110	15,0	605	1092	11,7	533	925	8,2	482	819	7,4
Orion	151	250	3,0	156	250	3,4	139	250	2,7	143	248	2,2	117	199	1,8
Afreximbank	0	0	0,0	0	0	0,0	194	350	3,7	164	284	2,5	156	265	2,4
Fournisseurs	293	486	5,8	291	467	6,3	231	417	4,5	232	402	3,6	231	392	3,5
Dette intérieure	1051	1744	20,8	1253	2015	27,2	1944	3508	37,5	1719	2983	26,5	1719	2922	26,3
Avances statutaires de la BEAC	572	949	11,3	572	920	12,4	572	1033	11,0	572	993	8,8	572	973	8,8
Obligations intérieures				184	295	4,0	198	358	3,8	160	278	2,5	160	272	2,5
BSCA				12	19	0,3	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
ARC				8	13	0,2	8	15	0,2	0	0	0,0	0	0	0,0
SGEC Congo				109	176	2,4	109	198	2,1	0	0	0,0	0	0	0,0
ENI	294	487	5,8	183	294	4,0	74	133	1,4	0	0	0,0	0	0	0,0
Arriérés vérifiés à la CCA	185	307	3,7	185	298	4,0	235	424	4,5	361	626	5,6	361	613	5,5
Arriérés non vérifiés							747	1349	14,4	626	1086	9,7	626	1064	9,6
Pour mémoire :															
Créance supplémentaire envers Commisimpex				486	782	10,5	486	878	9,4	486	844	7,5	486	827	7,5
Créances rejetées ¹							826	1490	15,9	415	720	6,4	415	705	6,4

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Créance liée à des projets d'infrastructure rejetée par les autorités après un examen administratif.

Tableau 9. République du Congo : arriérés extérieurs

(fin de l'année, en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015				2016				2017				2018				Mai 2019			
	Principal	Intérêt	Milliards de FCFA	% du PIB	Principal	Intérêt	Milliards de FCFA	% du PIB	Principal	Intérêt	Milliards de FCFA	% du PIB	Principal	Intérêt	Milliards de FCFA	% du PIB	Principal	Intérêt	Milliards de FCFA	% du PIB
Total	159,9	218,1	377,9	7,5	215,6	220,4	436,0	9,4	227,4	225,6	453,0	8,7	324,9	195,0	519,9	8,0	337,9	196,7	534,6	8,3
Créanciers multilatéraux et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,2	4,8	0,1	3,8	0,4	4,2	0,1	5,9	0,9	6,8	0,1	6,7	1,1	7,8	0,1
FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque mondiale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FIDA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BAFD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,2	4,8	0,1	3,7	0,3	4,0	0,1	5,9	0,9	6,8	0,1	6,7	1,1	7,8	0,1
Bilatéraux	45,3	50,2	95,5	1,9	57,2	51,8	109,0	2,4	76,2	56,0	132,2	2,5	89,8	42,1	131,9	2,0	108,7	44,7	153,3	2,3
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	0,8	11,5	0,2	28,5	2,1	30,6	0,6	56,6	3,7	60,3	0,9	72,3	4,0	76,3	1,2
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	7,9	0,6	8,4	0,2	14,8	0,9	15,6	0,3	22,9	1,1	24,0	0,4	27,5	1,2	28,6	0,4
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	2,4	2,4	0,0	0,0	2,8	2,8	0,0
France	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	0,2	3,0	0,1	6,9	0,2	7,1	0,1	26,9	0,2	27,1	0,4	37,1	0,0	37,1	0,6
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,8	0,0	6,8	0,1	6,8	0,0	6,8	0,1	6,8	0,0	6,8	0,1
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9	0,0
Hors Club de Paris	45,3	50,2	95,5	1,9	46,5	51,0	97,5	2,1	47,7	53,9	101,6	2,0	33,2	38,4	71,6	1,1	36,4	40,7	77,1	1,2
Émirats arabes unis ¹	4,5	7,1	11,6	0,2	5,8	7,1	12,9	0,3	5,3	6,8	12,0	0,2	5,5	7,2	12,7	0,2	5,6	7,4	13,0	0,2
Angola ¹	13,7	20,8	34,5	0,7	13,7	20,8	34,5	0,7	16,0	24,3	40,2	0,8	16,4	25,1	41,5	0,6	16,8	25,7	42,6	0,7
Chine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,2	0,0	1,3	0,0
Inde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	1,3	1,2	2,4	0,0	3,9	2,4	6,2	0,1	4,0	2,8	6,8	0,1
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	23,9	22,3	46,2	0,9	23,9	22,3	46,2	1,0	22,1	21,5	43,6	0,8	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0
Turquie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	2,7	6,0	0,1	5,6	3,6	9,2	0,1
Dettes de la poste ¹	3,1	0,0	3,1	0,1	3,1	0,0	3,1	0,1	3,1	0,0	3,1	0,1	3,1	0,0	3,1	0,0	3,1	0,0	3,1	0,0
Créanciers privés	114,6	167,9	282,5	5,6	153,7	168,4	322,1	7,0	147,4	169,2	316,5	6,1	229,2	152,0	381,2	5,9	222,5	151,0	373,5	5,7
CMEC ²	0,0	0,0	0,0	0,0	35,8	0,4	36,2	0,8	63,5	0,7	64,2	1,2	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Euro-obligation (Club de Londres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afreximbank	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	7,4	2,7	10,0	0,2
Négociants en pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,4	22,4	0,4	143,5	5,5	148,9	2,3	125,1	1,4	126,4	1,9
Fournisseurs ³	114,6	167,9	282,5	5,6	117,9	168,0	285,9	6,2	83,8	146,1	229,9	4,4	85,5	146,1	231,6	3,6	84,5	146,1	230,6	3,5

Source : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ L'encours à fin 2015 est constitué d'arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE.

² China Machinery Engineering Corporation, anciennement considéré comme un créancier bilatéral officiel.

³ Inclut les dettes litigieuses (créances antérieures à l'initiative PPTE). La baisse en 2017 résulte de décisions d'arbitrage en faveur de l'annulation des arriérés envers deux créanciers privés.

Tableau 10. République du Congo : Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC proposé, 2019–22

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS) FEC	Pourcentage de la quote-part FEC
Approbation du conseil	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC	32,4	20,0
15 déc. 2019	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2019 et achèvement de la première revue.	32,4	20,0
15 juin 2020	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2019 et achèvement de la deuxième revue.	48,6	30,0
15 déc. 2020	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2020 et achèvement de la troisième revue.	48,6	30,0
15 juin 2021	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2020 et achèvement de la quatrième revue.	48,6	30,0
15 déc. 2021	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2021 et achèvement de la cinquième revue.	48,6	30,0
15 juin 2022	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2021 et achèvement de la sixième revue.	64,8	40,0
	Total	324,0	200,0
<i>Pour mémoire :</i>			
	Quote-part de la République du Congo	162,0	

Tableau 11. République du Congo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, avril 2019–mars 2031
(millions de DTS, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Obligations envers le FMI sur la base des crédits													
Principal	0,85	0,97	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions et intérêts	0,16	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32
Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs													
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,8	37,3	58,3	64,8	64,8	47,0	27,5
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0
Total des obligations sur la base du crédit existant/prospectif													
Millions de DTS	0,85	0,97	0,60	0,00	0,00	0,00	17,82	37,26	58,32	64,80	64,80	46,98	27,54
Milliards de FCFA	0,68	0,77	0,48	0,00	0,00	0,00	14,26	29,82	46,67	51,85	51,85	37,59	22,04
Pourcentage des exportations de biens et services	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,31	0,68	1,13	1,29	1,35	1,01	0,60
Pourcentage du service de la dette ¹	0,09	0,12	0,10	0,00	0,00	0,00	8,14	15,05	20,89	24,68	24,17	17,86	10,24
Pourcentage du PIB	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,21	0,43	0,67	0,72	0,70	0,49	0,27
Pourcentage des recettes fiscales	0,09	0,09	0,05	0,00	0,00	0,00	1,08	2,08	2,98	3,04	2,79	1,85	1,00
Pourcentage de la quote-part	0,42	0,48	0,30	0,00	0,00	0,00	8,80	18,41	28,81	32,01	32,01	23,21	13,60
Encours du crédit au FMI sur la base des tirages existants et prospectifs													
Millions de DTS	66,4	162,6	259,2	324,0	324,0	324,0	306,2	268,9	210,6	145,8	81,0	34,0	6,5
Milliards de FCFA	53,2	129,9	207,1	258,9	259,7	259,3	245,0	215,2	168,5	116,7	64,8	27,2	5,2
Pourcentage des exportations de biens et services	1,0	2,4	4,0	5,3	5,5	5,5	5,4	4,9	4,1	2,9	1,7	0,7	0,1
Pourcentage du service de la dette ¹	7,0	19,5	42,6	63,3	95,3	162,1	139,9	108,6	75,4	55,5	30,2	12,9	2,4
Pourcentage du PIB	0,8	2,0	3,1	4,0	4,0	3,9	3,6	3,1	2,4	1,6	0,9	0,4	0,1
Pourcentage des recettes fiscales	7,1	15,0	22,3	25,2	23,4	21,5	18,6	15,0	10,8	6,8	3,5	1,3	0,2
Pourcentage de la quote-part	32,8	80,2	127,8	159,8	160,3	160,0	151,2	132,8	104,0	72,0	40,0	16,8	3,2
<i>Pour mémoire :</i>													
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	5.421	5.343	5.208	4.841	4.719	4.697	4.565	4.362	4.141	4.016	3.845	3.712	3.701
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	758	665	486	409	273	160	175	198	223	210	215	211	215
PIB nominal (milliards de FCFA)	6.529	6.578	6.611	6.432	6.449	6.646	6.776	6.863	6.991	7.207	7.409	7.674	8.063
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	746	867	929	1.029	1.111	1.208	1.316	1.435	1.565	1.706	1.860	2.027	2.203
Quote-part (millions de DTS)	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 12. République du Congo : critères de réalisations quantitatives (RQ) et objectifs indicatifs (OI)(milliards de FCFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Type de critères	Fin juin 2019 CR/OI	Fin sept. 2019 OI	Fin déc. 2019 CR/OI	Fin mars 2020 OI	Fin juin 2020 OI
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-125	-220	-413	-34	-116
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-48	-133	-315	-201	-257
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ³	CR	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de dollars) ^{3,4,5}	CR	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale ou pour le compte de celle-ci, et garantie par les livraisons futures de ressources naturelles (dont le pétrole) ^{3,4,5}	CR	0	0	0	0	0
Plancher des recettes non pétrolières	OI	330	524	763	207	386
Plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté (inclut les arriérés)	OI	162	302	380	68	136
Limite aux décaissements de prêts extérieurs pour des projets d'investissement	OI	30	77	122	0	28
Plafond sur la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ^{4,6}	OI	42	88	114	31	62
Pour mémoire :						
Remboursement d'arriérés intérieurs		0	35	176	42	84
Produit des taxes sur les carburants		1	3	4	2	4
Recettes pétrolières ⁷		391	655	903	187	363
Produit des privatisations		0	0	8,7	5,5	5,5
Prévisions de l'aide budgétaire extérieure (net) ⁸		0	45	362	172	264
- Prêts budgétaires et dons, y compris prêt du FMI		0	26	270	93	93
- Allègement lié à la restructuration de la dette		0	19	92	79	171
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0	0	0
- Remboursement du service de la dette extérieure actuelle après l'allègement de la dette		178	267	356	58	117

¹ Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT).² Défini comme les recettes non pétrolières intérieures, moins les dépenses totales à l'exclusion des charges d'intérêts, des transferts payés en pétrole brut et des investissements financés sur ressources extérieures.³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être constamment respectés.⁴ À l'exclusion de toutes les sources d'appui budgétaire énumérées dans le programme.⁵ À l'exclusion de tous les types de financement énumérés au paragraphe 10 du PAT.⁶ Sur base contractuelle conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.⁷ À l'exclusion des transactions d'échange de pétrole en paiement des transferts.⁸ Comme défini aux paragraphes 19 et 23 du PAT.

Tableau 13. République du Congo : État d'avancement des réformes structurelles de la liste initiale

Mesures	Date initialement prévue	Nouvelle date prévue	Logique macroéconomique	État d'avancement
Mesures préalables (avant juillet 2018)				
Adoption par le gouvernement d'un budget 2018 conforme aux paramètres du programme	Fait le 27 décembre 2017		Rétablir la viabilité des finances publiques	Mise en œuvre
Publier une étude diagnostique des questions de gouvernance et de corruption approuvée par le gouvernement, réalisée avec l'aide des services du FMI.	Fait le 19 juin 2018		Améliorer le climat des affaires et préserver les ressources publiques	Mise en œuvre
Présenter au Parlement des amendements à la loi portant création de la SNPC pour rendre obligatoire la publication annuelle de ses états financiers vérifiés et de ceux de ses filiales.	Fait le 18 juin 2018		Améliorer la transparence	Mise en œuvre
Mise en œuvre de mesures structurelles antérieures¹				
Publier les contrats de partage de la production en vigueur à la fin 2017 et les états financiers vérifiés de la SNPC pour la période 2012–17.	Fin septembre 2018	Fin novembre 2018	Améliorer la transparence et préserver les ressources publiques	Mise en œuvre
Publier tous les mois sur les sites Web du ministère des Finances et de l'Institut de la statistique des tableaux de suivi économique établis en accord avec les services du FMI.	Mesure continue, à partir de la fin septembre 2018	Mesure continue, à partir de la fin décembre 2018	Améliorer la transparence des opérations financières de l'État	Mise en œuvre
Mener un examen des sauvegardes des finances publiques, avec l'assistance des services du FMI.	Fin octobre 2018	Fin août 2018	Améliorer la gestion des finances publiques	Mise en œuvre

¹ Ces réformes figuraient sur la liste des engagements initialement pris par les autorités en juillet 2018 et leur mise en œuvre avait été envisagée au titre de repères structurels.

Tableau 13. République du Congo : État d'avancement des réformes structurelles de la liste initiale (suite et fin)

Mise en œuvre de mesures structurelles antérieures (suite et fin)				
Mesures	Date initialement prévue	Nouvelle date prévue	Logique macroéconomique	État d'avancement
Promulguer un loi anticorruption prévoyant la création d'une commission indépendante de lutte contre la corruption dotée de pouvoirs d'enquête.	Fin décembre 2018	Février 2019	Réduire la corruption	Mise en œuvre
Promulguer une loi portant création de la commission de transparence envisagée dans l'article 59 de loi sur la transparence et faire en sorte qu'au moins un tiers de ses membres soient issus de la société civile.	Fin décembre 2018	Février 2019	Améliorer la transparence et la gouvernance	Mise en œuvre
Adopter une loi mettant en application l'obligation de déclaration de patrimoine inscrite dans la Constitution, conformément aux meilleures pratiques.	Fin décembre 2018	Février 2019	Améliorer la transparence et réduire la corruption	Mise en œuvre²
Mener à bien l'audit de la dette intérieure et adopter un calendrier de remboursement de la dette intérieure conforme aux assurances de financement du programme ³ .	Fin septembre 2018	Avril 2019	Réduire les incertitudes et soutenir le secteur privé	Mise en œuvre
Adopter le projet de manuel sur les procédures relatives à la dette établi par le Comité national de la dette publique, y compris l'obligation pour toutes les parties de transmettre à la cellule chargée de la gestion de la dette (CCA) des données sur les décaissements.	Fin septembre 2018	Avril 2019	Améliorer la gestion de la dette publique	Mise en œuvre

² Cette loi a été adoptée par le Parlement, mais n'est pas encore entrée en vigueur. Des modifications peuvent se révéler nécessaires pour la mettre en conformité avec les normes et meilleures pratiques internationales.

³ Le calendrier de remboursement sera adopté après l'achèvement du deuxième audit (voir Tableau 14).

Tableau 13 : République du Congo : État d'avancement des réformes structurelles de la liste initiale (suite et fin)

Présenter au Parlement un rapport sur les contrats de préfinancement conclus par la SNPC et en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2017		Mesure préalable	Améliorer la transparence et réduire la corruption	Mise en œuvre
Présenter au Parlement un rapport sur tous les projets exécutés par le ministère des Travaux publics entre 2014 et 2017.		Mesure préalable	Améliorer la transparence ; préserver les ressources naturelles	Mise en œuvre
Présenter au Parlement un rapport sur tous les « accords spéciaux » en vigueur entre les autorités et les sociétés ayant construit des infrastructures financées par des paiements en nature.		Mesure préalable	Améliorer la transparence et réduire la corruption	Mise en œuvre
Publier sur le site Web du gouvernement les rapports de rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière et un tableau regroupant tous les titulaires de concessions minières, forestières et pétrolières.		Mesure préalable	Améliorer la transparence ; préserver les ressources publiques	Mise en œuvre

Tableau 14 : République du Congo : Repères structurels proposés¹

Mesures	Date prévue	Logique macroéconomique
Mener à bien le nouvel audit de la dette intérieure en tenant compte des exercices 2017 et 2018, ainsi que de tous les arriérés de la Direction générale des travaux publics.	Octobre 2019	Réduire les incertitudes et soutenir le secteur privé
Adopter une stratégie de privatisation pour soutenir les assurances de financement du programme.	Fin septembre 2019	Créer une marge de manœuvre budgétaire
Approuver une structure nationale révisée des prix des carburants prévoyant une imposition plus élevée et un mécanisme d'ajustement automatique en vue de concrétiser les recettes supplémentaires qu'il est prévu de tirer des taxes sur les carburants.	Fin octobre 2019	Accroître les recettes publiques
Donner plus d'envergure au système de transfert monétaire « Lisungi », comme indiqué dans le paragraphe 31 du MPEF	Fin décembre 2019	Mettre en valeur le capital humain
Adopter les décrets d'application de la loi portant création de la commission de lutte contre la corruption	Fin septembre 2019	Réduire la corruption
Adopter les décrets d'application de la loi portant création de la commission de transparence	Fin septembre 2019	Améliorer la transparence et la gouvernance
En consultation avec les services du FMI, présenter au Parlement un amendement à la loi de lutte contre la corruption actuellement en vigueur afin de la rendre pleinement conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption, y compris en ce qui concerne l'incrimination au niveau national de tous les actes définis dans le chapitre III de ladite convention.	Fin mars 2020	Améliorer la transparence et la gouvernance, et préserver les ressources publiques
Attestation par le ministère des Finances de la transmission à la BEAC de tous les textes de loi, contrats et accords accordant à des exploitants pétroliers des dérogations à la réglementation des changes.	Fin septembre 2019	Soutenir la stratégie régionale de la CEMAC

¹ Certains de ces repères figuraient sur la liste initiale des plans de réformes structurelles établie par les autorités. Les autorités n'ont pas été en mesure de les appliquer en l'absence de programme appuyé par le FMI.

Annexe I. Restructurer la dette pour en assurer la viabilité

La présente note décrit la contribution de la restructuration de la dette au rétablissement de la viabilité des finances publiques de la République du Congo. Elle présente des paramètres de restructuration de la dette qui seraient compatibles avec l'objectif de rétablissement de la viabilité à moyen terme. Il s'agit de ramener tous les indicateurs de la dette en deçà de leur seuil dépendant de la politique respective d'ici à 2023.

1. Malgré le récent accord de restructuration de la dette conclu avec la Chine, l'analyse de viabilité de la dette (supplément AVD) révèle que la République du Congo reste en situation de surendettement. Dans le scénario de référence, le ratio valeur actuelle de la dette extérieure/PIB reste bien au-dessus de son seuil entre 2019 et 2030 (voir Tableau 1)¹. Le ratio service de la dette/recettes dépasse lui aussi largement son seuil jusqu'en 2022.

Tableau 1. République du Congo : ratios de liquidité et de solvabilité dépassés

	Seuils dépendant des politiques	2019	2020	2021	2022	2023	2024-39
VAN de la dette extérieure/PIB	30	52	48	46	44	42	28
Service de la dette extérieure/exportations	10	14	12	9	8	6	6
Service de la dette extérieure/recettes	14	37	32	23	19	12	7
VAN de la dette totale/PIB 1/	35	74	67	61	56	51	29

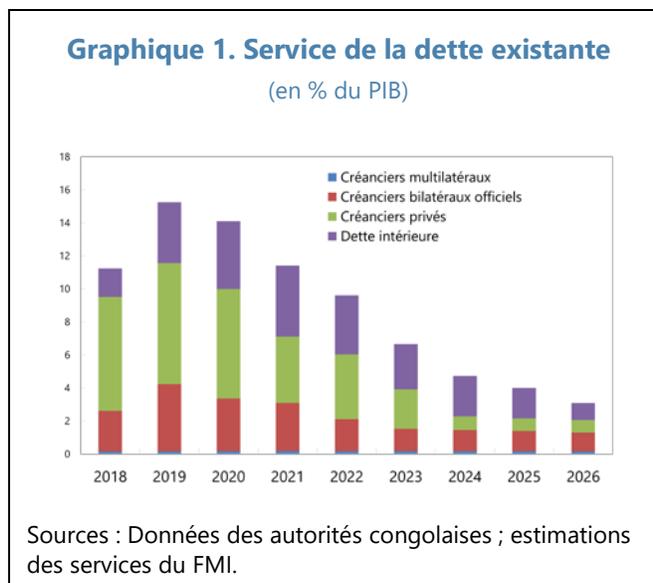
Source : Calculs des services du FMI.

1/ Hors dette contestée.

2. Le service de la dette existante absorbera une part considérable des ressources du pays au cours des prochaines années. Le service de la dette s'établira en moyenne à 1,5 milliard de dollars (environ 12,5 % du PIB) entre 2019 et 2022 et portera en grande partie sur la dette envers des négociants en pétrole. Cette concentration des paiements mettra en péril le programme de développement du Congo. Sans restructuration de la dette, en particulier de la dette extérieure privée, le Congo devrait continuer d'accumuler des arriérés.

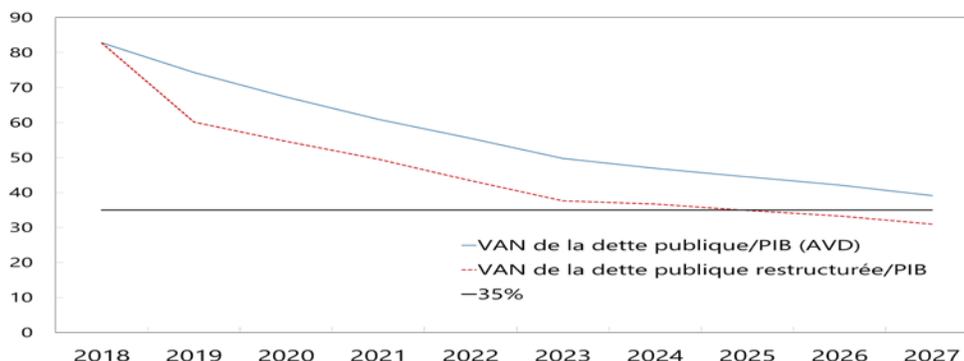
¹ Voir Analyse de viabilité de la dette (supplément au rapport des services) pour plus de détails.

3. Les autorités ont élaboré une stratégie visant à rétablir la viabilité de la dette et à apporter des assurances de financement du programme. La stratégie est fondée sur la nécessité de : i) remédier aux dépassements des seuils relevés dans l'AVD à moyen terme et de placer les indicateurs de la dette extérieure en deçà de leur seuil indicatif, et ii) faire en sorte que les besoins de financement liés aux obligations de service de la dette extérieure et intérieure puissent être durablement satisfaits. À cet égard, les autorités ont annoncé publiquement leur intention de procéder à une restructuration de la dette. La stratégie est axée sur les créanciers commerciaux et exclut les créanciers officiels bilatéraux, les organisations multilatérales, les euro-obligations existantes et d'autres créances restructurées antérieures à l'initiative PPTE. Les autorités estiment que les créanciers officiels ont déjà apporté un soutien suffisant, soit dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette des PPTE, soit au titre de l'accord récent avec la Chine. Elles souhaitent également préserver l'accès au marché international, ce qui exige de laisser les euro-obligations hors du champ d'application de la restructuration.



4. Selon les calculs effectués par les services du FMI sur la base des plans des autorités, il faut réduire considérablement l'encours nominal de la dette commerciale extérieure pour parvenir à un risque modéré de surendettement d'ici à 2023. Le Graphique 1 illustre les effets du scénario de restructuration de la dette proposé par les autorités. Dans ce scénario, la dynamique de la dette ramène la valeur actuelle de la dette extérieure au-dessous de 30 % du PIB d'ici à 2023 et résout également tous les dépassements des autres indicateurs de la dette extérieure. Le Graphique 2 présente une comparaison entre les flux de trésorerie découlant de ce scénario et ceux du scénario de référence.

5. Pour ce qui est de la dette intérieure, toute restructuration devra tenir compte des retombées directes ou indirectes sur l'économie nationale, le secteur bancaire en particulier. Les avances de la BEAC et les obligations intérieures seront donc exclues de la dette intérieure restructurable. Les autorités lanceront un nouvel audit des arriérés intérieurs accumulés en 2017–18 et adopteront un plan de remboursement cadrant avec les assurances de financement du programme (repère structurel pour la fin septembre 2019). Elles prévoient de restructurer la dette intérieure admissible, mais les modalités générales pourraient être plus favorables que celles appliquées à la dette extérieure admissible, étant donné les effets néfastes de la restructuration de la dette intérieure sur la croissance et la stabilité du secteur financier (Annexe IV). Cette stratégie permet également de ramener la valeur actuelle de la dette publique totale en deçà de 35 % du PIB d'ici à 2025.

Graphique 2. Dynamique de la dette publique avant et après restructuration

Sources : Données des autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

6. Les passifs conditionnels et l'instabilité des recettes pétrolières menacent la viabilité de la dette et sont abordés de manière franche (Tableaux 2.a et 2.b et Encadré 1)². Il s'agit de créances supplémentaires faisant l'objet d'un contentieux (844 millions de dollars) et de créances envers des prestataires privés nationaux (720 millions de dollars) que les autorités ont rejetées après examen interne. Pour faire face aux risques liés à ces créances, les services du FMI prennent pour hypothèse que i) les autorités règlent une partie des créances contestées et ii) l'audit de la dette intérieure valide 10 % des créances rejetées. Les projections sur les dépôts publics incluent un volant de sécurité pour rembourser le service de la dette sur ces montants au cas où le risque se concrétiserait. L'instabilité des recettes pétrolières sera gérée à l'aide de clauses d'état (Encadré 1). Le Tableau 2b. présente les montants que les autorités devraient mettre de côté pour régler les créances devant faire l'objet de la restructuration pendant qu'elles poursuivent les négociations de restructuration de la dette en vue de rassurer les créanciers concernés.

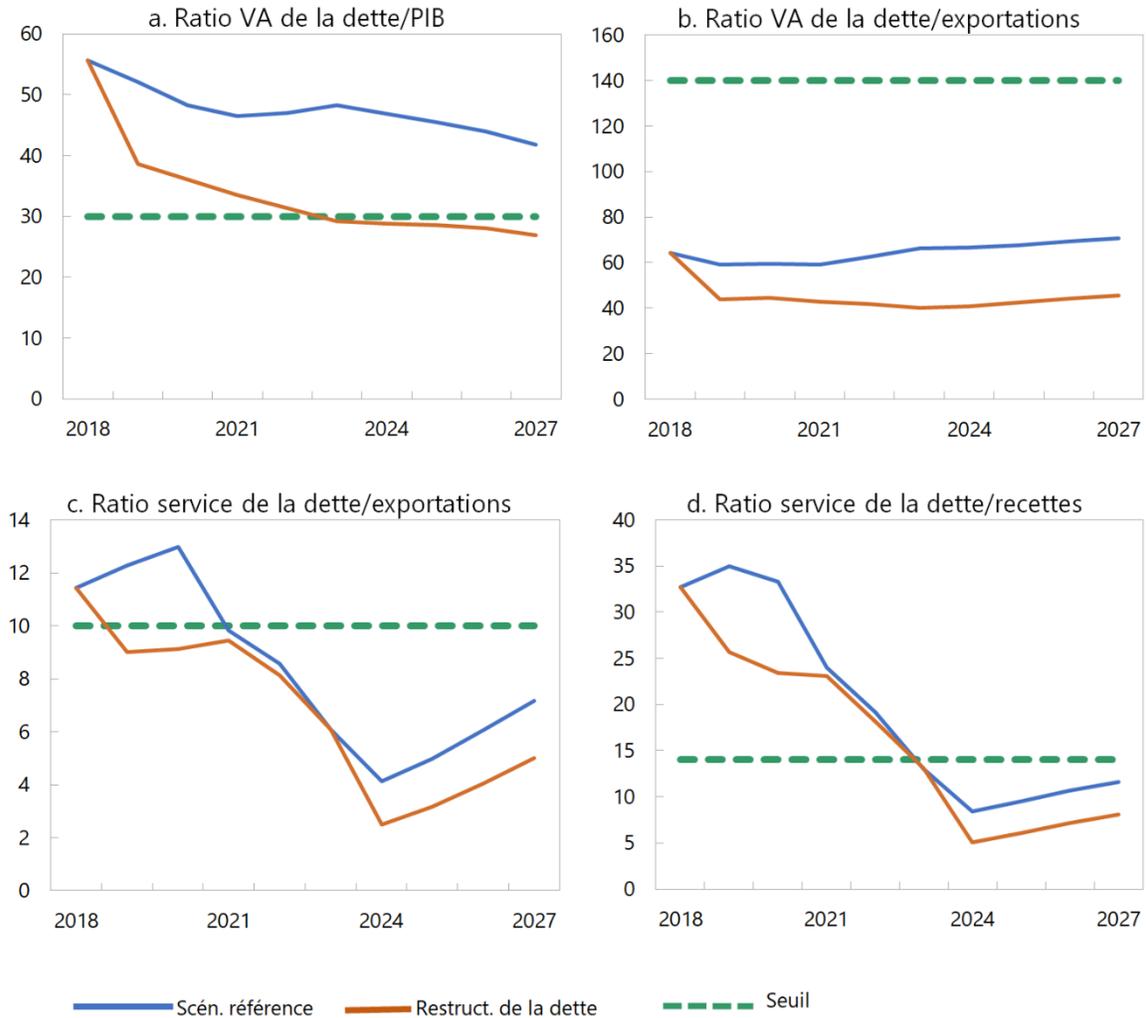
² Les autorités continuent de contester les créances envers Commisimpex. Les créances litigieuses ne sont pas prises en compte aux fins du programme mais l'AVD comprend un scénario prévoyant des passifs conditionnels.

Encadré 1. Gérer l'instabilité des recettes pétrolières dans le cadre de la stratégie de restructuration

Les clauses d'État peuvent aider à gérer les incertitudes qui pèsent sur la production et les cours pétroliers. Pour limiter le risque lié à la réalisation de l'objectif du programme, la restructuration de la dette pourrait s'appuyer sur des scénarios prudents en ce qui concerne la production intérieure de pétrole et les cours mondiaux. Les autorités et les créanciers pourraient convenir, au moment de l'établissement de l'offre de restructuration sous sa forme finale, que l'allègement effectif de la dette prévu à chaque période reposerait sur la production et les cours pétroliers en termes réels. La proposition de restructuration de la dette devra prévoir des mécanismes spécifiques liant l'allègement effectivement consenti par les créanciers aux recettes pétrolières effectives de l'État. La variable d'état sera donc la part des recettes qui revient à l'État, calculée sur la base des accords de partage de la production et évaluée aux cours mondiaux (après ajustement, pour tenir compte de la qualité spécifique du pétrole congolais). Les risques liés à la manipulation et à l'intégrité des données sont probablement moins graves, car la production peut être vérifiée de manière indépendante par des tiers (sociétés pétrolières privées opérant dans le secteur ou audits indépendants) et les cours mondiaux sont difficiles à manipuler. Les clauses d'état devraient inclure des facteurs de hausse ou de baisse (Grenada, 2015) afin de permettre de protéger explicitement la République du Congo en cas de baisse. Idéalement, elles devraient aussi saisir les caractéristiques essentielles des instruments de type « linker » ou « floater » décrits dans la note intitulée « State-Contingent Debt Instruments for Sovereigns (SCDIS) » établie par les services du FMI pour le G20 en 2017. Plus précisément, en supposant que les anciennes créances soient remplacées par de nouveaux prêts avec remboursement du principal et des intérêts pendant la période prévue à cet effet (à la différence des obligations à coupons), elles viseraient à stabiliser le ratio dette/PIB (caractéristique des instruments de type « linker ») tout en permettant d'ajuster le service de la dette (caractéristique des instruments de type « floater ») en fonction de l'évolution de la variable d'état. Prises ensemble, ces caractéristiques permettraient de s'assurer que tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité tomberont en deçà de leur seuil respectif d'ici à la fin de l'exécution du programme ou peu après, quels que soient les résultats du secteur pétrolier. Toutefois, comme il pourrait s'avérer difficile de concrétiser la première caractéristique dans les cas où les offres échangées comportent de nouveaux prêts avec paiement du principal et des intérêts sur la période de remboursement¹, la seconde caractéristique, plus facile à réaliser, constitue probablement la meilleure manière d'appréhender cette question. Les autorités sont ouvertes à cette idée et leurs conseillers chargés de la dette travaillent actuellement sur les modalités de ces mécanismes.

¹ Cela supposerait de réviser, pour chaque période contractuelle, l'encours de la dette et le calendrier des remboursements de principal et d'intérêts en fonction des recettes pétrolières de l'État, soit, en d'autres termes, une révision continue de la décote après la signature de l'accord de restructuration.

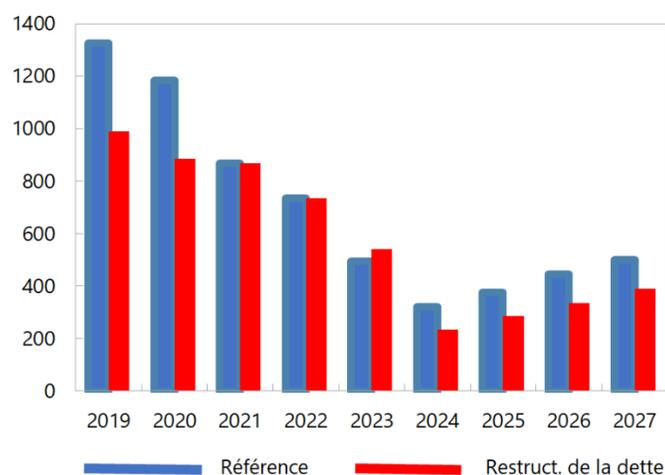
Graphique 3. Indicateurs de la dette extérieure garantie ou contractée par l'État dans le cadre de scénarios de restructuration, 2019–27



Sources : Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Service de la dette extérieure selon les scénarios de référence et de restructuration de la dette, 2019–27

(millions de dollars)



Sources : Données des autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 2a. République du Congo : Paramètres préliminaires de restructuration de la dette, 2018–22

(milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2019–22
Écart de financement	362	411	245	66	1.084
Nouveau financement extérieur	270	229	229	52	780
Banque mondiale	57	57	56	0	171
Banque africaine de développement	131	66	66	0	262
France	30	30	30	0	89
FMI	52	78	78	52	259
Financement exceptionnel lié à la restructuration de la dette ¹	132	220	52	50	454
Créanciers extérieurs	96	177	7	16	295
Créanciers intérieurs	36	42	46	34	158
Passifs conditionnels restructurés	-39	-38	-37	-35	-149
Écart de financement résiduel (- = surfinancement)	0	0	0	0	0

Sources : Données des autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 2b. République du Congo : Montants à déposer sur un compte séquestre

(milliards de Francs CFA)

	2019	2020	2021	2022
Total	539	440	454	385
Créanciers extérieurs	356	233	234	213
Créanciers intérieurs	143	169	184	137
Passifs conditionnels restructurés	39	38	37	35

Sources : Données des autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Annexe II. Évaluation de la stabilité extérieure

La position extérieure de la République du Congo est plus faible que ne le laissent supposer les paramètres économiques fondamentaux et les paramètres souhaitables de la politique économique. L'évaluation quantitative du taux de change à l'aide de la méthode EBA-lite du FMI, ainsi que d'autres approches adaptées aux pays exportateurs de ressources non renouvelables, conduisent à un ensemble d'estimations qui vont d'une sous-évaluation de 21 % à une surévaluation de 33 %. Compte tenu des diverses méthodes employées et des spécificités du Congo, en tant que producteur de pétrole, les services du FMI estiment que le taux de change est surévalué de 15 à 20 %.

A. Contexte

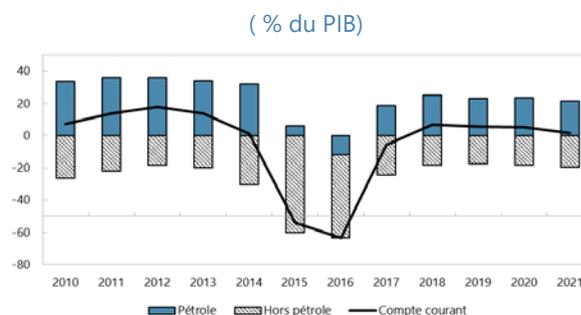
1. Le solde des transactions courantes s'améliore grâce à l'évolution favorable dans le secteur pétrolier et à la contraction des importations, sur fond de ralentissement de la croissance et de rééquilibrage budgétaire¹.

- L'amélioration s'explique par deux facteurs. Premièrement, la balance commerciale du secteur pétrolier a continué de s'améliorer en 2018 grâce à l'augmentation de la production pétrolière à la suite de la découverte d'un nouveau gisement offshore (Moho Nord, le plus important de l'histoire du Congo) et de la hausse des cours pétroliers depuis les creux enregistrés en 2016.

Deuxièmement, le déficit commercial hors secteur pétrolier s'est sensiblement réduit, sous l'effet de la compression des importations associée à la forte baisse de l'investissement public. Le solde courant est ainsi passé d'un déficit moyen de 50 % du PIB en 2015–16 à un excédent de 6,7 % en 2018.

- Le solde courant du secteur pétrolier devrait rester excédentaire à moyen terme, car la production de pétrole devrait atteindre un pic de 140 millions de barils en 2019 et en 2020. Toutefois, la relance de la production n'aura que des effets limités sur le solde courant global à long terme, à mesure que les gisements pétroliers arriveront à maturité. La détérioration de la balance courante après 2020 s'explique en particulier par la baisse de la production

Graphique 1. Ventilation du solde courant, 2010–21



Sources : Autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

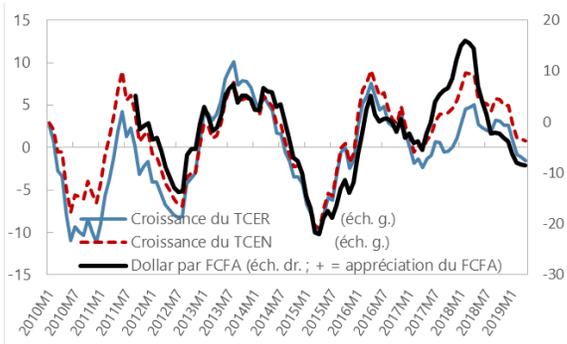
¹Il s'agit d'estimations préliminaires, car les estimations de la balance des paiements sont publiées avec un retard considérable et peuvent donner lieu à des révisions assez importantes.

pétrolière, qui devrait diminuer en moyenne de 5 % entre 2020 et 2039, sauf nouvelles découvertes.

- **Les taux de change ont peu changé depuis un an.** En avril 2019, le taux de change effectif nominal s'est déprécié d'environ $\frac{3}{4}$ % par rapport à son niveau de l'année précédente, tandis que le taux de change effectif réel (TCER) a diminué d'environ 2 % (en glissement annuel). Cette légère dépréciation nominale est principalement due à la dépréciation nominale de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) par rapport au dollar américain. Le fait que le TCER se soit déprécié davantage que le taux de change effectif nominal laisse penser que, en moyenne, l'inflation s'est accélérée moins rapidement au Congo que chez ses partenaires commerciaux.

Graphique 2. République du Congo : Taux de change

(croissance en glissement annuel)



Sources : Autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

B. Évaluation du taux de change

2. Selon la méthode révisée d'évaluation du solde courant (EBA-lite), le taux de change effectif réel du Congo était surévalué en 2018. Le modèle révisé d'évaluation du solde courant (EBA-lite), qui utilise les niveaux par défaut des paramètres souhaitables de la politique monétaire, sauf pour le solde budgétaire global corrigé des variations cycliques et l'accumulation de réserves², révèle une sous-évaluation du taux de change d'environ 21 %. Cette estimation se démarque nettement de la surévaluation de 15 % obtenue lors de la dernière évaluation, en juillet 2018. Ce résultat souligne que les approches de régression du solde courant sont sujettes à d'importantes variations dans les évaluations, ce qui donne souvent des résultats très différents pour des années consécutives lorsqu'elles sont appliquées aux exportateurs de matières premières tels que la République du Congo.

² L'orientation optimale à moyen terme du solde budgétaire corrigé des variations cycliques est fixée à la valeur observée en 2018 (1,9 % du PIB) pour tenir compte de la nécessité de maintenir la dette publique sur une trajectoire viable. Étant donné que les actifs étrangers sont bien en deçà des niveaux adéquats, la variation souhaitée des réserves est fixée à 13,7 % du PIB, soit l'augmentation prévue selon le scénario du programme. Les autres paramètres sont les dépenses publiques de santé, établies à 3,4 % du PIB, l'indice de contrôle des capitaux, qui correspond au degré moyen d'ouverture dans les pays en développement (0,15) et le ratio crédit au secteur privé/PIB, fixé à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (45,5 %), ce qui suppose une croissance souhaitable du crédit de 5 %.

Tableau récapitulatif. République du Congo : Résultats issus du modèle EBA-lite appliqué au compte courant (2018)

Solde courant effectif	6.7%
Contributions cycliques (du modèle)	0.7%
Compte courant corrigé des variations cycliques	6.0%
Norme compte courant	-3.5%
Norme du CC corrigé des variations cycliques	-4.2%
Norme du CC corrigé des variations cycliques (cohérence multilatérale)	-3.6%
Écart CC	9.6%
dont écart de politique économique	-0.34%
Élasticité	-0.47
Écart TCER	-21%
CC ajusté	-2.9%
Résidu	0.10
Catastrophe naturelles et conflits	0.9%

Source : calculs des services du FMI.

3. En revanche, la méthode EBA-lite révisée fondée sur le TCER fait état d'une surévaluation du TCER. Sur la base de l'évaluation indice du TCER/EBA-lite, la norme de TCER est de 4,46 en 2018, contre 4,62 pour son niveau effectif (tous exprimés en logarithmes), ce qui donne à penser que le TCER du Congo est surévalué d'environ 15,5 %, soit un chiffre supérieur aux 9 % obtenus lors de la dernière évaluation.

Tableau récapitulatif. République du Congo : Résultats issus du modèle EBA-lite fondé sur l'indice du TCER (2018)

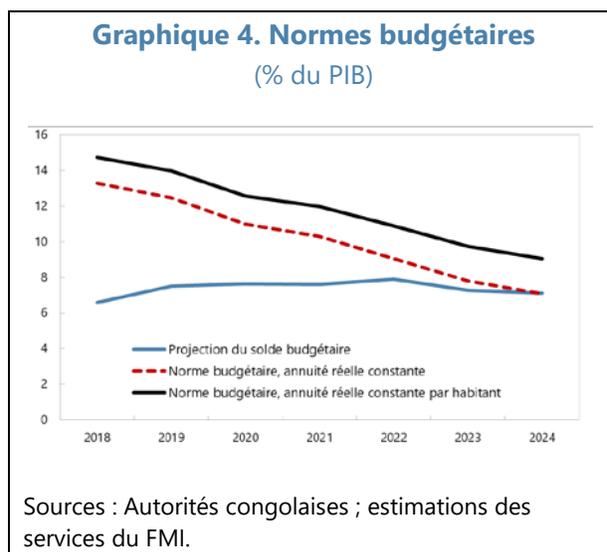
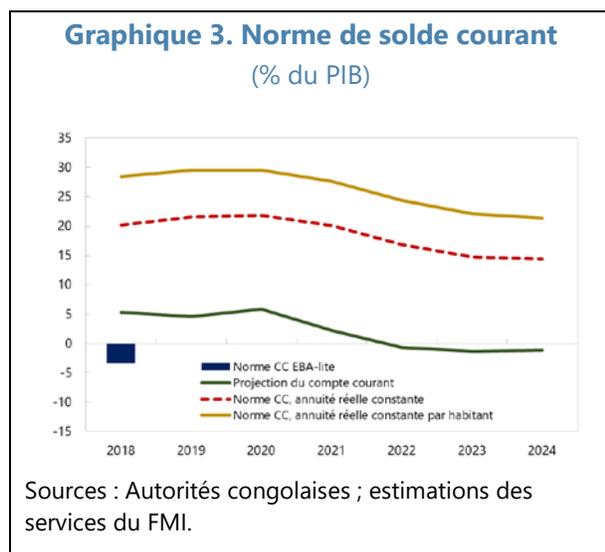
Ln(TCER) effectif	4,62
Ln(TCER) ajusté	4,45
Ln(TCER) norme	4,46
Résidu	0,17
Écart TCER	15,5%
Écart de politique économique	-1%
Catastrophes naturelles et conflits	-0,2%

4. Étant donné que l'approche EBA-lite ne tient pas compte de l'épuisement des ressources naturelles, les services du FMI ont également analysé les règles de répartition de la consommation liées à la méthode de Bems et de Carvalho Filho (2009). Cette approche mesure la rente qui peut être dérivée des richesses en ressources naturelles, ainsi que la consommation et

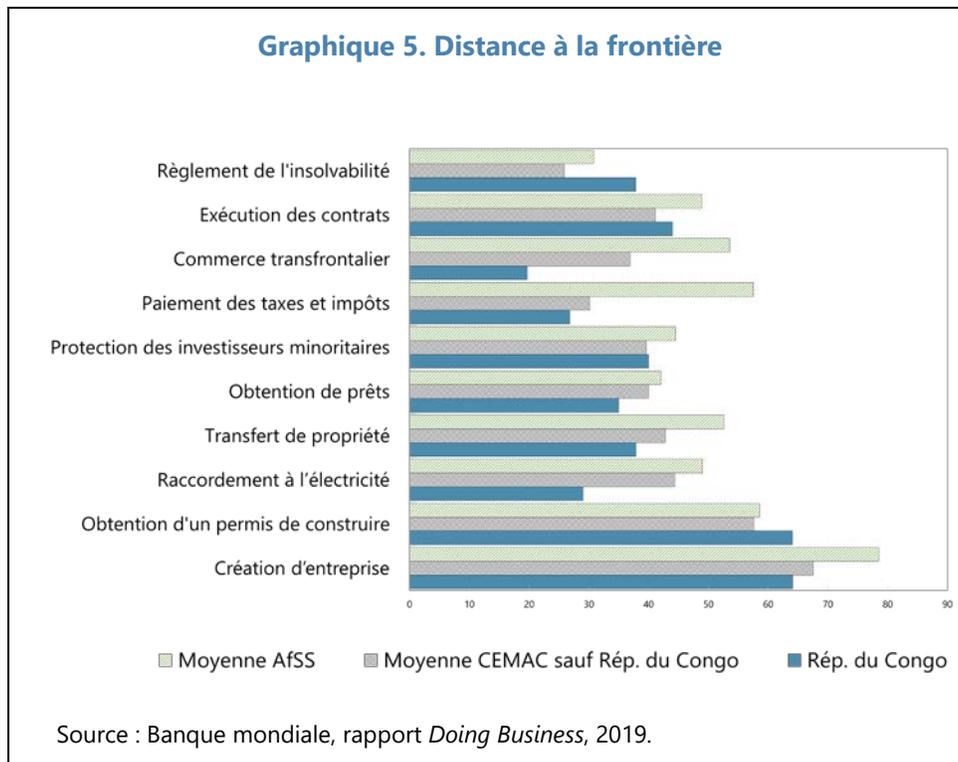
l'épargne qui lui sont associées. Le caractère temporaire des recettes tirées de ressources naturelles non renouvelables nécessiterait une épargne plus importante et donc une norme de solde courant plus élevée, surtout si ces ressources s'amenuisent, comme dans le cas du Congo. Par ailleurs, en prévision de l'augmentation attendue des capacités de production de pétrole, un creusement du déficit courant serait compatible avec un comportement optimal de lissage de la consommation ou avec la dynamique d'investissement d'un pays faisant face à des restrictions de crédit.

5. Les règles de répartition de la consommation supposent des normes de solde courant en excédent (c'est-à-dire une épargne plus élevée) et bien supérieures à ce qui est actuellement prévu à moyen terme. Nous utilisons une approche dynamique fondée sur les hypothèses suivantes : i) les réserves prouvées de pétrole (1,6 milliard de barils), majorées selon une attente raisonnable de nouvelles découvertes ; ii) un certain effet de transition démographique qui réduit le taux actuel de croissance démographique à 1,5 % à long terme ; et iii) une interprétation plus large du rendement des richesses pétrolières fondée non seulement sur le taux de rendement des actifs financiers, mais aussi sur les retombées potentielles d'un rendement plus élevé des investissements en capital humain et en infrastructures, qui pourraient aider à diversifier l'économie et stimuler les exportations (les services du FMI tablent sur un rendement de 9 %).

- Selon ces hypothèses, la norme implicite du solde courant se situe autour de 16 % du PIB à moyen terme, dans le cadre de la règle de la rente réelle constante, ce qui semble indiquer une surévaluation de 33 %.
- La norme élevée de solde courant se traduit par un plus large déficit dudit compte, ce qui s'explique par un épuisement des réserves prouvées de pétrole dans environ 25 ans et par le fait que le pays n'a pas encore accumulé suffisamment de capitaux. La norme d'épargne budgétaire est également plus élevée que les excédents budgétaires actuels, mais converge vers le niveau souhaité d'ici à 2023, à mesure que le Congo accumule des actifs financiers et que le solde primaire non pétrolier converge vers l'hypothèse du revenu permanent.



6. Un ajustement de la politique économique est nécessaire pour combler les déficits extérieurs. Cet objectif peut être atteint si les autorités ajustent leur solde primaire non pétrolier comme le prévoit le programme. Il faut en outre renforcer la compétitivité structurelle en améliorant le climat des affaires. Les résultats qu'affichent le Congo en 2019 dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale n'ont pas beaucoup évolué par rapport à ceux de 2018, malgré les réformes qui ont permis d'accomplir des progrès en ce qui concerne l'exécution des contrats et les registres fonciers³. De ce fait, les résultats du Congo pour divers sous-indices sont légèrement inférieurs à la moyenne des autres pays de la CEMAC. De plus, un écart important est à noter par rapport aux pays d'Afrique subsaharienne, dont l'évaluation du climat des affaires est en moyenne plus solide. La mise en œuvre rigoureuse des réformes structurelles, y compris celles prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FCE proposé, est donc essentielle pour créer un environnement propice au développement du secteur privé et à la diversification économique.



³ La République du Congo a facilité i) l'exécution des contrats en adoptant une loi qui régleme tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme complémentaire de règlement des différends et ii) l'enregistrement de biens en réduisant les frais de transfert de propriété.

Bibliographie

Bems, R. and I. Carvalho, 2009, "Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries," *IMF Working Paper* 09/281.

IMF, 2013, "The External Balance Assessment (EBA) Methodology," *IMF Working Paper* No. 13/272.

Annexe III. Multiplicateurs budgétaires et sources de croissance hors pétrole¹

Dans la présente note, il est estimé que la plupart des effets de contraction du rééquilibrage budgétaire amorcé depuis 2015 se sont déjà produits. La croissance du PIB hors pétrole devrait remonter à 1 %. Remplacer l'accumulation des facteurs par la productivité totale des facteurs (PTF) comme moteur de la croissance non pétrolière pourrait contribuer à compenser certains des effets du rééquilibrage budgétaire pendant la période d'exécution du programme et renforcer la croissance potentielle. Cette transition pourrait être réalisée au moyen de réformes structurelles visant à accroître l'efficacité du capital et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

Introduction

1. Il est nécessaire de continuer d'assainir les finances publiques pour rétablir la viabilité à long terme. Malgré l'ajustement considérable opéré depuis 2015, il faut poursuivre l'assainissement des finances publiques pour rétablir la viabilité de la dette. Selon la présente note, la plupart des effets de l'assainissement sur la croissance se sont déjà produits.

2. La réaction de la croissance au rééquilibrage budgétaire dépend du niveau des multiplicateurs budgétaires. Ceux-ci mesurent l'incidence d'une variation discrétionnaire des dépenses publiques ou des impôts sur la production. Le niveau des multiplicateurs dépend de la situation initiale des pays. Ils sont généralement plus élevés lorsque les fuites dues à l'épargne ou aux importations sont moins nombreuses, que les stabilisateurs automatiques jouent un rôle limité pendant les phases de ralentissement et que le pays applique un régime de change fixe (Batini et al., 2014). Des études empiriques sur les pays à faible revenu et les pays d'Afrique subsaharienne indiquent que les multiplicateurs y sont plus faibles que dans les pays avancés (FMI, 2017).

3. La présente note vise à évaluer les retombées du rééquilibrage des finances publiques sur la croissance hors pétrole du Congo, ainsi que les sources de croissance à long terme de ce pays. Dans la partie II, un multiplicateur budgétaire est défini pour le Congo à l'aide de l'approche par groupe (« Bucket Approach ») du département des finances publiques du FMI (Batini et al., 2014) et d'une analyse économétrique. Dans la partie III, la croissance est décomposée par secteurs, composantes de la demande et facteurs de production.

Multiplicateurs budgétaires en République du Congo

4. La politique budgétaire est l'un des vecteurs par lesquels les variations des cours du pétrole influent sur la production hors pétrole. Les booms pétroliers ont été accompagnés d'une hausse des dépenses publiques, et inversement (Graphique 3). Des mannes pétrolières considérables ont fait passer les dépenses en capital de 11 % du PIB hors pétrole au début des années 90 à un pic de

¹Hoda Selim et Abdoul Aziz Wane (département Afrique) sont les auteurs de la présente annexe. Ils remercient Fabien Nsengiyumva (département AFR) et Maximilien Kaffo (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) pour leurs précieuses observations, ainsi que Ashan Rodriguez pour son excellent travail de recherche.

77 % en 2014, dans le cadre d'un programme de reconstruction des infrastructures détruites pendant la guerre civile des années 90². Au cours de cette période, la croissance non pétrolière est passée de moins de 2 % à plus de 6 %. La tendance inverse peut être observée au moment de la chute des prix du pétrole après la mi-2014 et de la baisse des investissements publics d'environ 90 %.

5. Les multiplicateurs budgétaires sont déterminés à partir de mesures statistiques, de l'approche par groupe du FMI et de techniques économétriques. À ce jour, aucune estimation empirique des multiplicateurs budgétaires n'a été établie pour la République du Congo. Deux mesures statistiques sont déterminées pour définir les multiplicateurs budgétaires du Congo, à savoir le ratio entre la variation de la croissance du PIB réel hors pétrole et : i) la variation des dépenses publiques primaires (en pourcentage du PIB hors pétrole) ; et ii) la variation du solde primaire hors pétrole par rapport au PIB hors pétrole. La valeur absolue moyenne de ces mesures sur la période 2004–18 est estimée à 0,2, mais est passée à 0,4 après 2014 (Tableau 1).

Tableau 1 : République du Congo : Mesures statistiques des multiplicateurs budgétaires, 2004–17

Variable	2004-2018	2004-2014	2015-2018	Écart de	Écart de
				production	production
				> 0	< 0
Mesures des multiplicateurs budgétaires (mesures absolues)					
Variation de la croissance du PIB réel non pétrolier/(Variation des dépenses publiques moins intérêts/PIB non pétrolier)	0,16	0,13	0,26	0,10	0,19
Variation de la croissance du PIB réel non pétrolier/(Variation du solde primaire non pétrolier/PIB non pétrolier)	0,23	0,17	0,41	0,09	0,30
Multiplicateurs budgétaires selon l'approche par groupe					
Fourchette basse du groupe				Écart de	Écart de
Partie inférieure de la fourchette	0,10			prod. > 0	prod. < 0
Partie supérieure de la fourchette	0,30			0,09	0,15
				0,26	0,45

6. Selon l'approche par groupe du département des finances publiques du FMI, les multiplicateurs budgétaires du Congo se situent en moyenne entre 0,15 et 0,45. Cette approche permet de calculer cette fourchette sur la base d'un ensemble : i) de caractéristiques structurelles qui influencent la réaction de l'économie aux chocs budgétaires en « temps normal » ; et ii) de caractéristiques conjoncturelles/cycliques qui font que les multiplicateurs s'écartent des niveaux « normaux » (Batini et al., 2014). Le Congo est classé dans le groupe inférieur (0,1 à 0,3)³.

²Le conflit civil au Congo a commencé au début des années 90. Un accord de cessez-le-feu a été conclu en 2003, mais des tensions et des violences sporadiques ont persisté jusqu'en 2007.

³Les caractéristiques structurelles sont notamment l'ouverture commerciale, la rigidité du marché du travail, le niveau des stabilisateurs automatiques, le régime de change, le niveau d'endettement, la gestion des dépenses publiques et l'administration des recettes. Sur la base de ces caractéristiques, les pays sont classés en trois groupes susceptibles d'avoir des valeurs multiplicatrices analogues. Les extrémités de la fourchette sont ensuite ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction de caractéristiques conjoncturelles, notamment l'état du cycle et le degré d'accompagnement monétaire des chocs budgétaires. Cela signifie que l'assainissement des finances publiques a des répercussions plus fortes sur la croissance lorsque l'écart de production est négatif et que la politique monétaire est sous contrainte.

Lorsque les extrémités de la fourchette sont ensuite ajustées à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de facteurs structurels et cycliques, le multiplicateur est estimé entre 0,15 et 0,45.

7. Le multiplicateur budgétaire est plus élevé en période de récession. Il ressort des études publiées que les multiplicateurs varient au cours du cycle économique (Dell'Erba et al., 2014). Pendant les récessions, une politique budgétaire restrictive peut avoir des retombées considérables et persistantes sur la production et l'emploi, ce qui entraîne une baisse de la production potentielle (DeLong et Summers, 2012). Ces effets découlent : i) d'un recul du taux d'activité déclenché par une forte hausse du chômage cyclique, qui se traduit par une progression du chômage structurel ; et ii) d'une diminution du stock de capital due à un repli des investissements. Les mesures statistiques calculées dans le Tableau 1 confirment cet effet asymétrique du rééquilibrage budgétaire sur l'ensemble du cycle. En fait, la mesure multiplicatrice est estimée à 0,3 pour les récessions et à 0,10 pour les expansions. Les mesures des multiplicateurs budgétaires dérivées de l'approche par groupe sont plus élevées, allant de 0,15 à 0,45 pour les phases de ralentissement et de 0,09 à 0,26 pour les phases d'expansion.

8. Selon des estimations empiriques, le multiplicateur du Congo se situe entre 0,19 et 0,28. Pour étudier la relation entre la politique budgétaire et la croissance hors pétrole au Congo, nous établissons des estimations empiriques en utilisant la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) et des variables instrumentales (Tableau 2). Nous définissons l'équation suivante :

$$g_t = \beta_0 + \beta_1 j g_{t-1} + \beta_1 F_t + \epsilon_t$$

où g_t correspond à la croissance de la production hors pétrole et F_t à une mesure de la politique budgétaire représentée par la variation du solde primaire hors pétrole sous la forme d'un ratio du PIB hors pétrole. Les résultats de la méthode des MCO donnent à penser que les multiplicateurs budgétaires se situent dans la fourchette (0,13, 0,20). Nous réévaluons également la relation à l'aide de variables instrumentales pour tenir compte de l'endogénéité potentielle entre les variations de la production et les modifications de la politique budgétaire. Le multiplicateur varie entre 0,19 et 0,28. Ces chiffres sont proches de ceux calculés de manière empirique pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Selon les estimations figurant dans FMI (2017), le rééquilibrage budgétaire, mesuré par une augmentation du solde primaire corrigé des variations cycliques de 1 point de pourcentage du PIB, entraîne une diminution de la production de 0,3 % dans l'immédiat et de 0,4 % sur une période de trois ans.

9. La mauvaise gouvernance et la corruption peuvent expliquer en partie le faible niveau du multiplicateur budgétaire. La corruption peut compromettre l'efficacité de la politique budgétaire et, par conséquent, le niveau du multiplicateur budgétaire. Cela se produit par un gonflement artificiel des dépenses publiques ou une mauvaise allocation des ressources publiques, y compris des investissements, qui ne vont pas aux projets les plus efficaces. Le lien entre pétrole et corruption devient plus évident pendant les périodes d'expansion des ressources naturelles, au cours desquelles les recettes ont tendance à être détournées vers des activités moins productives ou de recherche de rente, tels que les « éléphants blancs », ces projets d'investissement dont le surplus social est négatif (Robinson et Torvik, 2005 et Collier et Goderis, 2007). Au Congo, la mauvaise gestion des investissements publics et la faible capacité de mise en œuvre laissent penser que les projets sélectionnés ne sont pas les plus productifs, ce qui affaiblit le lien entre investissement public et croissance (Annexe V).

Tableau 2. République du Congo : Résultats de la régression : Multiplicateurs budgétaires, 2000–17

Variables	MCO (a)		Variables instrumentales (b)	
	(1)	(2)	(3)	(4)
Croissance décalée hors pétrole	0,191 (0,394)	0,320 (0,323)	-0,374 (0,486)	0,006 (0,422)
Variation du solde primaire non pétrolier/PIB non pétrolier	-0,130** (0,068)	(-0,196)** (0,109)	-0,143*** (0,069)	-0,283** (0,125)
Variation décalée du solde primaire non pétrolier/PIB non pétrolier		0,090 (0,088)		0,192 (-0,129)
Constant	0,003 (0,074)	-0,001 (0,078)	0,066 (0,044)	0,046 (0,055)
Observations	15	15	15	15
R ²	0,235	0,288	0,288	0,198
R ² corrigé	0,107	0,094	0,159	-0,042
Statistique J			1,009	0,234
Prob. (statistique J)			0,604	0,628

a Estimation selon la MCO, les erreurs types figurant entre parenthèses. La variable dépendante est la croissance non pétrolière.

b Estimation selon les variables instrumentales, les erreurs types figurant entre parenthèses. La variable dépendante est la croissance non pétrolière. Les instruments utilisés sont des variables décalées de la croissance non pétrolière ou pétrolière, et de la variation du solde primaire non pétrolier.

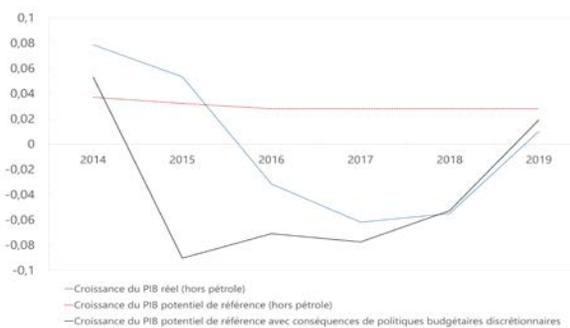
* p<0,01 ** p<0,05 *** p<0,1

Les erreurs types signalées sont fiables, leur estimation reposant sur la méthode Newey-West HAC.

10. Malgré les conséquences du rééquilibrage budgétaire en 2019, la croissance hors pétrole devrait connaître un léger rebond. Pour estimer les effets du rééquilibrage sur la production, nous choisissons un multiplicateur budgétaire de 0,32 pour les phases de récession et de 0,23 pour celles d'expansion. Pour éviter une double comptabilisation, le PIB de référence ne tient pas compte des effets des chocs budgétaires (y compris les effets décalés des chocs budgétaires passés). À compter de 2016, nous maintiendrons la production potentielle non pétrolière à un taux de croissance constant de 2,8 %, soit un niveau inférieur au taux de croissance moyen de 3,7 % enregistré en 2013–15. Par hypothèse, les chocs budgétaires antérieurs se chevauchent en raison de la persistance des effets multiplicateurs. Cela signifie que la croissance du PIB dont font état les projections pour la seconde année intègre aussi l'effet cette année-là du choc de la première année, et ainsi de suite. Pour estimer les chocs budgétaires, nous utilisons la variation du solde

Graphique 1. Effets de l'assainissement des finances publiques sur la croissance du PIB non pétrolier, 2014–19

(en %)



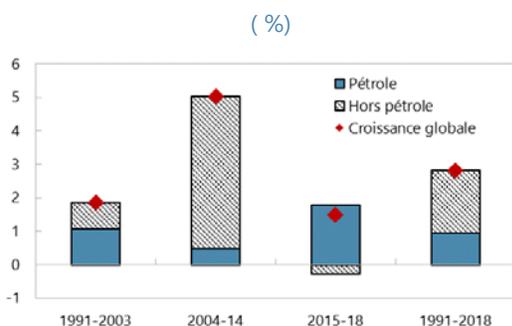
Sources : Autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

primaire hors pétrole corrigé des variations cycliques. Celui-ci devrait passer de 5 à 2 % du PIB non pétrolier entre 2018 et 2019. Ce rééquilibrage budgétaire, accompagné d'un redressement de l'investissement public, devrait entraîner une reprise de la croissance hors pétrole de 1 % en 2019 (Graphique 1). Des travaux empiriques récents de Melina et al (2019) montrent que les gains de croissance découlant de réformes anticorruption pourraient être considérables, allant de 0,8 à 1,8 % par an au cours des dix prochaines années.

Sources de croissance hors pétrole au Congo

11. Le secteur non pétrolier, qui représente une part notable de l'économie du Congo, a été l'un des principaux moteurs de la croissance globale. Le Congo est le troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne et le secteur pétrolier a représenté 40 à 60 % du PIB entre 1990 et 2018. A cause de l'instabilité des cours mondiaux, la contribution du secteur pétrolier à la croissance globale a été irrégulière (Graphique 2). Entre-temps, l'économie non pétrolière a progressé de moins de 3 % par an entre 1991 et 2018 et a été le principal moteur de la croissance globale. L'instabilité s'est considérablement atténuée depuis le conflit des années 1990 (Graphique 3). Néanmoins, la croissance non pétrolière au Congo reste légèrement inférieure à celle des autres pays de la CEMAC, à l'exception de la République centrafricaine (Graphique 2). Bhattacharya et Ghura (2006) ne trouvent pas de données empiriques concernant les retombées directes des cours du pétrole sur la croissance hors pétrole au Congo. Ils montrent que l'instabilité politique, qu'a pu exacerber la richesse pétrolière, a eu un effet négatif sur la croissance hors pétrole. Dans la partie suivante, la croissance est décomposée par secteurs, par éléments de la demande globale et par facteurs de production afin d'en déterminer les moteurs.

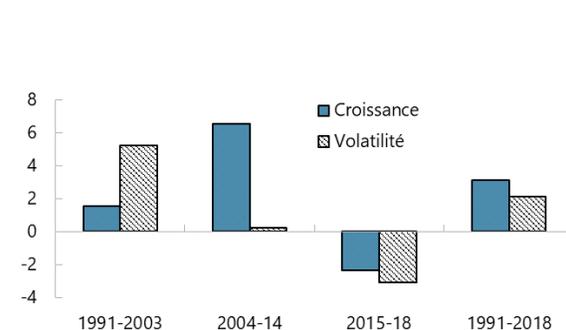
Graphique 2. Contributions à la croissance du PIB, en pourcentage



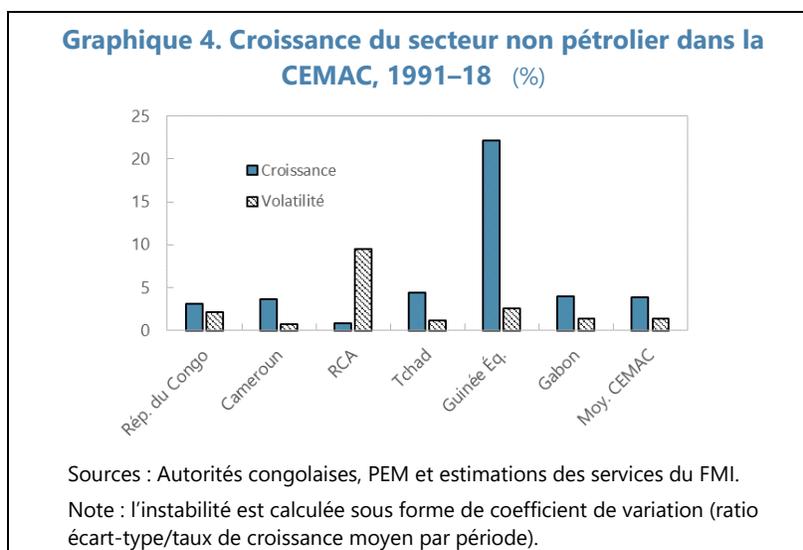
Sources : Autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

Note : l'instabilité est calculée sous forme de coefficient de variation (ratio écart-type/taux de croissance moyen par période). La Guinée équatoriale et la République centrafricaine ont été retirées du calcul de la moyenne régionale de la CEMAC en raison, respectivement, d'une croissance et d'une instabilité trop élevées.

Graphique 3. Résultats du secteur non pétrolier



Sources : Autorités congolaises ; estimations des services du FMI.



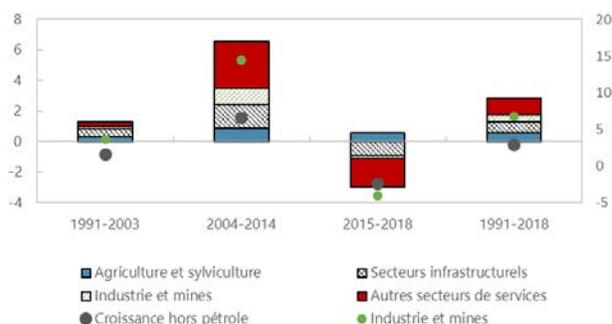
Décomposition de la croissance sous l'angle de l'offre

12. La croissance dans les secteurs des infrastructures est celle qui a le plus contribué à la croissance hors pétrole. Dans trois secteurs (bâtiment et travaux publics, transports et communications et services d'utilité publique), elle a compté pour un quart de la croissance hors pétrole (Graphique 5). Dans le secteur des transports et des communications, elle a représenté à elle seule un cinquième de la croissance hors pétrole. La part de ces secteurs est ainsi passée de 17 % au début des années 1990 à 27 % en 2015 (Graphique 6). Ces secteurs ont bénéficié de dépenses d'infrastructure publiques massives et ont subi une forte contraction, parallèlement à la réduction des dépenses en 2015–18. L'expansion de ces secteurs au fil du temps s'est faite au détriment d'autres secteurs de services, en particulier l'administration publique.

13. La croissance dans le secteur de l'industrie et des mines a été en moyenne supérieure à la croissance hors pétrole. Outre l'industrie, ce secteur comprend des ressources minérales telles que les gisements de cuivre, de fer, de phosphate, de potassium, de manganèse, de nickel-cobalt et d'or. Il a connu une croissance de 3,7 % par an, mais sa contribution à la croissance est devenue négative depuis 2015.

14. En dépit d'un potentiel considérable, l'agriculture et la forêt n'ont pas joué un rôle clé dans la croissance. Les terres agricoles représentent un tiers de la superficie du pays. En outre, le Congo tire parti de diverses activités (agriculture, élevage et aquaculture). Pourtant, seulement 2 % des 10 millions d'hectares de terres arables sont exploités. L'agriculture n'a progressé que de 4 % par an entre 1990 et 2018, ne comptant que pour 12 % du PIB hors pétrole. Le Congo est aussi l'un des pays d'Afrique les plus « riches en forêts », les forêts couvrant 65 % des terres (plus de 22 millions d'hectares). Il est également l'un des principaux producteurs de bois feuillus tropicaux (environ 1 million de mètres cubes de grumes par an), ainsi que de bois d'œuvre ou autres. Malgré ces richesses, la forêt a diminué au fil des années, tombant de 4 à moins de 2 % du PIB hors pétrole entre 1990 et 2017, et souffre d'une croissance instable.

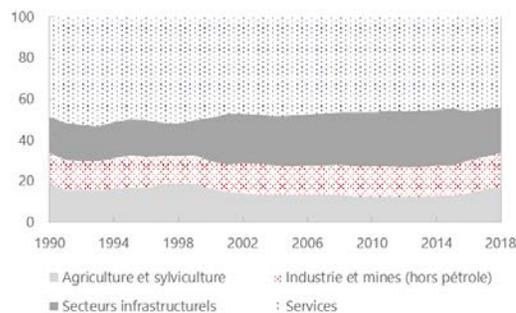
Graphique 5. Contributions à la croissance réelle hors pétrole, 1991–18
(points de pourcentage)



Sources : Autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

Note : Les secteurs des infrastructures comprennent le bâtiment et les travaux publics, les transports et les communications et les services d'utilité publique.

Graphique 6 : Structure de la valeur ajoutée non pétrolière, 1990–18
(% du PIB hors pétrole)

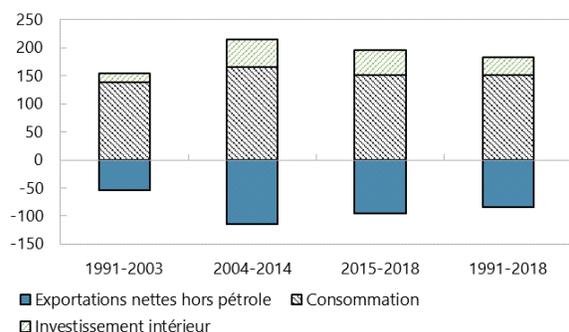


Sources : Autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

15. En dépit d'un potentiel considérable, l'agriculture et la forêt n'ont pas joué un rôle clé dans la croissance. Les terres agricoles représentent un tiers de la superficie du pays. En outre, le Congo tire parti de diverses activités (agriculture, élevage et aquaculture). Pourtant, seulement 2 % des 10 millions d'hectares de terres arables sont exploités. L'agriculture n'a progressé que de 4 % par an entre 1990 et 2018, ne comptant que pour 12 % du PIB hors pétrole. Le Congo est aussi l'un des pays d'Afrique les plus « riches en forêts », les forêts couvrant 65 % des terres (plus de 22 millions d'hectares). Il est également l'un des principaux producteurs de bois feuillus tropicaux (environ 1 million de mètres cubes de grumes par an), ainsi que de bois d'œuvre ou autres. Malgré ces richesses, la forêt a diminué au fil des années, tombant de 4 à moins de 2 % du PIB hors pétrole entre 1990 et 2017, et souffre d'une croissance instable.

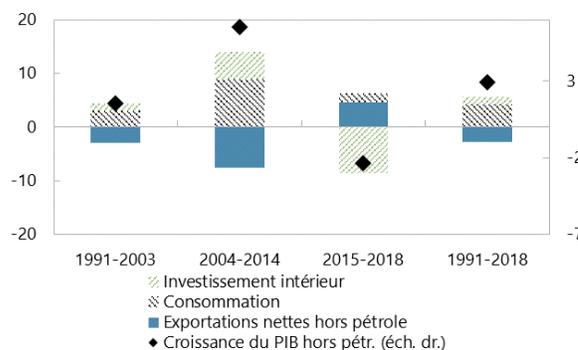
Décomposition sous l'angle de la demande

16. La croissance hors pétrole est tirée par la demande intérieure. La consommation et l'investissement ont été les principaux moteurs de cette croissance entre 1991 et 2017 (Graphiques 7 et 8). Sous l'impulsion des investissements publics, les investissements hors pétrole ont atteint près de 50 % du PIB hors pétrole entre 2004 et 2014. Dans le même temps, la contribution négative des exportations nettes hors pétrole à la croissance est devenue positive en 2015–18 sous l'effet de la compression de la demande d'importations.

Graphique 7. Composition du PIB non pétrolier (%)

Sources : Autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

Note : la plupart des investissements pétroliers étant réalisés par le secteur privé, les investissements publics autres que pétroliers représentent par hypothèse 70 % des dépenses publiques.

Graphique 8. Contributions à la croissance du PIB réel hors pétrole (%)

Sources : Autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

Décomposition par facteurs de production

Méthode appliquée

17. La présente partie utilise l'analyse causale de la croissance pour décomposer les sources de croissance hors pétrole au Congo entre 1991 et 2017. Cette approche décompose les sources de croissance en contributions des différents facteurs de production : stock de capital, population active et productivité totale des facteurs (PTF). D'après des travaux antérieurs utilisant cette approche au Congo, l'accumulation de facteurs est la principale source de la croissance et la contribution de la croissance de la PTF est limitée (Bhattacharya et Ghura, 2004, Banque mondiale (2011) et FMI, 2015a).

18. L'analyse causale de la croissance se fonde par hypothèse sur une fonction de production Cobb-Douglas à rendement constant et une concurrence parfaite (Solow, 1957) :

$$Y = AK^{\alpha}L^{(1-\alpha)}$$

où Y est la production, K et L sont respectivement les stocks de capital physique et de capital humain et A est interprété comme la PTF. La production est mesurée par le PIB hors pétrole à prix constants en monnaie locale. Le capital humain est représenté par la croissance de la population active. Nous utilisons la base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale pour la population active et la formation de capital fixe. Le stock initial de capital a été estimé à l'aide de la méthode de l'inventaire perpétuel et suppose un taux d'amortissement

constant de 6 % et un ratio capital/production de 1,5 (comme dans Bhattacharya et Ghura, 2004)⁴. La part du capital α de 0,4 cadre avec la constatation empirique de Senhadji (2000) pour l'Afrique subsaharienne. La croissance de la PTF est exprimée comme la croissance résiduelle non prise en compte dans les augmentations des facteurs standards de production

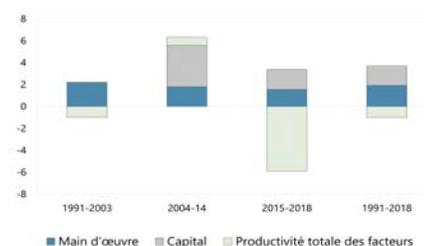
19. Cet exercice comporte des limites. L'une des principales faiblesses concerne l'interprétation de la PTF qui mesure la croissance résiduelle. Elle peut saisir les gains d'efficacité économique, mais aussi d'autres facteurs comme les perturbations et les conflits politiques, les changements institutionnels et les modifications des politiques gouvernementales, les chocs d'offre et les erreurs de mesure. D'autres faiblesses sont liées à la mauvaise qualité des séries chronologiques sur les comptes nationaux hors pétrole du Congo qui, les données étant rares, ont été établies à partir d'hypothèses sur le stock initial de capital hors pétrole et son évolution dans le temps. Pour commencer, depuis la mise en production du premier gisement de pétrole au Congo (Pointe Indienne) en 1973, nous supposons que le stock de capital hors pétrole était le même que le stock total de capital jusqu'en 1972. Entre 1973 et 1989, la formation de capital fixe hors pétrole diminue, par hypothèse, de 5 % par an pour se chiffrer à 20 % des investissements en 1990 (Graphique établi à partir des comptes nationaux du Congo). À compter de 1990, elle est calculée comme la somme des investissements publics et privés hors pétrole. Par hypothèse, les investissements publics hors pétrole représentent 50 % des investissements publics. En conséquence, les résultats doivent être considérés comme indicatifs.

20. Le modèle de développement du Congo au cours des trois dernières décennies, qui repose sur l'accumulation des facteurs, n'est pas viable.

Pendant cette période, la croissance hors pétrole a été tirée par l'accumulation des facteurs, d'abord le travail, puis le capital (Graphique 9). La PTF a joué un rôle limité et sa contribution a été négative (-1 % par an).

La guerre civile dans les années 90, pendant laquelle le capital physique a été détruit, étant mise à part, des dépenses d'infrastructure élevées ont été le pilier de la croissance au Congo. Avec une croissance moyenne de près de 10 % sur la période 2004–14, le stock de capital dans le secteur pétrolier a presque triplé et a représenté plus de la moitié de la croissance globale hors pétrole, grâce à des taux d'investissement public sans précédent. Entre 2004 et 2014, la contribution de la PTF à la croissance a progressé pour atteindre 0,8 %. Entre 2015 et 2018, elle est devenue négative, peut-être sous l'effet de la dégradation des indicateurs de gouvernance et d'une faible efficacité de l'investissement. Ce schéma de croissance reposant sur des taux d'investissement toujours plus élevés n'est pas viable dans un environnement

Graphique 9. Décomposition de la croissance hors pétrole par période (%)



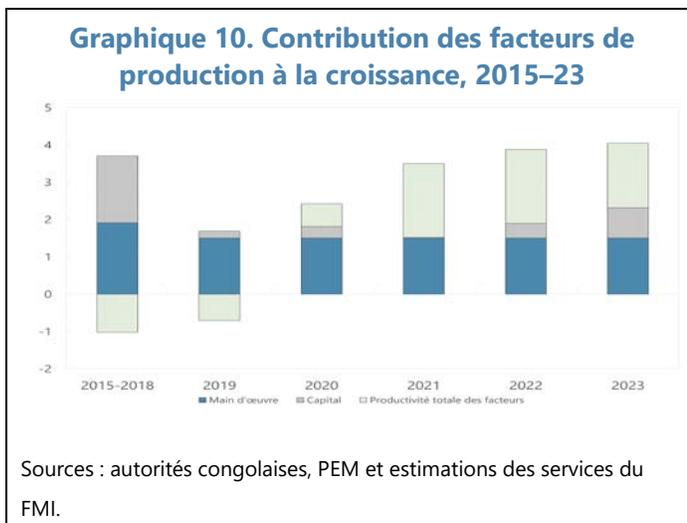
Sources : autorités congolaises, PEM et estimations des services du FMI.

⁴Le stock de capital public est calculé avec l'équation de l'inventaire perpétuel, $K_t = (1 - \delta_t)K_{t-1} + \left(1 - \frac{\delta_t}{2}\right)I_{t-1}$, où K_t est le stock de capital public à l'instant t , δ_t est le taux de dépréciation variant dans le temps et I_{t-1} la dépense d'investissement public à l'instant $t-1$.

marqué par des cours du pétrole faibles, étant donné le surcroît d'endettement nécessaire pour financer les investissements.

Potentiel de croissance de la PTF

21. Les bonnes politiques étant en place, la croissance de la PTF devrait s'améliorer au cours de la période du programme. Cette prévision est fondée sur nos estimations du multiplicateur budgétaire et des taux d'investissement public cadrant avec le rééquilibrage des finances publiques prévu dans le programme. Le capital humain est estimé sur la base d'une croissance de la population active de 2,5 %, sans aucun changement significatif dans les politiques et les résultats sociaux. Selon ces hypothèses, la contribution négative



de la PTF à la croissance commencerait à s'améliorer en 2019 et reviendrait progressivement à des niveaux positifs d'ici à 2020 (Graphique 10). Ces résultats seraient facilités par la réalisation du potentiel de croissance dans certains secteurs cruciaux grâce à l'importance donnée dans le cadre de la réforme structurelle du programme à l'accès au crédit, à de bonnes infrastructures, à une meilleure gouvernance, à une main-d'œuvre qualifiée et à une protection sociale efficace.

22. Les réformes nécessaires sont notamment les suivantes : i) rehausser les résultats de l'apprentissage et la capacité de la population active à acquérir de nouvelles compétences grâce à la formation professionnelle et à une meilleure intégration des femmes et des jeunes ; ii) élargir l'accès à des services de santé maternelle et infantile de qualité et améliorer l'efficacité des investissements publics ; iii) renforcer la gouvernance et réduire la corruption ; et iv) s'attaquer au surendettement⁵.

⁵ Des travaux empiriques semblent indiquer qu'un ratio dette/PIB élevé ou insoutenable (85 à 90 % ou plus) peut freiner la croissance (Chudik et al., 2015). Dans le cas des pays dont l'encours de la dette est important, comme le Congo, la sortie d'une période de défaillance par une restructuration peut stimuler la croissance (Forni et al. 2016). Les restructurations préventives et coopératives conduisant à un rétablissement plus rapide de l'accès aux marchés financiers sont davantage propices à la reprise (Diaz-Cassou et al., 2008).

Bibliographie

- Batini, N., Eyraud, L., Forni, L., and A. Weber, 2014, "Fiscal Multipliers: Size, Determinants, and Use in Macroeconomic Projections," Technical Notes and Manuals, Fiscal Affairs Department, IMF, 2014.
- Bhattacharya, R., and D. Ghura, 2006, "Oil and Growth in the Republic of Congo," IMF Working Paper.
- Chudik, A., Mohaddes, K., Pesaran, M., and M. Raissi, 2017, "Is There a Debt-Threshold Effect on the Output of Growth?" *The Review of Economic and Statistics*, Vol. 99(1), pp. 135–150.
- Collier, Paul and Benedikt Goderis. 2007. "Commodity Prices, Growth, and the Natural Resource Curse: Reconciling a Conundrum." Economics Series Working Papers WPS/2007–15, University of Oxford, Department of Economics.
- Dell' Erba, Salvatore; Ksenia Koloskova, and Marcos Poplawski-Ribeiro. "Medium-Term Fiscal Multipliers during Protracted Recessions. IMF Working Paper.
- DeLong, J. Brad, and Lawrence Summers, 2012, "Fiscal Policy in a Depressed Economy," *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 44(1), pp. 233–297.
- Diaz-Cassou, J., Erce-Dominguez, A., and J. Vazquez-Zamora, 2008 "Recent Episodes of Sovereign Debt Restructurings: A Case Study Approach," Bank of Spain.
- Forni, F., Palomba, G., Pereira, J., and C. Richmond, 2016, "Sovereign Debt Restructuring and Growth," IMF Working Paper.
- International Monetary Fund, 2017. "The Impact of Fiscal Consolidation on Growth in Sub-Saharan Africa." October Regional Economic Outlook Report: *Fiscal Adjustment and Economic Diversification*.
- _____, 2015a, "CEMAC: Selected Issues," IMF Country Report.
- _____, 2015b, "Improving Public Investment Efficiency in the G-20," IMF Staff Report.
- _____, 2004, "Republic of Congo: Selected Issues and Statistical Appendix," IMF Country Report.
- Melina, Giovanni Hoda Selim, Concepcion Verdugo-Yepes. 2019. "Macro-Fiscal Gains from Anti-Corruption Reforms in the Republic of Congo." IMF Working Paper WP/19/121.
- Robinson, James and Ragnar Torvik. 2005. "White Elephants." *Journal of Public Economics* 89(2–3): 197–210.

Senhadji, Abdelhak, 2000, "Sources of Economic Growth: An Extensive Growth Accounting Exercise," *IMF Staff Papers*, Vol. 47 (No. 1), pp. 129–57.

Solow, R., 1957. "Technical Change and the Aggregate Production Function." *Review of Economics and Statistics* 39 (3): 312–20.

World Bank, 2012. *Republic of Congo Mining Sector Review*. Report No. 74392-CG.

_____, 2011. Republic of Congo - Employment and Growth Study: From Jobless to Inclusive Growth," World Bank.

Annexe IV. Relations banques/dette souveraine, restructuration de la dette intérieure et stabilité financière au Congo¹

La présente annexe montre que la stratégie de restructuration de la dette intérieure devrait être conçue de façon à atténuer ses effets déstabilisateurs potentiels sur le secteur financier. Il ressort de nos tests de résistance que, pour maintenir la solvabilité du secteur bancaire, la restructuration ne devrait pas prévoir d'importantes décotes sur la dette souveraine détenue par les établissements financiers et sur les créances non provisionnées dans les bilans des banques. Les tests indiquent en outre que les annulations de dettes risquent de saper la confiance des déposants et de déclencher une crise de liquidité.

Contexte

1. Le Congo doit ramener sa dette intérieure à des niveaux raisonnables. La dette totale du Congo, estimée à 88 % du PIB à la fin 2018, n'est pas viable. En outre, des arriérés intérieurs et extérieurs persistants donnent à penser que le Congo est en situation de surendettement (supplément AVD). Les autorités ont adopté un objectif de restructuration de la dette afin de :

- i) ramener la dette extérieure aux niveaux requis pour obtenir une note de risque modérée d'ici à 2023 ; et
- ii) faire en sorte que les besoins de financement, service de la dette intérieure et extérieure inclus, puissent être satisfaits. Le Congo doit donc ramener sa dette intérieure à des niveaux raisonnables.

2. Une restructuration de la dette souveraine peut compromettre la stabilité des banques si les établissements intérieurs détiennent des montants élevés de cette dette ou s'ils ne sont pas solides. Si les banques détiennent de grandes quantités de dettes souveraines (généralement des titres d'État) et d'autres dettes garanties par l'État dans leurs bilans, une radiation partielle des actifs restructurés peut entraîner l'insolvabilité du secteur bancaire. Des pertes élevées peuvent conduire à une recapitalisation par les banques centrales ou même les pouvoirs publics et, dans des cas extrêmes, déclencher des crises bancaires. Si la restructuration sape la confiance dans le secteur bancaire, des retraits massifs de dépôts peuvent se produire, ce qui pourrait entraîner l'interruption des lignes de crédit interbancaires et provoquer une crise de liquidité. Des travaux empiriques montrent que les crises de la dette souveraine vont souvent de pair avec des crises monétaires ou bancaires (Borensztein et Panizza, 2009). La restructuration de la dette intérieure peut également porter atteinte à la solvabilité du système financier intérieur dans les cas où la solidité financière ex ante est une source de préoccupation (Erce et Diaz-Cassou, 2010). Des relations indirectes entre les banques et la dette souveraine peuvent aussi apparaître si une restructuration des arriérés de l'État envers les

¹ Hoda Selim, Abdoul Aziz Wane (département Afrique) et Franck Dupont (département des marchés monétaires et de capitaux) sont les auteurs de la présente annexe. Ils remercient Fabien Nsengiyumva (département Afrique) et Maximilien Kaffo (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) pour leurs précieuses observations, ainsi que Ashan Rodriguez pour son excellent travail de recherche.

opérateurs privés entrave leur capacité d'assurer le service de leurs prêts bancaires, affaiblissant ainsi le bilan des banques.

3. Il est clairement établi qu'une crise de la dette souveraine peut entraîner des pertes de production en cas d'insolvabilité des banques. Les épisodes de crise de la dette peuvent entraîner d'importantes pertes de production, même si ce sont plutôt les crises " jumelles " (dette et banques) que les crises souveraines *per se* qui sont fortement associées aux pertes de production (De Paoli et al., 2009). Cela se produit parce que, pendant les crises bancaires, les banques ont tendance à réduire les prêts aux emprunteurs solvables. En Russie, les engagements considérables des banques en bons du Trésor nationaux et les asymétries de devises dans leurs bilans se sont traduits par de l'insolvabilité et la défaillance de certaines banques au titre de leurs obligations extérieures. En Équateur, la faillite souveraine a fait suite à une crise bancaire systémique (qui s'est accompagnée de la liquidation de cinq établissements financiers) et le processus de restructuration a entraîné une nouvelle baisse des fonds propres des banques. Ces expériences montrent aussi que des retraits de dépôts dans des banques fragiles peuvent éventuellement déclencher des retraits dans l'ensemble du secteur bancaire.

4. La restructuration de la dette intérieure du Congo se déroule dans le cadre d'un secteur bancaire vulnérable, mais globalement solvable². Le choc pétrolier s'est accompagné de signes de tensions bancaires depuis 2014, qui continuent à monter, plus particulièrement dans le domaine de la liquidité, et d'une accumulation rapide de prêts improductifs, dont le montant reste toutefois inférieur à la moyenne de la CEMAC (Graphique 1). Les relèvements du taux directeur de la BEAC depuis mars 2017 et le contrôle plus strict du refinancement bancaire ont contribué au resserrement des conditions de crédit. Néanmoins, le secteur bancaire reste globalement solvable. Le ratio de solvabilité (capital total/actifs pondérés en fonction des risques) s'est amélioré, passant de 12–14 % en 2014 à 25 % en 2018 et demeure donc supérieur au minimum réglementaire de 7,5 % en 2018. Jusqu'en 2016, l'amélioration de la solvabilité a fait suite à une augmentation de capital de 80 % dans la plus grande banque congolaise et à la création d'une nouvelle coentreprise bancaire. Par la suite, toutefois, l'amélioration du ratio a résulté d'une détérioration de la qualité des fonds propres des banques, ce qui a entraîné une réduction de leurs actifs pondérés en fonction des risques. Sur le plan prudentiel, moins de la moitié des établissements du système bancaire respectent l'ensemble des normes édictées par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC). En outre, quatre établissements connaissent d'importantes difficultés, notamment en ce qui concerne les exigences minimales de fonds propres. Deux de ces établissements ne satisfont pas au critère de solvabilité. Une petite banque non systémique (moins de 4 % de parts de marché) n'est pas solvable. Une autre banque non systémique est en situation de surendettement, mais respecte les normes de solvabilité.

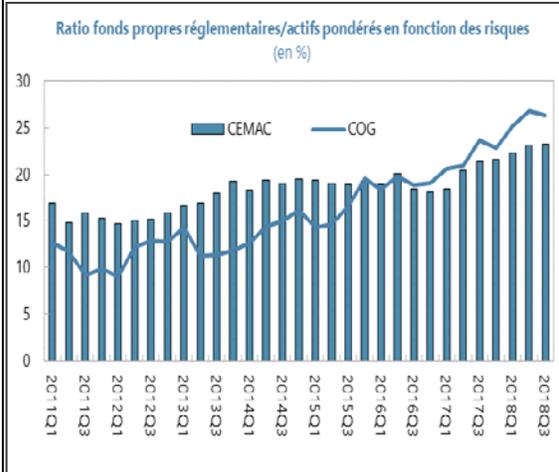
5. La présente note décrit les liens macrofinanciers en République du Congo dans le but d'éclairer la stratégie de restructuration de la dette intérieure des autorités. Elle traite des liens macrofinanciers déclenchés par le choc pétrolier. Elle porte également sur le rôle des

²Le Congo compte 11 banques commerciales, dont les actifs s'élevaient à 1 928 milliards de FCFA (3,47 milliards de dollars et 30 % du PIB) en décembre 2018.

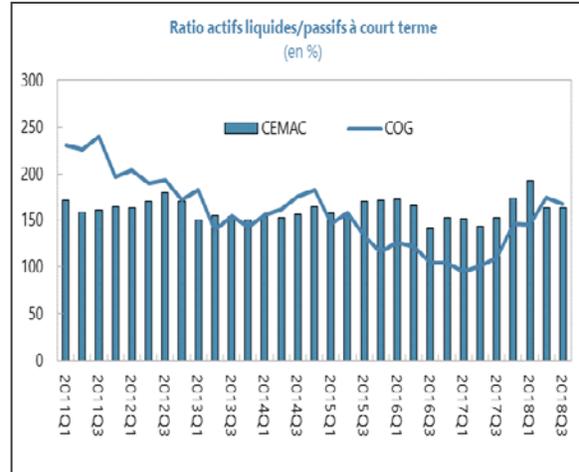
liens, y compris indirects, entre les banques et la dette souveraine afin de comprendre comment un surendettement souverain (imputable notamment à une restructuration de la dette) risque de se traduire par un surendettement bancaire. Enfin, des tests de résistance sont effectués pour évaluer les retombées des scénarios de restructuration de la dette intérieure sur la solvabilité et la liquidité des banques.

Graphique 1. Indicateurs de solidité bancaire, 2011–18

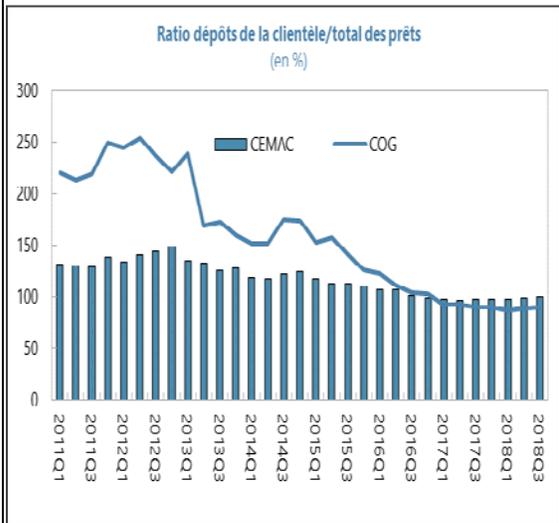
a. La solvabilité des banques s'est améliorée



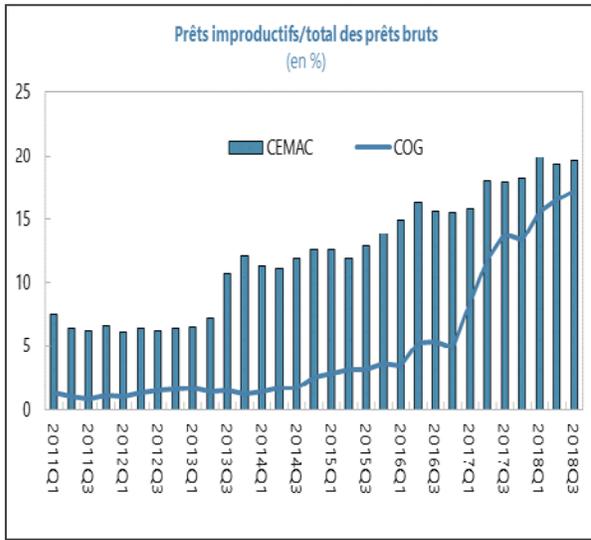
b. Dans un contexte de tensions sur la liquidité des banques



c. De baisse des ratios dépôts/prêts



d. Et de hausse des prêts improductifs



Source : Base de données des indicateurs de solidité financière.

Principales relations macrofinancières au Congo

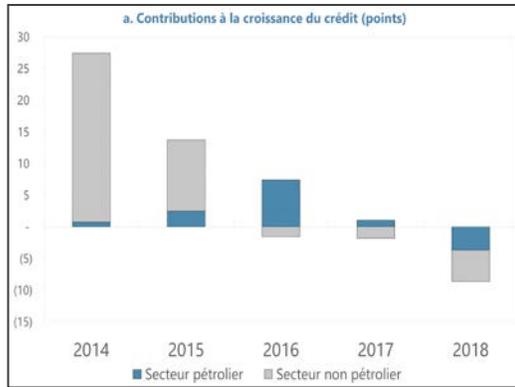
6. La répercussion directe de la baisse des cours du pétrole sur le secteur bancaire congolais a été limitée. La chute des cours internationaux du pétrole s'est traduite par un choc de taille sur les termes de l'échange du Congo et une forte contraction de son économie non pétrolière. Même si le pétrole représentait 49 % du PIB entre 2014 et 2017, le crédit accordé aux industries extractives ne compte que pour 5 % du crédit total et n'est donc pas un facteur déterminant de sa croissance (Graphique 2a). En effet, les compagnies pétrolières internationales ont tendance à compter sur le financement extérieur de leur société mère.

7. La politique budgétaire restrictive, les contraintes de trésorerie de l'État qui y sont associées et l'accumulation d'arriérés de dépenses considérables ont contribué à réduire la liquidité bancaire et le crédit au secteur privé (Graphique 4).

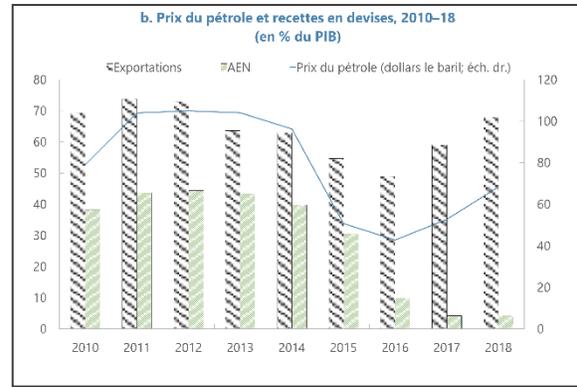
- **Le recul des cours du pétrole a entraîné une diminution des avoirs extérieurs** (Graphique 2b). Le repli des recettes d'exportation et du volant de réserves a contraint les banques commerciales à puiser dans leurs avoirs extérieurs, qui ont diminué des deux tiers en 2014 avant de se stabiliser. Les banques continuent de faire état de difficultés à obtenir des devises. Les représentants du secteur privé ont signalé des retards considérables dans la fourniture de devises par les banques, ce qui nuit à la liquidité et aux activités des entreprises.
- **La baisse des recettes pétrolières et les contraintes de trésorerie qui en découlent ont entraîné des compressions de dépenses, ce qui a contribué à une dégradation de la liquidité bancaire.** Malgré la réduction des dépenses en capital (de plus de 90 % depuis 2014), les dépôts de l'État à la banque centrale régionale (BEAC) sont passés de près de 800 milliards de FCFA en septembre 2014 à 64 milliards à fin 2018 (Graphiques 2c et 2d). La baisse des fonds publics injectés dans l'économie a entraîné une diminution des dépôts des banques commerciales. Fin 2018, les dépôts des banques avaient diminué de plus de 700 milliards de FCFA (environ un tiers) depuis la fin 2014, soit presque le double de la perte du secteur bancaire de la CEMAC.
- **Les pénuries de liquidités des banques ont étouffé le crédit.** À la suite de la réduction des investissements publics et de l'accumulation d'arriérés envers des fournisseurs du secteur privé, le crédit aux entreprises privées s'est contracté, notamment dans les secteurs non pétroliers et dans les secteurs tributaires des administrations publiques (Graphiques 2e et 2f).

Graphique 2. Prix du pétrole, politique budgétaire et secteur bancaire

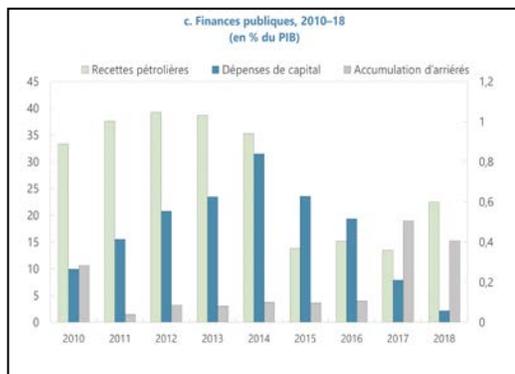
a. Le secteur pétrolier n'est pas un moteur majeur de la croissance du crédit.



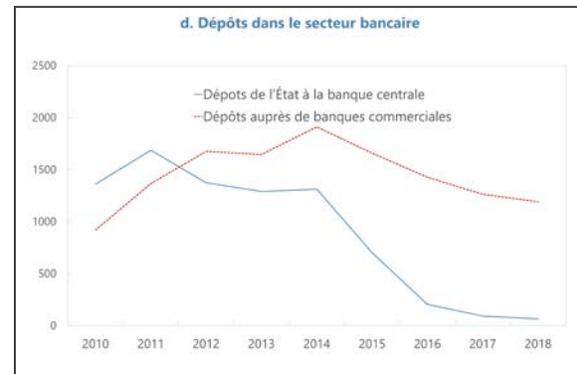
b. La baisse des prix du pétrole a entraîné une réduction des avoirs extérieurs nets et des exportations.



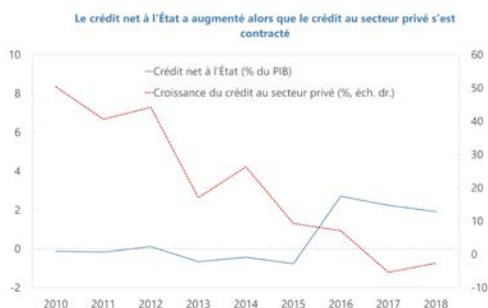
c. La baisse des recettes budgétaires a conduit à une diminution des investissements publics et à une accumulation d'arriérés...



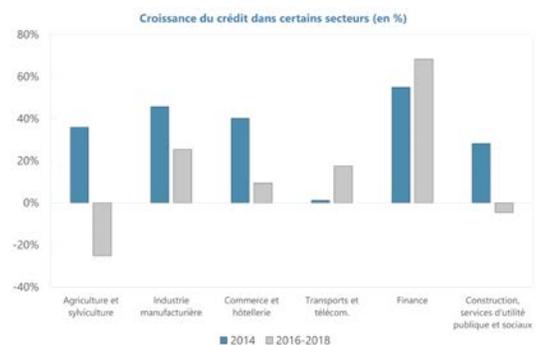
d. ... ainsi qu'à une réduction des dépôts dans le secteur bancaire.



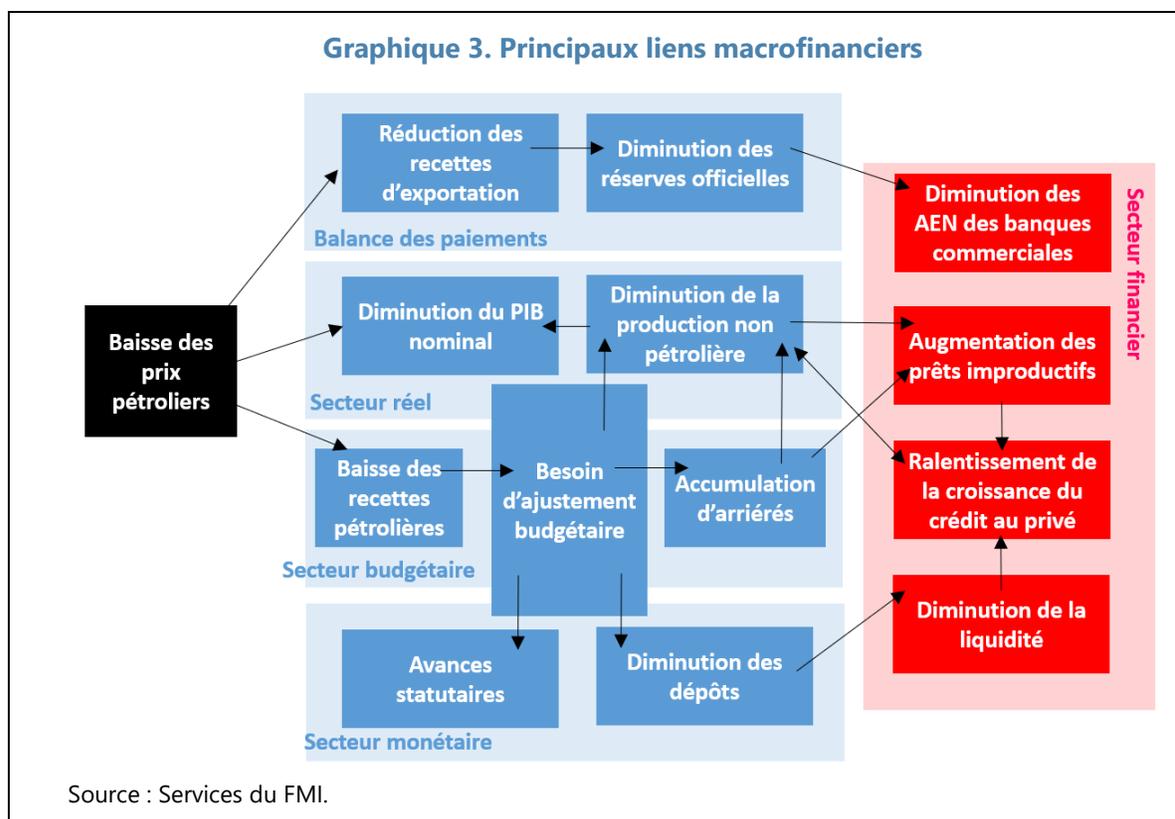
e. La hausse des créances de l'État envers des banques s'est accompagnée d'une contraction du crédit au secteur privé...



f. ... en particulier dans les secteurs non pétroliers ou tributaires des administrations publiques.



Sources : Autorités congolaises, COBAC et calculs des services du FMI.



Liens indirects entre la dette souveraine et les banques

8. Les banques congolaises ne détiennent pas un montant élevé de dette souveraine.

La dette souveraine détenue par les banques, estimée à 237,6 milliards de FCFA à la fin 2018, ne représentait que 12% des actifs du secteur bancaire (contre 15% en moyenne pour la CEMAC) (Graphique 4a). Ces actifs comprennent des titres d'Etat sous forme de bons du Trésor et d'obligations régionales estimés à 91,3 milliards de FCFA (4,7 % des actifs), bien que ce montant soit pour moitié lié à la dette émise par d'autres pays de la zone CEMAC. En outre, les créances bancaires nettes sur l'État représentent moins de 3 % des actifs.

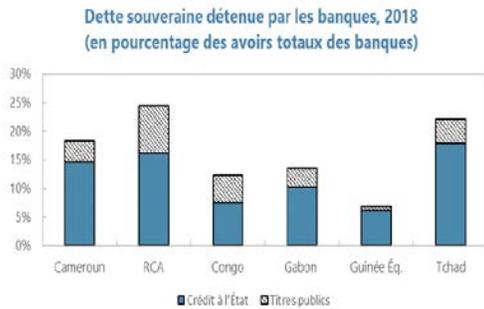
9. Pourtant, les liens indirects entre la dette souveraine et les banques ont été déterminants.

L'augmentation de l'encours de la dette intérieure à 27 % du PIB en 2018 s'explique par une forte accumulation d'arriérés estimée à 986 milliards de FCFA (15 % du PIB) (Graphique 4b). Cet encours d'arriérés comprend les arriérés sociaux (3,4 %), les arriérés commerciaux vérifiés accumulés au cours de la période 2014–16 et les arriérés non vérifiés qui s'élèvent à 626 milliards de FCFA, dont 506 milliards reviennent à des fournisseurs publics (7,8 % du PIB). L'accumulation des arriérés publics envers des entrepreneurs privés s'est accompagnée d'une augmentation des prêts bancaires en retard (y compris les prêts improductifs) de 33 milliards de FCFA en septembre 2014 au chiffre record de 287 milliards à la fin 2018 (Graphique 4c). Cette augmentation tient surtout à ce que les emprunts bancaires en retard du secteur privé ont été multipliés par neuf (Graphique 4d). La hausse a été la plus forte dans les

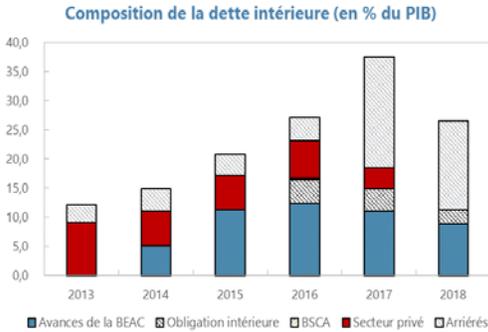
domaines où le secteur privé s'est vu attribuer des marchés publics, tels que les services d'utilité publique, les transports et le bâtiment et les travaux publics (Graphique 4e).

Graphique 4. Liens entre la dette souveraine et les banques, 2013–18

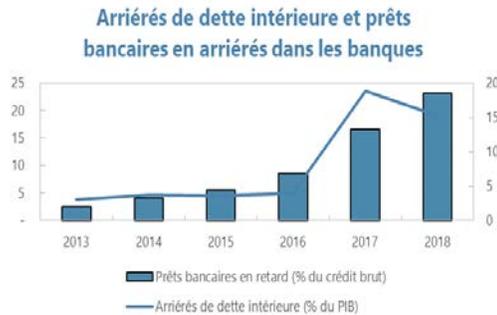
a. L'exposition des banques à la dette souveraine n'est pas excessive...



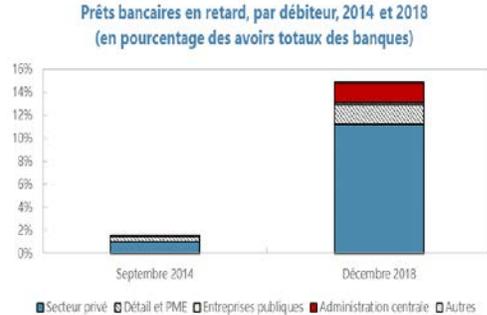
b. ... mais une vaste accumulation d'arriérés envers des fournisseurs des administrations publiques...



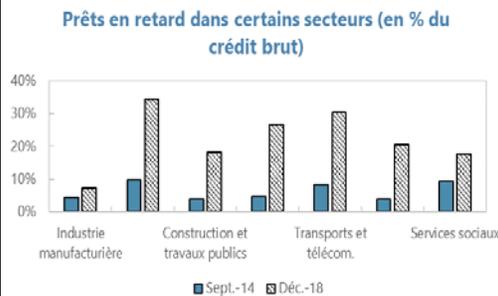
c. ... est allée de pair avec une augmentation des prêts bancaires en retard.



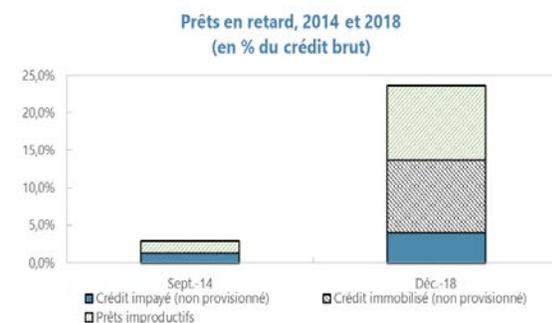
d. Les prêts en retard concernent principalement le secteur privé...



e. ... et dans les domaines où celui-ci a obtenu des marchés publics, ...

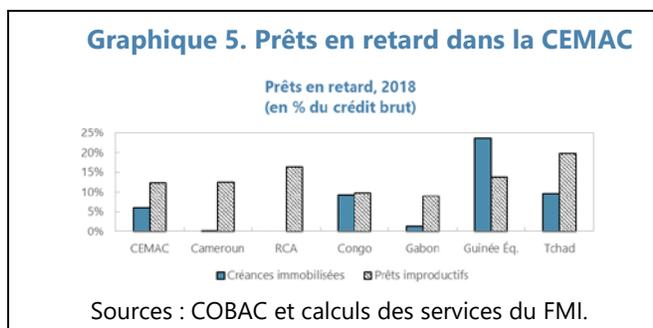


f. ... les prêts non provisionnés ont fortement augmenté.



Sources : Autorités congolaises, COBAC et calculs des services du FMI.

10. Les risques liés aux créances provisionnées sur le secteur privé ont considérablement augmenté depuis 2014. Les bilans des banques font état d'un montant élevé de prêts en retard, qui représentent 15 % des actifs du secteur. Environ 75 % de ces prêts en retard sont dus au secteur privé et représentent 11 % des actifs du secteur.



Par ailleurs, un montant de 165,6 milliards de FCFA de prêts bancaires en retard (13,6 % du crédit brut) n'est pas provisionné, contre 15 milliards en septembre 2014 (1,4 % du crédit total) (Graphique 5f). Ces prêts, qui représentent plus de la moitié du stock de prêts bancaires en retard, sont principalement des créances immobilisées³ ou impayées⁴, dont le montant a explosé depuis septembre 2014 (Graphique 4e)⁵. Les créances immobilisées du Congo sont supérieures à la moyenne de la CEMAC, bien que les prêts improductifs dans le pays restent inférieurs à la moyenne régionale (Graphique 5). Ces actifs de qualité médiocre dans les bilans des banques renforcent les liens indirects entre les banques et la dette souveraine et sapent la solidité du secteur bancaire.

Restructuration de la dette souveraine intérieure et risques pour la stabilité des banques

11. Selon les tests de résistance menés, les paramètres préliminaires de la stratégie de restructuration de la dette des autorités sont compatibles avec la stabilité financière. Dans le cadre de cette stratégie, les autorités entendent exclure la dette souveraine détenue par des établissements financiers intérieurs, donner la priorité au remboursement des arriérés sociaux et s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs. Le test de résistance repose sur les hypothèses suivantes : i) une radiation de 20 % sur les prêts en retard non provisionnés, ii) une radiation de 20 % sur les créances immobilisées non provisionnées, et iii) une radiation de 75 % sur les prêts improductifs provisionnés. Le test de résistance se fonde également sur d'autres hypothèses, à savoir que les banques ne réalisent pas de bénéfices et que la BEAC relève son taux directeur de 150 points de base. Dans ce cas, la résistance des banques ramènerait le ratio de solvabilité de 24,9 % à 19 %, ce qui est supérieur au ratio minimum requis de 9,5 % en 2018 (Graphique 6a).

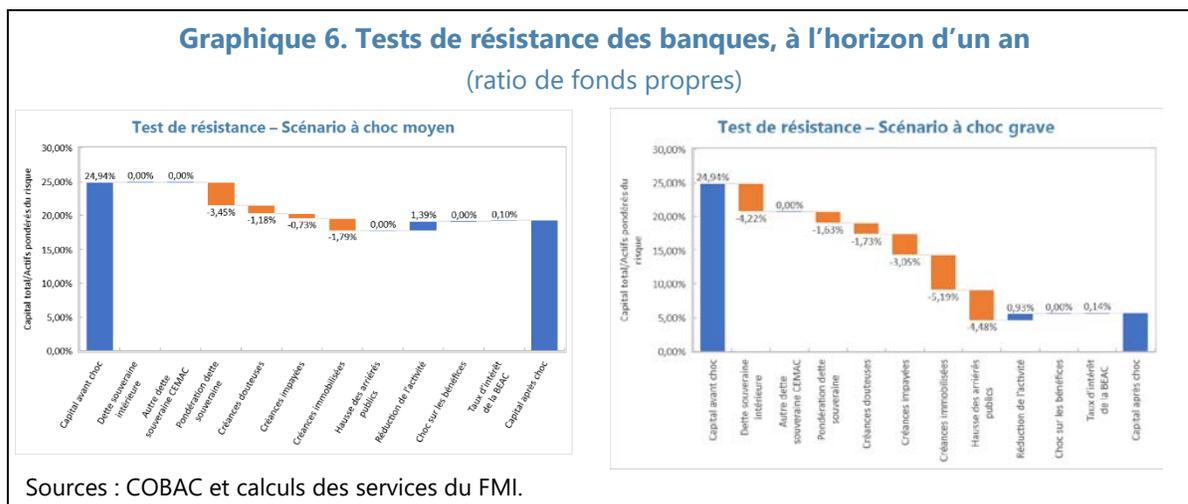
12. Selon les tests de résistance, une radiation complète de la dette souveraine détenue par des banques et une annulation de grande envergure des créances publiques envers le secteur privé peuvent mettre à mal la solvabilité des banques. Un test de résistance poussé prend pour hypothèses : i) une annulation de 50 % de la dette souveraine que les banques détiennent ; ii) une annulation de 75 % des prêts en retard non provisionnés existants ; iii) une

³ Par définition, prêts publics ou garantis par l'État en cours de plus de 90 jours.

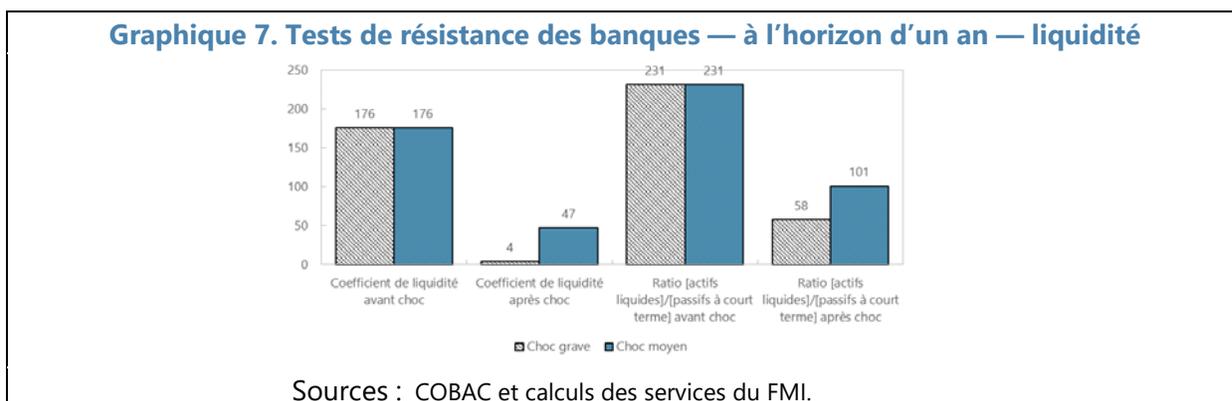
⁴ Prêts en retard depuis moins de 90 jours.

⁵ Les banques ne sont pas tenues de provisionner la dette de cette nature (article 18).

annulation de 75 % des créances immobilisées non provisionnées résultant de la renonciation à la garantie de l'État sur ces créances ; et iv) une annulation complète des prêts improductifs. Il est en outre supposé que l'État continuerait d'accumuler des arriérés de dette intérieure. Dans ce cas, le ratio de solvabilité des banques tomberait à 6 %, ce qui serait légèrement inférieur au niveau requis de 9,5 % (Graphique 6b). Les fonds propres de sept banques, qui représentent plus de la moitié des actifs du secteur, deviendraient insolubles. Ces banques ont besoin d'une recapitalisation de 1,6 % du PIB. L'annulation des créances immobilisées et l'accumulation continue d'arriérés intérieurs ont les effets les plus néfastes sur la solvabilité. Si 50 % des arriérés intérieurs constatés sont remboursés en un an et si les entreprises utilisent 10 % de ce montant pour rembourser des prêts bancaires en retard, un tiers des pertes induites par l'annulation peut être compensé. Les résultats de ces tests sont indicatifs et doivent être considérés comme tels.



13. Néanmoins, la restructuration peut déclencher une crise de liquidité si elle sape la confiance des déposants. Dans un contexte de faible liquidité, les annulations de dettes sur les bilans des banques et la dégradation de la qualité du portefeuille d'actifs des banques qui s'ensuit peuvent miner la confiance des déposants et déclencher une crise de liquidité. Les tests de résistance montrent qu'une baisse des dépôts de plus de 30 % réduirait considérablement la liquidité (mesurée par le ratio actifs liquides/engagements à court terme) en deçà de 100 %. Une baisse des dépôts de 40 % ramènerait ce ratio à 58 %.



Recommandations pour préserver la stabilité financière pendant la restructuration

14. Les considérations de stabilité financière devraient être explicitement prises en compte dans la conception de la stratégie de restructuration. Les expériences de Chypre et de la Jamaïque sont deux exemples de pays qui ont fait des choix prudents et documentés en matière de préservation de la stabilité financière. Parmi les facteurs qui ont aidé à préserver la stabilité bancaire, il y a lieu de mentionner ce qui suit : i) les considérations de stabilité financière ont été explicitement prises en compte dans la conception du reprofilage ; ii) les avoirs bancaires sous forme de dette souveraine n'étaient pas élevés ; iii) des mécanismes de soutien des fonds propres et de la liquidité, notamment la création d'un fonds de stabilité du secteur financier, étaient en place afin de limiter les répercussions sur le secteur bancaire.

15. Il est possible d'exclure de la restructuration certaines catégories d'emprunts intérieurs. Nonobstant le bien-fondé d'une vaste couverture de la restructuration de la dette, l'exclusion de la dette souveraine, titres d'État inclus, détenue par les établissements financiers peut préserver la stabilité financière. L'exclusion de la dette assortie d'une échéance initiale très courte, comme les bons du Trésor, peut aider à maintenir la liquidité du système financier (FMI, 2015).

16. La stratégie de restructuration doit protéger les créanciers nationaux contre les fortes décotes. Dans plusieurs pays (Belize, Équateur, République dominicaine, Pakistan et Ukraine), les créanciers nationaux n'ont pas participé à la restructuration. Si des mesures compatibles avec la viabilité de la dette sont prises suffisamment tôt, le reprofilage de la dette d'un pays dont les liquidités sont limitées permet de lisser les remboursements ou de les reporter à une période où les capacités de paiement seraient normalement plus élevées. Il a en général moins d'effets perturbateurs sur le secteur bancaire s'il améliore les perspectives de viabilité de la dette (FMI, 2014).

17. Il faudrait traiter judicieusement les créances immobilisées des banques dans la stratégie de restructuration des arriérés. Une fois que les autorités auront terminé l'inventaire de toutes les créances en suspens et que l'audit sera achevé, elles devraient élaborer un plan crédible pour l'apurement du stock en suspens et publier le calendrier correspondant. Les critères d'établissement des priorités en ce qui concerne l'apurement des arriérés devraient être énoncés de manière transparente et respectés. Le plan d'apurement devrait faire en sorte que le remboursement des arriérés permette aux entreprises de rembourser aux banques créancières leurs prêts en retard afin de limiter les pertes supplémentaires sur le portefeuille existant de prêts en retard des banques et de renforcer les fonds propres de ces dernières. La bonne exécution du plan d'arriérés peut aider à rassurer les marchés sur le fait que les annulations de dettes font partie d'un processus bien maîtrisé qui garantira la viabilité des banques.

18. Il faut veiller à ce que la BEAC soit en mesure de fournir des liquidités en cas de crise de liquidité. En sa qualité de prêteur en dernier ressort, la BEAC peut accorder des prêts contre garantie à une banque illiquide, mais solvable, à l'aide du mécanisme de prêts d'urgence. Cependant, si les banques utilisent la dette souveraine comme garantie, le risque souverain accru

par la restructuration peut rendre les actifs souverains du Congo moins recevables à titre de garanties acceptables. Une limitation de l'accès des banques au financement de la BEAC réduirait de 5 à 10 % le ratio de liquidité de l'ensemble du système. Une solution possible serait de prévoir une extension temporaire des garanties recevables (FMI, 2014).

19. Il y a lieu de renforcer l'application des nouvelles réglementations de la COBAC, y compris pour les banques en difficulté. Le contrôleur bancaire régional, la COBAC, a adopté un plan d'action pour faire face à l'augmentation des prêts improductifs (notamment en clarifiant et en faisant mieux respecter les règles de provisionnement), renforcer l'application de certaines règles de contrôle (notamment celles relatives à la concentration des risques et aux prêts de faveur) et résoudre les défaillances bancaires. Les autorités devraient coordonner avec la COBAC les actions visant à faire respecter les normes prudentielles et à constituer des provisions pour les prêts improductifs. Pour ce faire, il faudra renforcer la surveillance financière en améliorant l'information financière et les capacités du personnel, conformément aux recommandations du PESF. Il y a lieu de résoudre rapidement et de façon ordonnée les défaillances des banques non solvables qui ne sont pas systémiques, tout retard pouvant accroître les coûts budgétaires si les autorités entreprennent des opérations de sauvetage prévoyant la recapitalisation des banques insolubles, ce qui aggravera la viabilité de la dette. Les banques de la CEMAC étant détentrices de la dette du Congo, une évaluation des effets de la restructuration de la dette souveraine de ce pays sur ces banques s'impose.

20. Une opération de restructuration préventive peut limiter les coûts de production. Il est prouvé qu'une restructuration définitive de la dette, qui permet au pays de sortir d'une période de défaillance, peut se traduire par une reprise plus rapide (Forni et al., 2016, et Cassou et al., 2008). En outre, à la différence des crises post-défaillance, les restructurations préventives, qui sont conclues rapidement et dans un esprit de coopération, ont plus de chances d'être associées à des décotes plus faibles, une durée plus courte de renégociation de la dette, un accès plus rapide aux marchés internationaux des capitaux et des pertes de production nettement plus faibles (contrairement aux cas préventifs, les cas post-défaillance voient une baisse prolongée du PIB après le début de la crise) (Asonuma et Trebesch, 2016).

Bibliographie

Asonuma, Tamon and Christoph Trebesch, 2016. "Sovereign Debt Restructurings: Preemptive or Post-Default." *Journal of the European Economic Association* [14\(1\)](#):175–214.

Borensztein, Eduardo and Ugo Panizza, 2009, "The Costs of Sovereign Default," IMF Working Paper.

Díaz-Cassou, J., Erce-Dominguez, A., and J. Vazquez-Zamora, 2008 "Recent Episodes of Sovereign Debt Restructurings: A Case Study Approach," Bank of Spain.

Erce-Domínguez, Aitor and Javier Díaz-Cassou, 2010. "Creditor Discrimination During Sovereign Debt Restructurings. Bank of Spain Working Paper 0617 1027.

Forni, F., Palomba, G., Pereira, J., and C. Richmond, 2016, "Sovereign Debt Restructuring and Growth," IMF Working Paper.

International Monetary Fund, 2015. "The Fund's Lending Framework and Sovereign Debt – Further Considerations."

_____, 2014. "Annexes to the Staff Supplemental Report on The Fund's Lending Framework and Sovereign Debt—Preliminary Considerations."

De Paoli, B., G. Hoggarth and V. Saporta. 2009. "Output Costs of Sovereign Crises: Some Empirical Estimates", Bank of England Working Paper No. 362.

Annexe V. Gains macrobudgétaires des réformes anticorruption en République du Congo¹

La présente note fait valoir que la gestion des recettes pétrolières et l'investissement public au Congo sont vulnérables à la corruption en raison du manque de transparence et de responsabilisation. Cette vulnérabilité à la corruption a peut-être contribué aux mauvais résultats macrobudgétaires. Selon l'ampleur des réformes adoptées pour lutter contre la corruption, la croissance peut progresser de 0,8 à 1,8 % par an au cours des dix prochaines années et la dette peut être réduite de 2,25 à 3 % du PIB chaque année au cours de la même période.

Introduction

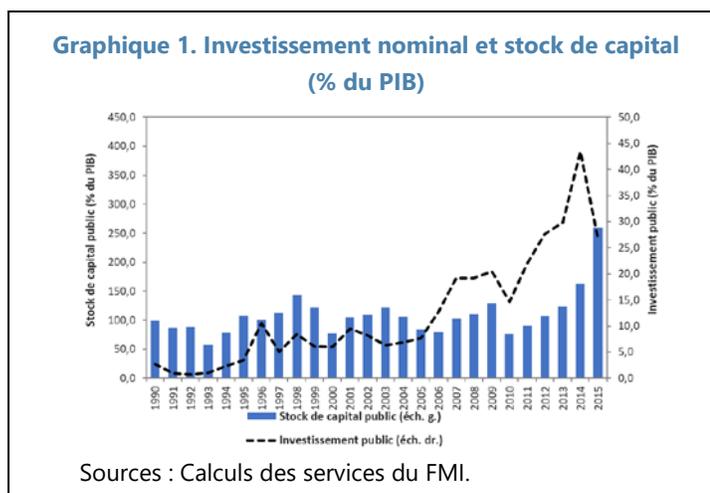
1. La République du Congo est le troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, mais les recettes pétrolières ont nettement diminué depuis 2015.

Selon les estimations, la production annuelle était en moyenne de 86 millions de barils entre 1990 et 2018. En moyenne, entre 2007 et 2017, le secteur pétrolier a été à l'origine d'environ 70 % des recettes budgétaires et a représenté 85 % des exportations de marchandises. Entre 1991 et 2015, il a généré près de 3 milliards de dollars de rentes par an, soit 687 dollars par habitant et par an². Toutefois, les recettes budgétaires pétrolières du

Congo ont chuté, passant en moyenne de 51 % de la valeur de la production pétrolière en 2005–14 à moins de 30 % en 2015. Le ratio recettes pétrolières / exportations a également baissé, passant de 56 % en 2014 à 24 % en 2015–18, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne des pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne (45 %). Cette diminution des recettes pétrolières a coïncidé avec une modification du cadre juridique régissant le partage de la production de pétrole.

2. Des recettes élevées ont financé une forte hausse de l'investissement public.

L'investissement public total s'est élevé à 1 797 millions de FCFA au cours de la période 2014–17 et



¹ Hoda Selim (département Afrique) et Concepción Verdugo Yepes (département des finances publiques) ont rédigé la présente annexe avec le concours de Giovanni Melina (département des études) et de Jonathan Swanepoel (département juridique). Une version étoffée de la présente analyse a récemment été publiée sous forme de document de travail. Voir Melina, G, Hoda Selim and Concha Verdugo-Yepes, 2019, "Macro-Fiscal Gains from Anti-Corruption Reforms in the Republic of Congo". *IMF Working Paper* 19/121.

² La rente est par définition la différence entre la valeur de la production de pétrole brut aux cours mondiaux et le coût total de production.

plus de la moitié de ce montant a été utilisée pour construire des routes et des hôpitaux. Pourtant, le ratio stock de capital public/PIB n'a pas connu une progression aussi rapide que celle de l'investissement (Graphique 1). En outre, ces investissements considérables n'ont pas forcément été très efficaces : selon des estimations du FMI, l'efficacité de l'investissement public dans les infrastructures au Congo est de 0,35, soit bien en deçà du seuil de 1,00 (FMI, 2015).

3. Cela s'est produit dans un contexte où la corruption est perçue comme omniprésente par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Graphiques 2a et 2b), comme en atteste un ensemble d'indicateurs internationalement reconnus. Dans le même temps, les résultats sur le plan économique et social ont été globalement médiocres. La croissance du PIB par habitant est restée en deçà de celle d'autres pays d'Afrique subsaharienne dont la richesse en ressources est moindre ou nulle (Graphique 2c). Les mauvais résultats se traduisent également par une croissance volatile, un surendettement et une pauvreté endémique (Graphiques 2d, 2e et 2f). Malgré un certain recul de la pauvreté entre 2005 et 2011, les comparaisons entre pays révèlent que le niveau de pauvreté au Congo est bien plus élevé que dans des pays à revenu intermédiaire comparables (Banque mondiale, 2017a). Enfin, avec un coefficient de Gini estimé à 0,465 en 2011, la société congolaise reste parmi les plus inégalitaires du monde (Banque mondiale, 2017a).

4. Les autorités et les citoyens reconnaissent que la lutte contre la corruption est une priorité en matière de développement³. Les autorités ont ainsi établi et publié un Rapport sur la gouvernance et la corruption qui servira de base à leur programme de réformes anticorruption⁴. Elles y reconnaissent l'inefficacité de leur action à ce jour et la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour rompre avec les pratiques du passé (RGC, 2018). Le rapport met en évidence des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption qui ont trait à l'état de droit, aux systèmes de gestion des finances publiques, à la surveillance du secteur financier, à la réglementation des marchés et au climat des affaires, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et au régime anticorruption (Encadré 1). Il propose également des mesures pour résoudre ces problèmes, lesquelles constituent un élément primordial du programme proposé au titre de la FEC.

5. La présente note vise à étudier les canaux de transmission entre la vulnérabilité à la corruption et les résultats macrobudgétaires au Congo. Elle porte principalement sur ces deux questions, qui supposent la gestion de flux massifs de fonds publics et une interaction entre acteurs publics et privés. Compte tenu du peu de transparence et de responsabilisation dans ces domaines, des arrangements institutionnels collusoires entre des acteurs publics et privés pourraient favoriser des pratiques de corruption qui grèvent les résultats macrobudgétaires. La présente note s'appuie

³ Dans une enquête d'opinion réalisée au Congo par la Banque mondiale en 2015, près de la moitié des personnes interrogées ont indiqué que la gouvernance et la réforme du secteur public devraient être une priorité majeure en matière de développement pour le pays. En outre, un quart environ ont estimé que des réformes de la gouvernance aideraient à réduire la pauvreté (Banque mondiale, 2016c).

⁴ Le cadre du FMI (2018) a été appliqué pour établir le rapport.

sur le modèle de la dette, de l'investissement, de la croissance et des ressources naturelles (DIGNAR) pour évaluer les avantages macroéconomiques tirés des réformes anticorruption au Congo.

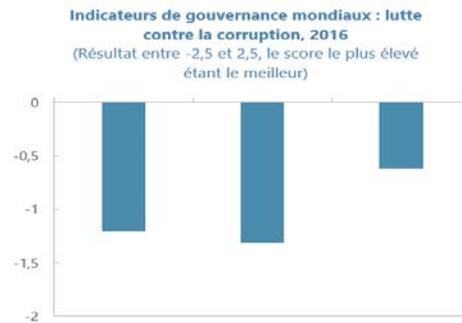
6. La note est structurée comme suit. Les auteurs décrivent la vulnérabilité à la corruption en matière de gestion des recettes pétrolières, dans la partie II, et en matière d'investissement public, dans la partie III. À l'aide d'un modèle dynamique d'équilibre général stochastique (DSGE), ils simulent les effets potentiels des réformes anticorruption sur la croissance et la dette publique du Congo dans la partie IV. Dans la dernière partie, ils formulent des conclusions et proposent des réformes susceptibles de réduire les risques de corruption.

Graphique 2. Indicateurs de perception de la corruption et résultats macrobudgétaires

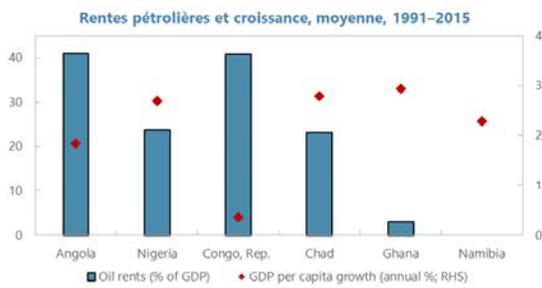
a. Les indices de perception de la corruption sont restés mauvais...



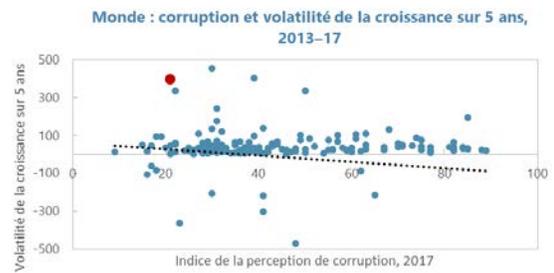
b. ... et pires que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne.



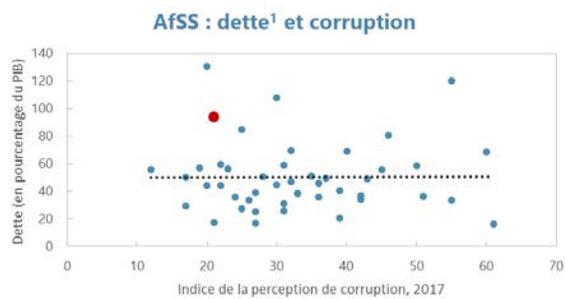
c. La croissance a été faible...



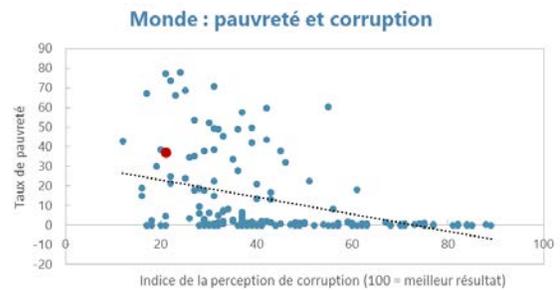
d. ... et très instable.



e. L'encours de la dette est important...



f. ... et la pauvreté élevée.



Encadré 1. Résumé des principales conclusions du rapport sur la gouvernance et la corruption.

Il est extrêmement difficile d'appliquer et de faire respecter l'état de droit. Le système de gouvernance du Congo pâtit d'un déficit généralisé de mise en application, qui se traduit par une incapacité de promulguer les règlements nécessaires, de faibles institutions ou une simple inaction. Un manque considérable de transparence et de communication des données publiques est également à relever. Le Congo est l'un des rares pays où l'administration centrale ne dispose pas de site Web officiel. Enfin, l'exécution des décisions de justice demeure un défi de taille, compte tenu de la confiance particulièrement limitée que la population accorde au système juridique, notamment aux tribunaux.

Il est largement possible de renforcer la gouvernance en matière de gestion des finances publiques et de remédier à la vulnérabilité à la corruption. Sur le plan des recettes, les problèmes de gouvernance en ce qui concerne les ressources naturelles (en particulier le pétrole) sont à l'origine d'une importante fuite de recettes avant leur intégration au budget national. Les faiblesses au niveau des marchés publics, notamment le manque de diligence raisonnable en ce qui concerne les régimes de passation de marchés et de sanction, ainsi que les possibilités de contournement des procédures officielles, sont à l'origine de pertes considérables. Les dépenses incontrôlées ont joué un rôle majeur dans la forte hausse de l'encours de la dette (qui est passé de 20 à 118 % du PIB entre 2010 et 2017). Les systèmes de contrôle interne sont très faibles. Les organes d'audit interne et externe ne disposent pas de pouvoirs suffisants pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions. La maîtrise insuffisante de la masse salariale dans le secteur public figure aussi parmi les faiblesses structurelles.

Les problèmes de gouvernance portent également atteinte à la réglementation des marchés et au climat des affaires. Les autorités ont conscience de ces diverses difficultés, y compris les obstacles et les coûts liés à la création d'une entreprise, les lacunes des registres publics de propriétés foncières et de sociétés, la complexité des services fiscaux et les abus qui peuvent en découler.

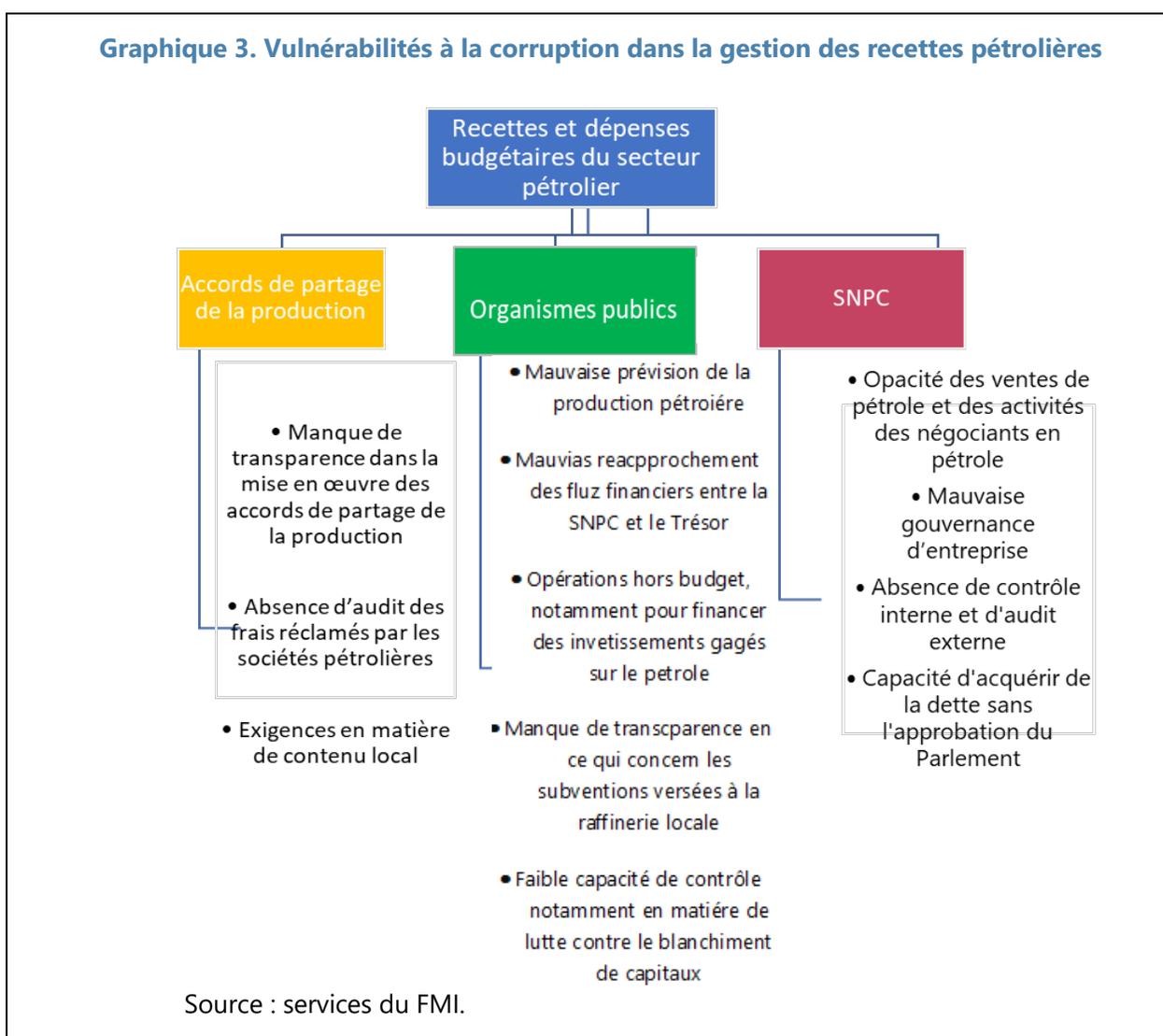
Le fragile dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux ne permet pas de remédier efficacement aux facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance. En tant que pays signataire de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la République du Congo a adopté des lois visant à combler les lacunes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, mais celles-ci ont une portée très limitée. En outre, des organismes ont été créés pour repérer les cas de blanchiment des produits de la corruption et mener les enquêtes nécessaires, mais ils comptent un personnel insuffisant et pas assez bien formé, ne sont pas suffisamment coordonnés et ne disposent pas des pouvoirs nécessaires pour mener à bien leur mission.

Il faut renforcer sensiblement la lutte contre la corruption pour remédier à ces facteurs de vulnérabilité. Les faiblesses actuelles sont principalement dues aux lacunes du cadre légal et à l'inefficacité des institutions chargées de mettre en œuvre les lois de lutte contre la corruption, qu'il s'agisse d'institutions spécialisées (comme la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude) ou des organes traditionnels chargés de faire respecter la loi. Les organismes de lutte contre la corruption ne sont ni indépendants ni pourvus de pouvoirs de coercition.

Source : Rapport sur la gouvernance et la corruption, 2018.

Gestion des recettes pétrolières

7. Des recettes pétrolières élevées pourraient être propices à la corruption massive à plusieurs étapes de la chaîne de valeur pétrolière, notamment lors de l'exploration, de l'exploitation, de la production et de la commercialisation. Si rien n'est fait pour y remédier, ces facteurs de vulnérabilité pourraient être à l'origine d'un détournement de fonds publics. La présente partie met en évidence trois principales sources de risques de corruption dans la gestion des recettes pétrolières au Congo⁵ : i) les accords de partage de la production ; ii) un suivi inapproprié de l'exécution du budget et une mauvaise affectation des fonds pétroliers ; iii) l'entreprise pétrolière nationale, à savoir la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) (Graphique 3).



⁵Parmi les acteurs importants du secteur pétrolier, il convient de citer : le ministère des Hydrocarbures, le ministère des Finances, la SNPC, les sociétés pétrolières internationales et les négociants en pétrole.

Accords de partage de la production

8. Le manque de transparence dans l'exécution des accords de partage de la production fait apparaître des risques de corruption. Les accords de partage de la production permettent au Congo de conserver la propriété de ses ressources pétrolières et d'accorder dans le même temps des droits d'exploration et de production à une société pétrolière internationale ou à un consortium de même nature (le contracteur) dans une zone déterminée et pour une période limitée. Le contracteur assume tous les coûts, qu'il recouvre ensuite sur une partie de la production. Les modalités de partage de la production entre les sociétés pétrolières et l'État déterminent la part de la production totale revenant à chaque partie et, par conséquent, le montant des recettes versées au Trésor. Le Code des hydrocarbures de 2016 (promulgué par le Parlement, mais dépourvu de règlement d'application) prévoit une base plus transparente pour l'octroi de permis dans le secteur pétrolier, ainsi que des directives sur les principales modalités budgétaires du partage de la production (redevances, recouvrement des frais, partage des bénéfices et taxes). Il prévoit également l'approbation par le Parlement de tous les accords de partage de la production et leur publication au Journal officiel. Toutefois, un manque de transparence en ce qui concerne certains dispositions contractuelles (notamment le montant du bonus de signature) peut permettre de dissimuler des versements illicites à des fonctionnaires.

9. L'État et les sociétés pétrolières internationales négocient au cas par cas les dispositions spécifiques des accords de partage de la production.

Ces négociations sont complexes et les autorités reconnaissent qu'elles peuvent donner lieu à des abus de la part des sociétés. Leur opacité peut également être propice à la corruption. En 2015, par exemple, les autorités ont proposé aux sociétés pétrolières des dispositions budgétaires plus avantageuses (Tableau 1).

Les nouvelles dispositions, qui ont eu une incidence sur environ la moitié de la production pétrolière depuis 2015, ont relevé les plafonds des frais recouverts par les sociétés et réduit la part des bénéfices revenant à l'État. Elles visaient à indemniser les sociétés pour les coûts relativement plus élevés que celles-ci devaient assumer

dans un contexte de faibles cours du pétrole et à susciter de l'intérêt pour les gisements congolais arrivant à maturité ou inaccessibles en eau profonde, pour lesquels les opérations d'exploration et d'exploitation sont coûteuses. Or, elles ont considérablement réduit la part de la production

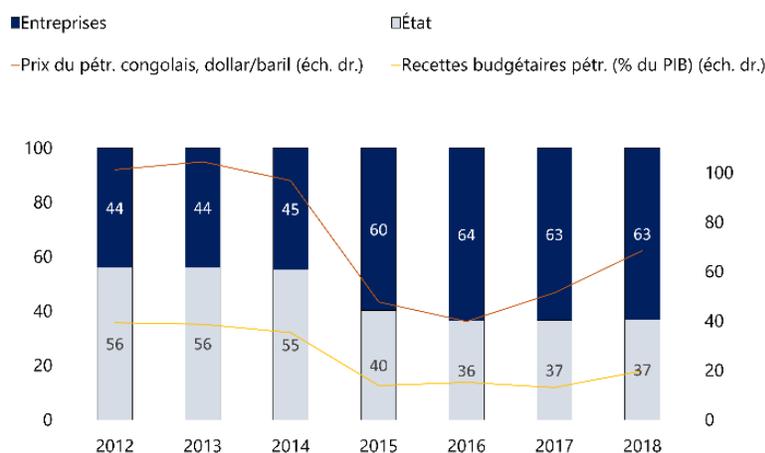
Tableau 1. République du Congo : Anciennes et nouvelles modalités des accords de partage de la production
(% de la production)

	Anciennes dispositions budgétaires	Nouvelles dispositions budgétaires
Part de l'État (en % de la production totale, sauf indication contraire)		
Redevances	12%	15%
« Cost stop »	50%	50%
Prix seuil (dollars le baril)	34	55
Excess oil	50%	50%
Profit oil	60%	50%
Super profit oil	70%	66%
Part des compagnies pétrolières (en % de la production totale, sauf indication contraire)		
Cost oil (dollars le baril)	45	45
Excess oil	50%	50%
Profit oil	40%	50%
Super profit oil	30%	34%

Sources : données des autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

pétrolière revenant à l'État, qui est passée de 56 % en 2012–14 à seulement 40 % en 2015, puis à environ 37 % ces dernières années, ce qui prive l'État de recettes considérables (Graphique 4).

Graphique 4. Recettes budgétaires et répartition de la production pétrolière, 2012–18



Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

Note : les parts de la production pétrolière ont été estimées par les services du FMI à partir des modalités des accords de partage de la production.

10. La mise en place d'exigences en matière de contenu local prévue par le Code des hydrocarbures de 2016 pourrait constituer une autre source de risques de corruption. Le Code des hydrocarbures exige de toute société nationale (à savoir toute société présente au Congo et dont plus de 50 % des parts sont détenues par des ressortissants congolais) qu'elle détienne une part de 10 % dans une nouvelle coentreprise, mais la soumet aux mêmes obligations que les autres contracteurs. De plus, les contracteurs pétroliers doivent employer du personnel congolais et donner la préférence aux équipements et services d'origine congolaise, si le prix de la main-d'œuvre et des équipements ne dépasse pas de plus de 10 % celui de leurs équivalents étrangers. En outre, au moins 25 % des coûts d'exploitation des gisements doivent provenir de sources locales. Si ces exigences ne sont pas respectées, les sociétés ne sont pas autorisées à recouvrer les frais supplémentaires encourus. Bien que susceptibles de favoriser la diversification, ces exigences risquent fortement d'encourager la recherche de rente si elles ne sont pas appliquées dans un cadre transparent. Ces exigences pourraient être source de corruption si elles sont utilisées pour privilégier des entreprises locales entretenant des liens avec des responsables politiques ou pour alimenter et dissimuler des systèmes permettant de verser des pots de vin aux fonctionnaires (Banque mondiale, 2007).

Mauvaise affectation des fonds pétroliers et suivi insuffisant de l'exécution budgétaire

11. Étant donné les lacunes des prévisions des recettes pétrolières, il est difficile de comptabiliser tous les flux pétroliers dans le budget. La Direction générale des hydrocarbures et la Direction des ressources naturelles du ministère des Finances collaborent étroitement avec la SNPC et certaines sociétés pétrolières internationales pour valider les projections de la production de pétrole. Toutefois, aucune méthodologie claire n'est utilisée pour les prévisions et il existe des incohérences entre les estimations de la production et des recettes des sociétés pétrolières à la fin de l'exercice et les données recueillies par le ministère des Finances. Dans ce contexte, il a été difficile de faire concorder la valeur de la production sur la base des ventes de pétrole réalisées dans le cadre des dispositions des accords de partage de la production avec les montants perçus par le Trésor. Une opération de rapprochement effectuée avec le concours des services du FMI pour la période 2014–17 a permis de repérer des montants considérables de recettes pétrolières hors budget. Ces montants concernent principalement des accords de préfinancement gagés sur le pétrole conclus par la SNPC avec des négociants de pétrole (2,5 milliards de dollars) et des contrats spéciaux avec des sociétés pétrolières qui ont été remboursés avec l'équivalent d'au moins 500 millions de dollars de retenues annuelles sur les recettes pétrolières de l'État. Ils ont été largement utilisés pour financer des projets d'infrastructure, y compris une centrale électrique (ITIE, 2014). L'opération de rapprochement a également permis de mettre en évidence d'autres recettes pétrolières (environ 250 millions de dollars par an) qui ont contourné les procédures budgétaires. Ces montants auraient été utilisés pour financer des transferts à la raffinerie de pétrole ainsi que la part de l'État dans les coûts d'exploitation des cinq gisements auquel il a participé.

12. La non-application des dispositions relatives au rapatriement et à la rétrocession de devises associées au cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux constitue une autre préoccupation. Selon la réglementation de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les recettes d'exportation en monnaies étrangères doivent être rapatriées par les sociétés et rétrocédées à la banque centrale régionale dans un délai d'un mois à compter de la date du recouvrement. Les autorités ont signalé que les entreprises multinationales avaient tendance à se soustraire à cette obligation. Par rapport à des pays comparables, la République du Congo affiche des résultats au-dessous de la moyenne pour un ensemble d'indicateurs de lutte contre le blanchiment de capitaux et une progression faible ou nulle à cet égard au fil du temps (Rapport sur la gouvernance et la corruption, 2018).

Le rôle de la SNPC

13. La comptabilité des flux de recettes pétrolières et des transferts financiers connexes entre l'État et la SNPC laisse toujours à désirer. Le mandat de la SNPC, créée en 1998, consiste à la fois à gérer sa part de production, obtenue au moyen de participations dans des gisements exploitées par des coentreprises créées avec des sociétés pétrolières, et de gérer au nom des autorités la part de production pétrolière revenant à l'État⁶. La SNPC remet également au Trésor les

⁶La SNPC compte cinq filiales (Sonarep, SFP, ILOGS, CORAF, CRS-Distribution) dont les activités couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur pétrolier.

produits des ventes de pétrole tous les trimestres, après déduction de ses frais (ITIE, 2015). Or, la réglementation régissant la gestion des ressources pétrolières de l'État n'est pas appliquée avec suffisamment de rigueur par la SNPC, ce qui peut être porteur de risques de corruption. Les responsables de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ont indiqué être en mesure de rapprocher les transferts trimestriels de pétrole entre les producteurs pétroliers et la SNPC à partir des accords de partage de la production, mais ils n'ont pas pu faire concorder les transferts trimestriels publiés par la SNPC avec ceux reçus par le Trésor. Cette situation peut s'expliquer en partie par les faibles capacités dont disposent la SNPC, mais aussi et surtout pas une vulnérabilité à la corruption due à une mauvaise gouvernance d'entreprise.

14. La vulnérabilité à la corruption au sein de la SNPC persiste dans un contexte de manque de transparence en ce qui concerne les activités de négoce du pétrole de l'entreprise.

Le Graphique 5 illustre ces principaux facteurs de vulnérabilité à la corruption. Les personnes politiquement exposées peuvent influencer les décisions liées aux transactions commerciales pétrolières effectuées par la SNPC au nom de l'État, notamment au moyen d'accords de préfinancement et d'accords gagés sur le pétrole dans le domaine des infrastructures (Longchamp et Perrot, 2017)⁷. Sans véritable transparence et sans un contrôle suffisant, les produits de ces transactions peuvent être acheminés à l'étranger, vers des entreprises dont la propriété effective est obscure ou bien liée à une personne politiquement exposée ou à un membre de son réseau de clientélisme (Longchamp et Perrot, 2017)⁸. Ces facteurs de vulnérabilité persistent dans un contexte de manque de transparence en ce qui concerne les activités de négoce du pétrole de la SNPC. Trop peu d'informations sont publiées régulièrement et en temps voulu sur : i) la réglementation des appels d'offres publics concurrentiels pour la vente de pétrole ; ii) des critères objectifs de sélection des acheteurs ou de préqualification de fournisseurs locaux ; iii) une liste d'acheteurs ou de négociants de pétrole ; et iv) le volume des ventes pétrolières et les prix pratiqués. L'opacité des transactions commerciales pétrolières suscite également des préoccupations quant à une éventuelle falsification des prix, qui permettrait aux acheteurs de revendre le pétrole à des négociants avec une marge gonflée. Selon la Banque mondiale (2007), des audits financiers ont révélé que la SNPC vendait la part de la production de pétrole brut revenant à l'État à des prix 5 à 6 % inférieurs à ceux du marché.

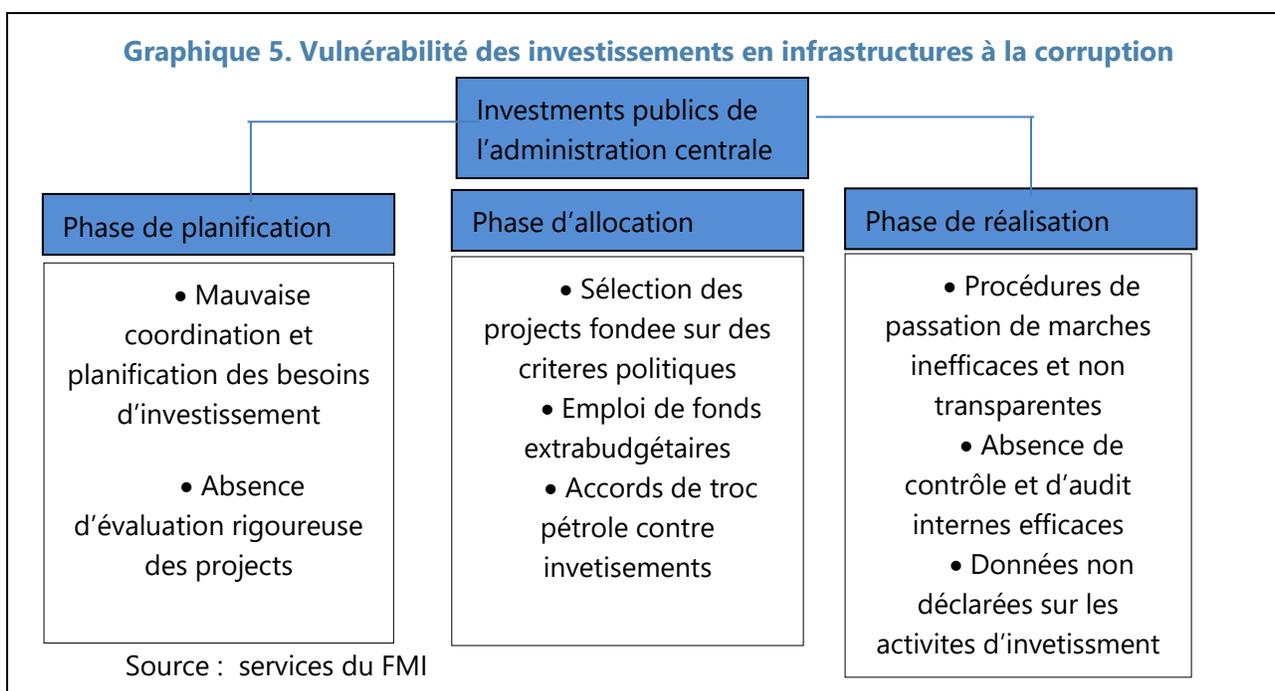
Investissement public

15. La rapide augmentation des investissements publics s'est produite dans un environnement marqué par de fortes suspicions de corruption (Graphique 5a). Les possibilités de corruption peuvent apparaître à divers stades du cycle des projets d'investissement : lancement et planification, affectation des ressources, mise en œuvre ou passation de marchés (voir

⁷ Selon le Groupe d'action financière, une personne politiquement exposée est une personne à laquelle sont ou ont été confiées des fonctions importantes. Bon nombre de ces personnes occupent des postes pour lesquels ils peuvent être pris pour cibles à des fins de blanchiment de fonds illicites ou dans l'optique de commettre d'autres infractions, notamment des actes de corruption ou le versement de pots-de-vin.

⁸ Voir l'affaire Philia et Vitol dans Longchamp et Perrot (2017).

Graphique 6)⁹. Pendant les phases de planification, les risques de corruption ont trait à deux aspects. Premièrement, il ressort du peu d'informations disponibles sur les plans d'investissement public des autorités, y compris leur stratégie de partenariat public-privé, que les procédures de programmation et de budgétisation pour l'investissement public laissent à désirer et sont mal coordonnées. Deuxièmement, aucune directive claire (ni cadre réglementaire de référence pour les partenariats public-privé) n'existe pour orienter la planification et la gestion des projets, et aucun critère clair et objectif n'est utilisé pour la sélection des projets. Ainsi, les projets ne font pas systématiquement l'objet d'une évaluation rigoureuse sur le plan technique, économique et financier, ce qui peut susciter des préoccupations quant à leur efficacité globale (Rapport sur la gouvernance et la corruption, 2018). Au cours de la période 2014-2017, des appels d'offres restreints ont été utilisés pour la plupart des projets d'investissement relatifs aux routes financées dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine. Le manque de transparence au cours du stade d'allocation des ressources des projets favorise l'ingérence des personnes politiquement exposées qui pourraient tirer un bénéfice financier de ces projets. Du fait du manque de transparence et de responsabilisation dans l'exécution du budget, des investissements discrétionnaires hors budget ont été effectués. Les accords de refinancement conclus par la SNPC avec des négociants en pétrole, mentionnés dans la partie II, d'un montant de 2,5 milliards de dollars, en sont un exemple. Tout comme les accords spécifiques conclus avec des sociétés pétrolières pour construire des infrastructures (ex. : le projet de centrale électrique bâtie par ENI) n'ayant pas fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres, qui représentent un coût de 568 millions de dollars pour l'État.



⁹ Le FMI a mis au point un outil de diagnostic, l'Évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP), pour estimer l'efficacité de la gestion des investissements publics à chacune des phases du cycle d'investissement. Des EGIP ont été réalisées pour plus de 50 pays, mais pas pour le Congo. Voir FMI, 2015 et 2018b.

16. Les lacunes des procédures de passation de marchés et des contrôles internes peuvent largement favoriser la prise de décisions non optimales et un usage abusif de fonds publics¹⁰.

Malgré les progrès accomplis à la suite de l'adoption, en 2009, de la loi sur les passations de marchés, qui exige que les plaintes relatives aux marchés soient examinées par un organe indépendant, nul ne sait si des examens de ce type ont été menés ou font l'objet de la rigueur nécessaire¹¹. Les projets font parfois l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'une procédure concurrentielle, mais le public n'a pas accès à des renseignements complets, fiables et à jour. Aucune donnée n'est disponible pour comparer les appels d'offres publics et les procédures de marché de gré à gré. L'insuffisance de contrôles des procédures de passation des marchés, l'absence de mécanisme permettant d'imposer des sanctions en cas de non-respect de la réglementation et les faibles capacités des fonctionnaires chargés de la passation de marchés dans les ministères dépensiers figurent parmi les autres risques de corruption. Seul un nombre limité d'audits des marchés a été mené ces dernières années et aucun n'a porté sur des marchés de grande valeur. Du fait de la faible qualité des procédures de gestion des finances publiques, les projets sélectionnés ne sont ni les plus productifs ni les plus efficaces et les coûts de leur mise en œuvre sont souvent excessifs (Rapport sur la gouvernance et la corruption, 2018)¹². Ainsi, ils ne produisent pas forcément de véritables effets sur, par exemple, l'amélioration de l'accès à l'électricité (Figure 6b–6d).

17. La corruption dans le secteur public est considérée comme un obstacle majeur à la pratique des affaires. Les conclusions de l'enquête d'évaluation du climat d'investissement menée au Congo en 2009 révèlent que 65 % des entreprises estiment que la corruption entrave sérieusement leurs activités (Graphiques 7a et b)¹³. Ce phénomène engendre des coûts pour les investisseurs qui doivent interagir avec diverses entités publiques. Selon les données de l'enquête, des paiements officieux ou des pots-de-vin sont versés par les entreprises congolaises lors des contrôles fiscaux (Graphique 7b). Près de 40 % des entreprises ont reçu au moins une demande de pots-de-vin et les agents du fisc s'attendaient à recevoir des cadeaux de leur part. Ce ratio est passé à 82 % pour les fonctionnaires. En outre, les investisseurs se heurtent à la corruption lorsqu'ils demandent des services publics de base. Selon les conclusions de l'enquête, certaines entreprises étaient censées faire des cadeaux ou des paiements officieux pour obtenir un raccordement au

¹⁰La présente partie se fonde sur les entretiens de décembre 2017 et d'avril 2018 entre les services du FMI et les autorités. D'autres sources d'information ont été utilisées, notamment les suivantes : Commission européenne (2013) ; FMI (2017b) ; ITIE (2016, 2014) ; Rapport sur la gouvernance et la corruption (2018) ; et Banque mondiale (2015, 2016a, 2017b, 2017c, 2017d).

¹¹La présente partie repose sur les entretiens menés avec les autorités et sur le Rapport sur la gouvernance et la corruption.

¹²Le stade national de Kintélé, le projet de barrage d'Imboulou et la centrale électrique du Congo sont des exemples d'investissement jugés inefficaces par les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Pour consulter une analyse des investissements inefficaces au Congo, voir Banque mondiale (2015).

¹³Dans une enquête d'opinion réalisée au Congo par la Banque mondiale en 2015, près de la moitié des personnes interrogées ont indiqué que la gouvernance et la réforme du secteur public devraient être une priorité majeure en matière de développement pour le pays. Environ un quart ont estimé que des réformes de la gouvernance aideraient à réduire la pauvreté (Banque mondiale, 2016b).

réseau d'électricité ou d'eau, ce qui peut expliquer en partie le niveau élevé des coûts liés à la pratique des affaires au Congo (Graphiques 7c et 7d).

Dividendes des réformes anticorruption

18. Un modèle macroéconomique dynamique de la dette, de l'investissement, de la croissance et des ressources naturelles (DIGNAR) est utilisé pour estimer les retombées macroéconomiques potentielles des réformes de la gouvernance sur la production, l'investissement privé, la consommation privée et la dette. Il prend en considération des réformes anticorruption visant à remédier aux facteurs de vulnérabilité décrits dans les parties II et III au moyen :

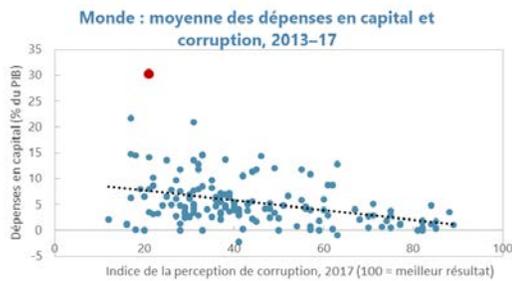
- i) d'une réduction des pots-de-vin versés aux fonctionnaires et d'autres distorsions (prenant la forme d'une taxe implicite comparable à un taux de paiement illicite) qui stimulerait l'investissement du secteur privé;
- ii) d'une amélioration des procédures d'investissement public qui accroîtrait la rentabilité des investissements publics et se traduirait par un stock de capital plus élevé¹⁴ ;
- iii) d'une efficience accrue de l'administration publique qui réduirait la fraude fiscale, élargirait l'assiette de l'impôt et accroîtrait les recettes ; et, enfin,
- iv) d'une amélioration de la gouvernance du secteur pétrolier qui corrigerait la fixation erronée des prix des exportations de pétrole brut congolaises et entraînerait une hausse des recettes fiscales pétrolières.

19. Trois différents scénarios de réforme sont étalonnés. Le scénario de référence illustre les effets d'un programme de réformes ambitieux, mais réaliste, qui permettrait au Congo de progresser dans le classement des pays d'Afrique subsaharienne. Le deuxième scénario repose sur l'hypothèse d'une annulation partielle des réformes, en raison d'un affaiblissement progressif de la détermination des autorités. Enfin, un scénario plus prudent est étalonné sur la base de réformes moins ambitieuses.

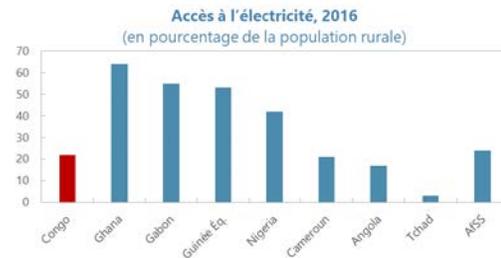
¹⁴ Plus de précisions sur les aspects techniques et l'étalonnage pour le Congo figurent dans le document de travail.

Graphique 6. Indicateurs de perception de la corruption et réalisation et efficacité de l'investissement public, 2010–17

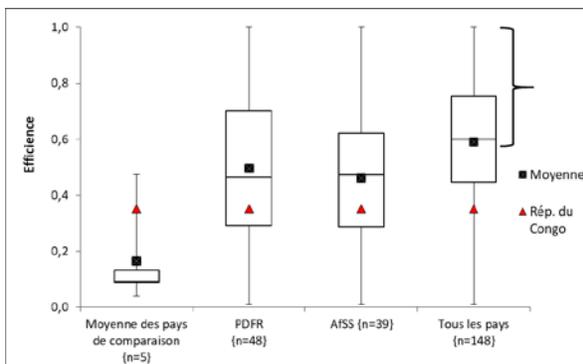
a. Dépenses d'équipement excessives sur fond de fortes suspicions de corruption.



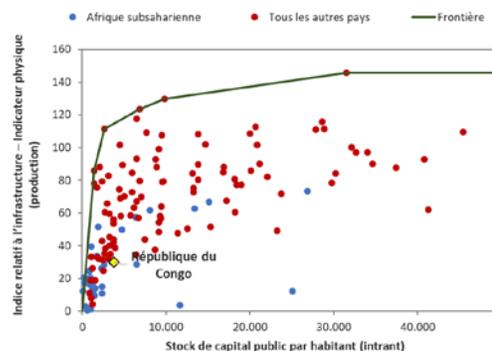
b. L'investissement public n'a pas amélioré l'accès à l'électricité.



c. Faible efficacité des infrastructures physiques...



d. ... par rapport à des limites plus efficaces.

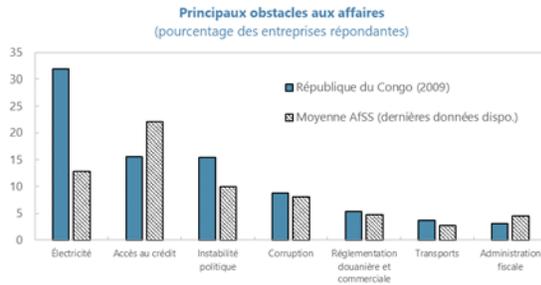


Sources : Transparency International, FMI (2015) et indicateurs de développement de la Banque mondiale.

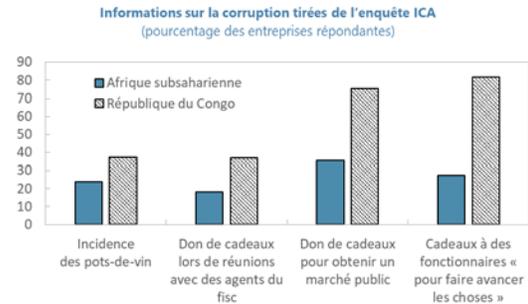
Note : les indicateurs de Transparency International repris dans le graphique 2a peuvent faire l'objet d'incertitudes. La précision de ces indices peut être biaisée par des avis d'expert (et non des faits sur la corruption). Des indicateurs ne relevant pas du FMI fournissent des informations qualitatives sur la corruption. Ils ne correspondent pas à l'évaluation du niveau de corruption en République du Congo faite par le FMI. Le point rouge dans le graphique 2b se rapporte au Congo.

Graphique 7. Perception de la corruption dans le secteur public et pratique des affaires

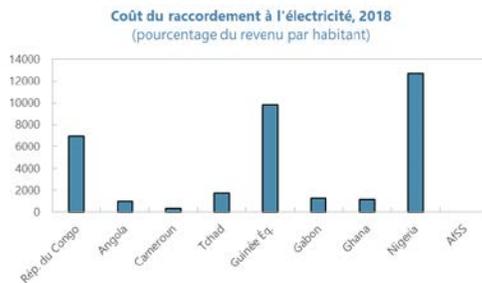
a. La corruption est perçue comme un obstacle majeur aux affaires.



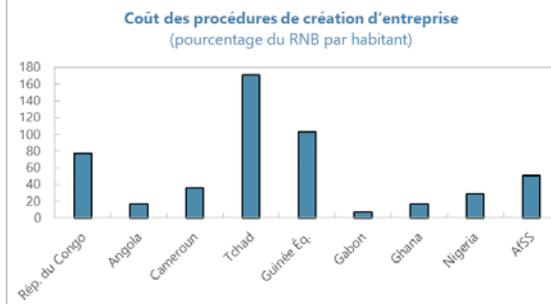
b. La corruption dans le secteur public serait très répandue.



c. Le coût du raccordement à l'électricité est gonflé...



d. ... et contribue à l'augmentation des coûts des procédures relatives à la pratiques des affaires.



Sources : résultats de l'enquête sur les entreprises et le climat d'investissement et rapport Doing Business de 2018 de la Banque mondiale.

Note : Les derniers résultats d'enquête sur les entreprises disponibles datent de 2009.

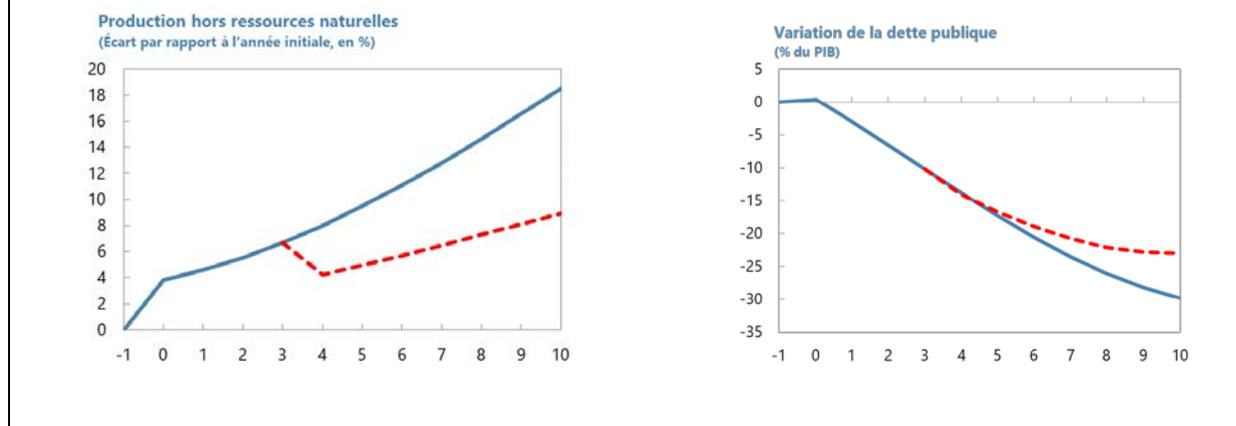
Il convient d'utiliser ces indicateurs avec prudence dans la mesure où ils sont calculés à partir de données fondées sur des perceptions.

20. Dans le scénario de référence, les simulations révèlent que les réformes anticorruption peuvent générer un gain de croissance de 1,8 % par an en moyenne pour les dix prochaines années (Graphique 8). Les réformes sont étalonnées de façon à ce que : i) la réduction des pots-de-vin stimule l'investissement du secteur privé de 14 à 16 % du PIB en dix ans et fasse ainsi progresser le Congo d'un décile dans le classement des pays d'Afrique subsaharienne ; ii) la rentabilité de l'investissement public passe de 0,43 à 0,58, ce qui correspond au niveau médian des pays d'Afrique

subsaharienne¹⁵ ; iii) les recettes non pétrolières augmentent de 2 points de pourcentage du PIB¹⁶ ; et iv) la fixation erronée des prix des exportations de pétrole brut congolais soit corrigée, ce qui permettrait d'accroître les recettes pétrolières totales de 7 %¹⁷. Ces réformes ramèneraient en outre la dette publique à un taux de l'ordre de 3 % du PIB par an. De plus, 10 % de l'augmentation de la croissance et près d'un tiers de la réduction de la dette publique seraient le résultat de l'amélioration de la gouvernance du secteur pétrolier.

21. Les retombées positives sur la croissance restent considérables même dans des scénarios moins prudents. Même en cas d'annulation partielle des réformes, les réformes anticorruption entraîneraient une accélération moyenne de la croissance hors secteur pétrolier de 0,8 % par an et une réduction de la dette publique de 2,25 % du PIB par an. Si les autorités adoptent un programme de réformes moins ambitieux, la croissance hors pétrole s'accélérerait tout de même d'environ 1 % par an et la dette publique serait réduite de 2 % du PIB par an (Melina et al., 2019)¹⁸.

Graphique 8. Scénario de référence : Gains macrobudgétaires tirés d'un programme complet de réformes anticorruption



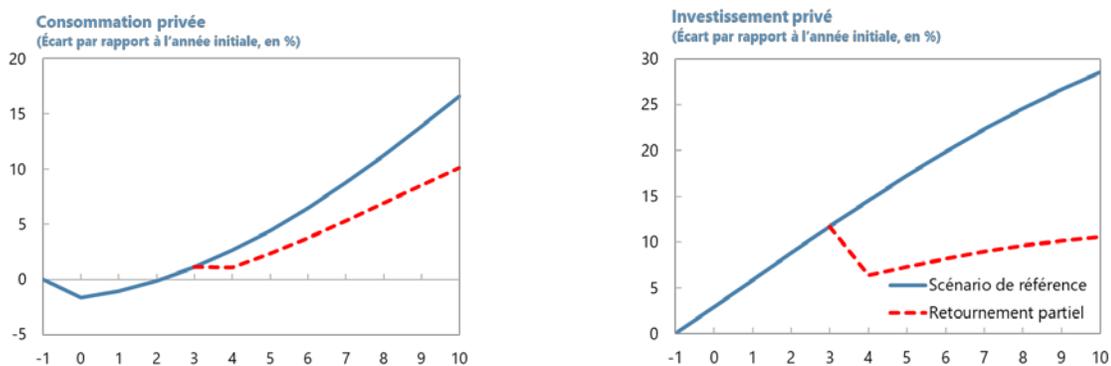
¹⁵ Améliorer l'efficacité de l'investissement public revient à « investir dans l'investissement » : cela peut être un puissant vecteur d'accroissement de la production (Berg et autres, 2015).

¹⁶ Estimation du département des finances publiques avec un indice d'efficacité compris entre 0 (médiocre) et 1 (excellent). Il s'agit d'une estimation relativement prudente étant donné que les réformes de la gestion des finances publiques peuvent permettre d'accroître bien plus les recettes.

¹⁷ Ce chiffre indicatif est tiré d'un rapprochement effectué par les services du FMI. Si le pétrole brut congolais était vendu au prix du Brent, les autorités seraient en mesure d'accumuler 14 % de recettes pétrolières supplémentaires. Si environ 7 % des recettes sont dues à la qualité inférieure du brut congolais, alors les 7 % restants pourraient représenter les recettes perdues à cause de la corruption.

¹⁸ Les paramètres d'étalonnage des deux scénarios figurent dans le document établi par Melina et al. (2019).

Graphique 8. Scénario de référence : Gains macrobudgétaires tirés d'un programme complet de réformes anticorruption (suite et fin)



Sources : simulations du modèle DIGNAR et calculs des services du FMI.

Notes : l'axe des abscisses indiquent les années. Les changements de politique ont lieu au cours de l'année 0. La ligne rouge se rapporte à un scénario où les réformes sont partiellement annulées au cours de l'année 4.

Conclusion

22. Les autorités ont déjà pris des mesures concrètes pour faire part de leur volonté plus ferme de combattre la corruption. Elles ont publié une étude diagnostique sur la gouvernance, approuvée par le gouvernement, qui a servi de base à leur stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption. Pour appuyer cette stratégie, elles ont adopté des lois visant à établir une commission de lutte contre la corruption dotée de pouvoirs d'enquête et instauré l'obligation pour les principaux responsables politiques de déclarer leur patrimoine.

23. Les autorités ont défini plusieurs mesures visant à améliorer la rentabilité de l'investissement public, y compris des réformes concernant la comptabilité publique, l'exécution du budget et les contrôles internes et externes. Les autorités se sont déjà engagées à : i) publier des informations précises sur le niveau et la composition de l'investissement public ; ii) mener une enquête de suivi de l'investissement dans l'optique d'améliorer la rentabilité de l'investissement public ; iii) renforcer les contrôles externes en adoptant une loi sur l'organisation et les fonctions de l'institution supérieure d'audit du Congo (la Cour des comptes et discipline budgétaire (CCDB)) et les décrets d'application correspondants ; et iv) restructurer le système d'audit interne et mettre en place un mécanisme de coordination des travaux menés par des institutions d'audit internes et externes.

24. Les autorités ont également pris des mesures encourageantes pour améliorer la gouvernance du secteur pétrolier et accroître la responsabilisation de la SNPC. En 2017, le

Conseil des ministres a émis un décret portant révision des statuts de la SNPC dans lequel les responsabilités liées aux fonctions exercées au nom de l'État sont clarifiées¹⁹. Des efforts ont également été déployés pour accroître la transparence des informations échangées entre le ministère des Finances, le ministère des Hydrocarbures et la SNPC. À la fin de l'année 2018, le gouvernement a en outre soumis au Parlement des projets de modification de la loi obligeant la SNPC et ses filiales à publier leurs états financiers audités. La société a déjà publié en ligne des accords de partage de la production et accepté de publier les contrats gagés sur le pétrole qui donnent à d'autres entreprises des droits sur la part de la production pétrolière revenant à l'État. En outre, les mesures prises devraient être associées à une modification des modalités des accords de partage de la production et à des mesures visant à réduire les risques de corruption dans le commerce du pétrole. L'arrivée à échéance de certains accords de partage de la production ces prochaines années donne aux autorités l'occasion de renégocier ces contrats et de faire en sorte qu'ils soient plus satisfaisants pour l'État.

25. D'autres réformes du secteur pétrolier devraient être envisagées. Premièrement, les autorités devraient vérifier les frais de recouvrement réclamés par les sociétés pétrolières. Deuxièmement, pour réduire les risques de corruption liés au négoce de pétrole, la SNPC devrait publier des informations détaillées sur les volumes, prix, ventes et acquéreurs de pétrole. Ces mesures devraient être complétées par un cadre renforcé de lutte contre le blanchiment de capitaux permettant de prévenir et de repérer les transactions illicites liés au commerce de pétrole. En outre, un audit et un contrôle indépendants de tous les flux financiers entre la SNPC et le budget général de l'État contribueraient à accroître la responsabilisation des autorités en ce qui concerne l'utilisation des recettes pétrolières.

¹⁹ Article 59 des statuts de 2017 de la SNPC.

Bibliographie

- Berg A, E F Buffie, C Pattillo, R Portillo, A F Presbitero and L F Zanna. 2015. "Some misconceptions about public investment efficiency and growth", IMF Working Paper, No. 15/272.
- Bertelsmann Transformation Index Country Report for Congo, (2016–18).
- European Commission. 2014. *Projet de renforcement de la Gouvernance des Finances Publiques (PGFIP), Programme 10ème FED de l'Union Européen pour la République du Congo.*
- European Commission. 2013. *Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) Assessment in the Republic of Congo (2013)*, Washington, DC: World Bank.
- Extractive Industries Transparency Initiative/Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI/ITIE). 2016. *Report for Republic of Congo December 2016.*
- _____. 2015. *The EITI, National Oil Companies and the First Trade.* EITI International Secretariat brief. March 2015.
- _____. 2014. *Report for Republic of Congo.*
- International Monetary Fund. 2018a. "Review of 1997 Guidance Note on Governance—A Proposed Framework for Enhanced Fund Engagement." IMF Board paper.
- _____. 2018b. "Public Investment Management Assessment – Review and Update." IMF Board paper.
- _____. 2017a. "The Role of the Fund in Governance Issues — Review of the Guidance Note — Preliminary Considerations."
- _____. 2017b. "The Role of the Fund in Governance Issues — Review of the Guidance Note — Preliminary Considerations – Background Notes", Staff Supplement.
- _____. 2016. "Corruption: Costs and Mitigating Strategies," Staff Discussion Note 16/05.
- _____. 2015. "Making Public Investment More Efficient," IMF Policy Paper.
- _____. 1997. "The Role of the Fund in Governance Issues—Guidance Note," July, EBS/97/125.
- Longchamp and Perrot. 2017. "Trading in corruption: evidence and mitigation measures for corruption in the trading of oil and minerals." U4 issue.

Melina, Giovanni; [Susan S. Yang](#) and [Luis-Felipe Zanna](#). 2016. "Debt Sustainability, Public Investment, and Natural Resources in Developing Countries: the DIGNAR Model." *Economic Modelling* [52\(Part B\)](#): 630–649.

OECD, 2016. *Corruption in the Extractive Value Chain: Typology of Risks, Mitigation Measures and Incentives*. Paris: OECD.

Rapport sur la Gouvernance et la Corruption : République du Congo. 2018. Available on https://www.finances.gouv.cg/fr/rapport-corruption-gouvernance_200618

U.S. Department of State, Investment Climate Statements for 2016, Republic of Congo.

World Bank. 2017a. *Republic of Congo: Poverty Assessment Report Education, Jobs and Social Protection for a Sustainable Reduction of Poverty*. Washington, DC: World Bank.

_____. 2017b. The Republic of Congo — Systematic Country Diagnostic (2017) Draft, Washington, DC: World Bank [*The Congolese authorities have endorsed the SCD, which is being submitted to the World Bank Board of Directors for approval.*]

_____. 2017c. IDA Project Appraisal Document on a proposed credit, integrated Public Sector Reform Project, Report No. PAD2064, AFR Region, Governance of Global Practice, Washington, DC: World Bank.

_____. 2017d. Integrated Public-Sector Reform Project (P160801) for the Republic of Congo, Washington, DC: World Bank.

_____. 2016 a. Republic of Congo, Policy Note on Economic Diversification, Toward a more diversified economy—Recent developments and the road ahead, Washington, DC.

_____. 2016 b. Note de Politique Marchés Publics. Not published.

_____. 2016c. "World Bank Group Country Opinion Survey 2015: The Republic of Congo."

_____. 2015. Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR), Washington, DC: World Bank.

_____. 2007. *The Many Faces of Corruption — Tracking Vulnerabilities at the Sector Level*, edited by J.E. Campos and S. Pradhan, The International Bank for Reconstruction and Development. The World Bank, Washington, DC.

Appendice I. Lettre d'intention

Brazzaville, le 25 juin 2019

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'intention

Madame la Directrice Générale,

L'économie des pays membres de la CEMAC a été gravement affectée par la baisse des cours internationaux du pétrole en 2014. La stratégie régionale adoptée en 2016 a contribué à éviter une crise immédiate qui avait causé la baisse rapide des réserves de change de la Banque Centrale régionale (BEAC). Pourtant, la situation économique régionale demeure difficile avec une croissance ralentie et une position extérieure affaiblie. Pour la République du Congo, cette crise est accentuée par notre dette dont le service a obéré de manière significative nos dépôts à la BEAC et les réserves de change de la région. De plus, les problèmes de sécurité et les faiblesses de notre système de gouvernance et de lutte contre la corruption ont contribué à affaiblir notre résilience aux chocs. Dans ce contexte, la contraction de l'activité économique dans notre pays s'est accentuée en 2017 et 2018. La crise a dégradé nos marges de manœuvre, ralenti nos efforts de développement et affecté le secteur financier. Elle a par ailleurs fortement réduit notre capacité à honorer, dans les délais, le service de notre dette publique qui est devenue non soutenable.

Le gouvernement a élaboré un ambitieux programme de réformes, conformément aux orientations du sommet des Chefs d'État de la CEMAC de Décembre 2016. En vue de soutenir l'effort de reconstitution des réserves de change régionales, le gouvernement a adopté un programme de relance économique dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Ce programme vise à stimuler une croissance soutenue, durable, et inclusive tout en créant un système économique ouvert, transparent et équitable. Ce programme repose sur (i) un ajustement budgétaire résolu pour corriger les déséquilibres macroéconomiques accompagné par une restructuration de la dette publique pour la rendre soutenable, (ii) une stratégie pour protéger les populations vulnérables des conséquences de la crise, (iii) des réformes hardies pour renforcer la gouvernance, y compris la transparence dans la gestion des ressources naturelles, et les capacités statistiques, (iv) des mesures pour sauvegarder la solidité du secteur financier et (v) des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et diversifier notre économie.

Le gouvernement sollicite l'appui du FMI pour la mise en œuvre de son programme de relance économique. Le Mémoire de Politiques Économique et Financière (MPEF) ci-joint décrit les objectifs du programme économique et financier pour lequel le gouvernement sollicite un accord triennal soutenu par le FMI pour un montant total équivalent à 200 pourcent de la quote-part de la République du Congo, soit 324 millions de DTS. Le soutien du FMI devrait renforcer la crédibilité financière du gouvernement nécessaire pour le renforcement durable de notre position extérieure et de nos finances publiques. Combiné avec nos efforts de renforcement de la gouvernance, ce soutien permettra une réduction significative et durable de la pauvreté et une croissance plus résiliente et plus stable. Le gouvernement est convaincu que les politiques décrites dans le MPEF attaché à cette lettre sont adéquates pour atteindre les objectifs de son programme, mais il va prendre toutes mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires. Le gouvernement consultera le FMI avant l'adoption desdites mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

Le gouvernement consent à communiquer au FMI les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint. Par ailleurs, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport des services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

/s/

SEM Clément MOUAMBA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
République du Congo

/s/

Calixte NGANONGO
Ministre des Finances et du Budget
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes : - Mémoire de Politiques Économiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Mémorandum de Politiques Economiques et Financières 2019–22

I. CONTEXTE

1. **La stabilisation de la situation économique de la CEMAC nécessite l'engagement de tous les pays membres.** Les économies de la zone CEMAC ont été fortement affectées par la baisse des prix du pétrole. Cette crise s'est manifestée par une baisse de la croissance, une chute des recettes fiscales, une érosion des réserves de change et une contraction de la liquidité bancaire. À l'issue de leur réunion du 23 décembre 2016 à Yaoundé, les Chefs d'Etats ont souligné l'importance de la contribution de tous les pays de la CEMAC à l'ajustement régional avec le soutien du FMI. Le conseil d'administration du FMI a déjà approuvé des arrangements de trois ans pour le Cameroun, le Tchad et le Gabon en 2017 et a augmenté son soutien sous la Facilité Élargie de Crédit (FEC) de trois ans pour la République Centrafricaine. La République de Guinée Equatoriale a mis en œuvre en 2018 un programme de référence non financier suivi par les services du FMI.
2. **De concert avec les autres pays de la CEMAC, le Congo sollicite l'assistance du FMI afin de contribuer au rétablissement de la stabilité extérieure de la région, de renforcer la soutenabilité budgétaire et de relancer l'agenda de développement.** En effet, les mesures que nous avons déjà mises en œuvre se sont avérées insuffisantes pour résorber les déséquilibres intérieurs et extérieurs. L'économie non-pétrolière continue de se contracter, le secteur bancaire subit les contrecoups de la récession, la dette publique demeure insoutenable et le gouvernement continue d'accumuler des arriérés. Les faiblesses dans la gouvernance économique et financière ont exacerbé les vulnérabilités de notre économie et réduit sa résilience aux chocs exogènes. Pour relever ces défis, le gouvernement sollicite le soutien du FMI dans le cadre d'un programme économique et financier au titre de la FEC.
3. **Le présent mémorandum décrit l'évolution économique récente, les perspectives économiques pour 2019 et le moyen terme.** Il décline les objectifs du programme et les politiques et mesures envisagées pour les atteindre.

II. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

4. **La récession qui frappe notre économie depuis 2016 s'est aggravée en 2017 avant une stabilisation en 2018.** La contraction du PIB de 2,8 pourcent en 2016 provenait tant de la baisse de la production du secteur pétrolier (-1,5 pourcent) que celle du secteur non pétrolier (-3,2 pourcent), en relation avec la chute drastique des cours du pétrole. L'activité dans le secteur des bâtiments et travaux publics a enregistré une baisse de près de la moitié suite à la réduction des investissements publics. La récession en 2017 et 2018 s'est manifestée par l'accélération des licenciements dans les secteurs parapétrolier, BTP, hôtellerie et brassicole et ce malgré la croissance de la production pétrolière due à l'entrée en production du gisement de Moho Nord. La baisse de la demande intérieure a déclenché une décélération de l'inflation à 1,28 pourcent (moyenne de la période) en

2018 contre 3,2 pourcent en 2016. Ces évolutions ont entraîné une baisse drastique de nos avoirs extérieurs nets imputés à 252 milliards de Francs CFA à fin 2018, de 461 milliards en 2016.

5. La balance courante s'est récemment améliorée grâce aux évolutions favorables du secteur pétrolier, mais les avoirs extérieurs nets demeurent à des niveaux historiquement bas.

D'abord, l'excédent du compte courant de 13,8 pourcent du PIB en 2013 était passé à un déficit moyen de 38,8 pourcent du PIB sur la période 2014-2016 en raison d'une baisse de la production domestique et des prix du pétrole, ainsi que des importations élevées associées aux projets d'investissements publics et privés. Ensuite, Le déficit s'est amélioré à 5,9 pourcent du PIB en 2017 avant de passer en excédent en 2018 pour la première fois depuis 2014 grâce à l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers et l'accroissement des prix du pétrole. Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale régionale ont chuté de plus de 5 milliards dollars à la fin 2014 (représentant plus de 7 mois d'importations) à environ 505 millions de dollars US à fin 2018 (moins d'un mois d'importations). Ce niveau actuel des réserves demeure éloigné du seuil de 4 à 5 mois d'importations recommandé pour les pays exportateurs de pétrole opérant sous un régime de taux de change fixe. Ces déficits continuent d'exacerber la vulnérabilité extérieure de la zone CEMAC.

6. Les recettes budgétaires ont baissé de manière drastique avec la chute des cours du pétrole et la récession. Entre 2014 et 2018, les recettes totales se sont écroulées de 48 à 29 pourcent du PIB.

- L'essentiel de cette perte, qui est plus que proportionnelle à celle des cours pétroliers, provient des recettes pétrolières et cela s'explique par plusieurs raisons : (i) l'atténuation de l'effet de seuil de prix haut dans la majorité des contrats pétroliers en cours de validité, (ii) la suppression de cet effet sur les licences renouvelées en 2014 et 2015, (iii) la renégociation, alors que les prix internationaux étaient encore élevés, de la plupart des contrats de partage de production avant terme ou presque à terme avec un relèvement du seuil de prix haut censé augmenter la part de l'Etat quand les prix sont supérieurs audit seuil, (iv) du fait de nouveaux développements sur les champs notamment réattribués, une proportion élevée de la production est affectée aux sociétés pétrolières en récupération accélérée des coûts de développement. La baisse des recettes est due aussi à des faiblesses dans la gouvernance du secteur que nous avons commencées à régler.
- Les recettes non pétrolières ont baissé d'environ 6,7 points de pourcentage du PIB non-pétrolier entre 2014 et 2018 du fait de la récession. De plus, les exonérations de taxes accordées dans le cadre de la charte des investissements ont pesé sur les recettes budgétaires, tout comme les exonérations exceptionnelles qui ont représenté un total de 505,7 milliards de francs CFA entre 2015 et 2018.

7. La lenteur dans la correction des déséquilibres extérieurs reflète les rigidités dans la structure de nos dépenses, en partie dues à des ventes anticipées de pétrole.

- Pour combler le déficit d'infrastructures, le gouvernement avait lancé un programme d'investissement public ambitieux qui a placé le taux d'investissement public à 77,5 pourcent

du PIB non pétrolier en 2014, avant de baisser à 5,5 pourcent en 2017–18 pourcent du PIB non pétrolier. Ce programme incluait la réalisation d'infrastructures importantes notamment pour les jeux africains de 2015 et la municipalisation accélérée de plusieurs départements. À cela s'ajoute d'autres investissements comme les routes Pointe-Noire — Brazzaville (510 km), Brazzaville — Ouesso (1100 km), le centre de conférences internationales de Kintélé, l'Université Denis Sassou N'Guesso, le projet Eau pour Tous, le complexe industriel de Maloukou, la Centrale Electrique du Congo (CEC) de Pointe-Noire, etc. Une partie de ces investissements a été financée par des engagements sur la part du gouvernement dans la production future de pétrole à travers des accords particuliers avec les compagnies pétrolières de la place et des contrats de préfinancement avec les négociants internationaux de brut. Ces engagements donnent le droit à ces partenaires de prélever les barils de pétrole du gouvernement pour des montants équivalents au service de la dette correspondante.

- Les dépenses courantes ont augmenté de 43 à 52 pourcent du PIB non pétrolier entre 2015 et 2018 pour honorer les accords avec les partenaires sociaux et maintenir un niveau de service public acceptable. La révision de la grille salariale a fait l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux et le gouvernement en 2013. Dans ce cadre, le point d'indice a augmenté de 25 points en 2014 passant de 200 à 225 pour s'établir à 300 en 2017, soit une hausse de 100 points représentant 50 pourcent de la valeur du point d'indice en 2013. Par conséquent et en prenant en compte l'augmentation des effectifs de la fonction publique, le ratio de la masse salariale rapporté au PIB non-pétrolier a augmenté de 11,4 pourcent en 2014 à 14,3 pourcent en 2018. De plus, le gouvernement a maintenu sa politique de subvention des prix de l'énergie à travers la fourniture sans contrepartie à la CORAF de brut (moyenne annuelle de 6 pourcent du PIB non pétrolier entre 2014 et 2018) et la couverture du fonctionnement de la CEC de Pointe-Noire par des ponctions effectuées par l'investisseur sur le pétrole du gouvernement. Les autres dépenses primaires courantes ont cependant baissé de 4 points de pourcentage du PIB non pétrolier entre 2014 et 2018, y compris du fait du resserrement des dépenses sur charges communes.

8. La dette publique est devenue insoutenable du fait de l'accumulation de déficits budgétaires excessifs. Depuis le point d'achèvement de l'initiative PPTE, la dette publique du Congo a augmenté de près de 5 fois passant de 20 pourcent en 2010 pour atteindre 87,8 pourcent du PIB en 2018, bien au-dessus de la limite communautaire de 70 pourcent. La dette extérieure représente 61,3 pourcent du PIB et est constituée principalement des prêts officiels de la Chine (21,4 pourcent du PIB) et des prêts contractés en 2014–15 et remboursables en cargaisons de pétrole (16,4 pourcent du PIB). La dette domestique a également augmenté à 26,5 pourcent du PIB en 2018 dont l'essentiel représente des arriérés envers les fournisseurs locaux et les avances statutaires de la BEAC. Ce niveau de la dette publique n'inclut pas les arriérés réclamés par le secteur privé domestique mais rejetés à l'issue d'un recensement conduit par nos services. Il ne comprend pas non plus la dette contractée par les accords particuliers avec les compagnies pétrolières. Pour réduire les incertitudes sur le niveau de la dette domestique, nous avons effectué un audit—par un cabinet de réputation internationale—de la dette intérieure pour la période 2014–16. L'audit s'est focalisé sur les arriérés intérieurs commerciaux dus au secteur privé. Le rapport des résultats de cet

audit, a été finalisé en Avril 2019. Nous avons aussi effectué un recensement des contrats particuliers avec les compagnies pétrolières. Le service annuel de la dette totale est estimé en moyenne à 1,4 milliards dollars entre 2019 et 2022, dont 47 pourcent sont dus à la Chine et aux négociants en pétrole.

9. Les agrégats monétaires ont été marqués par un resserrement de la liquidité bancaire causé par la contraction de l'activité économique. En effet, les avoirs extérieurs nets ont connu une baisse significative en relation avec la chute des recettes d'exportation. De même, les dépôts du gouvernement à la BEAC ont chuté de FCFA 1300 milliards en 2014 (19 pourcent du PIB) à FCFA 64 milliards en 2018 (1 pourcent du PIB). Les dépôts bancaires ont baissé de 60 pourcent entre 2014 et 2018, en lien avec la contraction des activités du secteur hors pétrole. Les crédits à l'économie se sont contractés du fait de l'atonie de la demande intérieure. L'augmentation du recours au financement bancaire domestique par le gouvernement a aussi contribué à la baisse du crédit disponible pour les entreprises privées. Pour améliorer le financement des activités productives, la BEAC a déplafonné les montants du refinancement bancaire qui sont déterminées au niveau régional plutôt qu'au niveau national comme c'était le cas précédemment.

10. La situation du système financier s'est dégradée suite à la baisse de l'activité économique et aux difficultés de trésorerie de l'État. Les créances en souffrance ont augmenté à 287,1 milliards de francs CFA à fin 2018 en hausse de 30,9 pourcent comparativement à fin 2017. Elles ont représenté 23,1 pourcent des crédits bruts contre 16,5 pourcent à fin 2017 et 4,8 pourcent à fin 2016. Cette hausse des créances en souffrance est notamment imputable aux difficultés de recouvrement auprès de certains clients opérant dans le secteur des BTP du fait du rallongement des délais de paiement des factures de l'État, ainsi qu'à la morosité des activités des secteurs immobiliers, parapétroliers etc. Par ailleurs, les avoirs extérieurs nets du système bancaire ont enregistré une forte chute, passant de 2768 milliards de FCFA à fin 2014 à 252 milliards à fin 2018, du fait des déficits de la balance des paiements. Sur le plan prudentiel, moins de la moitié des établissements du système bancaire respecte la totalité des normes édictées par la COBAC. Aussi, quatre établissements affichent des difficultés substantielles, notamment en ce qui concerne la représentation du capital minimum. Deux parmi ces établissements bancaires sont en défaut par rapport au critère de solvabilité. Ces deux banques, dont une publique, détiennent 4 pourcent du marché et ne présentent, néanmoins, pas de risque systémique.

11. Le Gouvernement a fait des progrès dans l'amélioration de la gestion des finances publiques, gouvernance et la lutte contre la corruption. Des avancées ont été réalisées avec la transposition du cadre harmonisé des finances publiques de la CEMAC. La loi sur la transparence et la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) approuvée par la CEMAC ont été votées et promulguées. Les décrets de transposition des directives sur (i) la Nomenclature Budgétaire de l'État (NBE), (ii) le Plan Comptable de l'État (PCE), (iii) le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) et (iv) le Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) ont été adoptés au cours du premier trimestre de 2018. Le Trésor a également rapatrié avant fin 2018 les dépôts du compte libre en Chine (FCFA 51 milliards ou 0,8 pourcent du PIB) mais les dépôts du gouvernement à la BEAC ne s'élèvent qu'à FCFA 64 milliards à fin 2018. Nous avons également conclu en Avril 2018 un

recensement physique des agents civils de l'Etat qui a identifié 61.868 fonctionnaires actifs et 1.500 contractuels embauchés par la fonction publique. Ces chiffres excluent les hauts fonctionnaires/hommes politiques, magistrats, auditeurs et fonctionnaires aux ambassades. Le recensement a permis également l'identification de 9000 fonctionnaires fictifs. En Juin 2018, le Gouvernement a préparé et publié en consultation avec les services du FMI, un rapport diagnostic qui analyse les faiblesses de la gouvernance et de la corruption à travers (i) l'état de droit, (ii) la gestion des finances publiques, (iii) la surveillance du secteur financier, (iv) le climat des affaires, (v) la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux (LBC), et (vi) le régime anti-corruption. Le rapport établit également une stratégie de lutte contre la corruption. Dans ce contexte, nous avons adopté les mesures suivantes :

- Adoption par le Parlement d'un amendement à la loi portant création de la SNPC pour rendre obligatoire chaque année la publication des audits de ses comptes financiers ainsi que ceux de ses filiales.
- Publication en ligne des contrats de partage de production, ainsi que les états financiers audités de la SNPC pour 2012–17.
- Publication sur les sites web du ministère des finances et de l'Institut National de Statistique des tableaux d'indicateurs économiques.²³
- Achèvement d'une revue des sauvegardes budgétaires.
- Adoption par le Parlement de trois lois relatives a (i) la création d'une Haute Autorité Anti-Corruption indépendante avec des pouvoirs d'investigation ; (ii) la mise en œuvre de l'obligation constitutionnelle de déclaration de patrimoine, et (iii) la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

12. Malgré ces progrès, des défis importants persistent dans la gouvernance et la lutte contre la corruption. En effet, les enquêtes nationales et les audits de secteurs clés de l'économie montrent qu'il reste des difficultés systémiques qui limitent le potentiel de croissance du Congo. La faible disponibilité d'informations et de statistiques sur les services publics est un autre indicateur des défis de la gouvernance et de la transparence.

13. Pour améliorer le climat des affaires, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a adopté en juillet 2016 un agenda de réformes qui vise à simplifier trente procédures afférentes au cycle de vie de l'entreprise dans les domaines où le pays enregistre les plus mauvais résultats. Il s'agit de la création d'entreprises, du paiement des impôts et des cotisations sociales, du commerce transfrontalier et de la délivrance des titres de propriété et permis de construire. Dans le cadre de la simplification des formalités de création d'entreprise, le gouvernement a : (i) rendu optionnel l'authentification notariée des statuts pour les Sociétés à

²³ Ces tableaux incluent des données mensuelles sur le taux d'inflation, les prévisions trimestrielles du Tableau des Operations Financières de l'Etat, et la situation trimestrielle de la dette publique (extérieur et intérieur) y compris le stock et le service.

Responsabilité Limitée (SARL) conformément aux actes uniformes révisés de l'OHADA ; et (ii) Il a adopté un décret en avril 2019 établissant la signature électronique pour toutes les administrations impliquées dans la création d'entreprises. Pour assurer une conduite à bonne fin des différentes réformes, le Gouvernement a créé par Décret No. 2017-42 du 28 Mars 2017 un Comité interministériel du climat des affaires incluant les partenaires techniques et financiers.

14. La pauvreté a reculé, mais les inégalités se sont accentuées au cours des dernières années. La forte croissance enregistrée par le Congo avant 2015 a permis de réduire la pauvreté de 51 pourcent en 2005 à 36 pourcent en 2015. Cependant, les inégalités se sont accrues. La proportion de personnes vulnérables est passée de 29 pourcent à 33 pourcent entre 2005 et 2011 et le taux de pauvreté en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire a dépassé 70 pourcent selon les statistiques de la Banque mondiale.

15. Afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle, le Gouvernement a lancé une série de programmes de filets sociaux, dont Lisungi. Mis en œuvre avec la Banque Mondiale, l'objectif de Lisungi est d'établir les éléments d'un programme national de filets sociaux de sécurité et de mettre une phase pilote de transfert de fonds afin d'améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation des ménages les plus pauvres. Le programme a enregistré des résultats satisfaisants, notamment²⁴: (i) l'octroi de transferts monétaires trimestriels à 7975 ménages et 1361 personnes âgées et (ii) l'amélioration de la fréquentation des centres de santé, de la participation scolaire et de la productivité des populations impactées, grâce au suivi de la conformité des bénéficiaires aux conditionnalités du projet en matière de santé et d'éducation. Le total des lignes budgétaires associées est de 277,9 milliards de FCFA (10.9 pourcent du PIB non pétrolier) sur l'année 2018, dont 35,8 milliards pour les filets sociaux. Cependant, les décaissements prévus pour les filets sociaux n'ont pas pu être réalisés à cause des contraintes budgétaires de l'Etat.

III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES A MOYEN-TERME

16. Les prévisions dans le cadre d'un scénario sans programme suggèrent une forte contraction du PIB pendant les années à venir, malgré les tendances positives dans le secteur pétrolier jusqu'en 2020. L'effondrement de la croissance proviendrait de l'ajustement budgétaire brutal qui serait inévitable et du tarissement des avoirs extérieurs nets qui compliquerait le financement des importations. De plus, l'augmentation de la dette publique mènerait à une perte de confiance des investisseurs, exacerberait l'accumulation des arriérés y compris des dépenses sociales prioritaires et accroîtrait les créances en souffrance du secteur bancaire. La difficulté de mettre en œuvre une politique contracyclique réside dans la réduction de nos marges de manœuvres que nous comptons reconstituer dans le cadre de notre programme économique et financier soutenu par le FMI.

17. Les prévisions dans le cadre du programme montrent un retour graduel de la

²⁴ Lisungi a repris ses paiements auprès des ménages depuis le premier trimestre 2018, grâce uniquement au financement de Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement.

croissance du PIB. Ainsi, après un recul estimé à 5,5 pourcent en 2018, la croissance du PIB non pétrolier se redressera graduellement vers son potentiel de 4 pourcent dans le moyen terme. Le retour de la croissance non-pétrolière serait soutenu par le redressement des déséquilibres macroéconomiques, le retour de la confiance et le remboursement des arriérés dus au secteur privé. De plus, les réformes structurelles décrites dans notre Plan National de Développement (PND) viseraient à améliorer le climat des affaires et diversifier le secteur non-pétrolier ainsi qu'à renforcer la gouvernance, y compris la transparence. La croissance du secteur pétrolier sera portée par l'augmentation de la production grâce au gisement de Moho Nord et à la relative stabilité du cours international du baril de pétrole autour de US\$ 60. A mesure que les ajustements budgétaire et monétaire se relâchent, le taux d'inflation devrait augmenter tout en restant dans les limites souhaitées pour la convergence des économies de la région.

IV. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER AU COURS DE 2019–22

18. Le Programme Régional Economique et Financier (PREF) 2019–22 s'inscrit dans l'objectif régional d'assurer la stabilité de notre zone monétaire. Il vise à apporter notre contribution à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la zone d'abord à trois mois d'importations à l'horizon 2021, et sur le plus long terme, à des niveaux plus élevés compatibles avec le régime de change fixe et la structure économique de nos pays. Conformément au 5^{ème} pilier sur la coopération internationale, le Congo sollicite la mise en œuvre d'un programme à moyen terme soutenu par la FEC. Ce programme permettra de réduire le fardeau de notre dette publique qui menace nos perspectives de développement. Pour ce faire, il s'articule autour de cinq piliers que sont : (i) l'ajustement budgétaire supporté par une restructuration de la dette publique pour la rendre soutenable, et permettre la protection des populations vulnérables, y compris les femmes, (ii) la sauvegarde de la stabilité du secteur financier (iii) le renforcement de la gouvernance, y compris la transparence, (iv) le renforcement des capacités statistiques, et (v) des réformes structurelles pour l'amélioration du climat des affaires, la diversification économique et l'intégration régionale. Ce programme est soutenu par la politique monétaire régionale, et par nos partenaires techniques et financiers (PTFs).

Ajustement budgétaire

19. Notre programme de rééquilibrage des finances publiques s'articule autour de trois axes. Le premier est l'ajustement budgétaire pour aligner les dépenses avec des niveaux réalistes de recettes et de financement et permettre un ajustement du solde courant de la balance des paiements compatible avec la stabilité extérieure. Cet ajustement ne sera cependant pas suffisant pour restaurer la soutenabilité de la dette et devra être supporté par un **deuxième axe** qui comprend une restructuration de cette dette qui devrait contribuer aussi aux assurances de financement nécessaires au programme. **Le troisième** est le renforcement de la gestion des finances publiques et de la transparence budgétaire pris en charge par notre agenda de réformes de la gouvernance et pour lutter contre la corruption.

Objectifs de moyen terme de la politique budgétaire

20. Notre politique budgétaire à moyen terme sera ancrée sur une réduction du déficit primaire non pétrolier tout en renforçant le soutien aux secteurs sociaux. Le choix de cet ancrage reflète notre objectif de contribuer à l'augmentation des réserves régionales à trois mois d'importation en 2021 et de rendre notre dette publique soutenable. Pour ce faire, nous visons à réduire le déficit primaire de base hors pétrole de 28 pourcent du PIB non pétrolier en 2018 à 17 pourcent du PIB non pétrolier en 2022. Cet ajustement se fonde sur des efforts pour porter les recettes non pétrolières (hors dons) à 34,2 pourcent du PIB non pétrolier en 2022. Les dépenses totales devraient être réduites de façon considérable, mais resteraient à un niveau élevé de 55 pourcent du PIB non pétrolier en 2022 pour renforcer la protection sociale, poursuivre les projets d'investissement en cours, et maintenir un fonctionnement adéquat des services de l'État. Cet effort, combiné à la hausse des recettes pétrolières, aux efforts de rapatriement et la remise des avoirs en devises à l'étranger et aux financements de nos partenaires permettra de reconstituer nos dépôts à la BEAC et de contribuer au renforcement des réserves régionales.

21. Notre programme pour 2019–22 affiche un écart de financement de 1,084 milliards de francs CFA. Cet écart reflète les besoins de financement du budget de l'Etat, après un ajustement budgétaire important, et tient compte d'un besoin de reconstitution de nos dépôts auprès de la BEAC pour augmenter la résilience de notre économie en face de la volatilité des prix de nos ressources naturelles épuisables. Le niveau de dépôts accumulé pendant le programme permettra de maintenir une marge afin de couvrir le service de nos obligations contingentes au cas où elles se matérialiseraient. Le besoin de financement tient compte également de nos besoins à rembourser les arriérés sociaux et ceux dus au secteur privé.

22. Malgré nos efforts d'ajustement, le financement de nos besoins prioritaires ne pourra se faire sans l'appui de nos partenaires financiers extérieurs et domestiques. Pour notre part, nous allons adopter avant fin octobre 2019 une stratégie de privatisation pour contribuer au financement du programme (**repère structurel**). Cette stratégie sera guidée par les résultats d'une étude par un cabinet de réputation internationale avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD), qui permettra d'identifier les entreprises et les actifs publics susceptibles d'être cédés ou mis en concession. Ces actifs pourraient inclure le complexe industriel de Maloukou, les parts de l'Etat dans deux banques commerciales en difficulté, la société d'assurance et la route Brazzaville-Ouesso. Le Ministère des Finances a déjà entamé des discussions avec des investisseurs étrangers pour la privatisation d'une des deux (2) banques. Nous allons solliciter nos partenaires extérieurs et domestiques pour couvrir le gap de financement résiduel à travers de nouveaux financements de la Banque Africaine de Développement (262 milliards de FCFA), du Fonds Monétaire International (259 milliards de FCFA), de la Banque Mondiale (171 milliards de FCFA), et de la France (89 milliards de FCFA). La restructuration de la dette devrait couvrir environ 454 milliards de FCFA soit 42 pourcent du besoin de financement du programme.

23. Nous mettrons en œuvre des mesures pour améliorer la part de l'État dans les ressources pétrolières et sollicitons l'appui de nos partenaires multilatéraux. Nous demanderons une assistance technique du FMI pour porter la part du gouvernement dans les

recettes pétrolières au niveau des meilleures pratiques. Sur la base des résultats de l'assistance technique, nous lancerons d'abord des discussions avec les opérateurs pétroliers pour une révision des contrats de partage de production qui assure à l'État une part plus équitable quel que soit le niveau des prix. Nous avons lancé des appels d'offres à l'issue desquels des cabinets d'audit ont été sélectionnés en vue de la réalisation des audits des coûts pétroliers. Vingt et un (21) lots regroupant l'ensemble des permis d'exploration et d'exploitation en cours de validité ont été constitués à cet effet. Les exercices couverts par ces audits sont 2015 pour huit (8) permis qui n'ont pas donné lieu à un audit et 2016 et 2017 pour l'ensemble des lots. A la date du 31 mai 2019, l'audit d'un seul lot a démarré, les autres lots étant en attente de confirmation du calendrier. Enfin, nous lancerons d'ici fin Septembre 2019 un audit de tous les accords particuliers avec les opérateurs pétroliers. Le gouvernement a soumis au Parlement en mai 2019 un rapport sur tous les accords particuliers en vigueur entre l'Etat et les compagnies qui ont construit des infrastructures financées par des prélèvements en nature (**action préalable**). Nous traiterons les montants résiduels dans le cadre de la restructuration de la dette publique (133). Nous avons demandé à toutes les compagnies de faire enregistrer au ministère des finances tous leurs accords particuliers avec l'Etat en vue d'en établir un recensement exhaustif. Nous envisageons de relancer les discussions avec les opérateurs du secteur pétrolier sur la taxe sur les externalités négatives adoptée par le Parlement en 2011 et l'annulation des exonérations des taxes sur les importations hors biens d'équipements de ce secteur.

24. Nous réduirons les subventions et autres pertes fiscales et budgétaires. Les transferts vers le secteur pétrolier (CORAF, Centrale Electrique du Congo (CEC)) inclus dans le budget de l'Etat seront limités à FCFA 118 milliards en 2019, représentant une baisse de FCFA 206 milliards par rapport à 2018. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a mis en place les mesures suivantes : (i) un contrat de performance avec la CORAF axé sur des efforts de réduction des charges d'exploitation et la baisse des investissements, le paiement par la CORAF du brut mis à sa disposition par l'Etat dans le Compte Unique du Trésor (CUT), la vente, par la CORAF, des produits pétroliers directement aux sociétés de distribution, le recouvrement, par la CORAF, auprès des sociétés de distribution des revenus issus de la vente des produits pétroliers, une revue trimestrielle par les ministères en charge des finances, du commerce et des hydrocarbures des paramètres de pilotage du mécanisme de tarification des produits pétroliers finis ; (ii) réduction des livraisons de brut de la part de l'Etat du fait de l'effet de l'augmentation des livraisons par les sociétés pétrolières ; (iii) relance à la CORAF en vue du recouvrement de l'excédent par rapport à la subvention prévue dans la Loi des Finances ; (iv) conditionnement du paiement de la subvention à la CEC par : la transmission trimestrielle des dépenses justifiant la subvention et à la présentation du chiffre d'affaires de la CEC incluant la créance du secteur de l'énergie. D'ici fin Décembre 2019, nous lancerons un audit organisationnel, commercial, et financier de la CORAF et de la CEC pour identifier les réformes nécessaires afin d'assurer leur viabilité financière et permettre une élimination graduelle des subventions publiques.

25. Nous réaliserons une étude sur les exonérations de la charte des investissements pour retirer les avantages dont bénéficient les opérateurs qui n'ont pas investi comme prévu. Enfin, nous avons mis un terme aux exonérations exceptionnelles données de façon discrétionnaire par le ministre des finances. La Loi de Finances 2019 intègre toutes les dépenses budgétaires de l'Etat y

compris celles liées aux prélèvements pétroliers. Ainsi, elle: (i) interdit les paiements des dépenses qui ne sont pas passées par les procédures budgétaires régulières et (ii) précise les conditions de régularisation des paiements en procédures d'urgence.

26. Le gouvernement adoptera d'autres réformes pour améliorer la gestion des finances publiques et le contrôle des risques budgétaires. Nous lancerons, avec l'assistance de la Banque Mondiale, une enquête sur le suivi des projets d'investissement initiés depuis 2014 pour évaluer leur efficacité. Nous effectuerons également une Evaluation de la Gestion des Investissements Publics (PIMA). Nous interconnecterons les systèmes d'information des douanes (SYDONIA) et des impôts (SYSTAF) avant fin Juin 2019. A l'image des administrations douanières, les centres des impôts seront interconnectés avant fin Juin 2019 afin de permettre l'interconnexion du SYDONIA et du SYSTAF. Le gouvernement préparera un rapport sur les entreprises publiques au plus tard fin Septembre 2019 afin d'améliorer sa stratégie de gestion. Le gouvernement travaillera (i) à l'extension du champ des finances publiques pour intégrer les fonds de sécurité sociale et les administrations locales, et (ii) au renforcement de la collecte et de la diffusion des données sur la dette garantie par l'Etat et les passifs conditionnels afin de permettre une analyse plus complète du portefeuille du gouvernement.

27. D'autres actions prioritaires pour le moyen terme concernent (i) le passage à une version plus élaborée du système d'information de la gestion des finances (SIGFIP) pour accompagner la mise en œuvre des réformes, l'application transparente des restrictions appropriées sur les engagements de dépenses publiques ; (ii) la préparation, le vote et la publication à bonne date des lois de règlement et (iii) la mise en place des conditions d'une gestion optimale des emplois et des salaires de l'Etat. Le gouvernement procédera à la mise à jour de son plan d'actions pour améliorer la gestion des finances publiques. Ce plan s'appuiera sur les résultats de l'évaluation du cadre de la dépense publique (PEFA) de 2014, les recommandations du PEMFAR ainsi que les résultats des différentes missions d'assistance technique du FMI. Les mesures de mise en œuvre des directives de la CEMAC seront également intégrées.

Politique Budgétaire en 2019

28. Nous avons approuvé le 28 décembre 2018 un budget 2019 conforme aux paramètres du programme. Ce budget consolide l'ajustement entamé depuis 2015 et envisage une amélioration du solde global qui maintiendrait les excédents budgétaires réalisés en 2018 pour la première fois depuis 2013. Ce surplus global estimé à 7,5 pourcent du PIB reposerait sur un ajustement budgétaire continu et une production nationale importante mobilisant des recettes pétrolières élevées totalisant 19 pourcent du PIB. Le déficit primaire hors pétrole passerait de 28 à 24,8 pourcent du PIB non-pétrolier entre 2018 et 2019. L'effort budgétaire consisterait en une hausse ambitieuse des recettes non-pétrolières et une contraction des dépenses primaires courantes tout en permettant une hausse des dépenses d'investissement de 5,7 points pourcentage du PIB non-pétrolier par rapport à 2018. Les dépenses dans les secteurs sociaux augmenteraient aussi de façon notable. De plus, le budget prévoit la poursuite des projets d'investissement exécutés en co-financement avec des bailleurs de fonds.

29. Les prévisions budgétaires montrent que les recettes non-pétrolières devraient augmenter de 6 points de pourcentage pour atteindre 29 pourcent du PIB non pétrolier.

Cette amélioration résulterait des mesures suivantes :

- Cette hausse résulterait de nouvelles mesures budgétaires prévues dans la Loi des Finances 2019 dont: i) la suppression du taux réduit de la TVA; ii) l'augmentation à 10 pourcent du taux de la retenue à la source; iii) l'institution de la taxe d'abonnement et de réabonnement télévisuelles de 10 pourcent; iv) l'interconnexion des structures d'assiette entre les administrations; v) l'institution du taux de 2 pourcent de la taxe sur les sociétés applicable au renouvellement des conventions d'établissement à fin d'échéance ; vi) l'institution d'une redevance de 1 pourcent sur les transactions électroniques (HUB digital) et vii) la baisse du taux d'assujettissement à la TVA de 100 millions FCFA à 60 millions FCFA. En fonction des résultats de l'étude d'impact menée en collaboration avec la BAD, nous approuverons, avant fin Octobre 2019, une structure révisée des prix des produits pétroliers avec des taxes plus élevées et un mécanisme d'ajustement automatique pour atteindre les projections de recettes additionnelles attendues des produits pétroliers (**repère structurel**).
- Le reste de l'augmentation des recettes non-pétrolières résulterait de mesures administratives pour améliorer le rendement des contrôles fiscaux telles que : i) déconcentrer les contrôles fiscaux à la direction des vérifications générales et de la recherche, ii) améliorer le niveau du taux de recouvrement par rapport aux émissions, iii) finaliser la sécurisation de recettes par l'interconnexion des différentes structures d'assiette et de recouvrement iv) renforcer le contrôle interne et v) accélérer le traitement des dossiers en contentieux.
- La Direction Générale de Douanes et Droits Indirects a envisagé onze mesures pour la mobilisation des recettes dont les plus importantes sont (i) vérification de la conformité des conventions d'établissement aux réglementations communautaire et nationale (code des investissements) et du respect des engagements des sociétés bénéficiaires exerçant au Congo, et (ii) taxer effectivement les importations des produits pétroliers raffinés réalisés par la SNPC et la SNAT.

30. Nous contiendrons les dépenses primaires courantes à 44 pourcent du PIB non-pétrolier. Les mesures envisagées à cet effet incluent : (i) la proscription des dépenses hors budget en exigeant que toutes les dépenses, y compris celles effectuées dans le cadre des accords particuliers, passent par le circuit normal des dépenses, (ii) la priorisation et la réduction des dépenses en capital, tout en améliorant leur efficacité. A cet effet, le gouvernement a approuvé une liste de projets d'investissement dans la limite de l'enveloppe du budget de 2019 et limitera le total des dépenses d'investissement à des ratios inférieurs à 11,3 pourcent du PIB non-pétrolier. Après négociations avec les partenaires sociaux, le gouvernement adoptera avant fin septembre 2019 un plan d'action pour réduire graduellement la masse salariale en pourcentage du PIB non pétrolier. En ce qui concerne l'année 2019, cette stratégie comprendra notamment (iii) le non remplacement systématique des départs à la retraite sauf pour les secteurs sociaux, (iv) le blocage des effets financiers des avancements, les révisions des situations administratives et autres promotions. Les autres dépenses courantes seraient augmentées pour financer les vaccins et autres soins médicaux

pour préserver les populations vulnérables des effets de l'ajustement budgétaire.

31. Le budget consacra une part plus élevée aux dépenses sociales pour atténuer l'impact de l'ajustement sur les populations vulnérables. Pour éviter que l'ajustement n'engendre une détérioration des indicateurs sociaux, et dans l'optique de renforcer notre capital humain tel que décliné dans le PND, le gouvernement a établi une liste des programmes sociaux à protéger. Les secteurs concernés sont : (i) la santé; (ii) la protection sociale; (iii) l'éducation de base; (iv) la promotion de la femme; (v) l'électricité, l'eau et l'assainissement urbain ; (vi) l'agriculture, la pêche et l'élevage et (vii) les infrastructures de désenclavement. Le total des lignes budgétaires associées est de 306 milliards de FCFA (11,8 pourcent du PIB non-pétrolier) sur l'année 2019 (objectif indicatif du programme), dont 32,3 milliards pour les filets sociaux. Ces dépenses seront programmées dans le système informatique de la DGB pour suivre leur exécution mensuelle.

- *Dans le **secteur de la santé***, la priorité sera donnée à la vaccination, l'acquisition des ARV pour la lutte contre le SIDA, la lutte contre la tuberculose et le paludisme, la gratuité de la césarienne, l'approvisionnement en médicaments génériques essentiels, aux bilans biologiques et réactifs, ainsi qu'à la revitalisation des districts sanitaires. Les dépenses relatives s'établissent à 126,8 milliards de FCFA.
- *Au niveau **de la protection sociale***, les crédits d'un montant de 32,3 milliards de FCFA sont repartis entre (i) les actions caritatives et les aides sociales ; (ii) l'insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités; (iii) l'auto emploi et la formation aux petits métiers à travers des activités génératrices de revenus au profit des jeunes désœuvrés et (iv) la couverture du programme de transferts monétaires Lisungi mené avec la Banque Mondiale. Ces transferts sont conditionnés par une plus grande utilisation des services d'éducation et de santé. Les inscriptions dans le budget 2019 pour un montant total de 18,3 milliards de FCFA permettront d'élargir le projet Lisungi à travers les actions suivantes (**repère structurel à fin Décembre 2019**): (i) la reprise des paiements pour les 4000 ménages inscrits au Registre Social Unique (RSU) ; et (ii) le démarrage de paiements d'au moins 80 pourcent des 41 000 ménages inscrits au RSU. D'ici fin 2019, nous augmenterons à 200.000 le nombre de ménages inscrits au RSU, tout en augmentant le montant des transferts par ménage. Ces dépenses seront programmées dans le système informatique de la DGB pour suivre leur exécution mensuelle. Nous élargirons également les autres aspects du programme (employabilité, présence à l'école, etc.). Par ailleurs l'arrimage des programmes sociaux et autres structures d'assistance sociale au Registre Social Unique sera rendu obligatoire afin d'améliorer le ciblage et l'impact de ces programmes. Nous envisageons également un passage graduel à l'échelle du programme, avec un financement de FCFA 199,3 milliards pour couvrir environ 192,065 ménages, ciblés sur la base de l'incidence de la pauvreté.
- *En ce qui concerne **l'éducation***, nous mettrons l'accent sur l'éducation primaire et l'enseignement secondaire général, technique et professionnel et sur le bon fonctionnement des écoles notamment dans les localités éloignées. Le montant inscrit de 43,6 milliards de FCFA permettra de poursuivre les programmes de gratuité des fournitures scolaires, des manuels et du matériel didactique, les cantines scolaires et l'acquisition des tables bancs. Le

gouvernement entend également résorber progressivement le déficit d'enseignants estimé à 22.605 sur la période 2018–22 du PND.

- *S'agissant de la **promotion de la femme***, les dépenses envisagées dans le budget 2019 soutiennent trois projets phare : (i) le renforcement des capacités avec la construction des centres de réhabilitation de la femme et de la jeune fille victimes de violence, ainsi que la mise en place de la maison de protection de la femme (ii) le renforcement du pouvoir économique des femmes avec notamment l'appui aux caisses féminines d'épargne et le soutien aux activités génératrices de revenus des femmes et filles mères, progressivement dans les 12 Départements ; (iii) l'accroissement du pouvoir politique de la femme à travers la mise en œuvre de la politique genre, la lutte contre les violences basées sur le genre, l'appui à la prévention du VIH/SIDA et l'appui à la promotion du leadership féminin à toutes les instances. Les ressources dédiées à cet effet pour l'année 2019 s'établissent à 4,1 milliards de FCFA. Nous approuverons un projet de loi requérant que toutes les propositions d'amendements des projets de loi de finance soient compatibles avec l'objectif de réduire l'inégalité et de promouvoir le genre.
- *Concernant le **secteur de l'électricité, l'eau et l'assainissement urbain***, les crédits d'un montant de 62,5 milliards de FCFA pour 2019 ciblent prioritairement : (i) le programme 'Eau pour tous et les opérations d'adduction d'eau potable ; (ii) l'assainissement et le curage des caniveaux ainsi que la destruction des gîtes larvaires et (iii) la construction des ouvrages électriques pour faciliter l'accès des populations à l'énergie ;
- ***L'agriculture, la pêche et l'élevage*** revêtent une importance cruciale pour la réduction de la pauvreté. Le gouvernement s'efforce de réduire les risques pour les petits producteurs et les populations vulnérables. Ainsi, le budget 2019 prévoit 17,5 milliards de FCFA pour couvrir les programmes : (i) manioc, banane et cacao ; (ii) d'encadrement des maraîchers ; (iii) de distribution des semences améliorées ; (iv) de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles ; (v) de démonstration des techniques de l'élevage et ; (vi) de promotion de la filière avicole.
- *En **appui au désenclavement et à la réduction des vulnérabilités***, le budget 2019 consacre 19,2 milliards de FCFA dédiées : (i) à la construction et à la réhabilitation des pistes rurales et agricoles à travers le Projet de développement de l'agriculture commerciale ; (ii) à l'entretien des rivières et à leur dragage et balisage ; (iii) aux activités des projets communautaires et de revitalisation du tissu villageois.

32. Le budget 2019 affiche un écart de financement de FCFA 362 milliards pour lequel nous avons des assurances fermes de financement. Les décaissements annuels pour 2019, totalisant FCFA 270 milliards de nouveaux financements, ont été négociés avec : (i) la Banque Africaine de Développement (FCFA 131 milliards) ; (ii) la Banque Mondiale (FCFA 57 milliards) ; (iii) le FMI (FCFA 52 milliards) ; et (iv) la France (FCFA 30 milliards). Nous allons solliciter nos partenaires extérieurs et domestiques pour couvrir le gap de financement résiduel de FCFA 137 milliards dans le cadre de la restructuration de la dette (¶22).

Restructuration de la Dette Publique

33. Nous avons communiqué publiquement le 18 avril 2018 notre intention de procéder à une restructuration de la dette publique. Cette communication était le premier pas de la stratégie que nous avons approuvée pour restructurer notre dette et la rendre soutenable. Cette stratégie, développée avec l'appui de nos conseils, définit le périmètre de la restructuration qui couvre 80 pourcent de notre dette. Elle exclut les créanciers multilatéraux qui bénéficient d'un statut de créancier privilégié ainsi que les avances statutaires de la BEAC et les bons du Trésor. Elle exclut également l'emprunt obligataire sous-régional à échéance 2021 et les créances déjà traitées dans le cadre de l'initiative PPTE, y compris l'Eurobond à échéance 2029. Cette stratégie, appelle à un gel des paiements sur le service de la dette à restructurer pendant la période de négociation. Cependant, une partie du service de la dette correspondant à notre capacité de payer serait versée sur un compte séquestre dont les produits seront entièrement consacrés au paiement de la dette dès que des accords seront obtenus avec nos créanciers.

- Nous avons soumis à nos créanciers extérieurs des propositions d'accords de restructuration visant à réduire la valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure à moins de 30 pourcent du PIB en 2023. Nous sommes récemment parvenus à un accord de restructuration avec la Chine et nous poursuivons les discussions de bonne foi avec les créanciers commerciaux. Le gouvernement vise à finaliser ces négociations avant la première revue du programme soutenu par la FEC. Nous prendrions en considération la nécessité d'ajustement budgétaire supplémentaire et de l'introduction des mécanismes de contingence qui augmenteraient les montants annulés de la dette avec un prix du baril plus faible. Ces accords et/ou assurances de financement permettront à terme de maintenir tous les indicateurs de liquidité de la dette en-deçà des seuils de l'analyse de viabilité de la dette effectuée par nos services en collaboration avec ceux du FMI et de contribuer au financement du programme.
- La dette intérieure sera restructurée après la finalisation d'un nouvel audit par un cabinet de réputation internationale. Cet audit, qui sera finalisé avant fin Octobre 2019, couvrira les montants de la dette encourus après 2016 et inclura les exercices budgétaires 2017 et 2018, tous les arriérés détenus par la Direction Générale des Grands Travaux (DGGT) ainsi que les dettes réclamées par le secteur privé local (**repère structurel**).
- Avant fin Octobre 2019, nous approuverons une stratégie de la dette domestique ainsi qu'un échéancier de paiement des arriérés compatible avec les assurances de financement du programme. Nous informerons nos créanciers sur les conditions de remboursement. Ces conditions tiendront compte de l'effet que la restructuration pourrait avoir sur l'activité économique, la stabilité du secteur bancaire et les secteurs sociaux. A cet effet, nous allons rembourser les arriérés sociaux en priorité.
- Le gouvernement est engagé à ne plus accumuler des arriérés extérieurs, et de repayer tous les arriérés extérieurs officiels avant la première revue du programme soutenu par la FEC (Décembre 2019).

- Les accords particuliers avec les opérateurs pétroliers feront également l'objet d'une renégociation dans le cadre de la restructuration de la dette.
- Nous poursuivrons les démarches en cours sur les dettes extérieures litigieuses afin de lever toute incertitude sur le niveau de notre dette publique.

34. Une politique et une gestion prudente de la dette supporteront les efforts consentis par nos créanciers. Nous recourons exclusivement aux emprunts extérieurs concessionnels pendant la durée du programme et solliciterons les marchés national et sous-régional pour le refinancement des anciens titres émis sur ces marchés et la couverture des besoins de liquidité à très court terme. A titre exceptionnel après la restructuration, le gouvernement pourra recourir à des financements non concessionnels, exclusivement pour refinancer d'anciens emprunts non concessionnels nettement plus onéreux et faciliter ainsi l'atteinte des objectifs du programme. Le gouvernement adoptera une stratégie de gestion de la dette totale d'ici fin Octobre 2019. Pour améliorer la comptabilisation de la dette, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a adopté en Mai 2019 le projet de manuel de procédures de la dette, y compris l'obligation pour toutes les parties de transmettre à la CCA les données sur les décaissements. La Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) va mettre en place d'ici Octobre 2019 une base de données unique régulièrement mise à jour incluant les dettes intérieure et extérieure garanties ou non garanties des entreprises publiques, des établissements publics et des collectivités locales. La fiabilisation et la transparence de l'information sur la dette publique seront renforcées à travers (i) l'amélioration de l'enregistrement et la publication trimestrielle des données sur le stock existant de la dette publique ainsi que les prévisions sur l'évolution de la dette intérieure et extérieure garantie ou non garantie des entreprises publiques, des établissements publics et des collectivités locales et (ii) une meilleure coordination et le partage d'informations entre les agences concernées, comme recommandé par le rapport d'assistance technique de septembre 2016 du FMI. Pour accorder plus de flexibilité dans la gestion des recettes pétrolières, le gouvernement s'engage à ne pas contracter de nouveaux accords de préfinancements ni de financement d'infrastructure contre des prélèvements en nature. Nous limiterons également notre endettement aux emprunts concessionnels. Le gouvernement s'engage à entreprendre l'ajustement budgétaire supplémentaire nécessaire si de nouvelles dettes apparaissaient ou si les dettes contingentes se concrétisaient.

Stabilité du système financier

35. Le gouvernement renforcera la stabilité du système financier, en consultation avec la COBAC. Afin de supporter la résorption des créances douteuses nous publierons la stratégie de remboursement des arriérés intérieurs pour améliorer la visibilité des opérateurs économiques et des banques. D'ici fin Juin 2019 nous adopterons, en consultation avec la COBAC, un plan de restructuration d'une banque devenue insolvable. Ce plan comprendra une liquidation de cette banque au meilleur coût au cas où nous ne trouverions pas des investisseurs stratégiques disposés à la reprendre et la recapitaliser. Les actionnaires actuels ne seront pas dédommagés avec des ressources de l'Etat. La liquidation ou la recapitalisation par des investisseurs stratégiques de cette banque sera mise en œuvre sans délai et devrait être effective d'ici fin août 2019. En ce qui concerne

la seconde banque en situation de détresse, le Ministère des Finances travaillera à la cession de ladite banque à des investisseurs privés sur la base d'un plan de restructuration et recapitalisation qui garantit sa viabilité et le respect des ratios prudentiels. Nous nous assurerons que les déposants couverts par une assurance seront protégés à travers le mécanisme d'assurance des dépôts (FOGADAC).

36. Le resserrement de la politique monétaire régionale et l'application plus stricte de la nouvelle réglementation des changes favoriseraient la reconstitution des avoirs extérieurs nets. De concert avec les conclusions de la Consultation Tripartite (Douala, Avril 2019), nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour: (i) le rapatriement et la remise des avoirs en devises à l'étranger de toutes les entités publiques et toutes entreprises où l'Etat est actionnaire (y compris les filiales de ces entités) détenus dans les comptes offshores avant fin Décembre 2019 ; ii) limiter strictement l'accord de nouvelles exceptions à la réglementation de change; et iii) partager avec la BEAC les informations sur les compagnies bénéficiant de telles exonérations. A cet effet, le Ministère des Finances et du Budget transmettra à la BEAC d'ici la fin Septembre 2019 toute loi, contrat ou convention accordant des exceptions à la réglementation des changes aux opérateurs pétroliers (**repère structurel**). Nous nous efforcerons de rendre ces contrats/conventions compatibles avec la réglementation régionale. Nous encouragerons ces opérateurs à participer aux consultations avec la BEAC et nous contrôlerons plus strictement l'administration des douanes afin de domicilier toutes les transactions à l'export avec des banques commerciales résidentes.

37. Le faible niveau de développement du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme appelle sa mise en conformité avec la norme du Groupe d'Action Financière (GAFI). L'évaluation de la conformité du régime LBC/FT par le GABAC en 2015 a identifié des faiblesses sérieuses. Dans la perspective d'une nouvelle évaluation prévue en 2020, nous procéderons à des améliorations du cadre législatif et institutionnel sur la base des recommandations du rapport de 2015 et de la norme du GAFI de 2012. Nous concentrerons nos efforts sur l'amélioration de la capacité d'atténuer les risques et menaces de LBC/FT, y compris en lien avec la corruption. Dans ce cadre, nous encouragerons également la COBAC à intensifier la supervision LBC/FT des banques congolaises.

Gouvernance et lutte contre la corruption

38. Le renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption est un élément clé de la politique de « rupture » du gouvernement. L'étude diagnostic sur la gouvernance et les questions de corruption, publié en 2018, est un pilier de notre programme soutenu par la FEC. Nous concentrerons nos efforts sur les six secteurs qu'elle couvre (¶11). Le succès de ces réformes sera facilité par l'amélioration de la transparence des opérations de l'Etat. A cette fin, nous avons lancé en Mai 2019 un portail web du gouvernement et également un site web de l'Institut National de Statistique (INS) et mobiliser des ressources pour son fonctionnement. Notre agenda de réformes sera complété par (i) un plan d'actions pour réaliser un audit de toutes les sociétés publiques avant Septembre 2019, et (ii) des modules pour évaluer la transparence budgétaire effectués en collaboration avec le département des Finances Publiques du FMI.

39. Le succès de notre agenda de réformes de gouvernance nécessite une appropriation au niveau politique et de la transparence. Nous mènerons donc ces réformes ambitieuses de manière inclusive à travers un processus de concertation constructif et une collaboration directe avec les partenaires nationaux et extérieurs. A cette fin, nous avons soumis au Parlement en Mai 2019 trois rapports relatifs aux : (i) contrats de préfinancement conclus par la SNPC et en cours à fin 2017 (**action préalable**). Ce rapport clarifie les raisons de ces contrats, les conditions de leur conclusion et l'utilisation des fonds ainsi collectés, (ii) accords particuliers en vigueur entre l'Etat et les sociétés pétrolières, minières et forestières qui ont construit des infrastructures financées par des prélèvements en nature (**action préalable**) et (iii) tous les projets mis en œuvre par le ministère des grands travaux entre 2014 et 2017 (**action préalable**). De plus, nous avons publié sur le site du gouvernement en Mai 2019 les rapports de KPMG sur la réconciliation des flux pétroliers et un tableau avec tous les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières (**action préalable**).

40. Nous adopterons également des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et des dépenses publiques. D'ici fin Septembre 2019, nous adopterons les décrets d'application de la loi relative au Comité sur la Transparence envisagé dans l'article 59 de la Loi sur la Transparence, pour assurer qu'au moins un tiers des membres provienne de la société civile (**repère structurel**). Nous mettrons à la disposition de la société civile les informations ci-dessous sur la gestion des ressources naturelles et sur les dépenses publiques et organiserons avant chaque revue du programme FEC des discussions avec les OSCs sur la mise en œuvre du programme FEC dont les conclusions seront publiées quinze jours après :

- À partir de Juin 2019, nous publierons tous les trimestres un rapport de réconciliation des recettes pétrolières, forestières et minières sur la base des faits générateurs de ces recettes et celles recouvrées par le Trésor Public. Ces rapports seront disponibles 45 jours après la fin de la période visée.
- D'ici fin septembre 2019, nous aurions lancé un audit des coûts pétroliers, avec l'assistance de nos partenaires au développement.
- Nous publierons avant fin août 2019 la liste des marchés exécutés par le Ministère des Grands Travaux depuis 2014 et continuerons à publier tous les marchés publics dépassant FCFA 1 milliard ainsi que les conditions d'attribution de ces marchés.
- Enfin, nous publierons avant fin Juillet 2019 les rapports d'évaluation de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), ceux de l'Inspection Générale d'Etat (IGE), de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et du Commissariat National aux Comptes (CNC) ainsi que la liste des entreprises et établissements publics qui n'ont pas donné aux agences de contrôle l'accès nécessaire pour la conduite des audits, tout comme celles qui ont des retards de paiement sur leurs obligations financières vis à vis du CNC.

41. Nos réformes dans le domaine de la Gestion des Finances Publiques (GFP) visent la rationalisation institutionnelle, l'informatisation accrue des procédures, et le renforcement du

contrôle et de la publication des données de performance. Avant fin Aout 2019, nous lancerons un recensement biométrique des fonctionnaires publics pour compléter les résultats du recensement physique d'Avril 2018. Le gouvernement approuvera le rapport du recensement d'ici décembre 2019 et prendra des mesures correctives conformément au statut général de la fonction publique. Les résultats définitifs du recensement seront unifiés avec le fichier de la solde et nous permettront d'ajuster la masse salariale. Le gouvernement va également faire les inspections mensuelles ciblées des effectifs civils de l'Etat dans les ministères. D'ici Novembre 2019, nous préparerons et adopterons un plan d'actions triennal – renouvelable - pour l'exécution des réformes de la GFP conformément aux directives de la CEMAC. D'autres réformes comprendront les mesures suivantes :

- Adoption d'ici Décembre 2019 d'une loi relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDP), ainsi que les textes d'application.
- Adoption d'ici Décembre 2019 d'un nouvel organigramme pour le Ministère des Finances et du Budget.

42. Nous adopterons des reformes additionnelles pour réguler les flux financiers de l'Etat.

Avant fin Juillet 2019, nous préparerons une liste exhaustive de tous les comptes publics des ministères dans les banques commerciales et nous approuverons un plan d'action pour leur clôture pour préparer leur transfert au Compte Unique du Trésor (CUT) ouvert dans les livres de la BEAC. En application du mandat de commercialisation, nous prendrons les dispositions nécessaires, avec la SNPC, pour assurer de façon automatique, le transfert des produits de la vente des cargaisons dans le CUT. De même, à partir de fin Septembre 2019, la partie libre des dépôts de l'Etat dans le compte en Chine sera automatiquement transférée dans le CUT. A partir de la même date, les recettes publiques seront ainsi toutes comptabilisées dès leur encaissement et toutes les transactions financières seront intégrées dans la comptabilité publique. Nous nous engageons d'ici Octobre 2019 de corriger les vulnérabilités dans la comptabilité publique afin de produire une Balance Générale des Comptes fiable pour 2017.

43. Les mesures concernant l'état de droit visent à appliquer pleinement la législation nationale.

Elles reposent sur une dissémination large des informations sur les processus judiciaires et la performance des institutions en charge d'appliquer les lois. À cette fin, nous envisageons à partir du mois de Juin 2019 de publier sur le site web officiel, (i) pour chaque tribunal (magistrature) le nombre de juges en exercice, les effectifs en fonction et le nombre de postes vacants, et pour chaque service (parquet) le nombre de procureurs et d'effectifs, ainsi que le nombre de postes vacants ; (ii) le nombre d'affaires relatives à la corruption, à la LBC/FT, à l'insolvabilité, aux saisies immobilières et au domaine foncier pour 2015, 2016 et 2017 ; et (iii) toutes les décisions de la Cour suprême, et toutes les décisions de toutes les cours sur des affaires de corruption depuis 2018.

44. Le gouvernement prendra des mesures crédibles et visibles pour renforcer l'infrastructure juridique anti-corruption. D'ici fin Septembre 2019, le gouvernement adoptera les décrets d'application relatifs à la loi établissant la Haute Autorité anti-corruption (**repère structurel**) et celle de déclaration des patrimoines. Les décrets d'application sous-jacents à la Haute Autorité anti-corruption garantiront de façon explicite l'indépendance et les pouvoirs d'enquête de la

Commission tout en précisant ses responsabilités et obligations de report. Par ailleurs, nous travaillerons avec les services du FMI pour identifier et remédier les lacunes de la loi sur la déclaration du Patrimoine pour qu'elle soit conforme aux standards internationaux et aux meilleures pratiques en la matière. En particulier, l'application de la Loi couvrirait les avoirs détenus directement ou de manière effective au Congo ou à l'étranger par des personnes politiquement exposées telles que définies par le règlement LBC/FT CEMAC de 2016, y compris tout citoyen élu ou nommé à une haute fonction publique. Elle prévoira des sanctions dissuasives pour non-conformité.

45. En ce qui concerne la LBC/FT, nous nous engageons à adopter les mesures suivantes :

(i) en consultation avec les services du FMI, nous soumettrons au Parlement un amendement à la loi existante sur la corruption (loi 5-2009) pour assurer sa conformité avec les dispositions de la CNUCC, y compris celles relatives à la criminalisation nationale de tous les actes décrits au chapitre III de la CNUCC avant fin Mars 2020 (**repère structurel**) ; (ii) nous assurerions l'inclusion de ces actes comme infraction sous-jacente au blanchiment de capitaux ; (iii) le soutien à la mise en œuvre par les banques de leurs obligations relatives aux personnes politiquement exposées, et en encourageant l'intensification de la supervision de ces obligations par la COBAC; (iv) le renforcement des capacités de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) sur la base d'un diagnostic de ses besoins, appuyé par de l'assistance technique, que nous prévoyons de publier d'ici à Décembre 2019; (v) l'adhésion effective de l'ANIF au groupe Egmont, en Septembre 2018 ; (vi) et la conduite d'une étude, en consultation avec les services du FMI, pour assurer l'accès du public à des informations adéquates et exactes sur la propriété légale et effective des personnes morales, en conformité avec la recommandation 24 du GAFI d'ici décembre 2019.

46. S'agissant du climat des affaires, nous allons simplifier l'octroi des agréments, abolir la parafiscalité et améliorer les principales archives publiques, notamment au moyen de l'informatisation.

En particulier, d'ici fin décembre 2020, nous i) informatiserons et publierons le registre des sociétés, (ii) mettrons en place le guichet unique pour le traitement des documents de titre de propriété, en application de la Loi 34-2013 du 30 Décembre 2013, et (iii) publierons un inventaire complet de la parafiscalité des entreprises, aussi bien formelle qu'informelle. D'autres mesures d'amélioration du climat des affaires sont envisagées dans le cadre des programmes supportés par la BAD et la BM et porterons sur les domaines où le pays enregistre les plus mauvais résultats dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale. Le gouvernement va (i) créer un registre national de l'immobilier ; (ii) simplifier les procédures et réduire le coût de création d'entreprises, et (iii) reformer les prélèvements administratifs pour faciliter le contrôle du commerce transfrontalier.

Renforcement des capacités statistiques

47. Le gouvernement vise à accorder la priorité à la supervision des bases de données des statistiques publiques.

A cette fin, le ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale a lancé un plan d'urgence pour l'amélioration du système statistique national. Ce plan suppose des réformes institutionnelles et organisationnelles pour améliorer les capacités de collecte de données et assurer une publication régulière des statistiques de bonne qualité et utiles pour l'élaboration des politiques publiques. Ces efforts nécessitent la réforme de l'Institut National de

Statistique (INS) et la modification de son mandat ainsi que celui des administrations publiques pour produire des données selon un modèle préapprouvé. En complément de l'assistance technique du département des statistiques du FMI, le gouvernement bénéficie du soutien technique et financier de la Banque Mondiale à travers le projet de renforcement des capacités statistiques (PSTAT) dont un financement de 25 millions de dollars US est déjà approuvé. Les priorités concernent (i) la formation des ressources humaines ; (ii) la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat ; (iii) l'enquête sur les conditions de vie des ménages et (iv) l'enquête démographique et de santé. Enfin, l'Institut National de la Statistique (INS) sera doté de moyens adéquats en vue de renforcer ses capacités techniques et opérationnelles.

48. Le renforcement de l'appareil statistique requiert l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions complet. A cet égard, le gouvernement compte solliciter l'assistance technique du département de statistiques du FMI en vue de procéder à un examen global de l'appareil statistique incluant les statistiques des finances publiques, de la balance des paiements, du secteur monétaire et des comptes nationaux. Sur la base de ce diagnostic, un plan d'actions sera élaboré pour corriger les faiblesses identifiées.

Autres réformes structurelles

49. Les réformes structurelles demeurent une priorité du gouvernement pour une croissance forte, soutenable, diversifiée et inclusive. Ces réformes seront ancrées sur le programme économique et financier de la zone CEMAC (PREF-CEMAC) et le plan national de développement (PND) 2018–22. Elles seront supportées par les mesures de renforcement de la gouvernance et de lutte contre la corruption.

Diversification

50. La diversification de l'économie demeure un impératif majeur pour assurer la résilience de l'économie aux chocs exogènes. Notre stratégie de diversification est supportée par un plan d'actions coordonné avec la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement. Les mesures pour diversifier l'économie et améliorer sa compétitivité s'articulent autour de la diversification des actifs (capital humain et infrastructure) et de l'amélioration de l'environnement des affaires. Elles visent (i) le décollage de l'agriculture et le renforcement de la chaîne des valeurs dans l'agro-alimentaire et la manufacture du bois (¶151) ; (ii) la fourniture d'une électricité stable et de bonne qualité, et la diminution du temps de traitement des demandes de connexion aux réseaux (¶152-¶153) ; (iii) la promotion d'une éducation de qualité orientée vers nos besoins de développement (¶131) ; et la facilitation des processus de création des entreprises et de l'accès aux facteurs de production tels que la terre, le crédit, etc. (¶146). Nous envisageons de supporter cette stratégie par une politique sanitaire qui vise une couverture universelle, le renforcement des services pour les mères et leurs enfants, et l'accès à ces services aux populations vulnérables et dont la mise en œuvre a déjà été entamée dans le cadre du budget 2018.

51. Le secteur agricole est un vecteur économique prioritaire dans notre stratégie de diversification économique. Dans le contexte du plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), le gouvernement vise à moderniser l'agriculture

familiale et à promouvoir l'agro-industrie en aidant les organisations de petits producteurs à accéder au marché et/ou à s'engager avec des opérateurs de grande taille. Depuis 2018, les interventions spécifiques ont été réalisées au titre du PNIASAN : (i) amélioration de l'accès à la terre (en particulier en zones péri-urbaines) ; (ii) réhabilitation et entretien des pistes rurales ; (iii) développement des productions végétales, animales et piscicoles ; (iv) formation des petits producteurs-paysans. Le gouvernement compte également poursuivre les programmes nationaux pour la production du manioc, de la banane, et du cacao.

Renforcement des secteurs de l'eau et de l'électricité

52. Le gouvernement a commencé à améliorer les performances opérationnelles et commerciales du secteur de l'énergie et réduire les subventions directes et indirectes aux opérateurs du secteur. Le cadre réglementaire, qui a évolué avec l'adoption des décrets d'application du code de l'électricité, en juin 2017, consacre la libéralisation du secteur de l'électricité. La réforme du secteur de l'électricité, décidée par le gouvernement, est en cours. La loi portant dissolution de la Société Nationale d'Electricité (SNE) a été adoptée en avril 2018. En revanche, le gouvernement s'est engagé à créer une société de patrimoine, sous forme de société anonyme. Une feuille de route de la réforme du secteur de l'électricité a été élaborée avec l'appui de la Banque Mondiale. Le gouvernement mettra en application le code de l'électricité avec en particulier : (i) l'ouverture à la concurrence et la participation du secteur privé (producteurs indépendants d'électricité), (ii) la délégation des services publics dans plusieurs secteurs (transports, distribution et commercialisation) et (iii) l'ajustement et la fixation des nouveaux tarifs d'électricité en zones urbaine et rurale. Le gouvernement s'associera aux partenaires au développement et au secteur privé pour poursuivre ses efforts, notamment dans :

- La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Moukoulou ;
- La révision de la centrale hydroélectrique d'Imboulou ;
- La révision et l'extension de la centrale hydroélectrique du Djoué ;
- L'augmentation de la capacité de production d'électricité : préparation du projet de la centrale hydroélectrique de Sounda, aménagement hydroélectrique de la vallée de la Louesse, remise en service de la centrale électrique de Djéno, extension de la centrale électrique du Congo (CEC), (construction d'un champ solaire pour l'électrification de la ville d'Impfondo) ;
- La construction de la ligne à très haute tension (THT) Makoua/Liouesso ;
- L'amélioration de la capacité de transit de la ligne à très haute tension (THT) Pointe-Noire/Brazzaville.
- La poursuite de la mise en œuvre des programmes d'investissements de la Banque Mondiale et de l'AFD dans le secteur de l'électricité.

53. Le gouvernement a lancé en 2018 un projet de réforme sectorielle du service public de l'eau. L'objectif est de construire un service public de l'eau plus efficace, fondé sur une nouvelle gouvernance et sur une part d'autofinancement plus importante. La feuille de route, adoptée par le gouvernement et élaborée en liaison avec les bailleurs de fonds, a connu un début d'application, notamment, en avril 2018, la dissolution de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE). Les travaux de création d'une société de patrimoine, sous forme de société anonyme, sont en cours avec pour objectif la délégation des activités d'exploitation du service public de l'eau sous la forme d'un contrat d'affermage, à un ou des partenaires privés recrutés par appel d'offres international. La suppression de la facturation forfaitaire et l'augmentation du tarif de l'eau constituent des conditions indispensables à l'amélioration de la capacité de financement du service. La réforme sectorielle devra également préciser le rôle et les responsabilités de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau (ORSE), ainsi que les modalités de mise en œuvre du service public de l'eau dans les périmètres urbain, semi-urbain et rural. Avec le soutien des partenaires au développement, le gouvernement développera le mécanisme de financement structuré du secteur de l'eau, tout en poursuivant ses efforts de modernisation du service public de l'eau avec le projet de réhabilitation et d'extension du réseau d'eau de Brazzaville d'une part et, d'autre part l'augmentation de la capacité de production d'eau, l'entretien des infrastructures existantes et la construction des nouvelles sur l'étendue du territoire (Pointe-Noire, Dolisie).

V. FINANCEMENT DU PROGRAMME

54. Le financement de notre programme à moyen terme est entièrement assuré. Nous avons obtenu des assurances fermes de financement de nos partenaires extérieurs pour compléter le financement exceptionnel attendu de la restructuration de la dette. Ce financement exceptionnel est décrit et quantifié dans la stratégie de restructuration adoptée par le gouvernement en Avril 2018. Un élément clé de cette stratégie est la mise en place d'un moratoire sur le service de la dette publique visée par la restructuration pendant la période de négociations avec les créanciers. Pour le moyen terme, nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour confirmer les indications de financement qui couvrent totalement l'écart de financement pour les deux dernières années du programme.

VI. SUIVI DU PROGRAMME

55. Le programme soutient notre PND 2018–22 adopté par la Loi No. 32-2018 du 1^{er} Octobre 2018. Le PND a été élaboré selon un processus participatif, incluant la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Inspiré par le projet de société « la Marche vers le Développement », il prendra en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) et ceux de l'agenda 2063 pour le développement de l'Afrique. Son cadrage macroéconomique et budgétaire est cohérent avec celui du programme supporté par le FMI. Le PND a trois axes stratégiques prioritaires : (i) le renforcement de la gouvernance (ii) la réforme du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle et (iii) la diversification de l'économie avec une priorité accordée aux secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie.

56. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI

sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels spécifiés dans les Tableaux 1, 2 et 3 ci-joints. Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. La première revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2019 et devrait avoir lieu après le 1^{er} décembre 2019. La seconde revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2019, et devrait avoir lieu après le 1^{er} juin 2020.

57. Nous renforcerons les dispositifs internes de suivi pour assurer une bonne performance dans la mise en œuvre du programme. Un Comité de Suivi du Programme sera créé par le gouvernement. Ce Comité sera chargé de la collecte des informations auprès des entités responsables de la mise en œuvre des mesures du programme et évaluera régulièrement la performance dans la mise en œuvre du programme. Il rendra compte périodiquement au gouvernement de la performance dans la mise en œuvre du programme. En particulier, le Comité sera responsable du recensement des accords particuliers et de l'évaluation de leur impact sur le programme, de la réconciliation régulière des flux pétroliers, de la traçabilité des recettes de l'état dans les livres du Trésor, et de l'information du gouvernement sur les dépenses extra budgétaires et les mesures de régularisation prises. Nous tiendrons la société civile régulièrement informée de notre performance dans la mise en œuvre du programme. À cet effet, nous avons publié sur les sites web du Ministère en charge des Finances Publiques et de l'Institut National de la Statistique (INS) des tableaux de suivi de la mise en œuvre du programme développé avec l'appui des services du FMI. Il s'agit précisément du TOFE, l'exécution trimestrielle du budget, l'inflation et la situation de la dette publique. Ces informations seront mises à jour mensuellement ou trimestriellement en fonction de l'indicateur.

MEFP Tableau 1. République du Congo : Critères de Performances (CP) et Objectifs Indicatifs (OI)

(Milliards de FCFA, cumulatif depuis le début de l'année, sauf indications contraires)¹

	Type de critères	Fin Juin 2019	Fin Sept. 2019	Fin Dec 2019	Fin Mar 2020	Fin Juin 2020
		CP/OI		CP/OI	OI	CP/OI
Plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ²	CP	-125	-220	-413	-34	-116
Plafond pour le financement intérieur net du gouvernement central	CP	-48	-133	-315	-201	-257
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ³	CP	0	0	0	0	0
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central (millions de \$US) ^{3,4,5}	CP	0	0	0	0	0
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles et contractées par le gouvernement central ou pour son compte ^{3,4,5}	CP	0	0	0	0	0
Plancher sur les recettes non-pétrolières	OI	330	524	763	207	386
Plancher sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté (y compris les arriérés)	OI	162	302	380	68	136
Plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement	OI	30	77	122	0	28
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ^{4,6}	OI	42	88	114	31	62
Pour mémoire:						
Remboursement des arriérés domestiques		0	35	176	42	84
Recettes provenant de la taxation des produits pétroliers		1	3	4	2	4
Recettes pétrolières ⁷		391	655	903	187	363
Recettes de privatisation		0	0	9	6	6
Assistance extérieure nette attendue ⁸		0	45	362	172	264
- Dons et prêts budgétaires		0	26	270	93	93
- Allègements de dette attendus des créanciers extérieurs		0	19	92	79	171
- Variation nette des arriérés "non-programme"		0	0	0	0	0
- Cumul des paiements apour le service courant de la dette extérieure dû après allègement de la dette		178	267	356	58	117

¹Les critères de performance et objectifs indicatifs sont définies dans le PAT.

²Défini comme le total des recettes hors pétroles moins le total des dépenses publiques hors intérêts, transferts payés en pétrole brut et investissements financés par ressources extérieures.

³Ces plafonds sont déterminés à zéro et seraient respectés de manière continue jusqu'à 2020.

⁴A l'exclusion des sources d'appui budgétaire identifiées dans le programme.

⁵Excluant toutes les financements mentionnées au paragraphe 10 du PAT.

⁶Sur une base contractuelle en conformité avec les règles du FMI en matière de limites à l'endettement (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>).

⁷Excluant les transferts envers un opérateur pétrolier effectués en pétrole brut.

⁸Telle que définie dans les paragraphes 19 et 23 du PAT

MPEF Tableau 2. République du Congo : Statut de la Liste Initiale des Réformes Structurelles

Mesures	Date Originale	Date révisée	Impact macroéconomique	Statut
Actions Préalables (avant Juillet 2018)				
Adoption par le gouvernement d'un budget 2018 conforme aux paramètres du programme.	Réalisé le 27 Décembre 2017		Restaurer la soutenabilité des finances publiques.	Exécuté
Publier une étude diagnostique du gouvernement sur les questions de gouvernance et de corruption réalisée avec l'assistance des services du FMI.	Réalisé le 19 juin 2018		Améliorer le climat d'affaires et sauvegarder les ressources publiques.	Exécuté
Soumettre au Parlement un amendement à la loi portant création de la SNPC pour rendre obligatoire chaque année la publication des audits de ses comptes financiers ainsi que ceux de ses filiales.	Réalisé le 18 juin 2018		Améliorer la transparence.	Exécuté
Mesures Structurelles déjà adoptés²⁵				
Publier les contrats de partage de production prévalant à fin 2017, ainsi que les états financiers audités de la SNPC pour 2012–17.	Fin Septembre 2018	Fin Novembre 2018	Améliorer la transparence et la sauvegarde des ressources publiques.	Exécuté
Publier mensuellement sur les sites web du ministère des finances et de l'Institut National de Statistique des tableaux d'indicateurs économiques, développés avec l'appui des services du FMI.	Continu depuis Fin-Septembre 2018	Continu depuis Fin-Décembre 2018	Améliorer la transparence des opérations financières de l'Etat.	Exécuté
Réaliser une revue des sauvegardes budgétaires, avec l'assistance des services du FMI.	Fin Octobre 2018	Fin Aout 2018	Améliorer la gestion des finances publiques.	Exécuté

²⁵ Ces reformes faisaient partie de la liste d'engagements initiaux pris par le gouvernement en Juillet 2018. Elles étaient originellement conçues pour exécution en tant que repères structurels.

MPEF Tableau 2. République du Congo : Statut de la Liste Initiale des Réformes Structurelles (Suite)

Mesures	Date Originale	Date révisée	Impact macroéconomique	Statut
Promulguer une loi anti-corruption qui prévoit l'établissement d'une Haute Autorité Anti-Corruption indépendante avec des pouvoirs d'investigation	Fin Décembre 2018	Février 2019	Réduire la corruption	Exécuté
Promulguer une loi établissant la Commission sur la Transparence envisagé par l'article 59 de la Loi sur la Transparence avec au moins un tiers des membres de la Commission provenant de la société civile.	Fin Décembre 2018	Février 2019	Améliorer la transparence et la gouvernance.	Exécuté
Mettre en vigueur une loi mettant en œuvre l'obligation constitutionnelle de déclaration de patrimoine conformément aux meilleures pratiques en la matière.	Fin Décembre 2018	Février 2019	Améliorer la transparence et réduire la corruption	Exécuté²⁶
Finaliser l'audit de la dette intérieure et adopter un échéancier de paiement compatible avec les assurances de financement du programme. ²⁷	Fin Septembre 2018	Avril 2019	Réduire l'incertitude et supporter le développement du secteur privé.	Exécuté
Faire adopter par le CNDP le projet de manuel des procédures de la dette, y compris l'obligation à toutes les parties de transmettre à la CCA les informations sur les décaissements.	Fin Septembre 2018	Avril 2019	Améliorer la gestion de la dette.	Exécuté

²⁶ Cette loi a été passée par la Parlement mais pas encore mise en œuvre. Des amendements pourraient être nécessaires pour la rendre conforme aux meilleures pratiques en la matière.

²⁷ L'échéancier de paiement serait adopté après la finalisation du second audit de la dette (PAT Tableau 3).

MPEF Tableau 2. République du Congo : Statut de la Liste Initiale des Réformes Structurelles (Fin)

Soumettre au Parlement un rapport sur les contrats de préfinancement conclus par la SNPC et en cours à fin 2017.	Fin Septembre 2018	Action Préalable	Améliorer la transparence et réduire la corruption.	Exécuté
Soumettre au Parlement un rapport sur tous les projets mis en œuvre par le ministère des grands travaux entre 2014 et 2017.	Fin Septembre 2018	Action Préalable	Améliorer la transparence et la gouvernance ; protéger les ressources publiques.	Exécuté
Soumettre au Parlement un rapport sur les accords particuliers en vigueur entre l'Etat et les sociétés pétrolières, minières et forestières qui ont construit des infrastructures financées par des prélèvements en nature.	Fin Septembre 2018	Action Préalable	Améliorer la transparence et réduire la corruption.	Exécuté
Publier sur le site web du gouvernement les tableaux de KPMG sur la réconciliation des flux pétroliers ; et un tableau avec tous les détenteurs de concessions minières, pétrolières et forestières.	Fin Septembre 2018	Action Préalable	Améliorer la transparence et la gouvernance ; protéger les ressources publiques.	Exécuté

MEFP Tableau 3. République du Congo — Repères Structurels Proposés ²⁸		
Repères Structurels Reportés	Date	Impact macroéconomique
Finalisation d'un nouveau rapport d'audit de la dette intérieure, incluant les exercices budgétaires 2017–18 et les arriérés associés à la DGGT.	Fin Octobre 2019	Réduire l'incertitude et supporter le développement du secteur privé.
Adopter une stratégie de privatisation pour supporter le financement du programme.	Fin Septembre 2019	Créer un espace budgétaire
Approuver une structure révisée des prix des produits pétroliers avec des taxes plus élevées et un mécanisme d'ajustement automatique pour atteindre les projections de recettes additionnelles attendues des produits pétroliers.	Fin Octobre 2019	Augmenter les revenus de l'Etat.
Etendre la couverture du programme de transferts monétaires de Lisungi comme décrit dans le paragraphe 31 du MEFP.	Fin Décembre 2019	Réduire la pauvreté et améliorer le capital humain.
Nouveaux Repères Structurels		
Adopter les décrets d'application de la loi établissant la Commission Anti-Corruption.	Fin Septembre 2019	Réduire la corruption.
Adopter les décrets d'application de la loi établissant la Commission sur la Transparence.	Fin Septembre 2019	Améliorer la transparence et la gouvernance.
En consultation avec les services du FMI, soumettre au Parlement un amendement à la loi anti-corruption existante pour assurer la conformité avec les dispositions de l'UNCAC, y compris celles relatives à la criminalisation nationale de toute offense décrite dans le chapitre III.	Fin Mars 2020	Améliorer la transparence et la gouvernance, protéger les ressources publiques.
Certification par le Ministère des Finances et du Budget que toute loi, convention ou contrat offrant des exonérations de la réglementation des changes aux opérateurs pétroliers ont été transmis à la BEAC.	Fin Septembre 2019	Soutenir la stratégie régionale de la CEMAC.

²⁸ Quelques-uns des repères cités ci-dessus faisaient partie d'une première liste de réformes structurelles des autorités. Les autorités n'ont pas pu les mettre en œuvre dans l'absence d'un programme soutenu par le FMI.

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les Autorités Congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF).

II. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).
4. **Sauf indication contraire, les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.**
5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.** Les critères de performance (CP) comprennent :
 - (a) Un plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ;
 - (b) Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
 - (c) Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
 - (d) Un plafond pour les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;

- (e) Plafond pour les nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte ;
- (f) Un plancher sur les recettes non-pétrolières.

Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- (a) Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- (b) Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- (c) Un plafond pour les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central.

6. **Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés** en variation cumulée à partir du 1er janvier 2019 pour les objectifs de 2019, et du 1er janvier 2020 pour les objectifs de 2020 (Tableau 1 du MPEF).

Critères de performance

7. **Le solde primaire de base hors pétrole, et hors les transferts payées en pétrole brut**, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes pétrolières et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts payées en pétrole brut, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieurs. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. **Le financement intérieur net au gouvernement central** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris concours du FMI), de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le financement bancaire net au gouvernement est calculé sur base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional

non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure** (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 20 à 22. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations sur le service de la dette extérieure pour laquelle les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour laquelle elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les montants des obligations de service de la dette faisant l'objet de litiges.

10. **Pour le plafond relatif à la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central** (concessionnelle et non-concessionnelle), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central avec des non-résidents avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) aux accords de rééchelonnement, (iii) aux sources d'appui budgétaire identifiées dans le programme, et (iv) aux bons et obligations du trésor émis en FCFA sur le marché régional de la CEMAC. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35 pourcent) calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de paiement futurs du service de la dette.²⁹ Pour les dette comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Ce critère de réalisation ne s'applique pas : (i) Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie une fois que toutes les conditions à son entrée en vigueur ont été satisfaites, y compris l'approbation de sa convention par le gouvernement de la République du Congo (*Conseil des Ministres*) ou les instances législatives, si cela est nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser cette dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient en numéraire ou en nature).

11. **La dette extérieure liée au ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un collatéral d'intérêt.** Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est

²⁹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris la maturité, la période de grâce, l'échéancier de paiement, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux de discount unifié de 5 pourcent établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et / ou le report du stock existant de dette de préfinancement et / ou des échéances sont autorisés mais ne devraient pas entraîner une augmentation du stock existant de dette liée aux ressources naturelles.

12. **Les recettes non-pétrolières** incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes pétrolières définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nets des remboursements de la TVA.

Objectifs Indicatifs

13. **Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté** sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le **Tableau 1 ci-dessous**. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

14. **Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement** sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

15. **Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement** dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

Indicateurs pour Mémoire

16. **Les recettes additionnelles provenant de l'augmentation de la taxation sur les produits pétroliers** sont un indicateur pour mémoire du programme. Cet indicateur permet de faciliter le suivi de la mise en œuvre d'un repère structurel du programme portant sur la révision de la structure des prix des produits pétroliers en vue d'augmenter le niveau des taxes sur les produits pétroliers. Le budget 2018 inclut ces prévisions de recettes supplémentaires qui sont présentées dans le Tableau 1 du MPEF.

17. **Les recettes pétrolières** sont définies comme les recettes nettes tirées par le gouvernement de la vente de pétrole, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances

versées par les compagnies pétrolières et la part du gouvernement dans la production de pétrole brut. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

18. **Les recettes de privatisation** sont un indicateur pour mémoire. Leur montant est repris également dans le Tableau 1 du MPEF. Ces recettes de privatisation sont liées à un repère structurel du programme sur l'adoption d'une stratégie de privatisation pour supporter les assurances de financement du programme.

19. **L'assistance extérieure nette**, telle que définie au paragraphe 23 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MEFP reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

Dettes extérieures

20. **Le terme de « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a)** des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

21. **La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :** i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

22. **Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts** accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est **une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme** une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

23. **Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de** (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes pétrolières ; (3) des recettes de privatisation et (4) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, **l'assistance extérieure nette** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « non-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. **La variation nette des arriérés « non-programme »** est le cumul des « arriérés non-programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

24. **Le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement** intérieur net du gouvernement seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes pétrolières, les transferts liés au pétrole et/ou les recettes de privatisation diffèrent des montants projetés.

25. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes pétrolières et aux transferts liés au pétrole :**

- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette et des recettes pétrolières dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Les ressources additionnelles disponibles pour les dépenses devront être entièrement utilisées dans les secteurs sociaux, et les montants additionnels pour le financement domestique net devraient être utilisés pour renforcer les dépôts du gouvernement à la BEAC (et non au remboursement accéléré de la dette intérieure).*
- *Lorsque les transferts liés au pétrole dépasseront les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA, le plancher sur le solde primaire de base excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA.*
- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette et des recettes pétrolières est inférieur aux prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera*

ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses.

26. **Ajustements relatifs aux recettes de privatisation.** Lorsque le cumul des recettes de privatisation est plus élevé que les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base hors pétrole ne sera pas ajusté tandis que le plafond du financement domestique du gouvernement sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent au surplus. Toutes les ressources additionnelles de la privatisation sont ainsi épargnées par le gouvernement en renforçant ses dépôts à la BEAC. Lorsque le cumul des recettes de privatisation est plus faible que les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent au manque à gagner, tandis que le plafond du financement domestique du gouvernement restera inchangé.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

27. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

28. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques

29. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Tableau 1 PAT. Dépenses sociales dans le budget 2019
(Milliards de francs CFA)

	Premier trimestre	Deuxieme trimestre	Troisieme trimestre	Quatrieme trimestre	2019
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Santé de base et lutte contre les maladies	26.9	40.4	40.4	19.1	126.8
- programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et	2.0	4.6	4.6	2.2	13.4
- programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le sida, bilan biologique et réactifs ;	3.3	4.3	4.3	2.0	13.8
- Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0.1	0.2	0.2	0.1	0.5
- programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies;	1.3	3.7	3.7	1.7	10.5
- programme de vaccination élargie ;	3.2	4.5	4.5	2.1	14.3
- programme de la gratuité de la césarienne ;	0.6	1.2	1.2	0.5	3.4
- programme de lutte contre la tuberculose ;	0.1	0.2	0.2	0.1	0.5
- programme de lutte contre les maladies non transmissibles, à savoir la trypanosomiase, l'onchocercose,	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
- revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico – techniques ;	12.5	17.2	17.2	8.1	55.1
- construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux ;	2.9	3.7	3.7	1.7	11.9
- Santé de la femme et de la adolescente	0.7	1.0	1.0	0.5	3.1
Education de base	8.5	14.2	14.2	6.7	43.6
- construction et la réfection des bâtiments scolaires ;	2.5	3.2	3.2	1.5	10.3
- programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel ;	4.3	8.1	8.1	3.8	24.2
- programme des cantines scolaires ;	1.7	3.0	3.0	1.4	9.0
Infrastructures de désenclavement	4.6	5.9	5.9	2.8	19.2
- Construction et réfection de pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP)	1.3	1.7	1.7	0.8	5.5
- Entretien des rivières, dragage et balisage	3.2	4.1	4.1	1.9	13.4
- Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4
Electricité, eau et assainissement	13.7	19.8	19.8	9.3	62.5
- programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux ;	5.9	8.2	8.2	3.9	26.1
- construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie ;	5.4	6.9	6.9	3.3	22.4
- assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires.	2.4	4.7	4.7	2.2	13.9
Protection sociale et emploi	5.5	10.9	10.9	5.1	32.3
- actions caritatives et les aides sociales ;	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4
- insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités ;	0.1	0.1	0.1	0.0	0.3
- prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue ;	4.4	9.5	9.5	4.5	27.9
- auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés ;	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
- mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle.	0.9	1.1	1.1	0.5	3.6
Agriculture, pêche et élevage	4.2	5.4	5.4	2.5	17.5
- programme d'encadrement des maraichers dans les centres urbains et ruraux ;	1.6	2.0	2.0	1.0	6.6
- programme de distribution des semences améliorées ;	0.1	0.2	0.2	0.1	0.6
- programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles ;	0.4	0.5	0.5	0.2	1.5
- programme de démonstration des techniques de l'élevage ;	2.1	2.7	2.7	1.2	8.7
- programme de métayage bovin.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Promotion de la femme	0.7	1.4	1.4	0.6	4.1
- question du genre ;	0.5	0.8	0.8	0.4	2.5
- auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères.	0.2	0.6	0.6	0.3	1.6
TOTAL LF 2019 (Base engagements)	64.0	97.9	97.9	46.2	306.0

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2 PAT : Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de conjoncture (Note DGE)	Trimestriels	Fin du trimestre + 90 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestriel	Fin du trimestre + 45 jours
Dettes intérieures	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC, et le secteur non-bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	États financiers détaillés des entreprises publiques et projections du service de la dette.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Dettes extérieures	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Tableau des décaissements des nouveaux emprunts		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévisions du service de la dette extérieure		Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'étranger par les entreprises publiques et projections du service de la dette.		Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois



RÉPUBLIQUE DU CONGO

28 juin 2019

DEMANDE D'UN ACCORD DE TROIS ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

République du Congo. Analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En surendettement</i>
Risque global de surendettement	<i>En surendettement</i>
Niveau de détail de la notation du risque	<i>Non soutenable</i>
Recours au jugement	<i>Non</i>

Approuvé par
Zeine Zeidane et Martin Sommer (FMI) ainsi que par Marcello Estevão (Banque mondiale)

Les services du FMI et de la Banque mondiale ont procédé à la présente analyse de viabilité de la dette (AVD) en consultation avec les autorités, en se servant du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

En se fondant sur une évaluation des indicateurs de la dette publique extérieure et compte tenu de l'augmentation constante des arriérés de paiement extérieurs, la République du Congo est classée « en surendettement ». En outre, malgré le récent accord de restructuration trouvé avec la Chine, la dette publique reste insoutenable ; il est en effet prévu que les ratios valeur actuelle nette de la dette extérieure/PIB et service de la dette extérieure/recettes restent supérieurs à leurs seuils indicatifs à moyen terme¹. La hausse de la dette ces dernières années est imputable aux déficits budgétaires élevés, à une forte dégradation des termes de l'échange qui a entraîné une diminution du PIB nominal par déflation et au ralentissement de la croissance du PIB réel. La dette intérieure a également progressé en raison de l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs et des avances statutaires de la BEAC, ce qui a accentué la dérive des indicateurs de la dette publique totale. Comme les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs augmentent et que le ratio valeur actuelle nette de la dette publique/PIB reste supérieur à son repère à moyen terme, l'évaluation générale, après prise en compte de l'accord de restructuration de la dette avec la Chine, confirme que la République du Congo est en surendettement. À terme, le rétablissement de la viabilité de la dette dépendra surtout de la poursuite de l'assainissement budgétaire et de la restructuration des créances commerciales privées.

¹ La capacité d'endettement du Congo a été jugée faible au regard de l'indicateur composite basé sur les PEM d'avril 2019. C'est pourquoi les seuils à partir desquels l'endettement extérieur du pays est considéré comme élevé sont i) 30 % pour le ratio VA de la dette/PIB ; ii) 140 % pour le ratio VA de la dette/exportations ; iii) 10 % pour le ratio service de la dette/exportations et iv) 14 % pour le ratio service de la dette/recettes publiques.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Dans la présente AVD, la dette publique est circonscrite à l'administration centrale, mais comprend les emprunts garantis par du pétrole contractés par la SNPC, la plus grande entreprise publique. L'encours de la dette inclut la dette contractée ou garantie par l'administration centrale. Au Congo, les collectivités locales ne sont pas autorisées à emprunter et dépendent des impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. La dette des entreprises publiques non garantie par l'État n'est pas incluse dans la présente analyse², car les données sur leurs résultats budgétaires sont insuffisantes. C'est particulièrement le cas de la compagnie pétrolière nationale (SNPC)³, qui a subi des pertes d'exploitation ces dernières années en raison de la chute des cours du pétrole. Elle ne satisfait pas aux critères internationaux de bonne gouvernance d'entreprise, notamment l'indépendance du conseil d'administration, la publication de rapports annuels exhaustifs et la réalisation d'audits indépendants chaque année. Les services du FMI continueront à s'efforcer d'établir des données sur la SNPC et les autres entreprises publiques afin d'élargir la portée de l'AVD dans le prochain rapport, conformément aux principes directeurs du CVD-PFR révisé⁴. Parallèlement, la principale source de dette hors administration centrale, à savoir les emprunts de la SNPC auprès de négociants en pétrole, a été intégrée à l'analyse.

2. Le test de résistance sur les passifs conditionnels est adapté pour prendre en compte les facteurs de vulnérabilité liés aux arriérés de paiement intérieurs rejetés, à la dette non garantie des entreprises publiques et à la dette litigieuse (Tableau 1 du texte). La dette non garantie des entreprises publiques est estimée à 10 % du PIB et nous supposons que la moitié de ce montant pourrait finir dans le bilan de l'administration centrale. Les arriérés de paiement rejetés (environ 6,4 % du PIB) et une créance supplémentaire, représentant 7,5 % du PIB, d'une société de construction étrangère (Commisimpex), qui fait l'objet d'un litige (et n'est pas comprise dans l'encours de la dette), influent également sur la vulnérabilité liée à l'endettement⁵. Le test de résistance sur les passifs conditionnels est aussi conçu de façon à tenir compte de ces risques éventuels pour le bilan du secteur public. Néanmoins, l'expérience des audits précédents laisse penser que l'encours des arriérés de paiement intérieurs pourrait être révisé sensiblement en baisse à la suite du nouvel audit indépendant des arriérés de paiement dus en 2017–18. Cela pourrait permettre d'atténuer beaucoup l'incidence des chocs sur les passifs conditionnels.

² Il y a 31 entreprises publiques au Congo, la part de l'État dans leur capital allant de 50 à 100 %.

³ Le coût de la distribution des produits raffinés est à la charge de l'État et non de la SNPC. La seconde agit simplement pour le compte du premier.

⁴ Voir les critères figurant à l'annexe III de la note d'orientation du CVD PFR pour la possibilité d'exclure les entreprises publiques de l'AVD.

⁵ Les autorités continuent à faire état d'un différend à propos de cette créance étrangère. Les créances contestées ne figurent pas dans le scénario de référence aux fins du programme, car elles sont incluses quand on calibre le test de résistance sur les engagements conditionnels (Tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. République du Congo : couverture de la dette du secteur public et tests de résistance sur les engagements conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Cochez la case		
1	Administration centrale			X
2	Administrations d'États fédérés et locales			
3	Autres éléments des administrations publiques			
4	dont : administrations de sécurité sociale		X	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8	Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État		
		Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	14.0	Dette litigieuse (Commisimpex) et arriérés intérieurs rejetés
3	Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État)	2 pourcentage du PIB	4.9	La dette des entreprises publiques n'est pas garantie par le gouvernement
4	PPP	pourcentage du stock en PPA	1.6	
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	35	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)			25.5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette publique

3. Ces dernières années, la dette publique de la République du Congo a augmenté sensiblement, même si cette tendance s'est inversée en 2018. La hausse s'explique par l'accumulation rapide de nouveaux emprunts intérieurs et extérieurs destinés à financer d'ambitieux projets d'investissement et des majorations de salaires dans le secteur public. La forte dégradation des termes de l'échange due à la diminution des cours internationaux du pétrole et la réaction tardive de la politique économique à ce choc ont accentué l'effet défavorable de l'expansion budgétaire sur les indicateurs d'endettement.

- *La dette publique extérieure a augmenté sensiblement depuis que le Congo a atteint en janvier 2010 le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.* L'allègement a fait passer la dette extérieure publique brute d'environ 55 % du PIB en 2009 à légèrement plus de 20 % à la fin de 2010 (voir [communiqué de presse n°10/20 du 28 janvier 2010](#)). Toutefois, elle a triplé depuis cette date pour atteindre quelque 6,9 milliards de dollars, soit 61,3 % du PIB, à la fin de 2018 (Tableau 2 du texte). Une grande part est à l'égard de la Chine (21,4 % du PIB) et des négociants en pétrole (16,4 % du PIB), le remboursement étant lié aux livraisons de pétrole.

- Les arriérés de paiement extérieurs ont augmenté, passant de 453 milliards de FCFA (817 millions de dollars) fin 2017 à 520 milliards de FCFA (902 millions de dollars) fin 2018 (Tableau 3 du texte), malgré une diminution des arriérés de paiement antérieurs à l'initiative PPTE. L'annulation de certains emprunts extérieurs privés à la suite d'arbitrages et le récent accord avec l'Arabie saoudite pour restructurer ses créances antérieures à l'initiative PPTE, conformément aux conditions de celle-ci, ont réduit les arriérés pré-PPTE de 324 milliards de FCFA (584 millions de dollars) fin 2017 à 283 milliards de FCFA (497 millions de dollars) fin 2018. Le reste de ces arriérés est principalement dû aux Émirats arabes unis (EAU), à l'Angola et à des fournisseurs privés extérieurs. Les arriérés à l'égard des EAU et de l'Angola continuent d'être ignorés au titre de la politique sur les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux, l'accord PPTE avec le Club de Paris étant représentatif. Malgré l'accord de rééchelonnement trouvé avec la société chinoise CMEC en février 2018, qui a contribué à réduire les arriérés de paiement extérieurs post-PPTE de 115,8 millions de dollars, ces derniers sont passés de 234 millions de dollars fin 2017 à 411 millions de dollars fin 2018, même si cette hausse est largement imputable à de nouveaux arriérés à l'égard des négociants en pétrole.*
- La dette publique intérieure⁶ est montée de 15 % du PIB fin 2014 à 37,5 % du PIB fin 2017, les avances statutaires et les arriérés de paiement intérieurs ayant sensiblement augmenté (Tableau 2 du texte). Selon les résultats de la première phase de l'audit de ces arriérés qui a porté sur 528 milliards de FCFA⁷, la dette intérieure est estimée à 26,5 % du PIB⁸ fin 2018. Elle se compose pour l'essentiel d'arriérés de paiement, surtout dus à des entreprises des secteurs de la construction et des transports (8,9 % du PIB), d'avances statutaires de la banque centrale régionale (8,8 % du PIB) et d'arriérés de paiement au titre de pensions et de prestations sociales non versées (3,4 % du PIB), qui ont commencé à s'accumuler après la liquidation d'entreprises publiques, car les indemnités de licenciement n'avaient pas été réglées conformément aux accords. La dette publique vis-à-vis des banques commerciales, qui reste relativement faible (2,5 % du PIB), provient de l'émission d'obligations et de bons du Trésor depuis 2016.

⁶ On définit la dette extérieure sur la base de la résidence à l'exception des avances de la BEAC et de la dette libellée en FCFA à l'égard des non-résidents situés dans d'autres pays de la CEMAC, qui sont considérées comme intérieures. Leur classement comme dettes extérieures dégraderait mécaniquement la dynamique des indicateurs de l'endettement extérieur, alors que le risque sur ces dettes est moindre que sur celles libellées en devises du fait de l'absence de risque de change.

⁷ Les autorités ont initialement fait état, en juin 2017, d'un encours de 1 573 milliards de FCFA d'éventuels arriérés de paiement, mais ont affirmé que 528 milliards seulement devaient faire l'objet d'un audit, car le solde représentait des dépenses qui avaient été engagées mais en contrepartie desquelles aucun service n'avait été fourni. L'audit s'est concentré sur les arriérés de paiement aux fournisseurs de l'État qui s'étaient accumulés de 2014 à 2016. Au terme de l'audit indépendant réalisé par Ernst and Young, environ les trois quarts de ce montant ont été rejetés en raison d'irrégularités.

⁸ Il comprend 9,7 % d'arriérés de paiement non encore audités, mais reconnus par les autorités. Toutefois, il exclut d'autres créances brutes liées à des travaux publics (6,4 % du PIB), rejetées par les autorités après examen interne. Ces deux montants feront désormais l'objet d'un nouvel audit qui devrait être financé par la BAD.

4. La présente analyse de viabilité de la dette tient compte des conséquences de l'accord de restructuration avec la Chine conclu en avril 2019. Cet accord envisage le remboursement d'à peu près un tiers de la dette de 2019 à 2021 et un allongement de 15 ans de l'échéance des deux tiers restants, avec un taux d'intérêt moyen de l'ordre de 1¾ %. Cet accord, conjugué à celui de février 2018, permet d'alléger la dette totale de quelque 370 millions de dollars au cours de la période couverte par le programme (2019–22). En outre, il garantit un allègement considérable immédiatement après le programme (2023–28), ce qui réduira le service annuel de la dette de moitié et générera un flux modeste et prévisible de paiements de 2029 à 2045 (inférieur à 0,5 % du PIB par an). Les autorités poursuivent en toute bonne foi les négociations avec les négociants en pétrole et se sont engagées à finaliser la restructuration de la dette commerciale extérieure et de la dette intérieure d'ici la première revue du programme.

5. La gestion de la dette publique et la déclaration des créances présentent des lacunes, comme l'a mis en évidence la divulgation en juin 2017 d'emprunts garantis sur du pétrole contractés en 2014 et 2015. Selon la mission du FMI de janvier 2018 chargée d'assister le Comité national de la dette publique (CNDP), les faiblesses du cadre actuel sont notamment i) la transparence insuffisante de la gestion de la dette (pas de stratégie pour guider les décisions d'emprunter), ii) l'absence d'un cadre officiel de gestion de la trésorerie et iii) la non-conformité à plusieurs principes directeurs de la CEMAC en matière de gestion de la dette (par exemple la stratégie en ce domaine n'est pas annexée à la loi de finances, les accords d'emprunt ne sont pas ratifiés par le CNDP, etc.). Elle a également constaté que le Comité national de la dette publique, créé en 2008, n'avait jamais été opérationnel. Depuis peu réactivé par les autorités, il a adopté un manuel des procédures d'endettement (repère structurel) lors de sa première réunion, le 28 mai 2019. La mise en œuvre des recommandations du manuel assurera l'amélioration de la coordination et du suivi des activités de gestion de la dette publique.

Tableau 2 du texte. République du Congo : Dette publique brute par créancier, 2015–19

	2015			2016			2017			2018			Mai 2019		
	Milliards FCFA	Millions USD	% du PIB	Milliards FCFA	Millions USD	% du PIB	Milliards FCFA	Millions USD	% du PIB	Milliards FCFA	Millions USD	% du PIB	Milliards FCFA	Millions USD	% du PIB
Dette publique totale	5205	8631	102.9	5473	8796	118.6	6096	11000	117.5	5689	9871	87.8	5580	9486	85.5
Dette extérieure	4154	6888	82.1	4219	6782	91.4	4152	7492	80.0	3970	6889	61.3	3861	6564	59.1
<i>dont : arriérés</i>	378	627	7.5	436	701	9.4	453	817	8.7	520	902	8.0	535	909	8.2
Multilatéraux et autres	115	190	2.3	140	225	3.0	154	278	3.0	207	360	3.2	209	355	3.2
Officiels bilatéraux	1768	2932	35.0	1941	3120	42.1	1973	3559	38.0	1816	3152	28.0	1797	3055	27.5
Chine	1497	2483	29.6	1526	2452	33.1	1434	2588	27.6	1387	2408	21.4	1360	2312	20.8
Créanciers privés	2271	3765	44.9	2138	3437	46.3	2026	3655	39.0	1946	3377	30.1	1856	3154	28.4
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	1484	2461	29.4	1361	2187	29.5	1190	2148	22.9	1061	1841	16.4	965	1641	14.8
Dette intérieure	1051	1744	20.8	1253	2015	27.2	1944	3508	37.5	1719	2983	26.5	1719	2922	26.3
Avances de la BEAC	572	949	11.3	572	920	12.4	572	1033	11.0	572	993	8.8	572	973	8.8
Obligation intérieure				184	295	4.0	198	358	3.8	160	278	2.5	160	272	2.5
BSCA				12	19	0.3	0	0	0.0	0	0	0.0	0	0	0.0
ARC				8	13	0.2	8	15	0.2	0	0	0.0	0	0	0.0
SGEC CONGO				109	176	2.4	109	198	2.1	0	0	0.0	0	0	0.0
ENI	294	487	5.8	183	294	4.0	74	133	1.4	0	0	0.0	0	0	0.0
Arriérés vérifiés à la CCA	185	307	3.7	185	298	4.0	235	424	4.5	361	626	5.6	361	613	5.5
Commerciaux	12	20	0.2	12	20	0.3	12	22	0.2	138	239	2.1	138	234	2.1
Dépenses sociales et retraites	170	282	3.4	170	274	3.7	223	402	4.3	223	386	3.4	223	379	3.4
Ambassades	3	4	0.1	3	4	0.1									
Arriérés non vérifiés							747	1349	14.4	626	1086	9.7	626	1064	9.6
Pour mémoire :															
Créance supplémentaire envers Commisimpex				486	782	10.5	486	878	9.4	486	844	7.5	486	827	7.5
Créances rejetées ¹							826	1490	15.9	415	720	6.4	415	705	6.4

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI

¹ Créance liée à des projets d'infrastructure rejetée par les autorités après un examen administratif.

Tableau 3 du texte. République du Congo : état des arriérés de paiement extérieurs à fin mai 2019

	Stock de	Nouveaux	Stock de	Nouveaux	Stock de	Nouveaux	Stock de	Stock de Mai 2019			Mai 2019 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'Initiative)			Nouveaux
	Fin 2015	arriérés en 2016	Fin 2016	arriérés en 2017	Fin 2017	arriérés en 2018	Fin 2018	Milliards FCFA	Millions USD	%	Milliards FCFA	Millions USD	%	Arriérés en 2019
Total	377.9	58.0	436.0	17.0	453.0	66.9	520	534.6	908.9	8.2	243.8	414.5	3.7	14.7
Créanciers multilatéraux et autres														
FMI	0.0	4.8	4.8	-0.6	4.2	2.6	6.8	7.8	13.3	0.1	7.8	13.3	0.1	1.0
Banque Mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
IFAD	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BOAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	4.8	4.8	-0.8	4.0	2.8	6.8	7.8	13.3	0.1	7.8	13.3	0.1	1.0
Bilatéral	95.5	13.5	109.0	23.2	132.2	-0.3	131.9	153.3	260.7	2.3	94.6	160.8	1.4	21.4
Club de Paris	0.0	11.5	11.5	19.1	30.6	29.7	60.3	76.3	129.6	1.2	76.3	129.6	1.2	16.0
Brésil	0.0	8.4	8.4	7.2	15.6	8.4	24.0	28.6	48.7	0.4	28.6	48.7	0.4	4.6
Belgique	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	1.4	2.4	2.8	4.8	0.0	2.8	4.8	0.0	0.4
France	0.0	3.0	3.0	4.0	7.1	20.0	27.1	37.1	63.0	0.6	37.1	63.0	0.6	10.0
Suisse	0.0	0.0	0.0	6.8	6.8	0.0	6.8	6.8	11.6	0.1	6.8	11.6	0.1	0.0
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	1.6	0.0	0.9	1.6	0.0	0.9
Hors Club de Paris	95.5	2.1	97.5	4.1	101.6	-30.0	71.6	77.1	131.0	1.2	18.3	31.2	0.3	5.5
Emirats Arabes Unis ¹	11.6	1.2	12.9	-0.8	12.0	0.6	12.7	13.0	22.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.3
Angola ¹	34.5	0.0	34.5	5.7	40.2	1.2	41.5	42.6	72.4	0.7	0.0	0.0	0.0	1.1
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	1.3	2.1	0.0	1.3	2.1	0.0	0.3
Inde	0.0	0.8	0.8	1.7	2.4	3.8	6.2	6.8	11.6	0.1	6.8	11.6	0.1	0.6
Koweït	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4
Arabie Saoudite	46.2	0.0	46.2	-2.6	43.6	-42.9	0.7	1.1	1.8	0.0	1.1	1.8	0.0	0.4
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	6.0	9.2	15.6	0.1	9.2	15.6	0.1	3.2
Dettes postale ¹	3.1	0.0	3.1	0.0	3.1	0.0	3.1	3.1	5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	282.5	39.7	322.1	-5.6	316.5	64.6	381.2	373.5	634.9	5.7	141.4	240.4	2.2	-7.7
CMEC ²	0.0	36.2	36.2	28.0	64.2	-63.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4
Eurobond (Club de London)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afreximbank	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	10.0	17.1	0.2	10.0	17.1	0.2	9.8
Négociants en pétrole	0.0	0.0	0.0	22.4	22.4	126.5	148.9	126.4	215.0	1.9	126.4	215.0	1.9	-22.5
Fournisseurs ³	282.5	3.4	285.9	-56.0	229.9	1.7	231.6	230.6	392.0	3.5	4.9	8.3	0.1	-1.0

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

1/ Les encours à fin 2015 sont des arriérés de paiements antérieurs à la PPTE et non restructurés.

2/ La société chinoise (China Machinery Engineering Corporation) classée auparavant en tant que dette bilatérale officielle (à l'égard de la Chine).

3/ Comprend les dettes contestées (créances antérieures à la PPTE).

B. Perspectives macroéconomiques

6. L'encadré 1 résume les principales hypothèses sur les variables macroéconomiques essentielles figurant dans le scénario de référence sur lequel reposent le programme appuyé par le FMI et l'AVD. Le scénario de référence suppose que les autorités continueront à mettre en œuvre un ajustement budgétaire à moyen terme pour rétablir la viabilité budgétaire à long terme et accroître les réserves de change régionales. Conformément au budget 2019, on fait l'hypothèse d'un ajustement du solde budgétaire primaire hors pétrole de l'ordre de 10 % du PIB non pétrolier de 2019 à 2023, ce qui contribuerait à reconstituer des amortisseurs budgétaires et extérieurs. Comparativement à la dernière AVD, publiée en 2015, le scénario de référence prévoit une hausse des décaissements extérieurs à moyen terme du fait du financement du programme, mais une baisse au-delà de la période du programme conformément à l'engagement des autorités de mener une politique d'endettement extérieur prudente (Tableau 4 du texte). Le scénario de référence fait

l'hypothèse que le Congo continuera à obtenir des financements extérieurs à des conditions favorables, mais le degré de concessionnalité est moindre que dans l'AVD de 2015 pendant la première partie de la période de projection, car une part du financement du programme est semi-concessionnelle. L'élément don augmente ensuite progressivement et est en moyenne de 43 % de 2024 à 2028 en supposant que la plupart des nouveaux financements seront à des conditions favorables⁹. Après 2028, nous faisons l'hypothèse que les nouveaux décaissements deviendront moins concessionnels, l'élément don revenant à environ 25 % de 2028 à 2039. Dans l'ensemble, les autres hypothèses de financement ne changent guère par rapport aux précédentes AVD.

Tableau 4 du texte. Comparaison des hypothèses entre la présente AVD et celle de 2015

(% du PIB, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2027	2035
Décaissements pour nouveaux prêts (en milliards de FCFA)					
AVD 2019	484	525	360	118	147
AVD 2015	182	183	202	201	250
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)					
AVD 2019	30.3	28.9	33.0	41.4	25.4
AVD 2015	48.2	48.2	48.2	48.2	28.1
Solde primaire (en % du PIB)					
AVD 2019	9.3	9.2	9.0	5.6	2.6
AVD 2015	1.7	1.0	2.4	1.0	1.9
Croissance du PIB réel (en pourcentage)					
AVD 2019	5.4	1.6	1.9	1.9	3.4
AVD 2015	-1.6	0.3	2.5	3.1	0.0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)					
AVD 2019	5.6	5.1	1.6	-5.4	-14.9
AVD 2015	-2.8	-0.9	-0.4	3.5	7.3
Prix du pétrole (en dollars le baril)					
AVD 2019	59.2	59.0	58.1	62.4	73.1
AVD 2015	71.0	71.5	72.9	82.1	96.2

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

7. Les instruments de réalisme mettent en évidence certains risques pour la prévision.

L'instrument de réalisme ajustement budgétaire-croissance laisse penser que la trajectoire de croissance pourrait être optimiste au regard de l'assainissement prévu. Selon l'évaluation des

⁹ Dans le passé, la Chine a assuré l'essentiel du financement extérieur du Congo. En outre, les conditions ont été très avantageuses (48 % de don). La hausse de l'élément don au-delà de la période du programme découle de notre hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier.

services du FMI, la projection de croissance est réaliste puisqu'elle est essentiellement déterminée par l'évolution du secteur pétrolier. Le redressement anticipé au cours des prochaines années dans le scénario de référence tient également compte du regain de confiance prévu si la demande de programme du Congo est approuvée en 2019, d'un renforcement du cadre de politique économique associé à une amélioration de la situation budgétaire (au moyen de l'ajustement et d'une restructuration de la dette) et de l'incidence positive sur le secteur privé du remboursement des arriérés de paiements intérieurs.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques

- **Secteur non pétrolier** : la croissance non pétrolière devrait se redresser progressivement, passant de -5,5 % en 2018 à 4,1 % en 2023 : les effets de l'ajustement budgétaire se dissipent, l'investissement se redresse et la mise en œuvre des réformes structurelles porte ses fruits. Après 2023, elle devrait être de 4,4 % en moyenne, c'est-à-dire similaire à la moyenne rétrospective de 4,3 % observée de 2008 à 2017 ; elle reposerait sur l'agriculture, la sylviculture, le commerce, les transports et les télécommunications.
- **Prix et production du pétrole** : la production pétrolière annuelle est censée culminer à environ 140 millions de barils en 2019-20 du fait d'une hausse dans les nouveaux gisements pétroliers offshore (Moho Nord et Banga Kayo). Selon les projections officielles, la production reculerait régulièrement de 2020 à 2038 jusqu'à environ 53 millions de barils en 2039, en l'absence de découverte de nouveaux gisements. Les cours internationaux restent sensiblement inférieurs à leurs sommets de 2013, mais ils se redresseraient progressivement à moyen terme par rapport à leurs niveaux actuels, pour atteindre à peu près 79 dollars en 2039.
- **Inflation** : l'inflation moyenne annuelle devrait accélérer progressivement, passant de 1,2 % en 2018 à 3 % en 2024, et rester proche de 3 % à long terme, ce qui serait conforme au critère de convergence de la CEMAC (plafond à 3 %).
- **Solde courant** : conformément à l'hypothèse d'assainissement budgétaire et de hausse de la production pétrolière, la balance courante resterait excédentaire de 2019 à 2021, puis redeviendrait progressivement déficitaire, de quelque 1,5 % du PIB en moyenne de 2022 à 2024, parallèlement au recul de la production pétrolière et à une accélération des importations liée au redressement du secteur non pétrolier. Le déficit courant ressortirait à 11 % du PIB en moyenne de 2025 à 2039, en raison du fléchissement prévu de la production pétrolière qui ne serait que partiellement compensé par l'augmentation des exportations non pétrolières.
- **Solde primaire** : le scénario de référence fait l'hypothèse d'un ajustement budgétaire pour corriger les déséquilibres macroéconomiques actuels. Il prévoit que le solde primaire reste excédentaire à partir de 2019 grâce à la hausse des recettes et à la maîtrise des dépenses.

C. Classement du pays et détermination des scénarios des tests de résistance

8. **L'indice composite nouvellement introduit, qui est basé sur les données des Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2019, montre que le Congo a une capacité d'endettement faible.** Le résultat était le même dans la précédente AVD, qui ne prenait en considération que la notation CPIA. En revanche, la nouvelle méthodologie s'appuie sur un indicateur composite conjuguant le score CPIA, les conditions extérieures représentées par la croissance économique mondiale et des facteurs propres au pays. Les données d'avril 2019 font apparaître une capacité d'endettement faible, résultant surtout d'un bas score CPIA et du niveau modeste des réserves de change (Tableau 5 du texte).

9. **Le Congo devrait envisager des chocs sur les prix des produits de base et les financements de marché.** Le pétrole représentant plus de 90 % des exportations, le test de résistance individualisé sur les prix des produits de base est déclenché. De même, sachant que le pays a émis des euro-obligations dans le cadre de la restructuration de la dette PPTE, le module des financements de marché est aussi activé.

Tableau 5 du texte. République du Congo : Score de l'indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes de la note IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
ÉPIN	0.385	2.840	1.09	44%
Taux de croissance réelle (en pourcentage)	2.719	1.439	0.04	2%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	32.207	1.31	52%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	10.373	-0.41	-17%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.000	0.00	0%
Croissance de l'économie mondiale (en pourcentage)	13.520	3.559	0.48	19%
Note IC			2.51	100%
Note IC			Faible	

Source : Calculs des services du FMI. Le seuil de l'IC pour une capacité d'endettement moyenne est 2.69.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

D. Analyse de viabilité de la dette extérieure

10. **Le scénario de référence montre des dépassements prolongés des ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes par rapport au seuil indicatif du Congo** (Graphique 1).

Du fait de l'augmentation récente de la dette extérieure publique ainsi que des prévisions de production et de prix du pétrole, le ratio valeur actuelle dette/PIB resterait au-dessus du seuil de 30 %. Compte tenu de la baisse des recettes pétrolières, le ratio service de la dette brute/recettes se dégrade aussi sensiblement depuis la dernière évaluation et dépasse désormais le seuil indicatif de 14 % à moyen terme. Comparativement à une AVD n'intégrant pas l'accord de restructuration de la dette conclu en avril 2019 avec la Chine, celui-ci a réduit le ratio service de la dette/recettes à des niveaux inférieurs à son seuil un an plus tôt (2023 au lieu de 2024) et l'a maintenu en deçà du seuil avec une marge raisonnable au-delà de 2023. Des dépassements marginaux de l'indicateur service de la dette/exportations ont lieu en 2019–20. L'évolution de ce ratio s'est également améliorée à la suite de l'accord de restructuration. Ces indicateurs diminueront graduellement si l'ajustement budgétaire se déroule comme prévu, mais une restructuration de la dette commerciale demeurera nécessaire pour ramener l'endettement à des niveaux soutenables en 2023 conformément au programme. En outre, le module sur les risques des financements de marché indique un risque modéré d'aggravation des tensions sur la liquidité.

11. Dans les scénarios des tests de résistance, tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent largement leurs seuils indicatifs (Graphique 1). Les tests de limite standards examinent les conséquences de divers chocs sur les trajectoires de la dette et de son service en se basant sur l'instabilité passée des indicateurs économiques du pays. Il en résulte dans tous les cas de vives hausses des indicateurs de la charge de la dette. Pour tous les indicateurs, le test de résistance aux chocs sur les exportations est le plus extrême en raison de la grande dépendance de la République du Congo à l'égard des ventes de pétrole. Une baisse des exportations à un écart type en deçà de leur moyenne rétrospective dans la deuxième et la troisième années de la période de projection ferait culminer le ratio VA de la dette/exportations à plus de 310 %. Le recul des exportations fait aussi passer le ratio service de la dette/exportations sensiblement au-dessus du seuil. Les euro-obligations émises étant de faible montant (moins de 3 % du PIB), les risques relatifs aux financements de marché sont réduits (Graphique 5).

12. Du fait de l'ampleur des nouveaux arriérés de paiement extérieurs et des dépassements prolongés des seuils des ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes, la République du Congo est classée « en surendettement ». Ce résultat est confirmé par le dépassement des seuils de tous les autres indicateurs de dette dans les scénarios des tests de résistance. Le reclassement est justifié par le fait que les dépassements se produisent au tout début de l'horizon de la projection et persistent à moyen terme malgré l'hypothèse d'un ajustement budgétaire prononcé à l'avenir. Le Tableau 5 illustre la dégradation des résultats dans le scénario de référence de la présente AVD comparativement à celle de 2015.

Tableau 6 du Texte. Comparaison des indicateurs de la dette extérieure brute CGE, scénario de référence

	2019	2020	2021	2027	2035
Ratio VA de la dette/PIB					
AVD 2019	51.6	48.4	46.2	36.2	22.7
AVD 2015	26.2	26.5	25.8	26.2	26.4
Ratio VA de la dette/exportations					
AVD 2019	62.2	59.6	58.7	61.0	60.4
AVD 2015	35.2	36.8	37.6	43.9	53.3
Ratio service de la dette/exportations					
AVD 2019	13.9	12.5	9.3	6.6	5.4
AVD 2015	4.8	4.4	4.6	3.0	3.8
Ratio service de la dette/recettes					
AVD 2019	37.4	32.0	22.8	10.7	5.1
AVD 2015	9.3	8.5	8.7	5.0	6.3

E. Analyse de viabilité de la dette publique

13. Une analyse de la dette publique totale de la République du Congo révèle une aggravation de la vulnérabilité globale (Graphique 2). Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette contractée et garantie par l'Etat/PIB (dont les arriérés de paiement intérieurs et les financements directs de la BEAC) est sensiblement supérieur au niveau de 35 % associé à une vulnérabilité accrue de la dette publique avec une capacité d'endettement faible. Le repère est dépassé de 2018 à 2030 dans le scénario de référence. Cette évaluation est confortée par les tests de résistance. Celui sur le solde primaire est le plus extrême pour deux indicateurs basés sur la valeur actuelle de la dette publique, ce qui souligne la nécessité d'un sérieux ajustement budgétaire à moyen terme. Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes pétrolières, le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes est le nouveau choc introduit sur les prix des produits de base. Enfin, l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs montre aussi que le risque de surendettement s'est concrétisé.

CONCLUSION

14. L'accumulation des arriérés de paiement et le dépassement des seuils de la dette extérieure et du service de la dette dans le scénario de référence et dans tous les tests de résistance conduisent à classer le Congo « en surendettement » sur le plan extérieur.

La montée des arriérés de paiement confirme aussi la notation globale « en surendettement ». Cela représente une dégradation rapide de la viabilité de la dette depuis la classification à faible risque dans l'AVD de 2014 et à risque modéré dans celle de 2015. Les dépassements prolongés des

ratios VA de la dette/PIB et l'accumulation d'arriérés de paiement vont aussi dans le sens d'une notation de risque global de surendettement. Cette évolution défavorable découle de l'effet durable du choc pétrolier, aggravé par l'absence d'un ajustement budgétaire suffisant jusqu'en 2017, et d'une politique d'emprunt excessive et non transparente. Il incombe au gouvernement d'ancrer la politique macroéconomique au moyen d'un cadre budgétaire à moyen terme axé sur la stabilité, qui vise des excédents primaires substantiels et une réduction du déficit primaire hors pétrole. Il faut aussi une politique prudente en matière de nouveaux emprunts afin d'éviter une nouvelle dégradation des indicateurs d'endettement. Enfin, les autorités ne devraient pas contracter de nouveaux emprunts non concessionnels avant que la viabilité des finances publiques ait été rétablie sans équivoque ou aussi longtemps que le Congo restera en surendettement ou exposé à un risque élevé de surendettement.

15. À moyen terme, il est essentiel d'améliorer la compétitivité et de promouvoir la diversification économique pour accroître la résilience aux chocs exogènes. La République du Congo étant très dépendante du pétrole, les ratios de la dette semblent le plus sensibles aux fluctuations des exportations de pétrole. Compte tenu de la forte concentration de l'économie et de sa vulnérabilité aux baisses des cours du pétrole, élargir la base économique en développant le secteur non pétrolier atténuerait l'instabilité des exportations et renforcerait la capacité de l'économie congolaise à assurer le service de la dette. C'est pourquoi l'amélioration du climat des affaires, avec l'aide de la Banque mondiale, devrait favoriser la compétitivité et stimuler la croissance. Dans le même esprit, il faudrait, pour remédier à la faiblesse du capital physique et humain du Congo, donner la priorité à la fiabilité et à la compétitivité de l'offre d'électricité, à l'amélioration de la qualité des transports et à l'extension de la formation professionnelle pour augmenter la productivité de la main-d'œuvre.

16. Il est aussi urgent d'améliorer la gestion de la dette et des actifs publics. Un renforcement des capacités s'impose pour rendre plus efficaces les institutions chargées de la politique budgétaire et de la politique d'endettement. Le récent rapport technique du FMI sur la gestion de la dette publique a souligné qu'il fallait : i) renforcer le cadre juridique et institutionnel pour qu'il s'applique à l'ensemble du processus d'émission et de gestion de la dette grâce à la réactivation du Comité national de la dette publique (CNDP) et à la clarification de ses attributions ; ii) formuler une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et donner plus de transparence à cette gestion ; iii) mettre en place un cadre officiel de gestion des flux de trésorerie des administrations et iv) renforcer les capacités analytiques des personnels chargés de gérer la dette publique. En outre, il est urgent d'améliorer la déclaration des dettes et les moyens de surveillance, ainsi que de mieux suivre tous les passifs conditionnels de l'Etat, par exemple en recueillant des données sur les principales entreprises publiques ainsi que sur les engagements conditionnels et les dettes à garantie publique qui ne sont pas actuellement appréhendés par les statistiques officielles et l'AVD. Conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux, les autorités devraient s'orienter vers la formulation d'une stratégie de gestion de la dette, l'annexer au budget et améliorer la gestion de la trésorerie publique.

17. Les autorités sont d'accord avec l'évaluation des services du FMI : le Congo est surendetté et sa dette insoutenable. Elles reconnaissent qu'il importe de mieux gérer la dette et qu'il est nécessaire de suivre de plus près son évolution. C'est pourquoi, outre les efforts d'assainissement budgétaire, elles poursuivent leur stratégie de restructuration de la dette publique et appliquent les recommandations de l'assistance technique pour améliorer la gestion de la dette.

Table 1. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39
(en % du PIB, sauf indications contraires)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	91.4	80.0	61.3	58.1	56.6	55.5	54.2	51.5	49.7	38.6	20.2	50.8	49.3
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	91.4	80.0	61.3	58.1	56.6	55.5	54.2	51.5	49.7	38.6	20.2	50.8	49.3
Variation de la dette extérieure	9.3	-11.4	-18.7	-3.2	-1.4	-1.2	-1.3	-2.6	-1.9	-2.3	-1.4		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	34.0	-9.5	-28.4	-13.0	-10.2	-6.8	-3.3	-3.7	-3.9	5.0	10.0	-5.4	-3.5
Déficit extérieur courant hors intérêts	61.1	4.3	-8.6	-7.0	-6.4	-2.8	0.3	1.0	0.7	9.3	16.0	6.9	0.8
Déficit de la balance des biens et services	51.9	-6.9	-22.2	-20.4	-18.8	-15.6	-11.5	-10.4	-10.6	0.2	9.4	0.0	-10.3
Exportations	59.1	73.3	83.3	83.0	81.2	78.8	75.3	73.2	70.7	51.9	30.9		
Importations	110.9	66.4	61.1	62.7	62.4	63.2	63.8	62.8	60.1	52.1	40.3		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	6.6	5.0	4.0	3.8	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.7	4.0	1.4	4.2
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.5	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.7	-0.8		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.6	6.2	9.7	9.6	8.7	8.9	7.8	7.2	7.1	4.5	2.6	5.5	6.9
IDE nets (négatifs = entrées)	-37.6	-3.7	-2.9	-4.1	-4.2	-4.1	-4.7	-4.9	-4.3	-3.8	-5.6	-12.5	-4.1
Dynamique endogène de la dette 2/	10.5	-10.1	-16.8	-1.9	0.4	0.1	1.0	0.1	-0.4	-0.5	-0.4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.4	1.6	1.9	1.4	1.2	1.1	1.0	0.8	0.7	0.5	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	2.6	1.4	-1.0	-3.4	-0.9	-1.1	0.0	-0.7	-1.1	-0.9	-0.7		
Contribution des variations de prix et de taux de change	5.5	-13.1	-17.8		
Résiduel 3/	-24.7	-1.8	9.6	9.7	8.8	5.7	2.0	1.1	2.1	-7.4	-11.4	4.6	1.4
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	54.2	51.6	48.4	46.2	44.5	42.3	41.0	32.1	17.9		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	65.0	62.2	59.6	58.7	59.1	57.8	58.0	61.9	57.9		
Ratio service de la dette CGE/exportations	13.1	8.9	8.6	13.9	12.5	9.3	8.4	5.8	3.7	6.5	5.9		
Ratio service de la dette CGE/recettes	23.4	24.0	24.6	37.4	32.0	22.8	18.9	12.5	7.6	8.9	4.4		
Total des besoins de financements bruts (milliards de dollars EU)	2433.1	637.2	-508.3	57.3	-46.1	52.0	234.0	47.5	-105.8	1182.0	2728.5		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-2.8	-1.8	1.6	5.4	1.6	1.9	0.1	1.3	2.3	2.4	3.3	3.4	2.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-6.3	16.8	28.5	-7.4	0.3	-0.8	-2.1	-0.7	0.9	0.4	2.4	0.3	-0.8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	2.6	2.0	3.1	2.3	2.2	2.0	1.8	1.5	1.4	1.2	1.2	1.4	1.6
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-9.5	42.3	48.5	-2.7	-0.4	-2.0	-6.5	-2.3	-0.3	-4.3	0.7	6.4	-3.1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-9.1	-31.4	20.2	0.1	1.4	2.3	-1.1	-1.1	-1.3	1.4	2.5	3.1	-0.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	30.3	28.9	33.0	36.6	53.2	41.4	25.3	25.6	...	37.7
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	33.2	27.3	29.1	30.9	31.7	32.3	33.7	34.1	34.5	38.0	41.4	38.5	34.6
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	247.6	205.1	312.9	318.3	321.5	306.8	201.5	209.0	216.5	92.9	178.6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.7	2.7	2.2	1.5	1.1	1.2	1.1	1.1	...	1.6
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	34.1	32.5	37.8	47.4	69.6	55.9	47.1	54.0	...	50.3
PIB nominal (milliards de dollars EU)	7,787	8,932	11,664	11,382	11,592	11,715	11,472	11,532	11,902	13,269	22,292		
Croissance du PIB nominal en dollars	-9.0	14.7	30.6	-2.4	1.8	1.1	-2.1	0.5	3.2	2.8	5.7	3.6	1.2
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	54.2	51.6	48.4	46.2	44.5	42.3	41.0	32.1	17.9		
En pourcentage des exportations	65.0	62.2	59.6	58.7	59.1	57.8	58.0	61.9	57.9		
Ratio service de la dette/exportations	13.1	8.9	8.6	13.9	12.5	9.3	8.4	5.8	3.7	6.5	5.9		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	6321.1	5873.6	5612.8	5417.9	5105.1	4881.9	4882.4	4259.7	3984.9		
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	-3.8	-2.3	-1.7	-2.7	-1.9	0.0	-0.9	-0.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	51.9	15.7	10.1	-3.7	-5.0	-1.6	1.7	3.7	2.6	11.6	17.4		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1+g))/(1+g + p + g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basé sur la devise
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

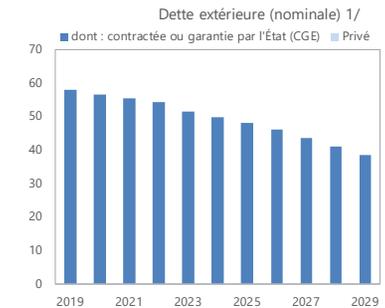
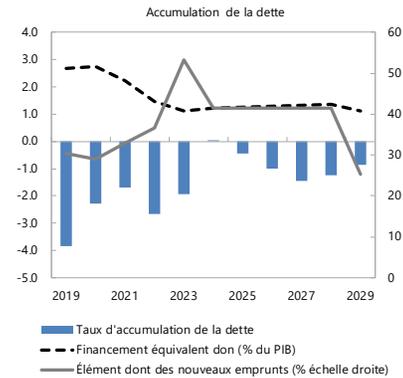


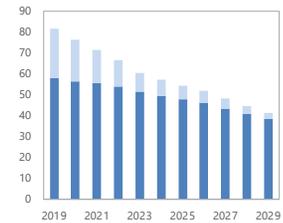
Tableau 2. République du Congo: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	118.6	117.5	87.8	81.7	76.6	71.6	66.8	60.7	57.3	41.4	20.6	73.2	59.6
dont : libellée en devises	91.4	80.0	61.3	58.1	56.6	55.5	54.2	51.5	49.7	38.6	20.2	50.8	49.3
Variation de la dette du secteur public	15.6	-1.1	-29.7	-6.2	-5.1	-5.0	-4.8	-6.1	-3.4	-3.3	-1.5		
Flux générateurs d'endettement identifiés	34.3	-13.9	-27.3	-9.1	-8.8	-8.6	-6.1	-7.6	-8.9	-5.0	-2.7	-0.5	-7.2
Déficit primaire	17.8	5.2	-8.9	-9.3	-9.2	-9.0	-9.1	-8.3	-8.0	-4.5	-2.1	0.4	-7.5
Recettes et dons	34.1	27.9	29.2	31.4	32.1	32.7	34.2	34.7	35.1	38.7	42.2	38.9	35.1
dont : dons	0.9	0.6	0.1	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.5	0.7	0.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	51.8	33.1	20.3	22.0	22.9	23.7	25.1	26.4	27.1	34.2	40.1	39.3	27.7
Dynamique automatique de la dette	15.5	-19.9	-18.5	0.4	0.5	0.7	3.0	0.7	-0.9	-0.5	-0.6		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	6.0	-0.6	-7.8	-2.7	-0.7	-1.1	0.4	-0.9	-1.5	-1.1	-0.5		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	3.0	-2.8	-5.9	1.8	0.6	0.4	0.4	0.0	-0.1	-0.1	0.2		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	3.0	2.1	-1.8	-4.5	-1.3	-1.4	0.0	-0.8	-1.3	-1.0	-0.7		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	9.5	-19.3	-10.7		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	1.1	0.8	0.0	-0.1	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	-0.1
Produit des privatisations (négatif)	1.1	0.8	0.0	-0.1	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	-18.6	12.8	-2.3	6.0	5.0	5.4	4.0	3.0	6.1	2.3	1.1	1.4	4.4
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	82.8	74.9	68.2	62.2	57.1	51.4	48.6	34.8	18.2		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	284.0	238.9	212.7	190.4	167.0	148.2	138.4	90.0	43.1		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	28.6	26.4	30.5	48.6	46.4	38.8	35.5	27.7	16.4	16.6	8.7		
Besoin de financement brut 4/	28.5	13.4	0.0	5.8	5.5	3.4	3.0	1.3	-2.2	1.9	1.6		
Principales hypothèses macroéconomiques et													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-2.8	-1.8	1.6	5.4	1.6	1.9	0.1	1.3	2.3	2.4	3.3	3.4	2.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.7	2.1	3.0	2.4	2.2	2.0	1.8	1.5	1.4	1.2	1.2	1.4	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	7.7	-10.6	-17.6	5.8	2.1	2.8	4.4	3.0	1.7	6.7	81.9	2.0	3.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	11.0	-20.7	-13.5	5.2	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-6.1	14.4	22.9	-4.3	-0.8	-1.4	-2.8	-1.0	0.8	0.4	2.4	1.6	-0.8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-10.9	-37.3	-37.7	14.3	5.7	5.3	6.0	6.6	5.0	6.3	4.2	5.4	7.0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	2.1	6.3	20.8	-3.2	-4.1	-4.0	-4.3	-2.2	-4.6	-1.2	-0.6	9.7	-3.2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

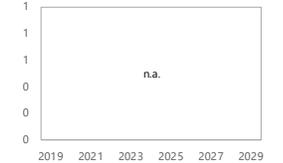
Définition de la dette extérieure/intérieure	Basé sur la devise
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dettes du secteur public 1/

■ dont : libellée en monnaie locale
■ dont : libellée en devises



■ dont : détenu par les résidents
■ dont : envers les non-résidents



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB sous-jacent à l'AVD public diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

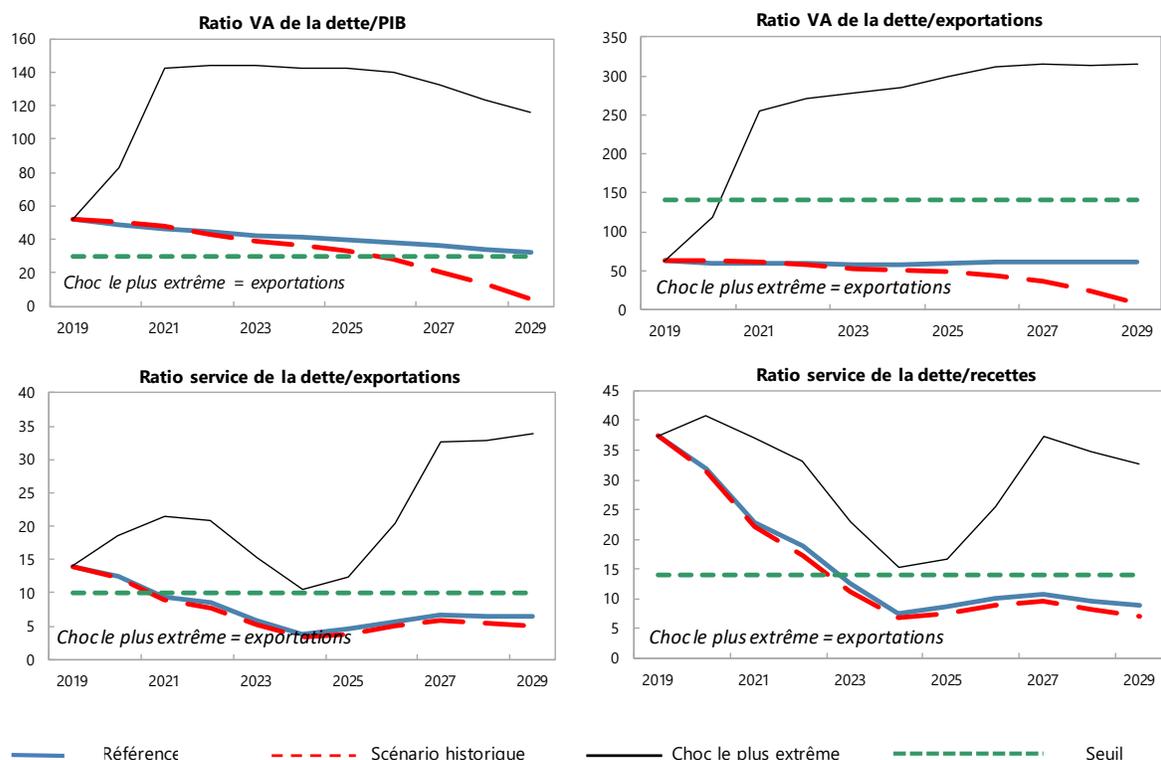
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, and other debt creating/reducing flows.

5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (-): a primary surplus, which would stabilize the debt ratio only in the year in question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 1. République du Congo: Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2019–29



Adaptation des paramètres par défaut		
	Volume	Interactions
Tests adaptés		
Ensemble des passifs cond.	Oui	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base ^{2/}	Non	Non
Financement sur le marché	Non	Non

Note : « Oui » indique tout changement du volume ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance ; « s.o. » indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Personnalisées
Part de la dette marginale		
Dette extérieure MLT CGE	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.0%	1.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne	5	5

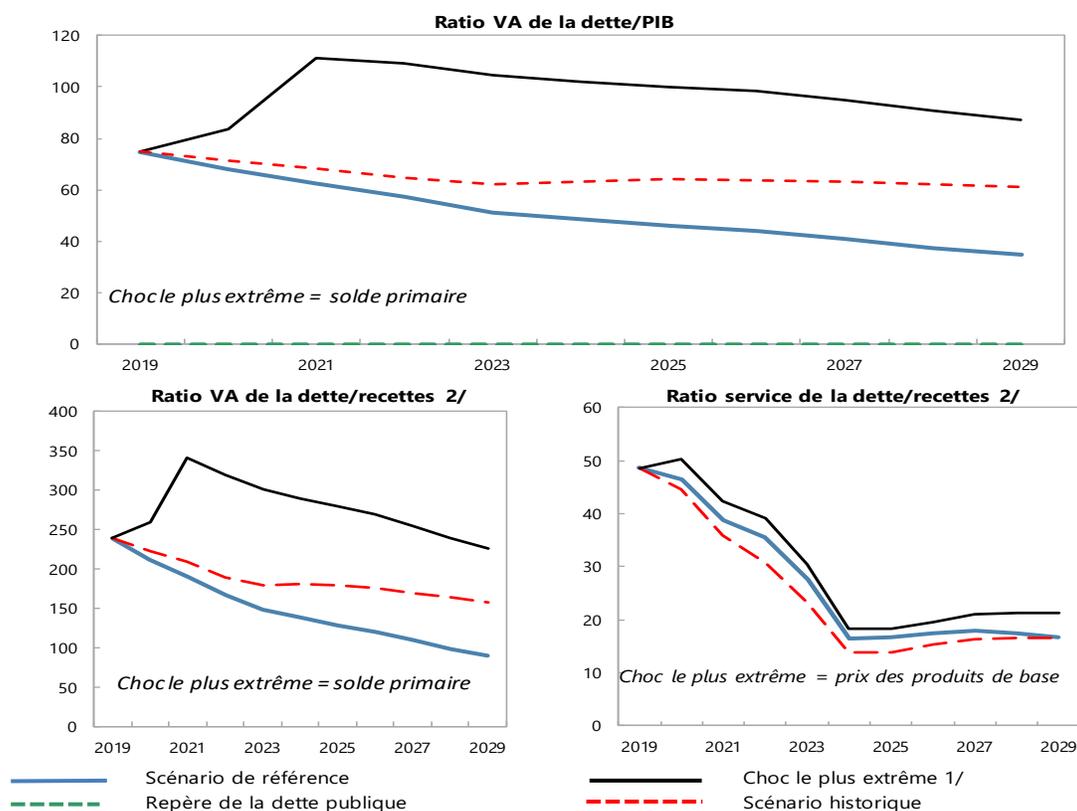
* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires dus aux chocs dans les tests de résistance sont supposés être couverts par une dette extérieure à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État dans l'AVD extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale se fondent sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. République du Congo: Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2019–29



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Personnalisé
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	100%
Dette intérieure à moyen et long terme	0%	0%
Dette intérieure à court terme	82%	0%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.0%	1.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	0.0%	0.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	1	1
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0.8%	0.8%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Table 3. République du Congo: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2019–29(en %)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	52	48	46	45	42	41	40	38	36	34	32
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	52	51	48	43	39	36	33	28	21	13	4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	52	51	52	50	48	46	45	43	41	38	36
B2. Solde primaire	52	64	96	96	96	94	94	93	90	87	85
B3. Exportations	52	83	142	144	144	142	142	140	132	123	116
B4. Autres flux 3/	52	60	70	70	69	68	67	65	62	58	54
B5. Dépréciation	52	61	59	57	54	52	51	49	46	43	41
B6. Combinaison de B1-B5	52	73	79	79	77	76	75	73	69	64	61
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	52	64	63	62	61	60	59	58	56	54	53
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	52	52	55	54	53	53	52	51	49	46	43
C4. Financement de marché	52	55	52	51	48	46	44	42	40	37	35
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	62	60	59	59	58	58	59	60	61	61	62
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	62	62	61	57	53	51	49	44	35	24	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	62	60	59	59	58	58	59	60	61	61	62
B2. Solde primaire	62	78	121	128	131	133	139	146	153	156	163
B3. Exportations	62	119	255	271	277	285	299	312	316	313	315
B4. Autres flux 3/	62	74	89	93	94	96	99	103	104	103	104
B5. Dépréciation	62	60	59	60	58	59	60	61	62	61	63
B6. Combinaison de B1-B5	62	91	83	123	124	127	131	135	137	136	138
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	62	79	80	83	83	84	87	91	95	97	102
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	62	68	73	75	75	76	79	81	83	83	84
C4. Financement de marché	62	60	59	60	59	58	59	60	60	60	61
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	14	12	9	8	6	4	4	6	7	6	7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	14	12	9	8	5	3	4	5	6	5	5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	14	12	9	8	6	4	4	6	7	6	7
B2. Solde primaire	14	12	11	12	9	7	8	12	15	15	15
B3. Exportations	14	18	21	21	15	11	12	20	33	33	34
B4. Autres flux 3/	14	12	10	9	6	4	5	8	11	11	11
B5. Dépréciation	14	12	9	8	6	4	4	6	7	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	14	15	14	13	9	6	7	12	15	15	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	14	12	10	9	6	4	5	6	7	7	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	14	13	10	9	7	4	5	7	9	8	9
C4. Financement de marché	14	12	9	9	6	6	7	6	7	6	6
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	37	32	23	19	13	8	9	10	11	10	9
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	37	31	22	17	11	7	7	9	10	8	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	37	34	26	21	14	9	10	11	12	11	10
B2. Solde primaire	37	32	27	26	20	15	15	20	25	23	21
B3. Exportations	37	41	37	33	23	15	17	25	37	35	33
B4. Autres flux 3/	37	32	23	20	14	9	10	14	18	16	15
B5. Dépréciation	37	40	29	24	16	10	11	13	14	12	11
B6. Combinaison de B1-B5	37	38	29	24	17	11	12	18	20	18	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	37	32	24	20	13	8	9	11	11	10	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	37	35	25	21	14	9	10	12	14	12	12
C4. Financement de marché	37	32	23	19	13	12	13	10	11	9	8
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Table 4. République du Congo: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019–29

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	74	67	61	56	50	47	45	42	39	36	33
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	74	70	67	63	61	62	63	63	62	61	60
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	74	73	73	70	66	66	67	67	67	67	67
B2. Solde primaire	74	82	110	107	103	100	98	97	93	89	85
B3. Exportations	74	84	105	103	99	96	95	93	87	80	74
B4. Autres flux 3/	74	79	85	81	76	73	72	69	64	59	55
B5. Dépréciation	74	80	71	64	57	53	48	44	39	34	29
B6. Combinaison de B1-B5	74	76	82	79	75	73	72	71	69	67	65
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	74	83	77	73	68	65	63	62	59	56	54
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	74	70	68	67	65	66	67	67	67	67	67
C4. Financement de marché	74	68	62	56	51	47	44	42	39	35	33
Public debt benchmark	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	237	210	186	162	144	134	124	115	105	94	85
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	237	219	205	185	176	177	176	172	166	161	155
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	237	227	223	204	191	188	186	184	180	175	172
B2. Solde primaire	237	257	337	314	297	286	275	264	250	234	221
B3. Exportations	237	261	322	300	285	275	266	254	233	212	192
B4. Autres flux 3/	237	246	259	236	219	209	200	189	173	156	142
B5. Dépréciation	237	250	218	188	165	150	136	121	105	89	75
B6. Combinaison de B1-B5	237	237	252	232	216	208	201	194	185	175	167
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	237	260	237	214	196	187	177	169	158	148	139
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	237	235	222	208	197	193	189	184	180	175	172
C4. Financement de marché	237	211	188	165	146	135	124	114	104	93	84
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	49	44	36	31	23	12	12	13	13	13	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	49	43	33	27	19	10	10	12	13	13	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	49	47	40	36	26	14	14	15	17	17	16
B2. Solde primaire	49	44	39	39	30	19	19	23	27	26	25
B3. Exportations	49	44	37	34	25	14	14	19	26	25	23
B4. Autres flux 3/	49	44	36	33	24	13	13	17	20	19	18
B5. Dépréciation	49	47	42	36	26	14	14	15	16	15	14
B6. Combinaison de B1-B5	49	43	39	36	27	16	16	17	17	16	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	49	44	37	32	24	13	13	13	14	13	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	49	48	39	35	25	13	13	15	16	16	16
C4. Financement de marché	49	44	36	32	23	16	16	13	13	12	11

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

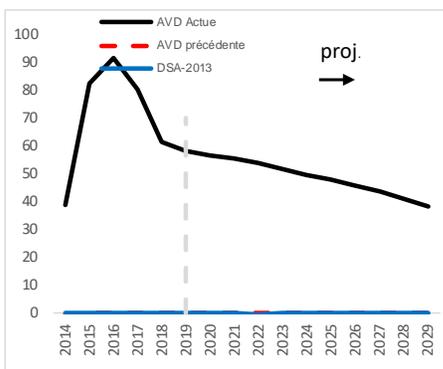
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

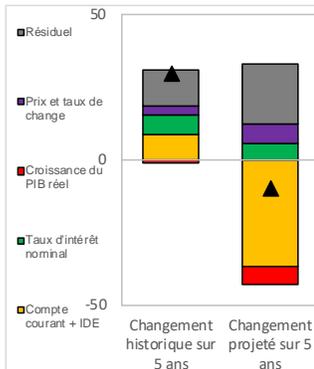
Graphique 3. République du Congo : Déterminants de l'évolution de la dette — Scénario de référence

Dettes extérieures

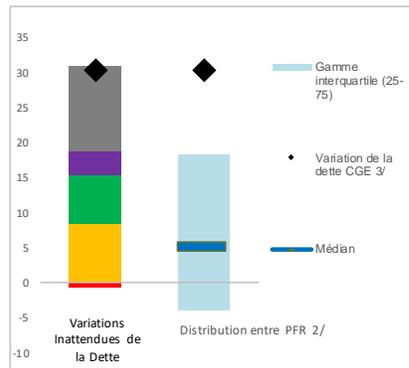
Dettes extérieures Brutes, Nominales
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)

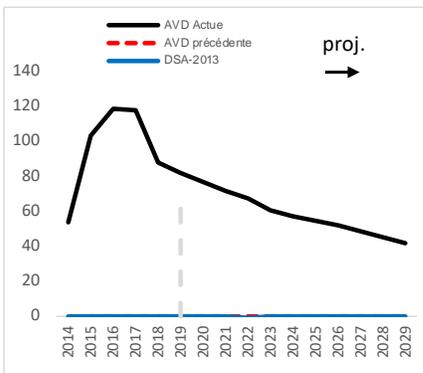


Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

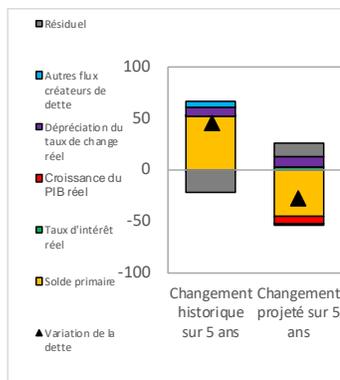


Dettes publiques

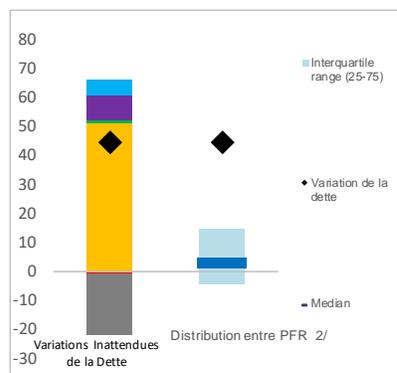
Dettes Publiques Brutes, Nominales
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

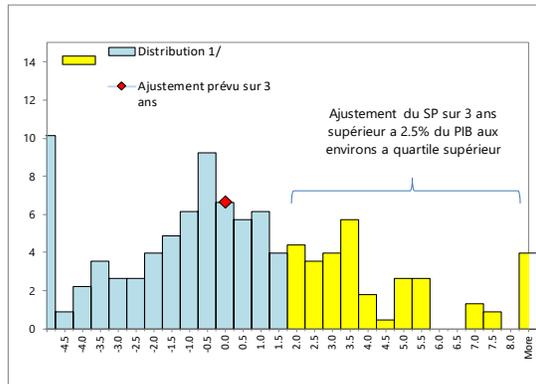


Sources: autorités congolaises et estimations des services du FMI.

- 1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
- 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

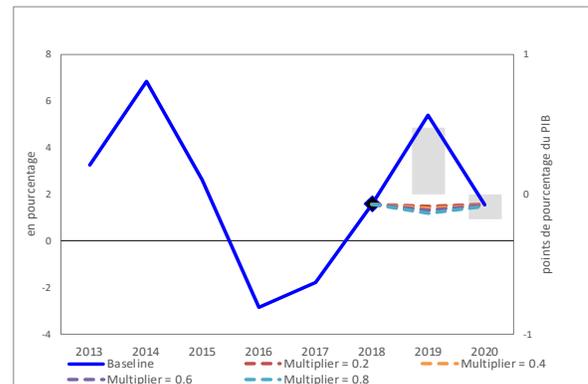
Graphique 4. République du Congo : Instruments de réalisme

Ajustement à trois ans du solde primaire
(en points de pourcentage de PIB)



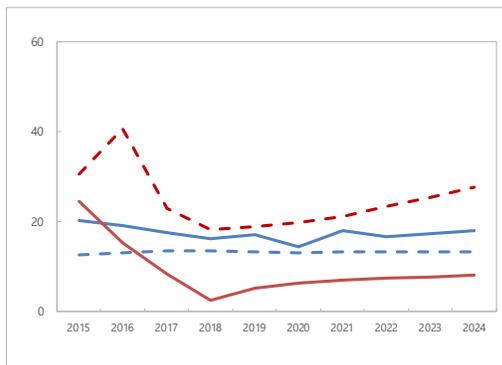
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoire de croissance possible



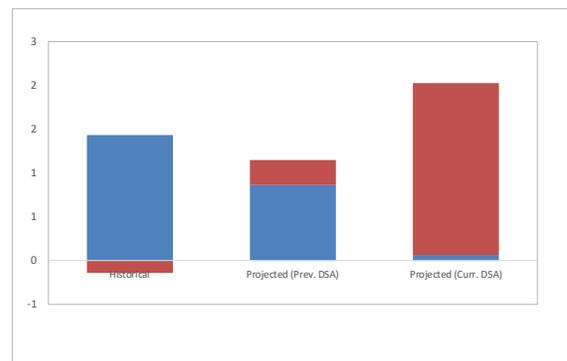
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux d'investissement public et privés
(en % du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - Investissement privé - AVD précédente - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance réelle du PIB
(en %, moyenne à cinq ans)



■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

Sources : Autorités congolaises et estimations des services du FMI.

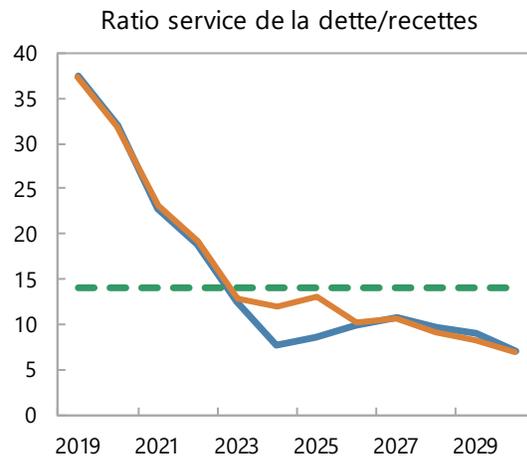
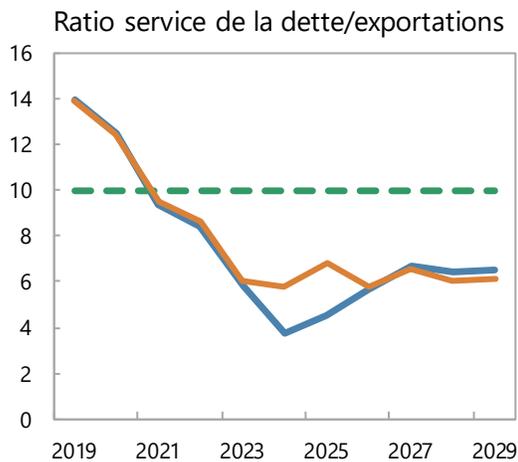
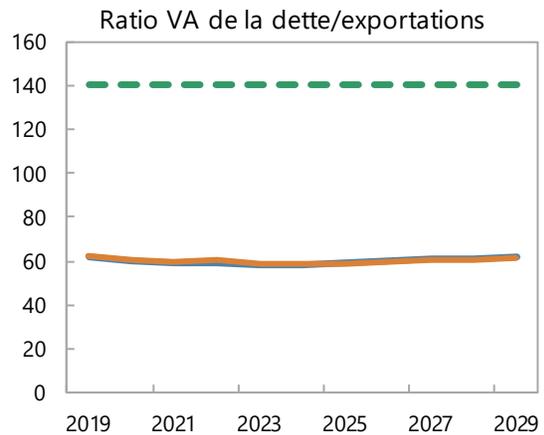
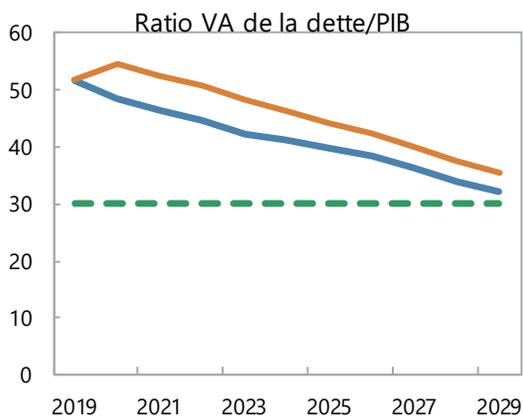
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence), approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement à trois ans pour le lancement du programme se situe sur l'ordonnée et le pourcentage de l'échantillon sur l'abscisse.

Graphique 5. République du Congo : Indicateurs de risque de financement sur les marchés

	BFB 1/	EMBI 2/
Repères	14	570
Valeurs	6	1250
Dépassement du repère	Non	Oui
Hausse potentielle des besoins de liquidité	Modérée	

1/ Maximum des besoins de financement bruts (BFB) sur les 3 ans de la période de projection du scénario de référence.

2/ Les écarts EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



— Sc. référence — Financ. sur le marché - - - - - Seuil

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur au FMI pour la République du Congo, et de son Conseiller Principal M. Mohamed Sidi Bouna

Réunion du Conseil d'Administration du FMI 19/62

11 juillet 2019

Introduction

Les autorités congolaises remercient vivement les services du FMI pour les discussions de politique économique franches et constructives tenues à Brazzaville au cours des deux dernières années durant les négociations sur le programme, et pour la patience de leur travail en vue d'obtenir un résultat favorable. Elles sont reconnaissantes de la collaboration étroite et décisive de la direction durant cette période, qui a conduit à l'accord conclu en mai 2019 avec les services du FMI sur un programme qui pourrait être appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Elles remercient également le conseil d'administration pour son soutien pendant ces années.

La forte baisse des cours internationaux du pétrole durant la période 2014–16 a entraîné une profonde récession économique au Congo. Le ralentissement du secteur pétrolier s'est étendu au reste de l'économie, le PIB réel a subi une contraction marquée, et les recettes budgétaires ont enregistré un net recul. Dans le même temps, la dette publique a augmenté rapidement jusqu'à atteindre un niveau intenable qui, conjugué au choc des prix pétroliers, a entraîné des difficultés pour le service de la dette et une accumulation d'arriérés. La récession a aussi touché le secteur financier et restreint la liquidité.

Les autorités ont mis en place des mesures d'ajustement courageuses afin de répondre à la crise. Elles ont effectué d'importantes réductions des dépenses, engagé des discussions avec leurs créanciers pour restructurer la dette extérieure du Congo et lancé des réformes afin de remédier aux carences en matière de gouvernance. Bien que la situation ait commencé à se stabiliser en 2018, les autorités reconnaissent qu'il reste beaucoup à faire pour rétablir l'équilibre de l'économie.

Afin d'aider à consolider les acquis macroéconomiques engrangés jusqu'ici par le Congo et de favoriser une croissance plus forte et durable, les autorités demandent le soutien du FMI sous la forme d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit. Leur programme de réforme, qui s'appuie sur la stratégie régionale visant à préserver la stabilité extérieure de la CEMAC, repose sur cinq axes stratégiques que sont : l'ajustement budgétaire pour garantir la viabilité de la dette ; le renforcement de la gouvernance ; la protection des populations vulnérables ; la préservation de la bonne

santé du secteur financier ; et la mise en œuvre de réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et diversifier l'économie. Le programme bénéficie du soutien des politiques monétaires et financières régionales par la mise en œuvre d'assurances fournies par la banque centrale régionale, la BEAC, et l'organisme de contrôle, la COBAC.

Les autorités sont tout à fait conscientes qu'il est indispensable de poursuivre les progrès dans l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, y compris dans le secteur pétrolier, pour garantir à l'avenir le succès des réformes. Toutes les mesures préalables à l'approbation du programme ont été mises en œuvre. La plupart de ces mesures visent à renforcer la transparence des opérations de l'État et à améliorer encore la gouvernance. À cette fin, les autorités ont soumis tous les rapports requis à l'Assemblée nationale, y compris les rapports sur les contrats de préfinancement de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), sur les contrats spéciaux pour la construction d'infrastructures en échange de paiements en nature et sur la liste des projets mis en œuvre par le ministère des Travaux publics entre 2014 et 2017.

Évolution récente de la situation économique et perspectives

L'économie congolaise se remet progressivement de la récession de 2016–17. Les ajustements adoptés pour stabiliser l'économie commencent à porter leurs fruits. La croissance s'est accélérée en 2018 pour atteindre 1,6 %. Le solde des transactions courantes s'est considérablement amélioré pour devenir positif en 2018.

L'augmentation de la production pétrolière, la hausse des cours internationaux du pétrole et la baisse des importations ont contribué à cette amélioration. Les réserves de change imputées du Congo auprès de la BEAC se sont stabilisées, mais restent peu élevées. Le solde budgétaire global en 2018 a enregistré un excédent, résultant d'une augmentation des recettes pétrolières et non pétrolières ainsi que de réductions drastiques des dépenses. L'investissement public, qui avait atteint 77,5 % du PIB non pétrolier en 2014, a considérablement diminué pour s'établir à 5,5 % du PIB non pétrolier en 2018. L'inflation a toutefois continué de ralentir à la fin de 2018 en raison d'une demande intérieure encore relativement faible.

Les autorités ont aussi réalisé des progrès importants en ce qui concerne la restructuration de la dette extérieure du pays, et elles sont parvenues à un accord avec la Chine. La dette publique du Congo est passée de 118,6 % du PIB en 2016 à 87,8 % du PIB en 2018, dont 61,3 % correspondent à la dette extérieure et 26,5 % à la dette intérieure.

Les perspectives macroéconomiques du Congo devraient s'améliorer à moyen terme, dans le cadre du programme appuyé par le FMI. La croissance du secteur pétrolier sera entraînée par l'augmentation de la production pétrolière ainsi que par la relative

stabilité des cours internationaux du pétrole. La croissance du secteur hors pétrole devrait augmenter progressivement pour atteindre 4 % en 2022, soutenue par la poursuite de la mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC visant à stabiliser l'économie, par les progrès accomplis dans la restructuration de la dette intérieure et extérieure du pays et par le renforcement de la confiance des chefs d'entreprise. Les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer la gouvernance contribueront aussi à l'amélioration globale des perspectives économiques du Congo.

Mesures économiques dans le cadre du programme appuyé par la FEC

Politique budgétaire et viabilité de la dette

Le principal objectif budgétaire des autorités est de réduire sensiblement le déficit primaire non pétrolier. Les autorités ont pris les mesures nécessaires pour réduire les dépenses et augmenter les recettes non pétrolières afin de ramener ce déficit à 17 % du PIB non pétrolier d'ici à 2022 (par rapport à 28 % en 2018). Ce faisant, elles prendront également des mesures afin de préserver les populations pauvres et vulnérables des effets de l'ajustement budgétaire. Les autorités augmenteront aussi sensiblement les dépenses sociales pendant la période d'application du programme.

Du côté des recettes, les domaines essentiels de la réforme comprennent un examen des exonérations fiscales et l'introduction d'un mécanisme de tarification des carburants. Les autorités réévalueront les exonérations figurant dans le code d'investissement. En attendant, elles ont interdit l'octroi à titre discrétionnaire d'exonérations. Comme convenu dans le cadre du programme, elles approuveront également une structure des prix révisée pour les produits pétroliers avant la fin du mois d'octobre 2019, comprenant des taxes plus élevées et un mécanisme d'indexation automatique qui contribuera à augmenter les recettes budgétaires.

Pour contenir les dépenses budgétaires, des réformes majeures ont été lancées pour réduire les subventions et maîtriser la masse salariale. En ce qui concerne les subventions, les autorités plafonneront les transferts à la Congolaise de raffinage (CORAF), et les subventions seront subordonnées aux efforts de la CORAF pour réduire ses dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un nouveau contrat de performance. De la même manière, les subventions à la Centrale électrique du Congo (CEC) seront subordonnées à une évaluation trimestrielle des dépenses de la CEC, réalisée par le ministère des Finances, afin de justifier le niveau de subventions. Par ailleurs, un plan d'action sera adopté pour réduire progressivement la proportion de la masse salariale par rapport au PIB non pétrolier. Dans le cadre de ce plan, les salariés du secteur public prenant leur retraite ne seront plus systématiquement remplacés par de nouveaux employés, sauf dans les secteurs sociaux. Les autorités ont aussi

l'intention de limiter les dépenses d'équipement en améliorant la priorisation et l'efficacité des projets d'investissement public.

L'accord récemment conclu avec la Chine sur la restructuration de la dette extérieure du Congo et l'engagement renouvelé des autorités en faveur d'une gestion prudente de la dette contribueront à ramener la dette publique sous le plafond régional de 70 % du PIB d'ici à 2022. Les autorités rechercheront uniquement des financements extérieurs accordés à des conditions concessionnelles pendant la période d'application du programme. De plus, comme convenu dans le cadre du programme, elles approuveront une stratégie de restructuration de la dette intérieure avant la fin du mois d'octobre 2019, après l'achèvement de l'audit récemment réalisé par un cabinet d'experts-comptables international. Elles poursuivront également leur dialogue de bonne foi avec les créanciers commerciaux dans le but de conclure un accord avant la première revue de l'accord au titre de la FEC.

Secteur financier

La crise a eu une incidence négative sur le système bancaire congolais, mais la solvabilité globale du système bancaire demeure solide. Les autorités poursuivront aussi leur collaboration étroite avec la COBAC pour renforcer la stabilité du système financier, y compris en ce qui concerne la conformité avec le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Bien que le système bancaire continue à ressentir les effets de la crise, aucune banque congolaise en difficulté ne présente de risque systémique. Pour ce qui est des deux banques qui se trouvent dans une situation difficile, les autorités travailleront en étroite collaboration avec la COBAC afin d'adopter un plan de résolution pour la banque devenue insolvable et vendront l'autre banque à des investisseurs privés. Concernant le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les autorités renforceront leur dispositif législatif et institutionnel pour remédier aux faiblesses relevées en 2015 par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale.

Gouvernance et transparence

Avec l'aide du FMI, les autorités ont préparé et publié en juin 2018 un rapport-diagnostic analysant l'effet de la mauvaise gouvernance et de la corruption sur l'économie, particulièrement dans le secteur pétrolier. L'Assemblée nationale du Congo a approuvé des modifications aux statuts de la SNPC afin de remédier aux carences déterminées dans le rapport, exigeant que la compagnie pétrolière publique publie chaque année ses états financiers vérifiés. L'Assemblée nationale a aussi adopté une nouvelle loi exigeant que tous les accords de partage de la production pétrolière soient rendus publics. De plus, une haute autorité de lutte contre la

corruption dotée d'un pouvoir d'enquête a été créée, et l'Assemblée nationale a adopté l'obligation de déclaration de patrimoine pour les hauts représentants de l'État. En outre, elles veilleront à ce que le comité de transparence sur la gestion des ressources naturelles et des dépenses publiques, prévu par la loi congolaise sur la transparence, recrute au moins un tiers de ses membres dans la société civile.

Réduction de la pauvreté

Les autorités ont déterminé un certain nombre de secteurs et programmes sociaux sur lesquels elles ont l'intention de se concentrer et qu'elles entendent préserver afin de combattre la pauvreté. Il s'agit notamment de la santé, de l'éducation de base, de la promotion des femmes et, enfin, des infrastructures visant à désenclaver les zones isolées. Afin d'améliorer les conditions de vie des ménages les plus pauvres, elles ont mis en place, avec l'aide de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement, un programme de sécurité sociale prévoyant des transferts en espèces aux ménages les plus démunis afin d'améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation. La performance du programme est évaluée par rapport à des repères établis en matière de santé et d'éducation, et les résultats ont été positifs jusqu'à présent. Les autorités étendront leur programme de transfert en espèces en 2019 à davantage de ménages défavorisés et augmenteront aussi les sommes octroyées aux bénéficiaires.

Réformes structurelles

La mise en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et à diversifier l'économie se poursuivra. Les autorités ont mis en place un programme de réforme pour améliorer le climat des affaires, avec le soutien de leurs partenaires de développement. Elles se concentreront sur les mesures visant à remédier aux faiblesses déterminées dans les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale, y compris en créant un cadastre des propriétés immobilières ainsi qu'en simplifiant les procédures et réduisant les coûts de création d'entreprise, entre autres réformes cruciales. Elles ont créé un comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires, comprenant les partenaires de développement du pays, pour veiller à ce que les domaines de réforme déterminés enregistrent des progrès. Pour diversifier l'économie, les autorités ont adopté un plan d'action, avec l'aide de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. L'accent sera mis sur la promotion du développement de l'agriculture, ainsi que sur les industries alimentaire et forestière, tout en améliorant la fourniture d'électricité et les possibilités d'y accéder, particulièrement dans les zones isolées. Les autorités adopteront aussi une stratégie de privatisation d'ici octobre 2019, comme convenu dans le cadre du programme. Une étude est en cours, avec le soutien de la Banque

africaine de développement, pour recenser les entreprises publiques et les actifs qui peuvent être vendus.

Conclusion

Les autorités congolaises réaffirment leur ferme détermination à appliquer les mesures et réformes avisées envisagées dans le cadre du programme appuyé par la FEC et demandent que les administrateurs approuvent l'accord pour soutenir leur programme de réforme. Elles appellent aussi leurs partenaires à continuer de soutenir leurs efforts pour favoriser le développement du pays. Le Congo exprime sa reconnaissance aux partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont contribué au financement du programme, y compris par la restructuration de la dette. L'appui constant de la communauté internationale sera décisif pour la réussite du programme.